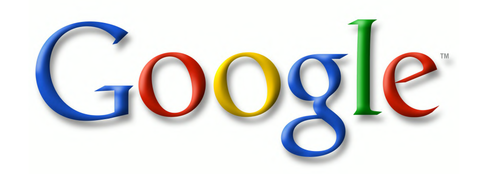
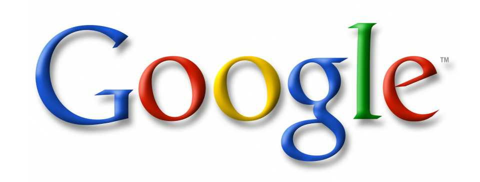




$200.—

JULES HÉDOU

JEAN LE PRINCE

ET SON ŒUVRE

SUIVI DE

NOMBREUX DOCUMENTS INÉDITS

PORTRAIT A L'EAU-FORTE PAR A. GILBERT



A PARIS

Chez J. BAUR, Libraire
Rue des Sts-Pères, 11

Chez RAPILLY, Libraire
Quai Malaquais, 5

M.DCCC.LXXIX.

JEAN LE PRINCE

ET SON ŒUVRE

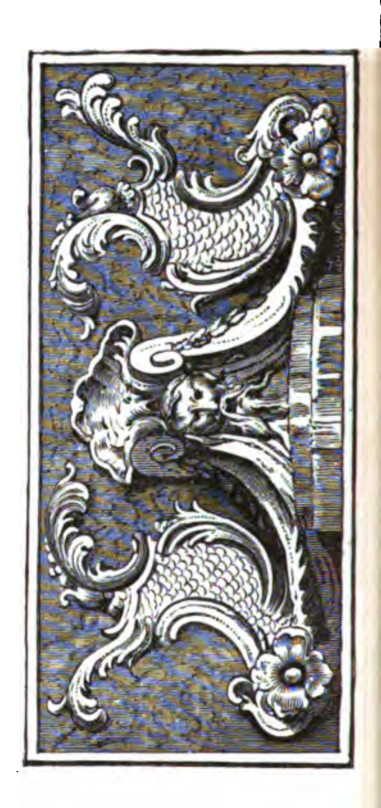
Ce livre a été tiré à 50 exemplaires sur papier Whatman et à 300 sur papier de Hollande.

PAPIER WHATMAN

EXEMPLAIRE N°

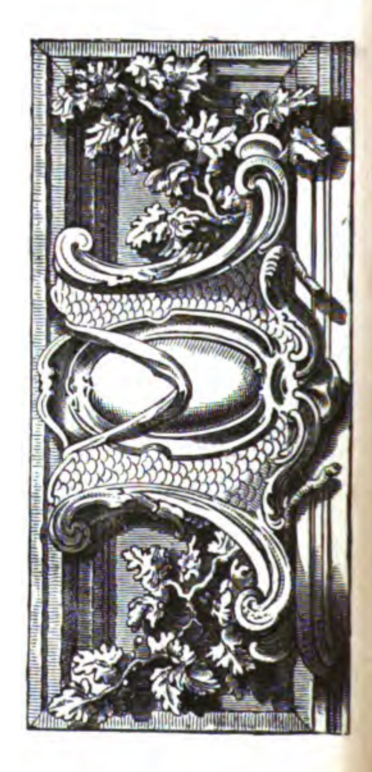




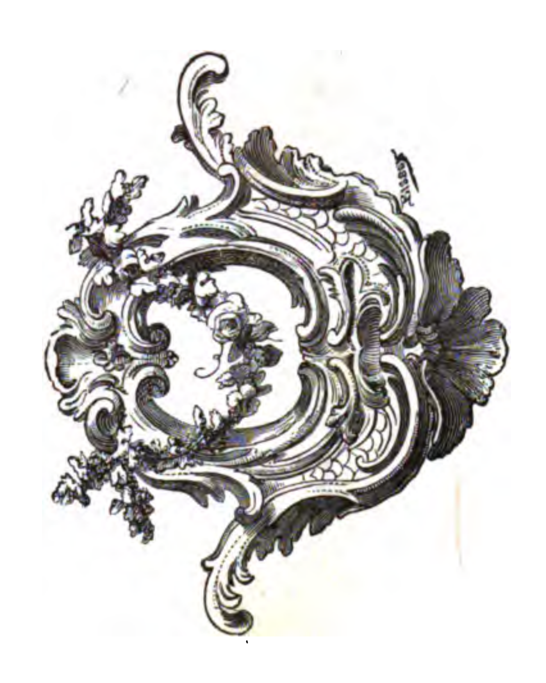


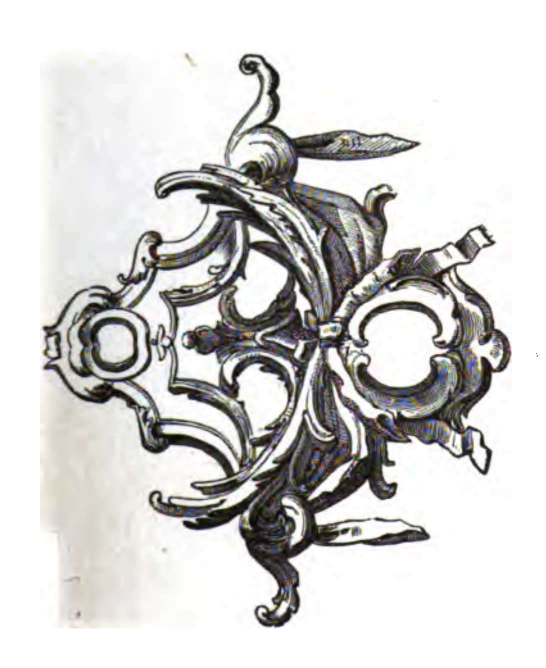
















Le Prince se ipsum pinxit. A.Gilbert sculpsit

JEAN LE PRINCE

1734 _ 1781

Imp A Salmon



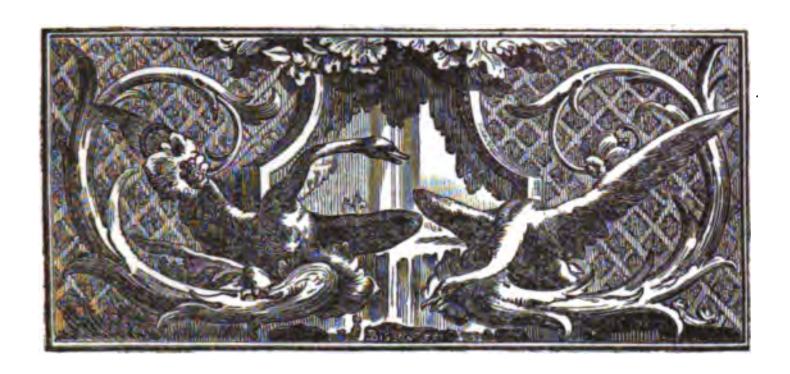
Le Prince se. ipsum pinxit. A. Gilbert sculpsit

JEAN LE PRINCE

1734 _ 1781

Imp A. Salmon





PRÉFACE



En *présentant l'Œuvre de* Le Prince *aux amateurs, nous venons combler une lacune laissée par* Robert Dumesnil *et* P. de Baudicourt *dans les catalogues qu'ils ont dressés des Œuvres gravés par les peintres-graveurs français. Nous ne chercherons point à expliquer cette omission assez singulière, nous nous bornerons à la constater.* Le Prince *ne méritait point ce dédain.*

Aujourd'hui nous ne nous occupons que des pièces gravées par le maître lui-même; plus tard nous

donnerons, c'est au moins notre espoir, le catalogue raisonné des pièces gravées d'après ses dessins ou ses tableaux.

Pour bien connaître l'artiste, nous avons pensé qu'il fallait ajouter à la nomenclature de son Œuvre gravé tous les renseignements que nous avons pu réunir sur sa vie et sa personne. Nous donnons donc également une notice biographique aussi complète qu'il nous a été possible de la faire. Comme appendice nécessaire, nous avons ensuite fait réimprimer le secret de la gravure au lavis inventé par lui, ainsi que le prospectus de la souscription qu'il avait tentée pour publier sa découverte, plusieurs documents authentiques relatifs à l'achat et à la vente de sa maison de campagne, à son testament, à l'inventaire dressé après sa mort, et enfin le catalogue de la vente de l'atelier du peintre faite après son décès par l'expert Le Brun.

Nous devons adresser nos sincères remercîments à MM. J.-J. Guiffrey, Lhuillier *et* G. Duplessis *pour les documents précieux qu'ils ont bien voulu nous communiquer avec leur obligeance habituelle, ainsi qu'à* M. A. Darcel, *qui a consenti à se priver*

pendant un certain temps du portrait de J.-B. Le Prince peint par l'artiste, pour que nous puissions le faire graver en tête de notre livre.

Nous n'avons cru mieux faire que d'en confier la traduction à la pointe habile de M. A. Gilbert; *noblesse oblige.*

Cette toile, qui a figuré parmi les portraits historiques à l'exposition du Trocadéro, présente un intérêt particulier, car c'est, croyons-nous, avec le médaillon de Pajou, *la seule reproduction connue des traits de* Le Prince. *Nous sommes heureux d'en pouvoir offrir la primeur à ceux qui voudront bien s'intéresser à nos modestes travaux.*

Jules HÉDOU.

NOTICE
BIOGRAPHIQUE



NOTICE BIOGRAPHIQUE



ARMI les peintres du dix-huitième siècle, il en est un qui occupe une place à part comme homme et comme artiste. Son œuvre peint et gravé, au moins au premier coup d'œil, possède une allure particulière. L'homme est un original qui, tout jeune encore, va carrément trouver le gouverneur de sa province, lui demande sa protection et l'obtient; puis, à peine adolescent, épouse une femme presque vieille, rompt peu de temps après avec elle, s'enfuit à l'étranger, est pris par des corsaires qu'il charme avec son violon, explore la Russie d'un bout à l'autre, est présenté au czar et choyé à

Saint-Pétersbourg, revient en France, est nommé académicien, séduit Diderot, invente un procédé de gravure dont il tire des effets ravissants et qu'il ne trouve pas à vendre, gagne beaucoup d'argent, dépense sans compter, achète une maison de campagne dans laquelle il doit bientôt mourir, en léguant pour tout héritage, à une jeune nièce qui l'a soigné, une assez jolie collection de créanciers.

Tel est, à grands traits, le portrait de l'artiste que nous demandons au lecteur la permission de lui présenter.

Comme on le voit, Jean Le Prince n'est pas le premier venu ; s'il n'est pas un grand peintre, c'est au moins un peintre original, et on ajoute même que c'était un homme d'esprit ayant tous les vices et aussi toutes les qualités du siècle au milieu duquel il vécut.

Brillant viveur, libertin spirituel, peintre facile, graveur plein de brio, il dépensait avec autant d'aisance sa santé que son argent, et ne comptait pas plus avec l'une qu'avec l'autre.

Aussi mourut-il jeune et malheureux, après avoir mené une existence assez accidentée. Peut-être aussi, descendant d'une famille d'artistes, avait-il été habitué à mener dès sa jeunesse ce que nous appelons la vie de bohême ? Cela est probable.

Jean Le Prince se rattache en effet par ses origines à toute une lignée d'artistes qui, en qualité de

maîtres-sculpteurs-doreurs, consacrèrent, pendant près d'un siècle et demi, leurs talents à la décoration des édifices religieux de Rouen et des environs.

Le grand-père de notre peintre fut même baptisé en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, le 29 novembre 1648, ainsi que le prouve l'acte de baptême ci-après extrait du registre de cette paroisse pour l'année 1648 :

le 29e jour fut baptisé Robert / filz de Robert Leprince et de / catherine daubourg son parrain / toussaint Leprince sa marraine / margueritte Saugy.

D'après les renseignements donnés par M. de Chennevières, dans ses *Portraits inédits* d'artistes français, ce Robert Le Prince aurait eu deux fils : l'un serait resté à Rouen où il aurait continué à exercer la profession de ses ancêtres, tandis que l'autre, Jean-Baptiste, serait parti pour Metz où il se serait établi maître-sculpteur.

Après y avoir contracté un premier mariage avec Marie Plante, Jean-Baptiste Le Prince convola en secondes noces et épousa Anne Gautier.

De ce mariage naquit, le 17 septembre 1734, l'artiste dont nous avons à nous occuper. Il fut baptisé le surlendemain, comme l'indique l'extrait suivant tiré du registre des actes de baptême de la paroisse de Saint-Victor de Metz :

Jean Le Prince.

Le dix neuf 7bre 1734, Jean fils de Mr Jean Baptiste le Prince m^tre sculteur et d'Anne Gautier, son épouse a été baptisé né du dix sept dudit mois, il a eû pour parein Mr Jean Charuel et pour marreine d^lle Anne Parent qui ont signé :

J. Charuel. Anne Parent. C. Pierre.
vicaire de St Victor.

De cet acte de baptême il résulte que tous les biographes de J. Le Prince (sauf toutefois M. le baron Portalis) ont fait erreur en indiquant l'année 1733 comme étant celle de sa naissance.

Cela prouve, une fois de plus, combien est supérieure la méthode de la critique moderne, qui n'accepte plus sans vérification les renseignements biographiques donnés souvent avec légèreté par les anciens auteurs.

Il paraît (si les contes de fées disent vrai) que l'union de Jean-Baptiste Le Prince avec Anne Gautier fut heureuse, car ils eurent beaucoup d'enfants [1]; mais la fortune du ménage ne croissait pas aussi vite que la famille, et cependant il fallait donner aux enfants des moyens d'existence qui leur permissent plus tard de subvenir à leurs besoins. Les parents sont artistes, les enfants le seront aussi ; la profes-

1 Nous en connaissons au moins cinq, qui sont : *Jean*; — *Marie-François*, qui devint bourgeois de Paris; — *Anne-Catherine-Louise*, depuis femme *Charpentier*; — *Marie-Anne*, bourgeoise de Saint-Denis en France, qui resta célibataire; — *Jean-Robert*, le géographe, dont la veuve et les deux filles vinrent habiter, en 1764, avec notre artiste.

sion de peintre ou de musicien n'exige pas de mise de fonds, c'est ce qui convient. Des marmots qui grouillent au foyer, les uns seront remis entre les mains d'un musicien pour apprendre son art; l'autre (c'est Jean) sera confié à un peintre de Metz, dont il sera l'élève et le rapin. La fille restera à la maison pour épouser plus tard un maître de langues de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, M. Jean-Baptiste-Jude Charpentier.

Voilà donc notre artiste maniant le crayon ou la sanguine et tripotant la couleur dans l'atelier de son maître. Il est présumable que, doué de grandes dispositions, il arriva promptement à apprendre ce que pouvait lui enseigner son professeur, car l'envie de quitter Metz, de voir Paris et d'étudier sous un maître sérieux le prit, d'une façon si violente, qu'il adopta sans hésiter une résolution bien hardie pour un enfant. Il ne fallait point songer à demander au père le sacrifice d'une somme d'argent pour faire le voyage et subsister à Paris. Le refus eût été certain. Jean a bien vite organisé un plan de campagne, et c'est contre la bourse du personnage le plus considérable de la province qu'il a dressé ses batteries.

Sachant que la ligne droite est le chemin le plus court pour aller d'un point à un autre, il va trouver le maréchal de Belle-Isle, alors gouverneur de Metz. Il lui raconte si gentiment sa situation présente, ses

espérances et ses projets que, peu à peu, il l'intéresse à son sort, le touche par sa vivacité et sa foi dans l'avenir, et finit enfin par le séduire à tel point qu'il en obtient une pension. Ce n'était point assez. Jean n'était plus dès lors le rapin du pauvre peintre de Metz, c'était le protégé de Monseigneur le Gouverneur, et il n'était plus convenable qu'un tel personnage fît dans la capitale une entrée modeste et inaperçue. Le maréchal de Belle-Isle devait se rendre à Paris ; notre jeune gaillard trouve moyen d'être autorisé à faire partie de la suite du grand seigneur, et, suivant toute apparence, de faire ainsi gratis et en brillante compagnie un voyage qui ne devait pas laisser que d'être coûteux, surtout pour une bourse peu garnie.

De même que, dans sa province, il s'était adressé au protecteur le plus élevé, de même, à Paris, c'est encore à la porte de l'atelier du maître le plus en renom qu'il va frapper, et c'est Boucher qui va lui ouvrir. Il est certain que le maréchal de Belle-Isle ne fut pas sans faciliter à Le Prince l'accès du peintre qui donnait des leçons à madame la marquise de Pompadour. Du reste, il faut reconnaître que le choix du professeur était heureux et que jamais maître et élève ne durent se mieux convenir.

Se figure-t-on Boucher donnant des leçons à Le Prince, le peintre des amours faciles, des volup-

tueux abandons faisant l'éducation d'un élève aussi fin, aussi malin, aussi fûté ! Evidemment Jean Le Prince ne devait pas sortir fruit sec d'une pareille école. Si, comme artiste, il ne peut désavouer son maître, comme homme, il le reflète également. Même facilité de travail, même facilité de mœurs, avec cette nuance toutefois, que l'un est et restera toujours le maître, tandis que l'autre ne sera et ne restera toujours que l'élève.

Avec son caractère, ses goûts et ses aptitudes, il fallait à Le Prince une vie facile, ce que ne rencontrent pas toujours les élèves peintres en sortant de l'atelier. Une fois son éducation artistique ébauchée, notre jeune peintre remercia le maréchal de Belle-Isle de la pension qu'il lui faisait et voulut voler de ses propres ailes.

Que se passa-t-il alors ? Son talent ne lui permit-il pas de vivre assez à sa guise ? Ou bien le hasard de ses relations lui fit-il contracter une union disproportionnée ? Les deux hypothèses sont vraisemblables. Toujours est-il qu'en 1752, il épousa une femme, Mademoiselle Marie Guiton, qui avait deux fois son âge, mais qui avait aussi quelque aisance. Le mariage se fit en l'église Saint-Eustache, et voici l'extrait des registres des mariages de cette paroisse qui le constate, extrait que nous empruntons à l'ouvrage de M. de Chennevières, car nous n'avons pu nous en procurer directement une autre copie, les

registres de Saint-Eustache ayant été brûlés sous la Commune :

L'an mil sept cent cinquante-deux le deux décembre, après les fiançailles faites, un ban publié sans opposition en cette église, à Saint-Roch et en celle de Saint-Victor de la ville et diocèse de Metz, dispenses obtenues pour les deux diocèses (ici se trouve un mot illisible); vu le consentement du père du marié cy-après nommé; par acte passé devant M[e] Armet et son confrère, notaires à Paris; ont été mariés Jean Le Prince peintre, fils mineur de Jean-Baptiste Le Prince, et de feue Anne Gautier, demeurant rue Saint-Honoré, de fait de cette paroisse, de droit de celle susdite de Metz, et cy devant de Saint-Roch. Et Marie Guiton, fille majeure des deffunts Claude Guiton, bourgeois, et de Marie Cuvilier, demeurant rue du Four, de cette paroisse, en présence de messire Jacques Martin Prevost, seigneur de Rosoy, écuïer, fourrier-des-logis du corps de la Reine, ami du marié, de Louis-Charles Luce, bourgeois de Paris son cousin, de M[re] Charles-Ambroise Guillemot, sieur Dalby, avocat en Parlement, et de M[e] Pierre Bevière, ancien avocat au Parlement, témoins pour la mariée. Et ont signé.

Collationné à l'original, et délivré par moi prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire en la dite église. A Paris ce 9 janvier 1752.

Dans cet extrait, nous avons relevé trois indications qui nous avaient paru inexactes, et que nous voulions vérifier sur les registres de la paroisse ; mais nous n'avons pu le faire, ces registres étant brûlés, comme nous venons de le dire.

La première rectification concerne l'existence du père du marié au moment de la cérémonie, puisqu'elle se fait avec son consentement, tandis que

dans ses *Portraits inédits* M. de Chennevières le fait mourir en 1749.

La seconde a trait au nom du notaire qui reçut le contrat. Le prêtre qui rédigea l'acte de mariage, consultant le contrat des époux, prit la première signature de notaire qu'il vit apposée au bas, et la mentionna comme celle de l'officier ministériel qui avait reçu le contrat, tandis qu'elle n'était que celle du notaire signant en second. Nous aurions désiré, en effet, donner au lecteur la teneur même du contrat de mariage de Le Prince, et pour cela nous nous sommes adressé à Me Thomas, notaire à Paris, successeur médiat de Me Armet. Cet honorable officier ministériel voulut bien, sur notre prière, faire les recherches nécessaires dans ses minutes; mais elles aboutirent à un résultat négatif qui ne s'explique que par la légèreté avec laquelle le nom du notaire, véritable rédacteur du contrat, fut omis dans l'acte de mariage.

Enfin, la troisième erreur que nous devons relever est bien grosse et doit être évidemment l'œuvre d'un copiste maladroit ou étourdi. Elle est du reste sans importance réelle, puisqu'elle consiste seulement dans ce fait, que l'extrait de l'acte de mariage est délivré le 9 janvier 1752, alors que la cérémonie n'est célébrée que le 2 décembre de la même année.

Comme tous les mariages disproportionnés d'âge,

comme tous les mariages d'argent, celui de Le Prince ne fut pas heureux et la discorde se mit rapidement dans le ménage. Femme âgée, économe, avare peut-être, veut bien d'un jeune mari, mais à la condition qu'il ne dissipera pas le bien qu'elle apporte. Sous ce rapport Mlle Guiton était mal tombée, car son époux ne faisait cas de l'argent qu'en raison directe des jouissances qu'il procurait. Aussitôt mis en possession de la dot de sa femme, Le Prince en prit à son aise et se reposa plus qu'il ne travailla. La ménagère, loin de voir les talents de son mari apporter des écus au logis, s'aperçut bientôt que sa petite fortune allait tous les jours en diminuant. De là des discussions de chaque instant, des reproches qui rendirent la vie commune impossible. Hâtons-nous de rendre ici à chacun la justice qui lui est due et de dire que, des deux époux, le moins loyal fut notre artiste, qui ne sut pas tenir le marché qu'il avait conclu. Quand on contracte une union de cette sorte, il faut au moins avoir la pudeur d'être convenable envers la femme que l'on épouse pour son argent. Marie Guiton, elle, prenant un jeune mari, lui donnait l'aisance ; Le Prince qui, sans se rendre bien compte de ce qu'il faisait, se vendait (il faut bien dire le mot) à dix-huit ans à une femme deux fois plus âgée, devait au moins en retour se comporter dignement et savoir supporter les inégalités de caractère de sa parcimonieuse moitié. Ce n'est

pas ce qui eut lieu, et bientôt il fallut se séparer. A ce moment, Le Prince comprit que s'il abandonnait sa femme, il ne pouvait se retirer que les mains nettes. Il lui rendit donc sa dot en reprenant sa liberté. Si la morale perdit à cette rupture, il nous faut confesser que l'art y gagna; car c'est probablement à elle que Le Prince dut son talent. Ne pouvant rester à Paris sous peine d'y rencontrer celle qu'il ne voulait ou ne pouvait plus voir, l'élève de Boucher s'arrêta au parti que l'on prend toujours en pareil cas. Il voyagea et se dirigea vers l'Italie, tant pour se distraire que pour continuer ou fortifier ses études artistiques. Ce dut être vers 1754 qu'il boucla ses malles et partit pour le Midi, car le seul témoignage que nous trouvions de ce voyage et de ses résultats, il faut le chercher dans quelques vues de ruines d'Italie, que Saint-Non grava à l'eau-forte. Ces planches ovales inscrites dans un carré portent la date de 1756, et forment une suite de sept feuilles, titre compris. Voici la liste de ces pièces grand in-4° :

Titre.
Aqueduc de l'Acqua Claudia.
Arc de triomphe de Drusus.
Partie de l'ancienne voie Appienne.
Ruines de la curie d'Ostie.
Temple de Pola en Istrie.
Termes de Titus Vespasien.

En fixant donc à l'année 1754 l'excursion de Le Prince en Italie, nous devons être dans le vrai, car il n'y a rien d'exagéré à compter deux années pour faire le voyage, dessiner, revenir, faire graver et publier cette suite. Ces compositions présentent un certain caractère sans avoir un parfum d'originalité bien accentué. Elles procèdent à la fois et de Salvator Rosa et d'Hubert-Robert. En tout cas, elles ne ressemblent en rien à ce que leur auteur fit plus tard.

En somme, l'Italie ne l'inspira point, et il quitta ce pays sans en rapporter un bagage sérieux.

De retour à Paris, Le Prince alla-t-il frapper à la porte du domicile conjugal? Essaya-t-il une réconciliation, ou, persistant dans la séparation de fait qui existait entre lui et sa femme, voulut-il continuer à vivre seul? Nous l'ignorons; mais ce qui est certain, c'est qu'il dut s'installer à nouveau dans la capitale. C'est à cette époque, en effet, que nous croyons devoir rattacher trois eaux-fortes qui forment pour ainsi dire un groupe isolé dans l'œuvre du peintre. Nous voulons parler des pièces que nous mentionnons dans notre Catalogue sous les titres : *la Marchande de fruits, la Demande, le Refus*, et sous les n°s 87, 83 et 93.

Ces pièces, qui sont rarissimes et que nous avons eu l'heureuse fortune d'acquérir à la vente d'un iconographe distingué, doivent être des essais de

gravure de Le Prince. Le Cabinet des Estampes de Paris ne les possède pas. Les personnages qui y sont représentés sortent certainement de l'atelier de Boucher avec leur désinvolture gracieuse et leur silhouette allongée et provocante. Le travail de la pointe y est tout autre que celui que l'artiste adoptera plus tard pour ses costumes et paysages russes. Dans les premières épreuves, le cuivre est à peine effleuré, l'image est dans une sorte de brouillard, et il faut que l'artiste revernisse sa planche, reprenne et accentue toutes ses ombres, pour que les personnages se trouvent à leur place et que l'estampe ait son effet. Néanmoins, il faut constater dans ces pièces un dessin très-facile et charmant, une habileté de main remarquable et même une certaine légèreté dans le maniement de la pointe que l'on ne retrouvera point plus tard.

C'est à cette période de sa vie que se rapporte le jugement que Mariette porta sur Le Prince : « Lors-
« qu'il passa en Russie (je crois en 1758), ses ta-
« lents me paraissaient médiocres; il dessinait des
« paysages et en gravait, et y mettait si peu de vérité,
« que je tremblais pour lui qu'il ne devînt un peintre
« praticien et rien davantage. »

Ce jugement est parfaitement juste, il faut le reconnaître, et c'est avec raison que M. Ch. Blanc, qui le cite, le fait suivre de cette réflexion : « Comment
« ne pas devenir praticien dans une école où le

« maître se passait si bien de la nature et se vantait « même de n'avoir point besoin de modèle ? »

Si ce jugement de Mariette est la reproduction exacte du sentiment du public envers notre artiste à cette époque, et cela doit être, Le Prince dut se fatiguer de ne pas voir le succès venir plus tôt couronner ses efforts. Ennuyé d'éprouver tant de difficultés à percer, ennuyé probablement davantage encore de la position délicate qu'il devait occuper à Paris vis-à-vis de sa femme, soit qu'il ait repris l'existence commune, soit que la rupture ait été complète, il reprit son bâton de voyage. Cette fois il se dirigea vers le Nord et y trouva le succès. Il est vrai qu'il en rapporta aussi les germes d'une maladie à laquelle il devait succomber. Jeune et plein d'espérances, il ne songea point que ce climat si dur serait funeste à sa santé délicate. L'eût-il su d'ailleurs qu'il n'eût peut-être point hésité. L'Italie, avec son climat favorable, son ciel bleu, ses brillants costumes, ses habitants si beaux d'allure, n'avait point frappé son imagination, ni échauffé sa verve. La Russie, au contraire, peu connue encore, fut son chemin de Damas. Malgré la rigueur de la température, il y travaille sans cesse et revient avec une réputation toute faite.

Le Prince n'alla point directement dans l'empire du czar retrouver ses frères qui exerçaient avec succès à Moscou leurs talents de musiciens. Il

passa d'abord en Hollande, et y resta quelque temps à étudier les peintres du pays, comme aussi leurs voisins de l'école flamande. Pendant son séjour, il dut prendre certainement goût à l'étude de ces maîtres, car plus tard dans ses eaux-fortes nous en trouverons une trace incontestable. Rembrandt surtout semble l'avoir préoccupé et l'avoir frappé par la vigueur de ses effets de lumière, qu'il cherchera à imiter lorsqu'il peindra ses intérieurs russes ou lorsqu'il les gravera au lavis ou à la pointe.

Pas plus que l'Italie, la Hollande ne sut retenir Le Prince; et soit qu'il ne voulût que la traverser pour aller embrasser ses frères, soit qu'il n'y trouvât pas à gagner sa vie, soit enfin que son humeur voyageuse l'entraînât, il prit passage sur un bâtiment qui faisait voile pour la Russie.

Là encore, en pleine mer, les destins contraires ne l'abandonnèrent point. Le navire, sur lequel il s'était embarqué, fut poursuivi et pris par un corsaire anglais, dont les matelots se mirent immédiatement en devoir de piller les vaincus. Le Prince allait subir le sort commun et voyait déjà des mains rapaces s'avancer vers ses bagages, lorsqu'il eut la bonne inspiration de saisir son violon et d'en tirer des accords qui touchèrent les pirates anglais et ralentirent leur ardeur avide. La musique adoucissant les mœurs, le bagage de l'artiste, qui n'était peut-être pas d'une grande valeur, fut épargné; mais

il fallut faire contre fortune bon cœur, et servir d'orchestre à ces soudards pris de la fantaisie de danser. Cette anecdote ne serait-elle pas, sous une autre forme, une édition nouvelle, donnée par le *Nécrologe* au profit de Le Prince, de l'épisode de l'arrestation de Salvator Rosa par des brigands, arrestation dont l'artiste ne conjura les effets funestes qu'en faisant, séance tenante, le portrait du chef des bandits.

Quoi qu'il en soit de la véracité de l'aventure, Le Prince n'en arriva pas moins à Saint-Pétersbourg en 1758. On pense bien qu'il était beaucoup trop intelligent pour entreprendre un tel voyage sans avoir pris ses précautions. De même qu'il était venu à Paris sous la protection de M. de Belle-Isle, de même il arrivait dans la capitale de toutes les Russies avec des recommandations qui devaient lui aplanir la route et le faire triompher des difficultés d'une première installation. Aussi n'eut-il rien de plus pressé, en arrivant, que de demander audience au Marquis de L'Hopital, ambassadeur de France près la Cour de Russie, et de lui présenter les lettres de crédit que l'ancien gouverneur de Metz, son premier protecteur, lui avait octroyées afin de lui procurer bon accueil de la part des habitants du pays qu'il allait parcourir. Avec de pareils passe-ports il fut bien reçu par chacun, et le charme de sa personne acheva de lui ouvrir toutes les portes.

Pour un artiste, la bonne réception se traduit toujours par des commandes. C'est ce qui eut lieu en effet. La haute classe russe se disputa les tableaux de l'artiste français, et il reçut lui-même la mission de décorer le Palais impérial et d'y peindre des plafonds, mission dont il s'acquitta à merveille. Mais, comme le dit fort bien M. Charles Blanc, Le Prince n'était point venu en Russie pour exercer ses talents, mais bien pour les former. En travaillant pour le public, il pourvoyait à ses besoins matériels; mais ses besoins artistiques demandaient aussi et surtout à être satisfaits, et c'est dans ce but qu'il voyagea par toute la Russie en faisant une masse de croquis. Costumes, paysages, intérieurs, coiffures, chaumières ou palais, tout lui était bon; esquisses, pochades, études à l'huile, à la sanguine, au crayon noir se succédaient sans interruption et venaient grossir les cartons de l'artiste, qui réunit ainsi une telle quantité de documents, que c'est sur ce fonds qu'il travailla le restant de sa vie et qu'il composa ses tableaux, ses dessins et ses eaux-fortes.

Sa première excursion dut être naturellement dirigée vers Moscou où il devait retrouver ses deux frères, qui y étaient installés déjà depuis un certain temps. Une fois la première effusion donnée à la joie de se retrouver après une longue absence, Le Prince reprend ses pinceaux et ses crayons, parcourt les rues et les environs de Moscou, consignant

sur son album ce qu'il croit intéressant. Après sa récolte opérée, il reprend son sac de voyage et visite successivement le Kamtchatka, la Livonie, la Finlande et les confins de la Sibérie. Il traverse le pays des Samoyèdes, des Tartares et des Calmouks. Ce fut vers cette époque, en 1761, que l'astronome Chappe d'Auteroche, membre de l'Académie des sciences de Paris, fut envoyé en Russie par cette Compagnie pour observer à Tobolsk le passage de Vénus sur le soleil. Au cours de son voyage Chappe dut rencontrer Le Prince, car c'est d'après les dessins de notre artiste [1] que furent gravées toutes les planches (et elles sont nombreuses) qui illustrent la relation de ce voyage, laquelle parut en 1768, à Paris, en deux volumes in-4° avec atlas. Rien ne fut négligé d'ailleurs pour en faire un ouvrage de choix. L'éditeur s'adressa aux meilleurs graveurs pour interpréter les dessins de Le Prince, et les planches furent signées par J.-B. Tilliard, par Ph. Le Bas, Duclos, De Launay et A. de Saint-Aubin. Nous devons ajouter qu'elles sont toutes bonnes et que quelques-unes sont véritablement remarquables.

Un tel labeur ne devait point rester sans résultat et sans valoir à l'artiste quelque distinction. Le Prince fut en effet présenté au czar, et à ce sujet M. Dussieux, dans le volume qu'il consacre aux

1 Ces dessins sont actuellement en la possession de M. Louis Rœderer, de Reims.

Artistes français à l'étranger, soulève une discussion relative à la date du départ de Le Prince pour la Russie. Mariette le fixe à l'année 1758, et M. Dussieux serait d'avis de le reporter à 1762. Il appuie son opinion sur ce que Le Prince aurait été présenté au czar, qui ne peut être que Pierre III, lequel ne régna que six mois en 1762. Mais n'est-il pas possible et même probable que l'artiste n'ait été présenté au souverain qu'après avoir donné des preuves de ses talents et avoir acquis une certaine notoriété en Russie. Et puis si Le Prince a été présenté au czar Pierre III en 1762, rien ne dit que la czarine Elisabeth ne lui ait point auparavant fait le même honneur. Beaucoup de raisons majeures, au contraire, militent en faveur de la date fixée par Mariette. D'abord il est constant que le retour en France s'effectua à la fin de 1763, puisqu'en février 1764 Le Prince se présentait à l'Académie royale de peinture de Paris. Il faudrait donc admettre que l'énorme quantité de travaux que notre artiste exécuta en Russie, tant pour lui que pour le public, n'a été que la besogne d'une année ou deux. Cette hypothèse n'est matériellement pas admissible, surtout quand on songe au temps qu'il fallait mettre à cette époque pour parcourir cet immense empire. Mais nous avons une autre preuve qui est puisée dans l'œuvre même de J.-B. Le Prince et qui ferait remonter son arrivée en Russie avant 1760. Cet artiste

a, en effet, gravé deux planches intitulées *Jésus dans le temple*. La première, qui n'est qu'un trait d'eau-forte, est datée de 1760; tandis que la deuxième, qui n'est que la reproduction littérale de la première, mais par le procédé du lavis, est datée de 1768. Or il est incontestable que, pour représenter cette scène, Le Prince a copié les types caractérisés de ses docteurs de la loi sur les types bien reconnaissables des popes grecs, ce qu'il n'aurait certainement pas fait avant son voyage de Russie.

La présentation de Le Prince au czar en 1762 peut donc et doit même se concilier avec la date de 1758 donnée par Mariette pour le départ de Le Prince.

Il faut reconnaître que le voyage de Russie fut d'une importance majeure pour cet artiste et qu'il eut pour résultat certain de former son talent, d'accroître sa réputation et de lui donner presque la gloire. Nous n'allons point jusqu'à dire, comme M. de Chennevières, que Le Prince, heureux en ménage, eût été un mauvais peintre, et que c'est grâce à ses infortunes conjugales, qui le forcèrent à voyager, qu'il acquit de la renommée. Non; sans nier l'influence des circonstances extérieures sur le talent des peintres, il est permis de penser qu'un artiste, qui est bien doué et qui travaille, finit toujours par percer et se faire sa place au soleil. Nous en avons la preuve à chaque instant, et ce

n'est pas heureusement toujours le malheur qui fait éclore le talent. Le Prince, avec son intelligence, s'il fût resté à Paris au domicile conjugal fêté et choyé, aurait peut-être fait autre chose que l'œuvre que nous connaissons; mais ce n'est pas trop se hasarder que dire qu'il eût certainement fait quelque chose. Ce n'était point un tempérament à rester dans les rangs de la foule, même au prix de la vie. Et il le prouva, car, si cette excursion de cinq années dans les froides régions du Nord donna à l'artiste la célébrité, elle fut fatale à l'homme, qui rapporta de ces durs climats le germe d'une maladie. La santé délicate de Le Prince s'accommoda mal de cette température rigoureuse, et, vers la fin de 1763, il fallut revenir en France sous peine de succomber sous les atteintes d'un mal qui s'aggravait chaque jour.

De retour dans sa patrie, J.-B. Le Prince retrouva ses anciens amis, ses camarades d'atelier et son maître, qui vinrent le féliciter des succès qu'il avait obtenus et serrer la main de l'enfant prodigue; mais toutes ces relations ne lui rendirent pas l'intérieur qu'il avait perdu. Sa santé ébranlée nécessitait des soins qu'une femme seule peut donner. Il appela donc près de lui sa nièce, Marie-Anne Le Prince, qui n'avait alors que treize ans, et qui probablement ne dut venir près de son oncle qu'escortée de sa mère, Suzanne De Bout, probablement

veuve du géographe Robert Le Prince, frère de notre artiste, et de sa sœur, Jeanne Le Prince, qui épousa plus tard M. De Longchamps, bourgeois de Londres. En retour des soins que lui prodiguèrent ces trois parentes, Le Prince fit donner de l'éducation aux jeunes filles et leur apprit le dessin, la peinture et la gravure, ce qui lui permit plus tard de trouver dans Marie-Anne un aide et même un collaborateur souvent utile, toujours dévoué.

Réinstallé à Paris, notre artiste se mit à l'œuvre et s'occupa aussitôt de tirer parti de tous les documents qu'il avait rapportés de son voyage. Les toiles furent mises sur le chevalet et les planches de cuivre couvertes de vernis. A peine arrivé, et avant la fin de 1763, il commença la suite d'eaux-fortes intitulée *Divers habillements des femmes de Moscovie,* dont la sixième pièce porte cette date.

Dès le début de l'année 1764, il est en mesure de se présenter à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, où il est agréé d'emblée, ainsi que le témoigne cet extrait du huitième registre des procès-verbaux de cette Compagnie :

Du vendredi 24 février 1764.

Mr Le Prince, agréé peintre de paysages.

Le sieur Jean Baptiste Le Prince, peintre dans le genre des vues et paysages ornés de figures, Né à Metz, ayant présenté de ses ouvrages, l'Académie, après avoir pris les voix à l'ordinaire et re-

> connu sa capacité, a Agréé sa présentation, et le sieur Le Prince, ira chez Mr le Directeur, qui lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

En exécution de cette décision de l'Académie, Le Prince reçut les ordres de M. le Directeur, qui était alors le Marquis de Marigny, et s'entendit avec lui sur le sujet qu'il devait traiter.

De 1764 à 1765, la santé de Le Prince dut être assez bonne, car il produisit sans relâche. Parmi les cahiers d'eaux-fortes qu'il publia il faut citer les *Divers ajustements et usages de Russie*, suite de dix pièces in-4° qu'il dédia à Boucher, son maître ; les *Divers habillements des prêtres de Russie*, édités sous le patronage de M. de Caylus; les *Strelitz*, dédiés à M. de Sainscy; les *Divers habillements des femmes de Moscovie*, dont il offrit l'hommage à Lagrenée, et les deux *Vues des environs de Saint-Pétersbourg*, dédiées à M. de Montgeroux. En outre il peignit plusieurs tableaux, parmi lesquels il faut citer une *Grande Vue de Saint-Pétersbourg*, gravée par Ph. Le Bas, et *Le Baptême russe*, son tableau de réception, qui réunit les suffrages tant de ses nouveaux collègues que de Diderot, qui eut quelfois la dent dure pour notre artiste.

La réception du nouvel académicien eut lieu le 23 août 1765. Voici du reste la teneur du procès-verbal dressé à cette occasion :

Du vendredi 23 août 1765.

Réception de Mr Jean Baptiste Le Prince.

Le sieur Jean Baptiste Le Prince, peintre, agréé le 24 février 1764, a présenté le tableau qui lui a été ordonné pour sa réception, représentant un baptême selon le Rite Grec. Les voix prises à l'ordinaire, L'académie a reçu et Reçoit le Sr Le Prince, académicien, pour avoir séance dans toutes ses assemblées, et jouir des priviléges, prérogatives et honneurs attribués à cette qualité, à la charge d'observer les statuts et règlemens de l'Académie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de Mr le Mis de Marigny, Directeur et ordonnateur général des bâtimens du Roy, etc., qui a présidé l'Assemblée.

Wille, le graveur, ne manque pas de parler de cette cérémonie dans son journal :

. . . . . et, vers les quatre heures, dit-il, je me rendis à l'assemblée de l'Académie, où les prix des jeunes gens étoient exposés aux yeux de l'assemblée. On fit un directeur, un recteur, un adjoint à recteur et un professeur. M. Le Prince, peintre, qui a été en Russie, mon ancien ami, y fut reçu académicien avec applaudissements. Son tableau représentant un Baptême russe, et qui doit rester à l'Académie, est un fort bon tableau.

Le *Baptême russe* resta en effet à l'Académie. En 1781, il ornait la salle des portraits de l'Académie, au-dessus de la porte de la galerie d'Apollon. Lors de la publication des *Portraits inédits d'artistes français* de M. de Chennevières, le tableau était au ministère de la justice, où il est peut-être encore. Pourquoi n'est-il pas au musée

du Louvre, qui ne compte qu'un tableau de notre artiste? Cet ouvrage ne laisserait pas que de présenter au moins quelque intérêt, et il vaudrait probablement autant que d'autres toiles de la même époque que l'on rencontre dans la galerie.

Le Prince ne pouvait se dispenser d'exposer à côté de ses nouveaux collègues au Salon de 1765; mais il ne put le faire que comme agréé, car le Salon ouvrit avant sa réception comme académicien. Son exposition ne comprenait pas moins de quatorze numéros du catalogue avec plusieurs autres petits tableaux, sans compter le *Baptême russe*.

Dans sa critique, Diderot pense que le débutant n'est pas sans mérite, que son morceau de réception est un très-beau tableau et que, parmi ses autres compositions, quelques-unes peuvent arrêter un homme de goût; qu'il possède la base de l'art, le dessin, et touche ses figures avec esprit, mais que chez lui la couleur ne répond pas à ces deux qualités. Plus loin, l'auteur des *Salons* met en scène Chardin admonestant Le Prince, et lui montrant les tableaux de J. Vernet : « Jeune « homme, regardez bien; et vous apprendrez à « faire fuir vos lointains, à rendre vos ciels moins « lourds, à donner de la vigueur à votre touche, « surtout dans vos grands morceaux, à la rendre « moins lourde et à tendre l'effet. »

En général, Diderot trouve les imitations russes de Le Prince faibles comme la santé de l'artiste, mélancoliques et douces comme son caractère. Toutefois, il accorde des louanges sérieuses à une *Pastorale russe* (n° 144), remplissant le but de la peinture, qui est l'art d'aller à l'âme par l'entremise des yeux; à un *Berceau pour les enfants* (n° 150), une des meilleures compositions de l'artiste. A propos du n° 151, *Intérieur d'une chambre de paysan russe*, Diderot se livre à une petite digression égrillarde sur le tableau qu'il trouve joli : « Le « jeune paysan, dit-il, est vigoureux : jeune fille, « je n'entends pas trop ce qu'il vous promet; mais « en France, je vous conseillerais d'en rabattre la « moitié. Mais laissons ce point. Il faudrait savoir, « pour le traiter à fond, jusqu'où les hommes tien- « nent parole aux femmes en Russie. » Le *Baptême russe* lui inspire aussi quelques réflexions risquées à l'adresse du parrain et de la marraine; mais il loue la belle cérémonie, la composition soutenue, l'intérêt que présentent toutes les figures et la couleur vigoureuse du tableau, tout en lui reprochant son coloris cuivreux et rougeâtre et ses fonds trop bruns. En somme, il le croit fait dans un intervalle de bonne santé.

Nous ne donnerons pas la description du tableau qui se trouve analysé dans Diderot d'une façon bien plus intéressante que nous ne pourrions le faire ici.

Nous ne connaissons d'ailleurs pas cette œuvre que Grimm aurait voulu voir gravée, ainsi qu'il en formule le souhait dans une note très-intéressante que cet auteur rédigea sur Le Prince justement au sujet de ce Salon de 1765, et qui a le mérite de donner quelques détails peu connus sur les grades des membres de l'Académie de peinture :

Le Prince a été agréé par l'Académie à son retour de Russie. On est agréé sur la simple inspection d'un tableau qui promet; mais pour être reçu Académicien, il faut porter un tableau qui reste à l'Académie, si, sur ce tableau, l'auteur est jugé digne d'être reçu. Le Prince a offert son *Baptême russe* quelques jours après l'ouverture du Salon, et a été reçu Académicien d'une voix unanime.

Du grade d'Académicien, on monte successivement à celui de Conseiller; et, quand on est peintre d'histoire du grand genre, on parvient à la place d'adjoint à professeur, puis de professeur, enfin de recteur de l'Académie.

Le Prince a certainement du talent, mais il a une bien mauvaise santé. Il a de l'esprit, et il a l'air fin et malin. Le Salon prochain décidera du rang qu'il tiendra parmi nos artistes. Ce peintre a publié des cahiers gravés contenant la représentation des habitants de différents pays du Nord qu'il a parcourus, de leurs habits, de leurs usages, de leurs meubles, de leurs habitations, etc. Ce recueil est amusant, et si l'on peut compter sur la véracité et l'exactitude du crayon, il est aussi instructif qu'agréable.

Il est à désirer pour Le Prince que son *Baptême russe* soit gravé. Comme il est précieux par le caractère des têtes, et que, s'il pèche par quelque côté, c'est par la couleur, il gagnerait beaucoup à la gravûre.

En somme, Le Prince subit heureusement sa première épreuve publique, et il est certain que, s'il

avait voulu éliminer quelques tableaux secondaires, son succès, qui fut très-estimable, aurait été plus grand encore. Du reste, le soin que mit Diderot à étudier l'œuvre du nouvel arrivé donne à penser quelle valeur on accordait déjà à l'artiste.

Sur la route du succès, Le Prince ne s'arrêta pas, et, cette même année 1765, il faisait paraître de nouveaux recueils, tels que la *Suite de divers habillements des peuples du Nord*, la *Première et deuxième Suite des cris des marchands de Russie*, les *Habillements de diverses nations*, et, enfin, la seule suite de paysages qu'il publia et qui est composée de six petites pièces en largeur, intitulées : *Diverses vues de Livonie*. On se fera une idée de tous les excellents rapports que Le Prince avait avec tous ses confrères et de l'estime dans laquelle ceux-ci le tenaient, quand on saura que Cochin, Chardin, Boucher, J. Vernet et Pajou avaient accepté la dédicace de tous ces petits albums si gentiment troussés, si spirituellement croqués et si amusants à parcourir.

Comme toutes les autres années, l'année 1766 commença par les visites officielles, et Messieurs de l'Académie de peinture ne manquèrent point à leur devoir ; c'est ce que constate le bon Wille dans son journal où nous lisons :

3 janvier 1766. — Le 3 : Toute l'Académie royale alla souhaiter la bonne année à M. le marquis de Marigny, notre direc-

teur général, de la manière accoutumée. Au sortir de là, je menai M. Le Prince dîner au logis.

Il est probable qu'à cette réunion on organisa un petit complot dînatoire, que l'on jugea bon de ne pas trop retarder, car il fut mis à exécution le surlendemain. C'est encore Wille qui commet l'indiscrétion :

Le 5, qui étoit, ajoute-t-il, le dimanche avant les Rois, dix-neuf artistes, tous académiciens, et dont j'étois du nombre, dînèrent ensemble dans une maison sur le quay de l'Ecole. Nous étions tous de la meilleure humeur du monde et ne nous séparâmes qu'après neuf heures du soir.

Nous ne ferons point à Le Prince l'injure de croire qu'il s'était, en pareille occurrence, séparé des membres de la docte Compagnie ; nous pensons bien, au contraire, qu'il saisit avec empressement cette occasion de faire plus ample connaissance avec ses nouveaux collègues et, avec son esprit *fin* et *malin*, il ne dut pas être en reste de gaîté et d'esprit avec les autres convives, sur lesquels il avait d'ailleurs l'avantage de la jeunesse, en admettant toutefois que la maladie n'eût point apposé son *veto* sur la lettre de convocation.

Toute cette année 1766, Le Prince la consacra à la peinture, car nous ne trouvons pas une seule eau-forte du maître portant cette date. Probablement, outre les tableaux qu'il peignit, notre peintre dessina toutes les illustrations qui ornent la *Relation du voyage de Chappe à Tobolsk pour observer*

le passage de Vénus sur le soleil, ouvrage qui parut en 1768, ainsi que les vignettes qui ornent l'édition de 1769 du poème des *Saisons* de Saint-Lambert. Toutes les planches du *Voyage en Sibérie* de Chappe sont, en effet, datées de 1766, 1767 et 1768.

L'année suivante, la pointe de Le Prince se repose encore, car *le Printemps* et les n[os] 4 et 5 de la *Troisième Suite de divers cris de marchands de Russie* sont les seules pièces gravées portant cette date. Nous pensons du reste que cette lacune de deux années, qui n'est peut-être pas absolue (quelques pièces sans date ayant pu être tirées pendant ce laps de temps), peut s'expliquer par la recherche du procédé de gravure au lavis, recherche qui déjà préoccupait notre artiste et qui ne devait trouver sa solution que l'année suivante.

Ce reproche de chômage que nous adressons, sous toutes réserves, au graveur, nous ne pouvons le faire au peintre, qui aborda le Salon de 1767 aussi résolûment qu'il avait affronté celui de 1765, mais cette fois avec le titre d'académicien et non plus d'agréé. Il n'exposa pas moins de quinze tableaux, parmi lesquels se trouvaient trois portraits de femme et plusieurs toiles destinées à servir de modèles pour la manufacture de tapisserie de Beauvais. Ces dernières productions lui valurent une semonce un peu verte de Diderot, avec lequel

Bachaumont fit chorus. Si ces tableaux sont faits pour des tapisseries, lui cria-t-on avec raison, serrez-les et exposez les tapisseries ; nous n'admettons point que vous nous montriez des compositions médiocres sous le prétexte qu'elles doivent être reproduites en étoffes. C'est une plate excuse. Et il faut avouer que Messieurs de la critique avaient raison en fulminant ainsi. Leur censure ne se borna point là ; elle reconnut et constata que Le Prince montrait beaucoup de négligence sur le dessin, la couleur et les détails. Tout dans ses tableaux est bien imaginé, bien ordonné, les figures sont bien placées, les objets bien distribués, les effets de lumière prêts à se produire ; mais point de peinture, point de magie. Diderot va même plus loin et, dans une boutade comme il lui en prenait souvent, il s'écrie : « Si vous n'entendez que les étoffes et « l'ajustement, quittez l'Académie, et faites-vous « fille de boutique aux *Traits galants*, ou maître « tailleur à l'Opéra. A vous parler sans déguise- « ment, tous vos grands tableaux de cette année « sont à faire et toutes vos petites compositions ne « sont que de riches écrans, de précieux éventails. « On n'a d'autre intérêt à les regarder que celui « qu'on prend à l'accoutrement bizarre d'un étran- « ger qui passe dans la rue, ou qui se montre pour « la première fois au Palais-Royal ou aux Tuile- « ries. Quelque bien ajustées que soient vos

« figures, si elles l'étaient à la française, on les « passerait avec dédain. . . . . M. Le Prince, « vous êtes sans idées, sans finesse et sans âme. « — Vous pouvez, M. La Grenée et vous, vous « prendre par la main. — Les gens du Nord n'ont « ni le cœur, ni les sens glacés. Il faut que l'artiste « soit encore plus malade cette année qu'il y a « deux ans. »

Il est bon cependant de ne rien exagérer et de ne pas croire que la critique de Diderot fût toujours montée sur ce ton de mauvaise humeur. Quelques tableaux de Le Prince trouvèrent grâce devant lui et même valurent à l'artiste de la part du censeur des éloges très-chauds, ainsi *le Berceau* ou *Réveil des enfants,* où les marmots sont réveillés au son des instruments de musique : « J'aime cette manière « d'éveiller les enfants » ; puis Diderot fait un éloge chaleureux de la toile et termine par un petit hors-d'œuvre philosophique provoqué par une chicane qu'il cherche à l'artiste au sujet des vêtements des pauvres : « Qu'importe que le peuple soit ignorant « et grossier. Plus instruit, plus civil, qu'y gagne- « rait-il ? Ma foi, je n'en sais rien. » Nous n'avons point heureusement à répondre à une question aussi grave, mais il nous sera bien permis de dire qu'elle était au moins intempestive.

Le Concert provoque une salve d'éloges de la part du critique, qui trouve la composition char-

mante et la toile une des plus jolies du Salon. Il n'a point assez d'yeux pour admirer la femme qui est le principal personnage du tableau. Il ne se lasse point de la voir; il est ébloui de l'élégance, de la richesse et de la variété d'ajustements qui éclate dans cette composition qui a, du reste, été gravée par Gaillard sous le titre de *Concert russien.* Tout cela est ravissant, en effet, au moins dans la gravure, puisque nous ne pouvons guère maintenant juger des tableaux que par les estampes. Mais il nous faut bien reconnaître que les têtes des personnages sont toujours ses parties faibles, et que Le Prince n'ayant plus la nature russienne (comme on disait alors) sous les yeux, se trouvait embarrassé pour les tons de chair de ses personnages. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on lui conseillait d'éteindre ses étoffes ou de fortifier ses têtes, ajoutant avec malice qu'en prenant le premier parti la composition sera d'accord et tout à fait mauvaise; mais qu'en suivant le second il y aura harmonie, unité et beauté.

Le jugement que Bachaumont porte d'ailleurs sur cette exposition de Le Prince ne fait que confirmer en tout celui de Diderot.

L'année 1768 est pour Jean Le Prince une année glorieuse, surtout si nous prenons l'artiste au point de vue qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire si nous étudions spécialement le graveur, l'aqua-for-

tiste (pour nous servir du terme usité aujourd'hui), en négligeant pour un instant le peintre.

Nous avons dit que, pendant l'année 1766, Le Prince n'avait produit aucune estampe; que, l'année suivante, il avait publié seulement la pièce du *Printemps*.

Ce sommeil n'était qu'apparent, car, en 1768, l'artiste se réveille. Coup sur coup il fait paraître trois suites d'eaux-fortes de six pièces chacune qu'il intitule :

3e *Suite de divers cris de marchands de Russie;*

2e *Suite d'habillements des femmes de Moscovie,*

Et 2e *Suite d'habillements de diverses nations.*

Il donne aussi la charmante petite pièce de *l'Hyver* pour pendant au *Printemps*.

Cette petite estampe fut gravée par le maître, d'après un dessin qu'il avait fait en Russie à la sanguine. Ce dessin, qui est lui-même une petite merveille, fut supérieurement reproduit par Demarteau au moyen de son procédé de gravure à la manière du crayon dans lequel il excellait (n° 432 de son œuvre).

Quelques amateurs sérieux, M. Guichardot en tête, ont pensé que ces deux planches du *Printemps* et de *l'Hyver* devaient faire partie d'une suite de *Saisons*; mais la grande difficulté était de retrouver *l'Eté* et *l'Automne* qui ne figuraient nulle part dans

l'œuvre de l'artiste. Alors, comme toujours, on a forcé un peu la note et on a cherché à faire rentrer dans le cadre des deux pièces connues deux autres pièces qui, malheureusement, ne mettent aucune bonne volonté à s'enrégimenter ainsi dans une troupe avec laquelle elles n'ont jamais eu rien de commun.

Parmi les pièces rarissimes que nous avons acquises à la vente de M. M. de N., qui les tenait lui-même de M. Guichardot, se trouvent en effet deux pièces que nous avons baptisées la *Marchande de fruits* et l'*Officier tartare saluant* (n[os] 87 et 89 du Catalogue).

D'après les annotations que ce dernier amateur, à la compétence duquel nous rendons d'ailleurs toute justice, avait consignées sur les feuilles d'appui de ces estampes, l'*Officier tartare saluant* aurait représenté *l'Eté*. Pourquoi ? Probablement à cause de son geste que nous avons pris pour un salut et qui ne serait que l'acte d'un homme qui se découvre parce qu'il a trop chaud. C'est peut-être bien subtil. Quant à faire de notre *Marchande de fruits* la personnification de *l'Automne*, il n'y aurait rien d'impossible en tant que sujet ; mais le malheur est que cette pièce est de beaucoup antérieure aux deux autres, d'un faire tout autre, de la première manière du graveur, que le personnage y est beaucoup plus grand, qu'enfin elle n'a rien

de semblable, comme aspect, à ses deux sœurs. Toutefois, il faut reconnaître que les dimensions de ces quatre pièces ne varient entre elles que d'un centimètre et demi au plus. Mais cela ne suffit pas, à notre avis, pour reconstituer une suite que l'artiste n'a pas faite. Il a voulu, comme cela lui est arrivé souvent, faire deux pendants; il l'a fait, et il a marqué son intention en gravant ces pièces dans le même sentiment et en les soulignant d'un titre (ce que n'ont pas les autres). N'allons pas au delà et ne cherchons point à trop prouver pour donner raison au proverbe.

Si nous ne considérions que les suites d'eaux-fortes que nous venons de citer, l'épithète de glorieuse que nous avons donnée à cette période de la vie de Le Prince qui nous occupe serait exagérée; mais, en 1768, il se produit un fait qui la justifie : c'est l'invention par notre peintre de la gravure à la manière du lavis, procédé dont il se servira uniquement à l'avenir à l'exclusion de l'eau-forte proprement dite. Cette découverte exigea des tâtonnements et des essais qui nous sont révélés par quelques pièces de Le Prince, dans lesquelles on le voit chercher à rendre les fonds et les ombres autrement que par un croisement de lignes, soit par une sorte de manière noire. On reconnaît trace de ces recherches dans quelques pièces datées de 1768 et dans lesquelles l'eau-forte domine, accen-

tuée toutefois par une sorte de grignotis lavé qui n'est ni l'eau-forte pure, ni le procédé pur de la gravure au lavis. Cela est visible dans *le Pope, le Magicien, la Conversation russe* que l'artiste gravera une seconde fois par son nouveau procédé, *l'Officier et les trois soldats*, pièce très-rare, et *la Vertu au cabaret*. Nous avons le bonheur de posséder le tableau représentant cette dernière scène pleine d'effet.

Le Prince dut atteindre presque subitement le but qu'il cherchait, car, pendant cette même année, il grave les suites d'eaux-fortes que nous avons signalées plus haut, puis les pièces d'essai dont nous venons de dire un mot, et enfin seize pièces au lavis comprenant une suite de coiffures russes dessinées d'après nature et dix autres pièces de sujets divers, parmi lesquelles il nous faut citer la pastorale intitulée : *O fortunatos nimium*..., qui ne mesure pas moins de 50 centimètres en largeur, et une nouvelle réplique au lavis du *Jésus dans le temple*, cette scène si bien composée et si pleine de caractère qu'il avait déjà gravée à l'eau-forte en 1760. Du premier coup, on le voit, Le Prince, qui maniait d'ailleurs admirablement le pinceau et lavait ses compositions avec une grande habileté, arrivait à des résultats surprenants. Il attaque de suite des planches très-importantes par le sujet et la dimension, et, dès le début, il trouve la perfection.

Ce procédé, nous n'en ferons qu'une analyse très-succincte, et nous renverrons le lecteur à la description de ce secret tel que Le Prince ou plutôt sa nièce le remit à l'Académie de peinture, description qui se trouve relatée dans l'*Encyclopédie méthodique*, édition de 1791, et que nous avons fait réimprimer à la suite de cette étude. Pour donner une idée de ce procédé, nous allons esquisser un aperçu rapide des opérations nécessaires pour graver au lavis sur cuivre.

La manière de graver au lavis consiste d'abord à tracer les contours de son dessin à la pointe, puis à faire mordre le trait à l'eau-forte, ensuite à laver à l'encre et enfin à faire mordre le lavis.

Pour la première opération, on vernit la planche, on grave le trait à l'eau-forte par le procédé ordinaire. Cela fait, on nettoie la planche et on vernit à nouveau. Ensuite, avec un pinceau que l'on trempe dans une encre spéciale qui a la propriété de dissoudre le vernis, on lave toutes les grandes masses d'ombre. Ensuite, au moyen de vieux linges fins, on essuie adroitement cette encre et on dégraisse la planche avec de la poudre à poudrer. Une fois le cuivre sec et nettoyé, on répand dessus avec un tamis de la résine pulvérisée très-fin, de façon que cette poudre couvre bien uniformément la planche, que l'on fait chauffer ensuite jusqu'à ce que cette poudre se soit transformée par la fusion en un ver-

nis poreux. On laisse ensuite refroidir, et c'est seulement lorsque ce résultat est obtenu que l'on fait mordre à l'eau-forte; l'acide pénètre ce vernis poreux seulement aux places où le pinceau a passé et attaque le cuivre uniformément de façon à imiter un lavis. On nettoie à nouveau la planche, et, si l'on veut produire des tons plus vigoureux ou accentuer des détails, on recommence la même opération jusqu'à ce qu'on soit arrivé au résultat que l'on veut obtenir.

De toutes les estampes gravées par Le Prince à la manière du lavis, il y a beaucoup d'états. Les premières épreuves sont non terminées, ce sont des épreuves d'essai; puis viennent celles tirées avant la lettre et enfin celles avec le titre dans la marge. Les plus belles sont presque toujours tirées au bistre, quelquefois à la sépia. Quant aux épreuves imprimées à l'encre de Chine, elles sont rarement belles. Les tirages modernes, car les planches doivent exister encore, sont déplorables.

Le Prince s'empressa de présenter à l'Académie les estampes gravées d'après son nouveau procédé, qui fut fort goûté, ainsi que le constate le procès-verbal suivant :

Du Lundi 28 Janvier 1769.

Estampes de Mr le Prince, gravées par un nouveau procédé qui est approuvé.

Mr Le Prince, peintre académicien, a exposé des estampes imitant les dessins lavés à l'encre de la Chine ou au Bistre, qu'il a gravées par un procédé nouveau de son invention, different de tous ceux qui ont été

trouvés jusqu'à présent, au moyen duquel tout dessinateur, relativement à son degré de talent, peut exécuter sur le cuivre le dessin qu'il se propose de rendre avec presque autant de promptitude que le dessin même. L'Académie a fait compliment à Mr le Prince, sur cette découverte utile, qu'elle a fort approuvée.

Dans ses *Artistes français du* XVIIIe *siècle oubliés ou dédaignés*, M. Bellier de la Chavignerie dit que l'Académie lui acheta, en 1769, son procédé. C'est une erreur, comme nous aurons occasion de le prouver plus tard, car ce n'est qu'après la mort du peintre que sa nièce le vendit à cette Compagnie.

En 1769, Le Prince continua activement d'exploiter son invention. Parmi les quinze estampes qu'il publia cette année, il faut citer ses deux *Grandes Pastorales*, la *Danse russe*, les *Barques* et le *Berceau* qu'il grava deux fois en sens différent.

Une de ces deux dernières planches ne dut fournir qu'un tirage très-restreint, car nous n'en connaissons qu'une épreuve qui est dans la collection de M. Meaume.

Au Salon de cette même année, Le Prince exposa cinq tableaux et vingt-neuf estampes au lavis. Ses toiles ne lui valurent que des boutades de la part de Diderot, qui lui reprocha d'avoir forcé les portes de l'Académie par un bon morceau et de s'être ensuite

arrêté court. Tous les critiques du temps le plaisantèrent aussi sur une note insérée au Livret et relative à une de ses toiles représentant un *Caback* ou espèce de guinguette des environs de Moscou. En revanche, les éloges ne lui furent pas marchandés pour ses gravures au lavis qui se produisaient pour la première fois en public. Ce n'était, du reste, que justice.

Encouragé par le succès, il donna une suite de six vignettes gravées par ce procédé pour illustrer un ouvrage de Coqueley de Chaussepierre, qui parut en 1770. Ce drame, intitulé *le Roué vertueux*, est la composition la plus insensée que nous connaissions. Les quatre chants ne se composent absolument que de mots sans suite séparés les uns des autres par un nombre infini de points et de virgules. Malgré cela, cette petite brochure se vend très-cher, peut-être à cause des planches qui ne sont pas signées.

Cette année 1770 ne dut pas être bonne pour sa santé, car en dehors des vignettes du *Roué vertueux*, Le Prince ne grava que trois pièces : le *Joueur de chalumeau*, le *Poète* et le *Janissaire polonais*. Il ne dut guère peindre non plus, car il n'exposa, en 1771, que cinq tableaux, un *Médecin*, un *Géomètre*, l'*Intérieur d'un cabaret*, des *Baigneuses* et des bambochades. Si la quantité ne s'y trouvait point, il paraît que la qualité ne laissait

rien à désirer, car les louanges furent unanimes. Diderot est enchanté du *Médecin*, « tableau fort « remarquable et qui fera toujours honneur à son « auteur. »

Il compare le *Géomètre* à un Rembrandt, tout en ajoutant que le maître « est inébranlable à son « poste. » Bachaumont trouve, dans l'*Intérieur de cabaret*, « toute la gaîté des peintres flamands », et proclame que le peintre « est digne d'être critiqué, « parce qu'il est aisé de lui payer en louanges « l'équivalent de la censure. »

Les auteurs de la *Lettre de Raphaël le jeune à un de ses amis* et de la réponse de l'*Ombre de Raphaël, ci-devant peintre de l'Académie de Saint-Luc, à son neveu Raphaël, élève des écoles de dessin*, apportent aussi à l'artiste leur tribut de compliments.

Le succès du Salon lui valut, l'année suivante, de monter en grade à l'Académie, ainsi que l'atteste l'extrait suivant du huitième registre des procès-verbaux de la Compagnie :

Du Samedi 7e Mars 1772.

M. Le Prince, *peintre nommé Conseiller*. — En ouvrant la Séance l'Academie a procédé à remplir la place de Conseiller vacante par le décès de Mr Tocqué, Mr Le Prince, peintre académicien, a été nommé à cette place.

A l'année 1771, il faut rattacher toute une série de gravures (quatorze environ), très-réussies, telles

que le *Cabaret ambulant*, la *Cascade*, la *Ferme*, les *Pêcheurs*, les *Filets*, les *Laveuses*, etc.; mais nous devons faire une mention spéciale d'une grande pièce dans laquelle les personnages ont une dimension inaccoutumée. Intitulée *le Repos*, elle représente une jeune fille endormie sur son lit et surprise par ses parents, qui, en voyant le désordre de ses vêtements, comprennent vite ce qui s'est passé. L'artiste prend soin, d'ailleurs, de nous instruire à cet égard en posant sur le premier plan quelques œufs cassés près d'un panier renversé. Ce sujet avait déjà été peint par Le Prince, qui l'avait exposé en 1767. Diderot l'avait félicité d'avoir cherché un effet piquant; mais lui avait reproché de ne point assez faire comprendre la scène qu'il représentait, « de n'être point vrai dans son technique, ni clair « dans sa composition. » Puis, ne pouvant laisser échapper une si belle occasion, il se livre à des réflexions très-égrillardes sur la posture de la jeune fille, et ajoute, pour s'excuser, le sournois : « Voyez, « M. Le Prince, quand on est obscur, combien on « fait imaginer et dire de sottises. » Enfin il conclut, et nous adopterons la même solution pour notre estampe, « que ce morceau l'emporte à tout prendre « sur les autres du même artiste; qu'il est certai« nement plus soigné, mieux peint et plus fini. »

Débarrassé de la préoccupation de la découverte de son procédé, Le Prince chercha un nouvel ali-

ment à son activité. Il se mit en quête d'un sujet qu'il pût traiter avec compétence, et se livra à la composition d'un *Traité de paysage* dont il commença la lecture à l'Académie le 9 janvier 1773, lecture consignée dans le procès-verbal suivant :

Du samedi 9e janvier 1773.

Lecture par M. Le Prince *d'un traité sur la peinture dans le genre de paysage.*

M. Le Prince, Conseiller de l'académie, a commencé la lecture de la première partie d'un traité de sa composition sur la peinture dans le genre du paysage ; La Compagnie lui en a témoigné sa satisfaction.

Il est probable que cet ouvrage (qui n'a jamais été publié, croyons-nous) était, sous une forme plus littéraire, la reproduction d'un *Traité de paysage*, gravé en quatre cahiers de 4 planches par Demarteau, à la manière du crayon. Chaque feuille contient dans la marge un texte qui explique les modèles de croquis donnés à l'appui de la théorie. Le Département des estampes à la Bibliothèque nationale ne contient que deux de ces cahiers ; mais dans le catalogue de la collection Paignon–Dijonval, sous le n° 9229, nous trouvons ces quatre cahiers mentionnés avec l'indication que chaque livre se compose de quatre feuilles. L'assertion de Bénard est exacte, car nous possédons ces seize feuilles de principes de paysages. Il est très-rare de trouver ces quatre recueils complets.

Absorbé dans ses nouveaux travaux ou empêché par la maladie, Le Prince ne produit plus que peu d'eaux-fortes au lavis. En 1772, il ne donne que le *Marchand de gâteaux* et la *Halte de Calmoucks;* et, en 1773, quatre pièces seulement sont publiées : les *Bateaux russes*, la *Vue des environs de Nerva*, le *Cabaret de Moscou* et le *Coche d'eau*.

La réputation du maître allait toujours en augmentant ; elle suivait d'ailleurs la même progression que son talent. Au Salon de 1773, il expose, comme Conseiller, plusieurs tableaux sous quatorze numéros, et toutes ces toiles appartiennent à des amateurs qui portent les plus grands noms de France, à Mgr le duc de Chartres, à M. de la Ferté, contrôleur des menus plaisirs du Roi, aux comtes Strogonoff, de Bezenval et de Choiseul-Gouffier, au duc de Praslin, au baron de Breteuil, ambassadeur de Naples, etc. Aussi la critique ne tarit pas d'éloges sur *la Consultation, le Marchand de lunettes*, qui a eu les honneurs de la gravure, *la Mère surprenant les secrets de sa fille*, « tous « sujets pleins de vie et d'esprit, qui raniment, « fixent sans cesse le spectateur, toujours excité par « un nouveau plaisir. » Bachaumont félicite le peintre d'être encore plus fécond cette année en idées ingénieuses, d'occuper, d'intéresser et de donner à penser. Le Prince expose aussi pour la première fois des paysages peints d'après nature, et

il réussit à ce point que le critique (ou plutôt son continuateur) dit que son coup d'essai est un coup de maître et que l'artiste lutte contre M. Vernet lui-même.

Quoi qu'il en soit, Jean Le Prince est certainement en progrès, car nous trouverons aux expositions prochaines ses tableaux les plus célèbres. Du reste, il est tout à la peinture ; il ne grave plus ou très-peu ; il lui faut deux années (1774 et 1775) pour publier la petite suite des *Sens*, dont les cinq pièces étaient probablement destinées à illustrer un ouvrage que nous n'avons pu découvrir, à moins que le graveur n'ait voulu tout simplement faire une suite sans texte, comme beaucoup d'artistes l'ont fait souvent, ce qui est encore très-possible.

En 1775, Le Prince expose sous huit numéros et voit encore grandir le succès qu'il avait obtenu deux ans auparavant. La couleur charmante et les tons harmonieux de *l'Avare* enchantent Diderot, qui, devant *le Nécromancien*, s'écrie : « Divin! « divin! la tête m'en tourne ; c'est encore à désoler, « c'est la couleur la plus séduisante. Et sa petite « femme, voyez donc sa mine! En concevez-vous « une plus gracieuse ? » Il en arrive même à trouver que ses petites figures sont peintes avec esprit, *peut-être avec trop d'éclat*. On se rappelle qu'il faisait en 1765 le reproche contraire. Comme paysagiste, Le Prince est un très-habile homme ;

suivant lui, il tient le premier rang, il est dans la vraie route et ne doit pas en sortir.

Quant au continuateur de Bachaumont, c'est *l'Avare* qui le transporte et dont il trouve le caractère fortement exprimé par son action. « Il est « entouré de sacs remplis d'espèces : il en serre un « d'une main, il compte de l'argent de l'autre, *il « semble en ramasser avec ses pieds.* J'aurais désiré « qu'il l'eût couché dessus, qu'il l'eût enterré dans « son or. »

La Lanterne magique aux Champs-Élysées est peut-être moins louangeuse, mais l'auteur des *Entretiens sur l'Exposition des tableaux de l'année 1775* ne craint pas de l'appeler le Rembrandt et le Ruisdaël de nos jours. C'était peut-être aller un peu loin, mais cette exagération même donne une idée assez exacte du charme répandu dans les productions de notre artiste.

Malheureusement, si le talent et la réputation croissaient, la maladie elle aussi augmentait et forçait Le Prince à acheter une maison de campagne à Saint-Denis-du-Port, près Lagny. Cette acquisition, dont nous donnons plus loin *in extenso* le contrat, eut lieu le 6 septembre 1775, devant Me Gillet, notaire à Lagny.

Nous en trouvons la mention dans la lettre suivante, datée du 3 août 1776, que Le Veau, le graveur, adressait à M. Haillet de Couronne,

secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen et lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, et dont nous ne donnerons qu'un extrait (la lettre ayant déjà été publiée dans notre Notice biographique de ce graveur) :

. . . . . J'ai désiré finir la planche que je gravois, pour M. le prince, enfin de vous l'envoyer, avec ma notte ; je contois que cette planche ceroit finis pour la fin d'avril, mais M. le prince m'ayant retardé les retouche, par diférant voyage qu'il a fait, à une maison de campangne qui a achettée cette année ; a retardé ma planche jusqua mercredi de cette semaine ; et pour comble de poine il ne la veut mettre au jour qu'avec le pandant, que l'on ne fait que commencer ; et que je craint qui ne dur plus dune année.

La planche dont parle Le Veau dans cette lettre est la belle estampe ayant pour titre *le Corps de garde* et qui est la reproduction d'un des meilleurs tableaux de Le Prince. Le peintre fut si satisfait de son interprète qu'il lui donna 200 liv. de gratification en sus du prix convenu. Nous trouvons ce renseignement dans le *post-scriptum* de la lettre de Le Veau dont l'original est aux archives de l'Académie de Rouen. Voici ce *post-scriptum* dans toute sa naïveté :

je croirois manquer Monsieur à vos bontés si je ne vous fesois part de ma satisfaction. Mon[r] le prince a paru si satisfait de moi tant par mon ouvrage que par mon exatitude ma promis de me donner 200 liv. de gratification et me recommandant de nen parler a personne dans la crainte que cela ne vienne au aureille de ceux qui grave pour lui et qui pourait lexiger.

Le tableau que Le Prince fit graver par Née, pour faire pendant au *Corps de garde,* représente une scène d'enrôlement. L'estampe a pour titre *l'Amour de la gloire.* Cette composition a, du reste, été reproduite sur bois dans l'*Histoire des peintres* de M. Ch. Blanc, mais sous le titre erroné de *Corps de garde.* Le Veau avait bien raison de craindre que la gravure de Née ne demandât plus d'une année. Elle ne fut publiée, en effet, avec son pendant, qu'en l'année 1778, c'est-à-dire deux ans après. L'original est au Louvre.

Le Veau n'est pas le seul graveur normand qui ait interprété Le Prince; Noël Le Mire a aussi gravé d'après lui *la Crainte,* tableau appartenant alors à M. le duc de Liancourt. La composition représente une femme couchée dans un lit et effrayée par quelque bruit; son petit chien aboie après l'importun que l'on ne voit pas. Peut-être l'estampe ne se vendait-elle pas au gré des artistes; alors, pour accentuer l'intérêt de la scène, on ajouta dans les rideaux du lit la tête d'un amant qui se cache. Les premières épreuves de la gravure sont avant cette tête. Nous ne savons si le changement fut également opéré sur le tableau; nous avons tout lieu de croire que cette addition fut faite seulement par Le Mire, car l'estampe porte l'adresse d'un logement que ce dernier n'occupa que de 1782 à 1792, c'est-à-dire après la mort du peintre.

Au Salon de 1777, Le Prince exposa onze tableaux sous huit numéros. Parmi ces toiles, on compte huit paysages, dont trois représentant des vues prises à Lagny, près de sa nouvelle maison de campagne, une étude de vache d'après nature, *la Crainte* qui, nous venons de le dire, fut gravée par N. Le Mire, et enfin *un Corps de garde* de quinze pouces de haut sur un pied de large. Ces dimensions restreintes nous font penser que c'était une réplique réduite du tableau gravé par Le Veau. N'ayant point trouvé de critiques sur ce Salon, nous ne pouvons dire quelle fut l'impression du public sur les œuvres exposées.

Les choses allaient mal pour Jean Le Prince, qui était obligé de rester à se soigner à sa maison de campagne de Saint-Denis-du-Port ; la maladie s'aggravait tous les jours, paralysait son travail et affaiblissait son courage. Les soins de Marie-Anne étaient impuissants à ramener au logis de son oncle l'aisance et la santé. La situation devint telle qu'il dut même recevoir des secours du Roi, si nous en croyons la lettre suivante adressée probablement au Directeur des bâtiments du Roy, qui était alors M. le Comte de la Billarderie D'Angiviller :

Monsieur

Il n'y a que ma vive reconnoissance qui puisse égaler vos bontés. Vous venés de diriger vers moi la main bienfesante de Sa Majesté, mais je regarde cette faveur moins comme un hon-

neur que j'aurois pu mériter que comme un effet de cette generosité qui vous est si naturelle, et qui vous fait decouvrir et prevenir les besoins des artistes jusque dans le sein de leur retraite. Vous avés deviné les miens Monsieur, malgré que mon amour propre cherche à les cacher, et se plaise à laisser beaucoup de personnes me croire fort à mon aise, sans faire reflection que la mort presque toujours le bras levé sur moi me dérobe les trois quarts du temps que je pourrais employer à tirer parti de mes faibles talens.

Une crise de nerfs que je viens d'essuier me laisse dans une si extreme foiblesse que je commence à peine à pouvoir me promener autour de ma maison.

Agréez donc Monsieur sil vous plaît dans ce moment cy mes sinceres remerciemens par cette lettre, et faites moi l'honneur de me croire avec la reconnaissance, etc...

Monsieur

Votre très etc....

Le Prince

a St Denis du Port, près Lagni le 12 juin 1778.

Comme nous, le lecteur trouvera que cette lettre est poignante ; mais ce que, comme nous aussi, il jugera plus navrant encore, c'est l'article suivant que le continuateur de Bachaumont écrit à propos des œuvres de Le Prince exposées au Salon de 1779 :

Il serait grand besoin, Monsieur, de pareils débutants et il en faudrait beaucoup de cette espèce pour remplacer M. Le Prince que nous sommes menacés de perdre. Cet artiste à la fleur de l'âge, trop livré aux plaisirs et déjà recueillant les fruits amers d'une vie licentieuse que favorise sa profession, est attaqué de vapeurs, de vertiges, est dans un état d'épuisement qui fait désespérer qu'il puisse jamais reprendre la palette. Sa fécondité lui a fait heureusement produire avant sa nullité de quoi nous amu-

ser encore cette année; car il est toujours spirituel et piquant. Des paysages riants où le goût de la belle nature se retrouve sans cesse, occupent les connaisseurs tandis que des scènes folâtres ravissent la multitude. On ne se lasse point d'étudier ses *Marionnettes* du plus joli détail, ses *Joueurs de boule*, ses *Joueurs de petit palet*. Dans son *Cabaretier qui vient avertir un voyageur que son cheval est prêt*, un autre se serait contenté de bien rendre ce sujet simple; M. le Prince y a jeté un incident qui le relève, et fixe les regards dès qu'on l'aperçoit; c'est que l'aubergiste trouve le cavalier caressant sa femme; saillie charmante, exprimée avec toute la finesse du pinceau de cet aimable artiste.

Heureusement, Monsieur, tout se compense; pour nous dédommager de la perte de M. le Prince, deux autres confrères qu'on regrettait au Salon dernier reparaissent aujourd'hui; il est à espérer que Paris fixera enfin leur légèreté, ce sont MM. Casanova et Loutherbourg.

Eh bien, monsieur l'auteur, votre critique est tout simplement écœurante et votre place n'était point d'être chroniqueur, mais bien attaché aux pompes funèbres. Au moins là vous n'auriez enterré les gens qu'après leur mort. Dieu merci! la critique contemporaine est mieux élevée et, parmi nos *Salonniers*, on n'en trouverait pas un qui consentirait à ouvrir ainsi un cercueil devant un mourant et à prendre d'avance la tête du convoi d'un artiste, un an et demi avant que la mort n'ait achevé son œuvre.

Il est à croire que Le Prince n'eut jamais connaissance de pareilles aménités et que sa nièce réussit à écarter de la vue de l'artiste de semblables ignominies.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la situation du peintre devenait de plus en plus précaire, et que, n'ayant plus la force de travailler, la pension que lui faisait le Roi ne pouvait suffire à ses besoins. Il fallait donc absolument se créer des ressources, et c'est alors qu'il songea à vendre le secret de son procédé de la gravure au lavis.

Pour arriver à ce but, il dut s'adresser à la direction des bâtiments, et il trouva dans l'architecte Heurtier, inspecteur des bâtiments, un négociateur dévoué, sinon heureux, ainsi que le témoigne la lettre suivante adressée au directeur alors en exercice :

Monsieur Le Comte,

Lorsque j'eus l'honneur de vous entretenir dernièrement du secret de M. Le Prince de graver dans le goût du lavis, je n'en parlai alors que comme d'une découverte qui m'avait paru merveilleuse et que je n'avais pas encore examiné sous tous ses rapports utiles. Depuis il m'est venu dans l'idée que l'architecture pourrait peut-être en tirer le plus grand avantage ; j'ai sçu que je n'avais pas été le premier à le penser. Quoiqu'il en soit, j'ai l'honneur de vous soumettre les reflexions que j'ai faites à ce sujet.

M. Le Prince assure positivement qu'on peut graver aussi rapidement avec son secret que si l'on dessinait ; que l'opération est la même et que celui qui sait dessiner est en état, suivant son procédé, de graver sans étude particulière.

M. Le Prince assure encore qu'il a proposé de donner son secret pour 25,000 liv. D'après ces deux assertions que je suppose vraies, ainsi que vous pourriés faire vérifier, Monsieur le Comte, cette somme de 25,000 liv. une fois payée épargnerait à l'admi-

nistration une dépense annuelle de plus de 8 à 10,000 liv. qu'elle serait obligée de payer pour monter le bureau des dessinateurs copistes, s'il arrivait que le projet de la reconstruction du Château eut lieu, ou que vous voulussiés rendre conformes tous les plans des châteaux et maisons royales et faire faire des copies convenables de tous ces plans. Vous n'auriés besoin alors dans votre bureau des dessinateurs que de gens instruits qui seraient chargés des originaux et feraient pour le besoin une ressource de sujets en état de travailler. Au moyen de la presse on multiplierait les copies des plans autant que le besoin l'exigerait. Je n'étends pas davantage mes réflexions à cet égard parce que l'avantage du secret de M. Le Prince, si je ne m'abuse pas, est trop sensible pour n'être point remarqué au premier coup d'œil.

J'ai l'honneur d'être....

HEURTIER.

Versailles le 22 mars 1780.

En tête de cette lettre se trouve cette note de Montucla, premier commis des bâtiments :

M. Le Comte à qui j'ai remis cette lettre sous les yeux m'a dit que 25,000 liv. pour l'achat du secret de M. Le Prince étoit une somme bien considérable, qu'il fallait voir, etc. Pendant ce temps M. Le Prince s'est retourné d'une autre manière et a proposé par souscription un ouvrage sur sa nouvelle gravure au moyen duquel le public, et non les Bâtimens seuls, fera probablement la dépense nécessaire pour la publication du secret de M. Le Prince.

Voici du reste le mémoire que Le Prince avait remis à l'appui de la demande qu'il faisait à la Direction des bâtiments pour la cession de son secret :

Le Prince penetré de la plus vive reconnoissance sur les espérances flateuses que lui a donné Monseigneur le Contrôleur

Général ose le suplier de déveloper envers lui son généreux penchant à encourager les efforts de ceux qui travaillent à mériter sa bienveillance.

Il est prêt à dévoiler le secret de cette découverte de gravure si utile pour les artistes les plus célèbres qui la désirent avec impatience.... Elle servira à mettre au jour les plus beaux dessins des grands maîtres et à communiquer par là cette flâme de génie si nécessaire aux progrès des beaux-arts.

Ce procédé qui donne la plus grande facilité pour exécuter toutes sortes de genres de desseins, est aussi d'une œconomie considérable dans les départements où il faut indispensablement multiplier les desseins et les planches gravés.

La bonne foy et la délicatesse de Le Prince ne lui permettent pas de s'étendre davantage sur les avantages réels de cette méthode. Il suplie Monseigneur le Contrôleur Général de consulter sur cela M. de Trudaine, M. Peronet. M. Soufflot et M. Pierre...

Il espère qu'en récompense de son zèle, et de cet utile procédé, il lui sera accordé une fois payé, la somme de vingt cinq mille livres, et s'il n'etoit pas possible de lui faire cette grâce, il en accepteroit la rente viagère qu'il regarderoit comme un juste salaire de ses travaux, et un dédommagement de ce qu'il perdra en communiquant son secret.

Au-dessus de ce mémoire M. Cuvillier, commis des bâtiments, a écrit la note suivante :

Au travail du 6 avril, M. le D. G. a rejetté la proposition comme excédant toutes les bornes dont l'objet pouroit être susceptible.

Sera écrit pour annoncer le refus.

La réponse très polie, est au 2e feuillet du mémoire.

M. J.-J. Guiffrey, qui nous a si obligeamment procuré copie de ces pièces, n'a pu nous donner cette réponse.

Ainsi qu'on l'a vu par la note de Montucla, Le Prince, en présence du refus de l'administration, eut recours à une autre combinaison. Il fit appel au public et déposa, le 10 juillet 1780, chez M[e] Lesacher, notaire à Paris, à l'appui de la souscription qu'il ouvrait pour la publication d'un ouvrage qui devait contenir la divulgation de son procédé de gravure au lavis, un prospectus que nous donnons tout au long à la suite de cette notice.

Cette souscription n'eut pas plus de succès que les sollicitations adressées à l'administration, car l'ouvrage ne parut jamais.

Le Prince ne se trouvait pas au bout de ses ennuis, car, outre le désagrément de ne pouvoir tirer profit de sa découverte, il eut encore la contrariété de se la voir contester par un sieur Boizot, ingénieur. Nous trouvons sur le 9[e] registre des procès-verbaux de l'Académie la trace de cette contestation qui se termine du reste à l'honneur du peintre :

Du samedi 30 septembre 1780.

Lettre de M[r] Le Prince.

Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. Le Prince, conseiller de cette Académie en date du 27 de ce mois par laquelle il refute une lettre qui lui a été envoiée et écrite par la dame épouse du sieur Boizot, ingénieur, pour revendiquer le secret de la gravure en lavis qu'elle prétend être celuy de son mary. M[r] Le Prince, a qui le S[r] Boizot a communiqué son procédé, proteste que celui qu'il propose par souscription

n'est pas celui du S[r] Boizot. Il assure en outre ce prétendu secret est impraticable. Il conclut par suplier la Compagnie de donner acte de sa déclaration formelle. L'Académie a reçu sa déclaration et le Secrétaire lui délivrera l'extrait des Registres sur cet effet.

Du samedi 7 octobre 1780.

Lettre de M. Boizot fils, Académicien en réponse à celle de M[r] Le Prince.

Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de de M. Boizot fils académicien dans laquelle il témoigne sa sensibilité sur quelques expressions vives de la lettre de M[r] Le Prince, lue à la dernière Assemblée relativement à la discussion élevée entre la dame Boizot sa belle sœur et M[r] Le Prince. Il y annonce que d'après le désaveu formel de M[r] Le Prince, la querelle est terminée, et que les prétentions de sa belle-sœur tombent d'elles mêmes.

Le terme des tribulations et des souffrances arrivait à grands pas. Cependant Le Prince envoya encore quelques-unes de ses œuvres au Salon de 1781. Il exposa plusieurs tableaux sous deux numéros.

Dans une critique du temps intitulée : *Jugement sur nos peintres et sculpteurs,* Philadelphie, 1781, l'auteur s'exprime ainsi :

CLÉOPHILE.

Et qu'allez vous voir dans Monsieur Le Prince ?

SAINT CYR.

Non pas le Prince du talent.

CLÉOPHILE.

Mais du moins un peintre charmant ?

SAINT CYR.

Madame, son pinceau n'est il pas un peu mince ?
Je ne lui trouve point assez de naturel.

CLÉOPHILE.

Vous oubliez qu'il fait très bien le paysage.

SAINT CYR.

Oui, très bien un feuillage :
Et mal une figure, un Ciel.
Voilà ce que j'en pense.
Je lui reproche encore trop de réminiscence;
Comme amateur, enfin son mérite est réel.

CLÉOPHILE.

Ah, votre vertu favorite
Est de n'être content de rien !....

On nous excusera de citer cette critique dont la forme ne vaut pas mieux que le fond, mais nous avons voulu ainsi donner une idée des petites brochures qui paraissaient tous les deux ans et qui avaient la prétention de juger nos artistes.

A vrai dire, les seuls critiques sérieux de l'époque étaient Bachaumont et Diderot. Ce dernier fit aussi le Salon de 1781, qui ne parut point de son vivant, mais seulement de nos jours, en 1857, dans la *Revue de Paris*. Bachaumont garda le silence, il avait enterré Le Prince deux ans auparavant.

Dans son Salon, Diderot commence par annoncer la mort de Le Prince survenue dans l'entrefaite, puis il porte sur cet artiste le jugement suivant, empreint d'une certaine justesse :

> Si ses compositions manquent souvent de sagesse et de régularité, elles se distinguent presque toutes par un caractère original et spirituel ; sa touche brillante et légère a un charme qui ne permet pas d'en apercevoir les défauts ou qui les lui fait pardonner.

Puis il fait l'éloge des *Joueurs de boule* qu'il trouve très-jolis, d'une belle couleur et aussi charmants que le sujet le comporte, et du *Ménage ambulant*, auquel il reproche toutefois de ne pas être d'un effet assez tranquille, et de présenter une multitude de petites choses qui pétillent, quelquefois des figures qui pourraient être mieux dessinées.

Ces quelques tableaux furent le dernier effort de l'artiste, qui mourut à Saint-Denis-du-Port le 30 septembre 1781, à six heures du matin, ainsi que le constate l'acte de décès et d'inhumation suivant :

10 *D* *Le Prince* *Jn Bte.*

> Le Premier Octobre, Jean-Baptiste Le Prince, Peintre du Roy, et Conseiller de son Académie Royale de Peinture, Sculpture et Architecture, agé de quarante sept ans, veuf de Damoiselle Marie Guitton, son épouse, décédé la veille en sa maison a été inhumé au cimetière commun de cette Paroisse, en présence de François Le Prince, son frère, Premier Musicien du Concert de Rouen, Jean-Baptiste-Jude Charpentier, Maître de langues de l'Académie

Impériale des Sciences de S[t] Pétersbourg, son beau-frère, et autres qui ont signé

[1] OMETHES architecture

CHARPENTIER LE PRINCE

LEFEBVRE

RAMARD

AUSONNE

p. j. ABRY Curé de S[t] Denis du port.

Le jour du décès, M[lle] Le Prince écrivit à Pierre, alors directeur de l'Académie, pour lui notifier la mort de son oncle. Pierre transmit le billet au contrôleur général des bâtiments avec cette lettre :

MONSIEUR LE COMTE,

M. Le Prince mourut hier à six heures du matin, et C'est une vraye perte pour l'Art. Sa mort laisse vacante une Pension, un Logement dans le Louvre, et une place de Conseiller à l'Académie. J'ai l'honneur, pour le présent, de vous rappeler les Espérances que vous avez laissées pressentir à M. Bachelier pour le Logement.

Ci-joint un Billet de cette malheureuse Mad[elle] Le Prince, sa Nièce, qui a sacrifié toute sa jeunesse pour le soigner, sans pouvoir cultiver ses talens pour la Peinture, et peut être sans aucunes espérances, quoiqu'elle soit dans la classe des personnes remplies de mérite à toute sorte d'Egards.

Je ne suis pas assez au fait du Logement vacant pour entendre ce qu'elle demande.

Vous avez eu la bonté, Monsieur le Comte, de promettre à M[r] Mouchy un a compte sur ceux de ses ouvrages qui ne sont

[1] Ces mots ne doivent pas être une signature. Ils sont illisibles, mais paraissent être de l'écriture du curé Abry et non de celui qui a dressé l'acte. Peut-être une note.

pas dans la classe de ceux d'Emulation, tels que la copie de L'Amour de Bouchardon et les Bustes *répatés* pour M. de Marigny; Les Mémoires sont fournis.

M. Vincent vous suplie aussi de le tirer d'un embarras momentané; il lui est dû la Copie du Président Molé dont le Mémoire est fourni. M. David Agréé profite de la circonstance d'un voyage de M. Sauvage en Flandres, pour voir cette belle Ecole pendant un mois; comme on ne peut qu'aplaudir à cette démarche, Je vous suplie, Monsieur Le Comte, de lui donner un congé; une Lettre de quatre mots de vous suffira.

Je n'ai point l'honneur de vous envoyer le détail de ce qui s'est fait samedi à l'Académie, parce que l'on n'a fait qu'y entamer les conférences sur les nouvelles couleurs dont vous avez été informé.

Je reviens à M. Le Prince envers lequel vous serez dans le cas d'exercer vos bontés, s'il ne s'y trouve pas d'obstacle.

Je suis, Monsieur le Comte, dans des souffrances telles que je ne puis dicter que ces alinéa.

Agréez, etc....

Paris ce 1er 8bre 1781.

Monsieur le Comte n'oubliera point ses vues pour M. Beaufort. M. Pierre le supplie de les faire pressentir.

Sur la lettre de Pierre on trouve cette note en forme de réponse :

M. le Comte m'a dit qu'il avait besoin de causer de cela avec M. Pierre, ce qu'il feroit la première fois que led. M. Pierre viendroit à Versailles.

L'Académie mentionna le décès sur son procès-verbal de la première séance qui suivit :

Du 6 Octobre 1781.

Mort de M. Le Prince. En ouvrant la séance le Secrétaire a notifié la mort de Mr Jean Le Prince, Conseiller de

cette Académie, décédé le 30 de ce mois, en sa maison de St Denis du Port près Lagny sur Marne dans la 46e année de son âge.

Le Prince mourait à six heures du matin. A sept heures Me Bureaux, procureur au bailliage de Lagny, agissant au nom et comme mandataire de Marie-François Le Prince, frère du défunt, qui lui avait donné pouvoir à cet effet dès le 24 juillet 1781, présentait requête au bailli Aublan, pour obtenir de ce dernier l'apposition des scellés sur le mobilier garnissant la maison de campagne de l'artiste. Dès sept heures et demie du matin, on procéda à cette opération.

Dans le préambule du procès-verbal, le bailli s'exprima ainsi :

Ou étant..... y aurions trouvé Gissant sur la paillasse le corps mort dud. Sr Jean Bte Leprince, et après aspersion d'eau bénite et prière accoutumée, avons procédé à notre apposition de scellés ainsy qu'il suit :.....

Le 20 février 1781, Le Prince avait fait un testament olographe par lequel il instituait sa nièce Marie-Anne sa légataire universelle, et nommait pour son exécuteur testamentaire le sieur Luce, son cousin, greffier au Parlement. On trouvera cette pièce au chapitre des documents que nous avons fait imprimer plus loin.

Les 25 et 26 octobre 1781, on procéda à la levée des scellés apposés à Saint-Denis-du-Port; mais on dut appeler, outre les héritiers, sept habitants de

Lagny, créanciers de Le Prince, qui avaient fait opposition à ce que cette opération eût lieu hors leur présence.

L'inventaire fut dressé en même temps par Mes Lemoine et Lesacher, notaires à Paris; ces mêmes officiers ministériels inventorièrent également le mobilier reposté au logement du Louvre. Cette opération eut lieu les 10, 12, 13, 15, 16, 17, 22, 23, 25 et 26 octobre 1781.

Après le décès, Mlle Le Prince voulut élever un monument à la mémoire de son oncle, probablement dans une chapelle de l'église de Saint-Denis-du-Port. Pour cela elle s'adressa à Pajou, qui avait été l'ami du peintre, et occupait au Louvre un logement voisin de celui que ce dernier avait habité.

Pour obtenir la perpétuité de ce monument, elle n'eut qu'à en faire la demande à un sieur Pellier, alors seigneur du fief dont dépendait la chapelle, et ancien ami du défunt.

Pajou s'empressa de consacrer à la mémoire de son ami un médaillon dans lequel Le Prince est vu de profil, médaillon qui fut fixé contre le mur de la chapelle, et qui depuis est passé, on ne sait par quelles vicissitudes, dans le cabinet de M. le comte H. de Viel-Castel, avec la plaque qui avait été posée au-dessous, et qui portait l'inscription suivante :

CE MONUMENT DU RESPECT DE Mlle LE PRINCE POUR / LA MEMOIRE DE SON ONCLE, DECEDÉ LE 30 7bre 1781 AGÉ / DE 47 ANS, A ÉTÉ ÉLEVÉ DANS CETTE CHAPELLE POUR Y / RESTER A PERPETUITÉ; ET CE, CONFORMEMENT AU DESIR / DE M. PELLIER, AMI DU DEFUNT, ET SEIGNEUR DE CE FIEF.

REQUIESCAT IN PACE.

Ce portrait et cette plaque ont d'ailleurs été lithographiés, par F. Legrip, dans les *Portraits inédits* de M. de Chennevières.

Le Prince mourut dans une situation pécuniaire déplorable, comme on le suppose bien d'après ce que nous avons déjà eu l'occasion d'en dire. Il laissait des créanciers qui n'étaient point encore payés en mars 1782. Le Roi lui avait prêté 3,000 fr. que les héritiers Le Prince, sa mère (?) et sa nièce se préoccupèrent d'abord de payer. Le Directeur général y mit du reste toute la bonne volonté possible, comme il le prouve dans la lettre suivante adressée à M. Pierre, directeur de l'Académie :

A M. Pierre.

du 7 9bre 81.

Arch. Nat. O¹ 1139, p. 218.

Parmi les notes, M. que vous m'avés addressées et à la plupart desquelles j'ai répondu par ma dernière il en étoit une qui concernoit la dette de la succession de Mr Le Prince, envers le roy, pour compensation de la quelle ses héritiers offrent le

dernier tableau qu'il a mis au sallon. Comme j'ai eu toujours beaucoup d'estime pour les talens et les qualités personnelles de cet artiste, je suis éloigné de faire valoir les droits du roy à la rigueur. Ainsi quoique probablement le prix de ce tableau n'equivale pas aux 3,000 liv. dus au Roy, jadopte cet expedient pour liberer cette succession et la rendre plus fructueuse à sa mère et à sa nièce que je sçais rester avec très peu de fortune. Si pourtant, parmi de nombreux desseins de M^r Le Prince il en étoit quelques uns qui vous parussent pouvoir convenir au roy, cela pouroit former un supplément à la valeur du tableau, sur quoi je vous laisse le soin d'en réferer avec les héritiers. Vous pouvez leur annoncer en attendant que je prends pour le roy le tableau en question et qu'ils peuvent compter sur mes dispositions à arranger cette affaire d'une manière favorable à la succession.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre.....

Le Directeur général ne borna pas là ses bontés pour Mlle Le Prince; il lui laissa encore, jusqu'au 1er avril 1782, la jouissance du logement de son oncle au Louvre, mais en prêtant toutefois l'atelier à Casanova. Voici la dépêche du 30 novembre 1781, qui contient cette autorisation :

A M. Pierre.

du 30 9bre 81.

Mlle Le Prince, M. m'avoit demandé attendu le peu de fortune que lui laisse son oncle, le petit logement que cet artiste s'étoit pratiqué au dessus de son attelier, mais j'ai considéré que ce seroit un exemple qui tireroit à conséquence, et que d'ailleurs

l'artiste à qui je destine l'attelier de feu Mr Le Prince, seroit extremement gené par une pareille disposition. Ainsi en approuvant d'ailleurs les arrangemens que vous m'avés proposés pour secourir la dlle Le Prince, au moyen de l'acquisition du secret de Mr Le Prince, je ne puis lui accorder cette demande. Toutefois pour lui donner le temps de mettre en ordre les affaires de la succession de son oncle, je veux bien consentir qu'elle continue d'occuper le logement en question jusqu'au 1er avril prochain passé lequel temps elle sera tenue de le laisser libre pour celui a qui l'attelier sera accordé.

Quant à cet attelier, comme sans logement même, l'artiste à qui il sera donné ne pourroit guere en faire usage, j'agrée la proposition que vous m'avés faite de le préter jusqu'au 1er avril à M. Cazanova, pour lui faciliter l'exécution des tableau dont il est chargé par Mr le Prince de Nassau. Mais passé ce terme, que ces tableaux soyent achevés ou non, Mr Cazanova l'évacuera; c'est la condition expresse de ce pret, et je vous recommande d'y tenir la main.

J'ai l'honneur d'être, M. votre.....

Plus tard ce logement, que l'on avait offert à Bachelier, fut refusé par lui et accordé à Suvée, sur lequel l'attention de la direction avait été appelée par ses derniers succès au Salon de 1781. Toute cette affaire se trouve développée dans les trois dépêches suivantes datées du même jour, extraites des Archives nationales :

A M. Pierre.

du 14 janv. 82.

O1 1140. p. 12. Jétois, M., dans le dessein d'accorder à M. Bachelier le logement attelier de feu Mr Le Prince, lorsque vous m'avés communiqué la lettre par laquelle cet artiste renonce à sa demande en me priant de l'accordé à Mr Suvé.

Ce dernier artiste qui est en effet un des peintres d'histoire qui ont principalement excité l'attention du public au dernier sallon est bien dans la classe de ceux qui méritent une pareille grace. Je dispose donc du logement de feu Mr Le Prince en faveur de M. Suvé à qui j'en donne part.

J'ai l'honneur d'être M. votre.....

A M. Suvé.

14 janv. 1782.

La mort de Mr Le Prince faisant, M. vacquer dans le Louvre un logement attelier, j'en ai disposé en votre faveur. C'est avec plaisir que j'ai trouvé cette occasion de vous marquer ma satisfaction des efforts soutenus que vous faites pour acquérir chaque jour un nouveau degré de talent dans votre art. Le logement sera vacant dans les premiers jours d'avril et vous pourrés alors en prendre possession.

Je suis, Monsieur, votre.....

A Mr Brebion.

14 janv. 1782.

Je vous informe, M., que je viens d'accorder à Mr Suvé, l'un des peintres d'histoire de S. M., le logement que la mort de Mr Le Prince a fait vacquer. Vous pourrés, de concert avec M. Pierre, l'en mettre en possession dans les premiers jours d'avril prochain, temps auquel Mlle Le Prince doit l'abandonner.

J'ai l'honneur d'être, M. votre.....

Au mois d'avril 1782, en effet, Marie-Anne Le Prince quitta le logement du Louvre, et alla s'installer rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache.

Pour liquider son passif et faire face aux embarras de toute sorte que créait sa mort, Le Prince laissait sa nièce Marie-Anne Le Prince qui,

comme le disait Pierre, avait sacrifié sa jeunesse et ses talents pour soigner son oncle, et qu'il avait instituée sa légataire universelle, au grand mécontentement de ses autres héritiers.

Cette jeune fille était née à Rouen en 1750 et comptait par conséquent trente ans lorsque son oncle mourut. Elle avait presque toujours vécu avec lui, et lui avait témoigné jusqu'à la fin le plus grand dévoûment. Installée chez lui depuis le retour de Russie, elle avait reçu de son parent des leçons de peinture et de gravure dont elle avait si bien profité qu'elle aida souvent son maître dans ses travaux. Il paraît qu'elle peignait bien et gravait avec succès. Nous ne connaissons d'elle qu'une estampe (c'est la copie du n° 89 de notre catalogue) qui rappelle bien les eaux-fortes de Le Prince : c'est assez dire qu'elle est gravée avec esprit.

Au milieu de ce désarroi, Marie-Anne ne se laissa point abattre : elle prit soin de la mémoire de son oncle comme elle avait pris soin de sa santé. Loin de fléchir, elle fit tête à l'orage. Il fallait réaliser le maigre actif de l'artiste. Elle fit procéder à la vente de tout ce qui garnissait l'atelier, situé au deuxième étage au Louvre, et où on entrait par l'escalier du portail Saint-Germain.

La vente eut lieu le mercredi 28 novembre 1781 et fut dirigée par le peintre expert J.-B.-P. Le Brun. Elle ne dut pas être très-fructueuse. Si nous

en jugeons par le Catalogue dont nous donnons plus loin une réimpression, l'atelier était maigrement garni ; peu de tableaux, 158 planches gravées, beaucoup d'épreuves, des estampes et des dessins. La vente du mobilier dut être plus importante, car les deux logements du peintre étaient encore assez bien garnis.

Cette première ressource dut être bientôt épuisée, et Mlle Le Prince eut à se tourner d'un autre côté. Mais de quel bois faire flèche ? Il ne lui restait rien de son oncle que le manuscrit dans lequel était consigné son secret. Le Prince, de son vivant, n'avait point trouvé acheteur, il était douteux qu'elle fût plus heureuse.

Elle tenta une dernière démarche, et c'est à l'Académie de peinture qu'elle s'adressa. Cette Compagnie, encore pleine du souvenir de son ancien conseiller et touchée de la situation pénible de sa nièce et de son courage, fit bon accueil à sa demande. L'autorisation nécessaire à la conclusion du traité fut pressentie en haut lieu et obtenue, ainsi que le constate la lettre ci-après que le Directeur général écrivait à Pierre :

A M. Pierre.

du 30 9bre 81.

J'avois eû, M. une idée tout à fait semblable à la votre relativement à Mlle Le Prince ; je veux dire que j'avois pensé que l'acquisition du secret de Mr Le Prince pour la gravure en forme de dessein lavé, pouvoit présenter à la fois un moyen de

venir au secours de la nièce de cet artiste, et celui d'enrichir les arts de ce nouveau procédé.

J'approuve donc très fort la proposition que vous avez faite sur ce sujet à Mlle Le Prince, et je pense que l'Académie aujourd'huy assés riche, tant par la dotation du roy que par les concessions des barraques à son profit, et d'autres objets ne peut faire de partie de son revenu, un meilleur usage que de l'employer à l'acquisition du secret de feu Mr Le Prince, soit au moyen d'une pension de 1,200 livres sur la tête de la dite dlle le Prince, soit par le payement d'un capital et même en ajoutant à la pension une petite gratification en forme de pot de vin, j'approuverai cette dépense lorsque vous m'aurés fait part de la conclusion de cette affaire.

J'ai l'honneur d'être M. votre.....

Le Directeur de l'Académie transmit à la Compagnie le résultat de ses négociations avec la Direction générale des Bâtiments, et, le 26 janvier 1782, les anciens collègues de Le Prince prirent la délibération suivante, qui rendait définitive la cession à l'Académie du secret de Le Prince :

Samedy 26 janvier 1782.

Mr Pierre ayant certifié à la compagnie que les deliberations de l'Académie, relativement au traitement proposé à Mlle Le Prince pour l'achat du secret de graver en lavis de feu Mr Le Prince son oncle avoient été aprouvées, l'Académie a statué que les extraits desdites déliberations seront expédiées par le Secretaire à la dite demoiselle Le Prince, et certifiées véritables par lui, pour lui servir de titre. En conséquence elle a autorisé et autorise Mr Pajou son trésorier de lui payer annuellement une rente viagère de 1,200 livres sans aucune retenue quelconque et en outre une somme de 600 livres une fois payés en forme de pot de vin.

Pareils extraits seront aussi délivrés par le sécretaire à Mr le trésorier.

Huit jours après environ, Montucla envoyait dans les termes suivants au Directeur de l'Académie l'autorisation de donner au public le secret de la gravure au lavis :

A M. Pierre.

4 fevrier 1782.

L'Académie royale de peinture, Monsieur, ayant consommé l'arrangement que je l'avois autorisé de faire avec l'héritière de feu M. Prince et étant en conséquence aujourd'hui en possession du secret de cet artiste pour la gravure en forme de lavis, je ne vois aucun motif d'en faire plus longtemps un mystère. Puis donc que divers artistes attendent avec impatience qu'on leur en fasse part, je vous y autorise ainsi que l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, M. votre....

En conformité de cette autorisation, l'Académie, dans sa séance du 23 février suivant, brisa le scellé qui était apposé sur le manuscrit, ainsi que le constate le procès-verbal ci-après :

Samedy 23 fevrier 1782.

Aujourd'huy samedy, 23 février, l'académie s'est assemblée à l'ordinaire. En ouvrant la séance, le sécretaire a fait lecture d'une lettre en datte du 10 [1] de ce mois écrite à M. Pierre, directeur par M. le comte d'Angivillier, par laquelle il lui dit que l'Académie ayant consommé l'arrangement qu'il l'avait autorisé de faire avec l'héritière de feu Mr Le Prince et étant en possession du secret de cet artiste, il ne voit aucun motif d'en faire

[1] C'est une erreur; elle est du 4.

plus longtemps un mistère aux artistes qui l'attendent avec impatience.

En conséquence le scellé a été levé dessus le carton contenant le dit secret, lecture en a été faite, il a été ordonné, qu'après que le concierge en aura tiré une copie pour faire ensuite d'autres aux artistes de l'Académie, qui le désireront, le manuscrit original de Mr Le Prince sera déposé aux archives.

L'Académie a autorisé Mr Pajou, tresorier à payer la rente annuelle et viagère à Mlle Le Prince à partir du premier janvier de cette année, par six mois.

(Extrait du IXe registre des procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture. — O1 1926, 9.)

Le secret de la gravure au lavis fut donc livré à la publicité ; nous le trouvons en effet inséré à l'*Encyclopédie méthodique,* édition de 1791, avec cette mention erronée : « tel qu'il l'a remis lui-même « à l'Académie. » Nous savons maintenant comment cette Compagnie acquit le procédé et quelles mains le lui cédèrent ; mais ici nous nous trouvons très-empêché par une note de M. G. Duplessis, note insérée dans l'ouvrage de M. de Chennevières, et indiquant que le manuscrit de Le Prince était alors aux mains de M. Villot. Etait-ce le manuscrit que Marie-Anne Le Prince avait remis à l'Académie ou bien un double? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que nous l'avons fait rechercher sans succès. Nous n'avons pu retrouver non plus le manuscrit du *Traité de paysage* lu en 1773 à l'Académie.

En tout cas, nous avons cru être agréable à ceux

qui s'intéressent à l'art de la gravure en faisant réimprimer à la suite de ce travail l'article de l'*Encyclopédie* contenant le procédé de gravure au lavis, lequel est, suivant nous, trop peu connu.

L'acquisition du secret de Le Prince, faite par l'Académie contre le paiement d'une pension de 1,200 livres et d'un pot de vin de 600 livres, fut critiquée sept ans plus tard dans une lettre écrite, le 20 novembre 1789, par le graveur Miger à Vien, alors Directeur de l'Académie royale de peinture. Miger s'élève contre l'abus des comités particuliers de l'Académie, et il ajoute : « Par la même raison, « le compte de la dépense annuelle sera rendu en « pleine assemblée, parce qu'il est juste autant « qu'agréable pour chaque contribuable de con- « naître l'emploi des fonds. On jugera mieux alors « s'il est important à l'Académie de faire des pen- « sions considérables, comme on en a fait une à « une demoiselle parente de M. Le Prince, pour le « secret de gravûre que cet artiste a vendu.

« A ce sujet, il n'y a personne qui ne fasse une « réflexion bien simple : c'est qu'un secret acheté à « un auteur ne doit être payé qu'à lui, soit en une « somme une fois donnée, soit en une rente « viagère. »

Nous en demandons bien pardon à Miger, mais nous ne partageons en aucune façon sa manière de voir au sujet de la pension contre laquelle il a eu

seul le mauvais goût de protester en 1789, c'est-à-dire à une époque où Mlle Le Prince, devenue Mme Darcel en 1784, était encore vivante, et où elle avait probablement, plus heureuse, renoncé à recevoir cette pension, qui était loin d'être exagérée et ne méritait pas d'être ainsi mesquinement contestée. La lettre de Miger laisse croire, en effet, que cette pension n'était plus servie, puisqu'il dit : « comme on en a fait une » ; et cependant Mme Darcel ne mourut qu'en 1793, le 31 mars, à trois heures trois quarts du matin. La protestation était donc au moins intempestive ; en tout cas, elle avait le grand tort de renfermer une personnalité, ce qui n'était point nécessaire.

L'auteur de la lettre à Vien n'a pas plus raison quand il ajoute qu'un secret acheté à un auteur ne doit être payé qu'à lui. C'est encore une erreur. On achète un secret parce qu'on croit qu'il est utile et non point parce que telle ou telle personnne le détient. Dans l'espèce, par exemple, le secret de Le Prince avait tout autant de valeur entre les mains de sa nièce, qui en était légitime propriétaire, que dans celles de son auteur, et sa divulgation était tout aussi profitable à l'art, qu'elle provînt d'une source ou d'une autre. En droit comme en équité, toute propriété vendue, corporelle ou incorporelle, doit être payée à celui à qui elle appartient ; voilà ce qu'il fallait dire.

Avant d'en terminer avec l'Académie de peinture, nous devons mentionner un incident curieux auquel donna lieu le remplacement de Le Prince comme *Conseiller*, incident que M. J.-J. Guiffrey, avec sa bonne grâce ordinaire, veut bien nous signaler. Les conseillers étaient au nombre de six. Dans sa séance du 27 octobre 1781, l'Académie nomma le peintre Loir en remplacement de Le Prince, décédé. Le roi ne ratifia pas ce choix, trouvant le nombre des peintres de portraits conseillers trop élevé. Par une lettre du 8 décembre 1781, il ordonna à l'Académie de procéder à une nouvelle élection, ce qui eut lieu dans la séance du 29 décembre 1781; on élut Beaufort en place de Loir. (Arch. nat., O[1] 1139, p. 233, et O[1] 1926[8], p. 215.)

La vente de l'atelier et du mobilier, la pension de l'Académie, n'avaient point suffi pour désintéresser les créanciers de l'artiste. Il fallait encore se créer de nouvelles ressources. M[lle] Le Prince songea alors, et ce n'était que justice, à se faire rembourser de tous les frais que son oncle avait faits pour établir un atelier et un logement dans l'emplacement qu'on lui avait concédé au Louvre. Elle écrivit donc au Contrôleur général des bâtiments la lettre suivante :

Du Louvre, ce 15 mars 1782.

MONSIEUR LE COMTE,

M. C. L'intérêt que vous avés pris à ma situation,
16 *mars* 1782. les preuves encore récentes que vous m'avés

donné de votre bienveillance, m'inspirent la confiance de recourir à votre justice, en vous faisant quelques représentations relativement à l'emplacement accordé à feu M. Leprince dans le Louvre, et qui est devenu par lui un logement et un atelier, dont vous avés disposé en faveur de M. Suvée.

Sans les créanciers de feu mon oncle, à qui j'ai donné l'espoir qu'ils tireroient quelque chose des dépenses qu'il a fait au Louvre, j'applaudirois, Monsieur, à votre générosité, et je veirois sans chagrin le nouvel établissement de M. Suvée; mais, sans fortune, sans ressource que la pension de l'Académie engagé par les dettes de mon oncle.... ne puis-je me plaindre de la rigueur des lois, qui authorisent M. Suvée à s'emparer d'un logement commode (pour lequ'el j'ai encore payé 800 liv. le mois dernier) sans être tenu au moindre remboursement, sans qu'il me soît permi d'enlever la moindre cloison, dans un moment où je suis obligé d'acheter du bois pour m'arranger un appartement.

M. Brebion, a qui j'ai adressé mes plaintes et mes représentations, n'y a répondu que par vos derniers règlements; ils servent également d'égide à M. Suvée à qui j'ai également parlé des arrangements faits entre plusieurs artiste qui se trouvoient dans ma position, la mienne est très critique et le deviendra encore d'avantage Monsieur, s'il faut que je renonce à des espérances que je croyois légitimes en ce qu'elles étoient fondés sur des éxamples et sur la justice; j'en appelle à la votre, à ce penchant à la bienfaisance à qui je dois seul mon existence. Considérés que M. Leprince, a fait éle-

ver les murs, a fait les aires, plafonds, portes et fenaitres, du logement que va occuper M. Suvée, qu'il ne peut être comparé à ceux des galleries, où on a toujours trouvé l'essentielle comme cheminées, escaliers, portes, fenaitres, &.... qu'il n'ont jamais coûté à ceux qui les occupent, que ces choses d'embellissement, qui ne peuvent entrer en balence avec ma demande. Le roi me traitera-t-il plus mal que le fait ordinairement tout propriétaire, qui laisse emporter tout ce qui n'est point scéllé ! Ne fais-je pas un assé grand sacrifice en consentant à perdre toute la maçonnerie et la moitié du prix de la menuiserie ! jai fait faire l'état estimatif de ce qui va appartenir à M. Suvée, il se monte à 7,500 liv. Est-ce à moi à lui faire ce présent ! Le roi peut-il lui faire une grâce à mes dépends !

Si les titres que j'ai auprès de vous, Monsieur, ne peuvent balancer ceux de Mr Suvée, daignés au moins m'en instruire, signés vous même mon arrêt, il m'en paroitra peut être moins rigoureux, je chercherés à me persuadés que mes prétentions étoient mal fondés, qu'il est dans l'ordre qu'un autre profite d'un bien que je réclame, et qui m'est si nécessaire.

J'ose ésperer que vous m'honorés d'une réponse ; je l'attands avec impatience, si elle confirme les droits de M. Suvée, je veirai au moins qu'il ne les doit qu'aux règlements, et que ce n'est qu'à regret que vous souscrivez à une injustice.

J'ai l'honnneur d'être

Votre très humble et très obéissante servante

Le Prince.

Notes de Cuvilliés. (1) Paris. Louvre, logement du sr Le Prince qui passe au sr Suvé.

(2) 2 Avril. — répondu d'une manière très raisonnée.

La note de Cuvilliés semble bien indiquer que la réponse ne fut pas conforme aux désirs de Mlle Le Prince. C'est probablement ce qui la décida à chercher à vendre quelques tableaux de son oncle qu'elle avait eu primitivement l'intention de garder, car nous voyons en 1782 figurer au *Salon de la correspondance* un tableau de Le Prince.

Ce Salon de la correspondance, créé par Pahin de la Blancherie, n'était autre qu'une exposition permanente et libre, établie sous ce nom rue Saint-André-des-Arts, à l'hôtel Villayer, et destinée à faire concurrence aux expositions de l'Académie. Pour soutenir son entreprise et lui servir d'organe, Pahin fonda en même temps un journal hebdomadaire qu'il appela *Nouvelles de la république des lettres et des arts* (8 vol. in-4°), dont on ne connaît qu'un seul exemplaire qui est à la Bibliothèque nationale. Le Salon et le journal ne vécurent que de 1779 à 1787[1].

Enfin, pour achever la liquidation de la succession de son oncle, Mlle Le Prince, par contrat passé devant Me Lesacher, notaire à Paris, le 17 octobre

1 Voir *les Artistes français oubliés et dédaignés*, par M. Bellier de la Chavignerie.

1782, vendit la maison de Saint-Denis-du-Port à Charles-Henri Roblastre de Lailly, écuyer, demeurant à Paris, rue du Temple, par le prix de seize mille livres. Nous donnons ce contrat parmi les documents que nous avons fait réimprimer.

Les tribulations de Mlle Le Prince ne durent finir qu'en 1785, alors qu'elle épousa Nicolas Darcel, le grand-père de M. Alfred Darcel, aujourd'hui directeur de la manufacture des Gobelins. Marie-Anne Le Prince était déjà depuis longtemps reçue et choyée dans la maison Darcel, car le 23 février 1768 elle donnait à Mme Darcel, la mère de celui qui dix-sept ans plus tard devait être son mari, une épreuve de sa première gravure, laquelle représentait une tête de Turc. Il paraît qu'elle a laissé d'elle un portrait qui indiquerait qu'elle peignait bien et que sa couleur claire rappelle celle des tableaux de son oncle quand il travaillait dans le sentiment de Boucher.

Outre sa nièce, Jean Le Prince laissa quelques élèves, parmi lesquels nous citerons *Houël*, qui apprit la gravure au lavis chez notre peintre et celle au burin chez Le Mire, et fut membre de l'Académie de Rouen.

Auguste Léveillé, qui grava beaucoup dans la manière du lavis.

J.-B. Huet, cet artiste si fécond.

Saint-Martin, dont les descendants sont encore

peintres de paysages. Nous trouvons mention de cet artiste dans le journal de Wille :

2 aoust 1788..... M. Saint-Martin, peintre de paysages, m'est venu voir, me priant d'aller voir ses tableaux qu'il désire présenter à l'Académie. Il m'a dit être élève de M. Leprince, qui étoit mon ami.

Et enfin une dame *Legras*, qui demanda à Miger le graveur des vers pour mettre au bas du portrait de son maître fait par elle. Voici le quatrain qu'elle reçut :

De cet aimable maître en prenant les leçons,
J'ai voulu de ses traits avoir la ressemblance ;
Il respire à mes yeux, mais faible jouissance....
Car pour peindre son cœur on n'a pas de crayons.

Nous ne savons si Mme Legras fut enchantée de cet envoi, mais notre impression à nous, au bout d'un siècle, est que si les lettres de Miger étaient méchantes, ses vers ne l'étaient pas moins.

Il nous reste à présent à dire quelques mots pour apprécier le talent de Le Prince. Que le lecteur ne s'effraie pas, ce jugement ne sera pas long ; nous nous rappelons que nous avons insisté peut-être un peu longuement sur les critiques de Diderot et de Bachaumont à propos des expositions de l'Académie. Nous avons cru devoir le faire, car c'était à notre avis le seul moyen de donner la note juste des impressions de l'époque, que la critique d'aujourd'hui ne peut que confirmer.

On peut dire maintenant que ce qui a manqué à Le Prince, c'est la santé et non le talent, et que chaque tableau de lui révèle l'état physique dans lequel se trouvait l'artiste au moment où il le peignait. En bonne santé, l'artiste rayonnait, il donnait libre cours à son esprit et à sa gaîté naturelle, sa conversation piquante et enjouée puisait un nouvel attrait dans l'air fin et malin du causeur. Et tout cet esprit, on le retrouve dans le dessin de l'artiste, dans les touches du peintre et dans sa façon heureuse de composer ses tableaux.

Ce qu'on lui a surtout reproché, c'est une certaine monotonie dans la couleur, un abus de tons d'ocre et de cuivre, des ombres trop prononcées et des ciels trop lourds.

Quant au défaut de variété de ses têtes, cela s'explique par ce fait que, lorsqu'il voulait peindre des types russes, il n'avait plus la nature sous les yeux et qu'il n'avait probablement pas rapporté de son voyage assez d'études peintes.

Si Le Prince n'avait pas le don des grandes compositions, ni des scènes comportant beaucoup de personnages, on ne peut lui refuser le charme de ses intérieurs, l'heureux agencement de ses paysages; il faut louer sans réserve la richesse de ses ajustements et la grâce avec laquelle ses étoffes sont drapées. S'il est vrai que souvent ses Russes ressemblent à des bergers de Boucher, on doit recon-

naître que lorsque, préoccupé de Rembrandt, il cherche des effets de lumière, ses efforts sont presque toujours heureux. On a constaté avec raison que ses personnages sont trapus et courts, que ses femmes sont hommasses. Son voyage dans le Nord en fut la cause, et en cela il obéit trop à ses souvenirs de la nature russe, car auparavant, si ses personnages avaient moins de caractère, ils étaient plus élancés, plus élégants.

Quoi qu'il en soit, Le Prince reste toujours un peintre brillant, abondant et vraiment original. Suivant la fine appréciation de M. Ch. Blanc, c'est un homme d'esprit et de goût, un peu froid, un peu maladif; mais amusant, curieux à connaître, plein d'intérêt et pas du tout banal. Il le place entre Fragonard et Boucher, ce qui n'est pas un mince honneur.

La pointe à la main, Le Prince fait preuve d'une habileté consommée, et c'est avec le plus grand plaisir que l'amateur parcourt son œuvre. Ses premières planches, en dehors de leur rareté, sont intéressantes à étudier. La manière de faire et le type des personnages rappellent le maître et sentent encore les lisières de l'atelier; mais on trouve dans ces pièces de la grâce, de la distinction, de la verve, de la finesse et une haine du commun qui fait plaisir.

A son retour en France, il manie la pointe d'une autre façon, en se rapprochant beaucoup de Saint-

Non, surtout dans ses paysages. Toutes les pièces sont plus poussées à l'effet que ses premiers essais; quelques-unes même sont très-montées de ton, comme cette belle planche intitulée *la Diseuse de bonne aventure*, dans laquelle on trouve une préoccupation incontestable du grand maître hollandais. Pour être complet, nous devons aussi dire un mot de deux pièces que nous avons comprises dans l'œuvre de Le Prince, mais qui ne doivent avoir été que retouchées par lui : nous voulons parler du *Rémouleur* et du *Marchand de Cowasse*. Ces deux eaux-fortes, il est facile de le voir, ont été gravées par un graveur de profession, et non par un peintre. Le maniement de la pointe est régulier et n'a pas la liberté d'allure que lui imprime un artiste jetant sur le vernis du cuivre son inspiration du moment. Qui les a gravées ? Nous l'ignorons; mais ce que nous affirmons, c'est que Le Prince n'a fait qu'y mettre la dernière main. Aussi sont-elles plus froidement exécutées et déroutent-elles un instant l'amateur peu exercé.

Si maintenant nous feuilletons le carton où sont renfermées les pièces gravées par l'artiste par le procédé de son invention, c'est-à-dire à la manière du lavis, nous n'avons plus que des éloges à donner à l'auteur. C'est là en effet que Le Prince triomphe véritablement, et triomphe seul, car jamais personne n'a tiré aussi brillant parti de ce mode charmant de

gravure qu'il l'a fait lui-même. C'est là qu'il est tout à fait et véritablement original. Nous sommes avec Le Prince et rien qu'avec lui. Quel esprit étonnant et quelle adresse ont dirigé le pinceau du maître ! Comme tout cela est lavé avec verve et intelligence ! Rien n'est cherché ! Pas de tâtonnements ni d'hésitation ! Tout vient au bout du pinceau avec une aisance et une facilité incroyables ; la teinte arrive juste, avec la tonalité voulue, et s'arrête à point.

Toutes ces aquatintes sont charmantes, autant par le sujet que par l'exécution ; que la scène représente *Jésus dans le temple*, un Reposoir, des paysages, des costumes, des scènes de mœurs, des intérieurs, elle est toujours composée avec goût et piquante d'effet. En un mot, c'est un voyage à faire dans un fauteuil, voyage qui satisfera autant l'homme du monde que l'amateur et l'artiste. Pour nous, nous connaissons des peintres-graveurs beaucoup plus forts, nous apprécions à leur valeur les productions des grands maîtres, mais nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup d'œuvres d'artistes plus agréables à parcourir.

En un mot, Le Prince, sans être un génie, a su (et il fallait du talent pour cela) se faire une place à part très-honorable au milieu de tous ces artistes si brillants du XVIII[e] siècle. Les Russes en ce moment recherchent avidement les pièces de son œuvre ; ne

nous laissons point surprendre, ne soyons pas les derniers à rendre justice à nos peintres, et gardons dans nos cabinets ces monuments curieux de notre bel art national comme les titres de gloire de la Noblesse artistique de la France.

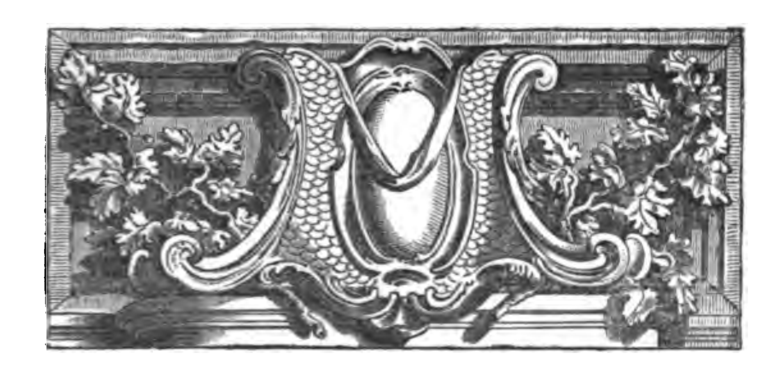


ŒUVRE GRAVÉ

CATALOGUE

I

EAUX-FORTES



PREMIÈRE PARTIE

EAUX-FORTES

1 à 6. — Habillements de diverses nations. — 6 p. in-32.

1. — *Titre.*

Haut. 0m094, Larg. 0m059.

Un Moscovite, portant une longue barbe et un turban à plumes, est assis sur un mur et parle à six guerriers vêtus de divers costumes orientaux et placés à droite. Derrière l'orateur à gauche se dresse une statue de femme. Sur le mur on lit : Habillements / De diverses / nations, et au-dessous vers la gauche : *Le Prince, 1765.*

Dans la marge : *Dédiés à Monsieur Pajou Sculpteur / du Roy et Officier en son Académie / Royalle de Peinture et de Sculpture. / Par son très Humble Serviteur Le Prince.*

Sur le trait carré à gauche : *N° 1*.

1er ETAT. Avant la lettre.
2e — Avant les numéros.
3e — Celui décrit.

2. — *Juif polonais.*

Haut. 0m089, Larg. 0m052.

Un juif à longue barbe, debout, vu de face et coiffé d'un bonnet de fourrure. Il porte par dessus sa robe une pelisse légère dont les bras ne sont pas passés. Dans le fond, on aperçoit des soldats ; ceux de gauche tiennent un drapeau. En bas à gauche : *Le Prince 1765.*

Dans la marge : JUIF POLONOIS. Dans le coin droit supérieur de la marge : *2.*

3. — *Femme juive polonaise.*

Haut. 0m089, Larg. 0m052.

Une femme debout, vue de face et se dirigeant vers la gauche. Elle ramène les pans de la grande lévite, dont elle est revêtue, sous son bras gauche. Dans le fond on voit deux cabanes et à gauche trois personnages à moitié cachés par un pli de terrain. En bas de ce côté : *Le Prince. 1765.*

Dans la marge : FEMME JUIVE POLONOISE. Dans le coin droit supérieur de la marge : *3.*

4. — *Officier tartare.*

Haut. 0m089, Larg. 0m053.

Un officier tartare debout, vu de profil et dirigé vers la gauche. Il donne un ordre de la main droite et tient de la gauche une longue lance. Dans le fond, des soldats semblent

accourir pour exécuter ses ordres. En bas à gauche : *J.-B. Le Prince. 1765.*

Dans la marge : OFFICIER TATARE. Dans le coin droit supérieur de la marge : *4.*

5. — *Officier turc.*

Haut. 0m089, Larg. 0m052.

Officier turc debout, vu de face, regardant à gauche. Il marche en appuyant sa main gauche sur un bâton de commandement orné de glands et ayant la forme d'une massue ornée. Dans le fond à droite, des tentes ; à gauche, un groupe de soldats. En bas du même côté : *Le Prince. 1765.*

Dans la marge : OFFICIER TURC. Dans le coin droit supérieur de la marge : *5.*

6. — *Abbé russe.*

Haut. 0m090, Larg. 0m053.

Un abbé russe en grand costume, debout et vu de face. Sa main droite est appuyée sur un livre posé sur une table. A droite, un siége en forme d'X. En bas à gauche : *Le Prince 1765.*

Dans la marge : ABBÉ RUSSE. Dans le coin droit supérieur de la marge : *6.*

L'estampe est entourée d'un double trait carré.

7 à 12. — SUITE DE DIVERS HABILLEMENTS DES PEUPLES DU NORD. — 6 p. in-4.

1. — *Titre. — Femme du peuple.*

Haut. 0m187, Larg. 0m160.

Une vieille femme, vue de face et couverte d'une pelisse

fourrée se dirige vers la droite. Elle s'appuie d'une main sur un bâton et de l'autre montre l'inscription suivante gravée sur un mur : SUITE / DE / DIVERS / HABILLEMENTS / DES PEUPLES DU NORD / *Dessinés d'Après Nature.* Dans le fond à droite, trois paysans dont deux sont couchés par terre et endormis. En bas à gauche : *J.-B. Le Prince. 1765.*

En haut à gauche : *1.*

Dans la marge : FEMME DU PEUPLE. / *Dédiée à Mr Cochin Ecuyer Chevalier de l'Ordre du Roi, et / Secrétaire de son Academie Royale de Peinture et de Sculpture. / Par son très Humble et tres Obeissant Serviteur Le Prince.*

Toute cette suite est numérotée dans la marge sur le trait carré à gauche ; elle est entourée d'un double trait, sauf le titre qui n'en a qu'un.

2. — *La Jeune Bergère.*

Haut. 0m186, Larg. 0m157

Une jeune femme assise au pied d'un arbre le corps tourné vers la gauche. Près d'elle un berger est couché et dort. Au fond à droite un troupeau composé de plusieurs moutons, une chèvre et une vache. En bas à gauche : *Le Prince 1765.*

En haut du même côté : *No 2.*

Dans la marge : LA JEUNE BERGERE.

3. — *Coiffure des filles et des femmes en Eté.*

Haut. 0m187, Larg. 0m157.

Une jeune femme debout, vue de profil et dirigée vers la droite ; elle a la tête couverte d'un voile qui descend à mi-corps. Dans le fond à droite, derrière une balustrade, on voit trois femmes et deux paysans. En bas à gauche : *Le Prince 1765.*

En haut du même côté : *N° 3.*

Dans la marge : COËFFURE DES FILLES ET DES FEMMES EN ETÉ.

Mauvaise copie dans le même sens : H. 0m174, L. 0m123. Les personnages du fond sont supprimés. Dans la marge se trouvent trois inscriptions, dont la première est en russe, la deuxième en allemand et la troisième en français ainsi conçue : *Une fille en habit d'Eté.* Cette pièce doit être de *Daschow.*

4. — *Retour de la promenade.*

Haut. 0m184, Larg. 0m151.

Une jeune femme vue de face s'avance vers le spectateur. Elle porte sa pelisse sur le bras droit et donne la main gauche à un jeune enfant. A gauche, une jeune femme assise à terre. — Sans signature.

En haut à gauche : *4.*

Dans la marge : RETOUR DE LA PROMENADE. / *Malgré les chaleurs excessives de l'Eté, les femmes se munissent fort souvent de leurs pelisses ; / et quand elles en sont trop incommodées, elles les portent sous le bras.*

4. — *Femme mariée et ses enfants.*

Haut. 0m188, Larg. 0m155.

A droite une femme debout, vue de profil, regarde le spectateur. Elle donne la main gauche à un petit enfant vu de dos. Devant elle à gauche, une petite fille relève son tablier. En bas du même côté : *Le Prince 1765*

En haut à gauche : *5.*

Dans la marge : FEMME MARIÉE ET SES ENFANS. / *Cette coeffure est fort en usage parmi les femmes mariées. Dans les Enfans on*

reconnoît aux cheveux / la différence des deux Sexes. On coupe en rond ceux des garçons ; et l'on tresse ceux des filles.

6. — *Femmes du peuple.*

Haut. 0m189 à dr., 0m186 à g., Larg. 0m157.

Une femme et une petite fille, vues de dos, se dirigent vers le fond, tandis qu'à gauche une jeune femme s'avance de face vers le spectateur. — Sans signature.

En haut à gauche : *6.*

Dans la marge : FEMMES DU PEUPLE. / *Dans l'Eté elles portent toujours un voile pour se garantir des rayons du Soleil ; et quand / le voile les incommode, elles le relevent indifferemment, ce qui forme une Variété de Coeffures / aussi bisarre qu'agréable.*

13 à 22. — DIVERS AJUSTEMENTS ET USAGES DE RUSSIE. — 10 p. in-4.

1. — *Titre.*

Haut. 0m199, Larg. 0m158 en h. — 0m162 en bas.

Un grand piédestal en pierre. A droite, un paysan russe l'orne de feuillages ; il est aidé dans ce travail par un enfant monté sur la partie gauche du monument. L'inscription suivante se lit sur un grand médaillon ovale faisant saillie : DIVERS AJUSTEMENTS / *et Usages de Russie* / DEDIÉS / *à Monsieur Boucher / Peintre du Roy Recteur en son Academie / Royale de Peinture et Sculpture et Sur- / inspecteur de la Fabrique des Gobelins / Par son très Humble et très Obéissant / Serviteur et son Eleve* LE PRINCE.

Au-dessous se trouve une saillie rectangulaire avec ces mots : *Dessinés en Russie d'après Nature / et Gravés à l'Eau*

forte / par J.-B. le Prince. Sur un tronc de bois gisant à terre : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *1.*

Toutes les pièces de cette suite sont entourées d'un double trait carré et numérotées dans le haut de la marge à droite. Les huit premières sont en hauteur et les deux dernières en largeur.

1er ETAT. Avant les numéros.

Une des suites les plus remarquables de l'œuvre du maître.

2. — *La Diseuse de bonne aventure.*

Haut. 0m188, Larg. 0m157.

Une vieille femme dit la bonne aventure à une jeune Russe qui est à gauche. Au deuxième plan un homme semble suivre cette scène avec intérêt. A droite, deux enfants nus couchés à l'entrée d'une tente. Derrière eux une jeune fille s'appuie sur les piquets de la tente. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : 2.

Dans la marge : LA DISEUSE DE BONNE AVANTURE. / *En Russie il y a une grande quantité de ces sortes de gens Originaires de Boheme ils errent sans cesse par / Caravanne, elevent leurs Enfans selon la simple nature les frottent souvent d'huile et les exposent en suite / au Soleil. Ils vivent comme ailleurs de la Credulité et de la folle Curiosité des gens simples et font aussi / leur plus serieuse Occupation de voler tout ce qu'ils peuvent : La fille qui se fait dire la bonne Avanture est / habillée à la manière des Votiacks peuple de Siberie.*

Très-belle pièce d'un puissant effet.

3. — *La bonne Sœur.*

Haut. 0m175, Larg. 0m149.

Une jeune fille assise à droite sur un banc donne des fruits à ses deux petits frères qui sont devant elle à gauche. — Sans signature.

En haut à droite : *3*

Dans la marge : La Bonne Sœur. / *On reconnoit en russie une fille d'avec une femme par la Coëffure dans / celles cy elle cache entierement les Cheveux au lieu que les filles portent / seulement un bandeau qui est ordinairement un galon d'or.*

Jolie pièce.

4. — *Femmes de Valday.*

Haut. 0m186, Larg. 0m155.

Deux femmes debout ; celle de droite est vue de dos, celle de gauche est vue de trois quarts avec la tête de profil. En bas à gauche : *Le Prince 1760.*

En haut à droite : *4.*

Dans la marge : Ajustement des Femmes de Valday / *Situé entre Petersbourg et Moscou.*

5. — *Femmes du peuple revenant du marché.*

Haut. 0m187, Larg. 0m150.

Deux femmes sont arrêtées à l'entrée d'un village que l'on aperçoit dans le fond. Celle de gauche est vue de profil et dirigée vers la droite ; elle semble écouter ce que lui dit sa compagne qui est vue de face. Dans le fond à droite, un marchand ambulant débite sa denrée à deux paysans. En bas à gauche : *Le Prince. 1764.*

En haut à droite : *5.*

Dans la marge : Femmes du Peuple revenant du Marché. | *Elles portent presque toutes leurs provisions dans un Sac fait d'Ecorse d'Arbres ; Elles | regàrdent pour la pluspart comme une grace naturelle, d'avoir un embonpoint un peu | demesuré.*

6. — *Femme d'Ingrie,* vue de face.

Haut. 0m179, Larg. 0m133.

Une femme vue de face ; elle porte la main gauche appuyée sur la hanche. Dans le fond à gauche, un bouquet d'arbres. — Pas de signature.

En haut à droite : *6.*

Dans la marge : Femme de la Province Dingrie, *du côté de la Finlande.*

7. — *Femme d'Ingrie,* vue de profil.

Haut. 0m180, Larg. 0m134.

Une femme debout, vue de profil et dirigée vers la droite. Le bras droit pend le long du corps tandis que l'autre paraît relevé sur la hanche. — Sans signature.

En haut à droite : *7.*

Dans la marge : Femme de la Province Dingrie, *du côté de la Finlande.*

8. — *Manière dont les femmes portent différents fardeaux.*

Haut. 0m180, Larg. 0m135.

Une lessivière, vue de trois quarts par derrière, se dirige vers la droite du fond, où se trouvent quatre lavandières et

un jeune paysan russes. Au moyen d'une traverse en bois cintré, elle porte sur son épaule droite un baquet et du linge. L'ombre portée de la femme est renforcée par des travaux à la roulette, ce qui est très-rare dans les estampes de Le Prince. — Pas de signature.

En haut à droite : *8*.

Dans la marge : MANIERE DONT LES FEMMES PORTENT DIFFERENTS FARDEAUX.

9. — *La Promenade en hiver.*

Haut. $0^{m}156$, Larg. $0^{m}218$.

Une femme vue de profil se dirige vers la gauche en tirant un petit traîneau dans lequel sont ses trois enfants. Tout le fond est occupé par une vaste habitation construite en bois. En bas à gauche : *Le Prince. 1764.*

En haut à droite : *9*.

Dans la marge : LA PROMENADE EN HIVER. / *En Russie il est assez rare en hiver de voir porter aucuns fardeaux pas même les plus legers. La nége durcie par la / gelée procure la facilité de transporter tout ce qu'on veut et pour cet effet il y a des traineaux de toutes sortes de construction.*

10. — *La Complaisance.*

Haut. $0^{m}155$, Larg. $0^{m}224$.

Une jeune fille vue de face tire un traîneau dans lequel est assise sa sœur. Au deuxième plan, deux vieilles femmes se dirigent vers la gauche. Au fond à droite, un homme traverse une rivière gelée en tirant derrière lui un petit traîneau sur lequel est un léger paquet. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *10*.

Dans la marge : La Complaisance. / *En russie c'est parmi le peuple une joye généralle que le retour de la Nége, les enfans pour lors ne / gardent guère la maison et s'amusent à trainer tout ce qu'ils immaginent.*

23 à 29. — Divers Habillements des Femmes de Moscovie. — 6 p. in-12.

1. — *Titre. — Femme du peuple.*

Haut. 0m129, Larg. 0m088.

Debout, vue de face, elle est vêtue d'un jupon droit, d'une tunique courte et d'une pelisse fourrée. Elle lit l'inscription suivante qui est sur un mur à gauche : *Divers. habille- / mens des Femmes / de Moscovie. / Dediés à Mr / De Lagrenée / Peintre du Roy / Par son très humble / et très obéïssant Sur / J.-B. Le Prince.* En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

Dans la marge : Femme du Peuple.

Toutes les pièces de cette suite sont entourées d'un double trait carré et portent sur ce trait, en haut, à droite les numéros d'ordre précédés des lettres : *No.*

2. — *Habillement des Vieilles.*

Haut. 0m127, Larg. 0m089.

Une vieille femme, vêtue d'une pelisse fourrée, se dirige vers la droite en s'appuyant sur un bâton. Dans le fond à droite, des pêcheurs étendent leurs filets ; à gauche, des barils, une balustrade. En bas de ce côté : *Le Prince 1764.*

Dans la marge : Habillement des Vielles / *qu'elles portent en Eté comme en Hiver.*

3. — *Paysanne.*

Haut. 0^m127, Larg. 0^m089.

Debout et vue de face, elle a la tête et le corps couverts d'un grand voile d'étoffe qui descend presque jusqu'à terre. Dans le fond à droite, quatre femmes lavent du linge ; à gauche, des filets sont suspendus à des perches. En bas du même côté : *Le Prince 1764.*

Dans la marge : PAYSANNE / *ou Femme du Commun.*

4. — *Servante en habit d'hiver.*

Haut. 0^m126, Larg. 0^m088.

Elle est debout, vue de trois quarts et dirigée vers la gauche. Son vêtement se compose d'une robe; une pelisse courte, doublée de fourrures, est jetée sur ses épaules. A gauche au fond, deux paysans assis causent avec trois autres qui sont debout. En bas du même côté : *Le Prince 1764.*

Dans la marge : SERVANTE EN HABIT D'HIVER.

5. — *Marchande d'Agourtzi.*

Haut. 0^m127, Larg. 0^m087.

Vue de profil, assise et tournée vers la gauche, elle a devant elle un éventaire sur lequel sont des fruits. Sa clientèle se compose de deux marmots ; un troisième est assis dans le fond à gauche. En bas de ce même côté : *Le Prince 1764.*

Dans la marge : MARCHANDE D'AGOURTZI / *qui est une espèce de Concombre dont on se regale en Russie / en les mengeant Crû ou Mariné.*

6. — *La Conversation.*

Haut. 0m137, Larg. 0m090.

A droite, une jeune femme vue de profil et dirigée vers la gauche est assise à terre. Elle tient sur ses genoux un petit enfant, tandis qu'un autre joue près d'elle avec un chien. La jeune mère semble écouter ce que lui dit une vieille femme assise à gauche en face d'elle. Dans le fond, trois hommes debout. En bas sous la vieille : *Le Prince 1763.*

Dans la marge : La Conversation.

Cette pièce n'est entourée que d'un trait carré. Le numéro d'ordre *(nº 6)* est inscrit dans le coin droit supérieur au lieu d'être sur le trait dans la marge.

30 à 35. — Deuxième Suite d'Habillements des femmes de Moscovie. — 6 p. in-18.

1. — *Titre. — Femme Voliac.*

Haut. 0m117, Larg. 0m094.

Une femme vue de face s'appuie sur une pierre portant cette inscription : IIe Suitte / *d'habillement / des Femmes / de / Moscovie.* Au fond à gauche, on voit trois pêcheurs arrangeant leurs filets. En bas du même côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : Femme Voliac / *Peuple de Siberie d'une taille fort courte.*

En haut sur le trait carré à droite : *1.*

2. — *Paysanne Moscovite.*

Haut. 0m117, Larg. 0m094.

Elle est assise au pied d'un arbre, vue de trois quarts, et

dirigée vers la droite. Son costume se compose d'une robe unie décolletée, sans ceinture, et d'une guimpe qui couvre la poitrine. Elle est coiffée d'un bonnet en forme de diadème. Dans le fond à droite, un chariot et cinq paysans. En bas à gauche: *Le Prince 1768.*

Dans la marge : PAYSANNE MOSCOVITTE / *dans son Habit simple.*

En haut sur le trait carré à droite : *2.*

3. — *Femme Moscovite.*

Haut. 0m118, Larg. 0m094.

Debout, vue de trois quarts et marchant vers la droite. Elle porte la même robe que la précédente, mais par dessus sa coiffure est posé un grand voile. Dans le fond à droite, deux femmes assises et deux hommes appuyés sur un mur; à gauche, trois personnes devant une tente. En bas du même côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : FEMME MOSCOVITTE / *Manière dont elles portent naturellement leur Voile.*

Sur le trait carré à droite : *3.*

4. — *Fille de Finlande.*

Haut. 0m118, Larg. 0m094.

Une femme vue de face, avec la tête de profil, dirigée vers la gauche. De ce même côté dans le fond, cinq personnes se tiennent autour d'une voiture. En bas à droite : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : FILLE DE FINLANDE / *apportant à la Ville, des Œufs, du Beurre et du Lait.*

Sur le trait carré à droite: *4.*

5. — *La Marchande de Champignons.*

Haut. 0m117, Larg. 0m094.

Une vieille femme se dirigeant vers la gauche du fond où l'on voit un chariot monté par deux paysans. En bas à gauche : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : LA MARCHANDE DE CHAMPIGNION.

Sur le trait carré à droite : *5.*

6. — *Vieille Femme Moscovite.*

Haut. 0m117, Larg. 0m093.

Vieille femme Moscovite, vue de face et vêtue d'une pelisse courte et fourrée. Dans le fond à droite, on voit une barque à voile traversant une rivière ; à gauche, quatre pêcheurs tirent leurs filets. En bas du même côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : AJUSTEMENT DES VIEILLES FEMMES MOSCOVITES.

Sur le trait carré à droite : *6.*

36 à 41. — PREMIÈRE SUITE DE CRIS ET DIVERS MARCHANDS DE PÉTERSBOURG ET DE MOSCOU. — 6 p. in-4.

1. — *Titre. — Le Marchand de gâteaux.*

Haut. 0m185, Larg. 0m151.

Un marchand ambulant vend des gâteaux ayant la forme d'une couronne à une femme que l'on voit à gauche. Le fond est rempli par une grande tente. L'entrée de cette tente se trouve à droite et est fermée par une draperie sur laquelle on

lit : PREMIERE SUITE / DE CRIS / ET DIVERS MARCHANDS / DE PETERSBOURG / *et de Moscou / Dessinés d'Après Nature.* En bas à gauche : *J. B. Le Prince 1765.*

En haut à gauche dans la marge : *1.*

Dans la marge : LE MARCHAND DE GATEAU. / *Dédiée à Mr Chardin, Peintre du Roi Conseiller et Trésorier / de son Académie Royale de Peinture et de Sculpture. / Par son très Humble et très Obeissant Serviteur Le Prince.*

Toutes les pièces de cette suite sont entourées d'un double trait carré et numérotées dans la marge supérieure à gauche.

1er ETAT. Avant les ciels.
2e — Avant la lettre et les numéros.
3e — Celui décrit.

Il existe des copies de cette suite, dans le même sens que les originaux. Quelques-unes sont signées : *Daschow.* Le principal titre est dans la marge en trois langues : en russe, en allemand et en français. Elles sont d'un très-mauvais dessin ; l'artiste a trouvé plus commode de ne pas faire les personnages qui animent les fonds.

2. — *Le Marchand de Poulets.*

Haut. 0m187, Larg. 0m157.

Il est vu de face, se dirige vers la droite et porte derrière son dos un grand panier à volaille qu'il soutient de la main droite. Dans le fond à droite on aperçoit huit soldats groupés autour d'un drapeau. En bas à gauche : *Le Prince / 1765.*

En haut à gauche : *No 2.*

Dans la marge : LE MARCHAND DE POULETS.

3. — *Marchande d'Œufs et de Beurre.*

Haut. 0m185, Larg. 0m150.

Une vieille femme vue de profil et dirigée vers la gauche. Elle porte sur son épaule droite une espèce d'arc dont chaque extrémité supporte un petit baquet. Elle tient de la main gauche un petit panier d'œufs. Dans le fond, quatre paysans assis sur un monticule causent entre eux. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut du même côté : *3.*

Dans la marge : Marchande d'Œufs, *de* Beurre *et de* Clougwa. */ Fruit plus petit que la Cérise et dont on fait grand Cas dans le Nord tant à Cause de son goût / agréable que de ses Vertus propre à la Santé.*

Mauvaise copie dans le même sens que l'original. Elle est entourée d'un double trait carré et mesure : H. 0m175, L. 0m124. Au bas à gauche la signature : *c. Daschow fc.* — Dans la marge, une inscription russe, au-dessous une allemande et sur la troisième ligne : *Une vendeuse d'Œufs, de Beurre et de Kloukwa.* Dans le fond, on n'aperçoit qu'une chaumière sans personnages.

4. — *Le Marchand de Limonade.*

Haut. 0m186, Larg. 0m157.

Il est vu de face, et porte de la main droite un verre et de la gauche un verre et un pichet. Dans le fond à droite deux hommes et une femme à moitié cachés par un pli de terrain ; à gauche des marchands installés dans des petites boutiques élevées en plein vent. En bas du même côté : *Le Prince 1765.*

En haut à gauche : *4.*

Dans la marge : Le Marchand de Limonade. */ Ces sortes de*

Marchands rodent par la Ville et surtout dans le Quartier-| des Boutiques, qui sont en Russie Ce qu'est la Hale à Paris.

Le dessin ou croquis, première pensée de cette planche, a été gravé au lavis par Janinet.

Mauvaise copie dans le même sens que l'original. Elle mesure : H. $0^{m}177$, L. $0^{m}125$. — Entourée d'un double trait carré. Le fond se compose d'un terrain plat avec trois buttes de terrain sans aucun personnage. La bouche du marchand est de travers. Sans inscription dans la marge. Cette copie doit être aussi de *Daschow*, comme celle du numéro précédent.

5. — *La Marchande de Pain.*

Haut. $0^{m}186$, Larg. $0^{m}160$ en bas. — $0^{m}156$ en haut.

Un soldat albanais achète du pain à une jeune marchande dont la boutique consiste en une planche posée sur un tréteau. Entre ces deux personnages, on aperçoit dans le fond deux jeunes filles et à droite un jeune garçon qui dort couché par terre. — Sans signature.

En haut à gauche : *5*.

Dans la marge : LA MARCHANDE DE PAIN.

6. — *La petite Marchande d'Œufs d'Oetha.*

Haut. $0^{m}188$, Larg. $0^{m}158$.

Une jeune fille debout et vue de face tient sous son bras droit une petite corbeille pleine d'œufs. Dans le fond à droite une autre marchande d'œufs semble attendre qu'une femme ait fini de gourmander plusieurs marmots. En bas à gauche : *Le Prince 1765*.

En haut du même côté : *6*.

Dans la marge : La Petite Marchande d'Oeufs d'Oetha.

42 à 47. — Deuxième Suite de divers Cris de marchands de Russie. — 6 p. in-4.

1. — *Titre.*

Haut. 0m172, Larg. 0m231.

Au milieu de l'estampe, un marchand vu de face s'avance vers le spectateur en portant sur sa tête un panier contenant des bouteilles. A droite, un marchand de fruits est assis à terre. A gauche, un troisième personnage est couché à plat ventre sur un tertre de gazon portant cette inscription : 2me SUITTE / de Divers Cris / de Marchands / *de Russie*. En bas à gauche : *Le Prince 1765*.

Dans la marge : *Dédiée à Monsieur Boucher Premier Peintre du Roy, Recteur et / Directeur de son Academie Royalle de Peinture et de Sculpture. / Par son très Humble et très Obeissant Serviteur et son Eleve Le Prince.*

En haut à gauche : *No 1*.

Toutes les pièces de cette suite sont numérotées au-dessus de l'angle gauche et entourées d'un double trait carré, sauf le no 5 qui n'est encadré que par un trait simple.

Belle suite.

1er Etat. Avant les ciels.
2e — Avant la lettre et les numéros.
3e — Celui décrit.

2. — *Finlandais apportant ses provisions au marché.*

Haut. 0m163, Larg. 0m224.

Un Finlandais à cheval, vu de profil dirigé vers la droite.

Il conduit au marché un veau et un agneau placés dans un panier suspendu entre deux bâtons dont un bout traîne à terre tandis que l'autre est attaché au harnais du cheval. Le marchand semble traiter d'un lot de moutons que lui offre un paysan debout à droite. Au fond, un village sur le bord d'une rivière. En bas sur le terrain, bien au-dessous du veau : *Le Prince 1764.*

En haut à gauche : *2.*

Dans la marge : LE FINLINDOIS APPORTANT LES PROVISIONS AU MARCHÉ.

3. — *Marchands de poisson gelé.*

Haut. 0m163, Larg. 0m224.

Deux marchands vus de dos se dirigeant vers le fond de la gauche en tirant un traîneau chargé de poisson gelé. Ils sont appelés par deux femmes que l'on aperçoit sur le perron d'une maison sise à droite. — Sans signature.

En haut à gauche : *3.*

Dans la marge : LES MARCHANDS DE POISSON GELÉ.

4. — *Marchand de poisson vivant.*

Haut. 0m163, Larg. 0m225.

Sur le premier plan, un marchand vu de profil et dirigé vers la droite tire un traîneau sur lequel est un baquet plein d'eau et de poissons. Au second plan à gauche, une jeune femme portant un enfant paie ce qu'elle vient d'acheter à deux marchands qui s'en vont vers la droite, emportant les denrées sur leur tête. En bas à gauche : *Le Prince. 1765.*

En haut à gauche : *4.*

Dans la marge : Le Marchand de Poisson Vivant, et les Marchands d'Œufs d'Esturgeon.

5. — *Retour du Marché.*

Haut. 0^m164, Larg. 0^m226.

Deux paysans reviennent du marché sur le même traîneau, l'un assis, l'autre debout. Le cheval se dirige au grand galop vers le fond à droite. Dans le fond à gauche, deux paysans conduisent chacun un traîneau attelé d'un cheval. — Sans signature.

En haut à gauche : *5.*

Dans la marge : Retour du Marché. / *Les Paysans sont d'une Adresse Singulière pour Conduire leur Voitture. Souvent il se tiennent - / debout même sur un Essieu.*

6. — *La Laitière d'Œtha.*

Haut. 0^m171, Larg. 0^m231.

A droite, une laitière vue presque de dos parle à un paysan que l'on voit de face et qui fait un signe de la main droite dans la direction du fond à gauche. De ce même côté au troisième plan, un jeune garçon pousse un traîneau chargé d'un baquet. En bas : *J B* (entrelacés) *Le Prince 1765.*

En haut à gauche : *6.*

Dans la marge : La Laitiere d'Œtha.

48 à 53. — Troisième Suite de divers cris de Marchands de Russie. — 6 p. in-12.

1. — *Titre.* — *Le Marchand de beurre Finlandais.*

Haut. 0^m116, Larg. 0^m092.

Il est debout, vu de face et semble se diriger vers la gauche.

Il montre de la main droite ses paniers posés sur une butte et retient de la main gauche un petit baquet sur sa hanche. Dans le fond à droite, quatre Russes assis en rond. Sur la butte de terre on lit : IIIe SUITTE / DE DIVERS CRIS / DE MARCHANDS / DE RUSSIE. Tout en bas au-dessous : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : LE MARCHAND DE BEURRE FINLANDOIS.

Toutes les pièces de cette suite sont numérotées sur le trait carré à droite.

Copie en contre-partie sans nom, ni inscription. (H. 0m115, L. en bas : 0m092 — en haut : 0m089.)

Il doit exister de cette suite des copies faites par *Jean Balzer*, mais dans lesquelles l'ordre des numéros est changé. Le no 6 porte le no 1.

2. — *Le Boucher.*

Haut. 0m118, Larg. 0m094.

Il est debout, vu de trois quarts et se dirige vers la gauche. Il porte sur son épaule droite une planche sur laquelle est un morceau de viande enveloppé d'un linge. Cette planche est soutenue derrière par un bâton qu'il tient de la main gauche sur son épaule. Sur le second plan à droite, deux hommes et une femme causent. Dans le fond à gauche, une sorte de petit marché forain est installé dans le village. En bas de ce côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : LE BOUCHER.

3. — *Le Marchand de branches d'arbres.*

Haut. 0m117, Larg. 0m094.

Sur l'extrême premier plan, un marchand de branches

d'arbres s'avance de face vers le spectateur. Il porte sur son dos des rameaux qui s'étendent jusqu'au trait carré. Dans le fond à gauche d'autres marchands sont occupés autour d'une voiture chargée de branchages. En bas du même côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : LE MARCHAND DE BRANCHES D'ARBRES / *dont on a coutume d'orner les Apartements au Printems.*

1er ÉTAT. Epreuve d'essai. — Avant toute lettre et avant les travaux faits sur le ciel à droite entre les branches et le trait carré.

4. — *Cocher de traîneau public.*

Haut. 0m118, Larg. 0m094.

Un cocher vu presque de profil se dirigeant vers la gauche. De chaque main il porte une botte de fourrage. Au fond à droite deux paysans tirent un petit traîneau; à gauche, un traîneau attelé d'un cheval et monté par trois personnes se dirige vers le fond. En bas du même côté : *Le Prince, 1767.*

Dans la marge : LE COCHER DE TRAINEAU PUBLIQUE / *venant de faire sa Provision de Foin.*

1er ETAT. Epreuve d'essai.
2e — Avant la lettre et les numéros.
3e — Celui décrit.

5. — *Le Marchand de poisson vivant.*

Haut. 0m117, Larg. 0m095.

Debout, vu de trois quarts, il se dirige vers la droite en portant sur sa tête un baquet qu'il soutient de la main gauche. Dans le fond à droite, cinq personnages dont quatre sont assis près d'un pieu surmonté d'un toit. En bas à gauche : *Le Prince. 1767.*

Dans la marge : Le Marchand de Poisson vivant.

Copie en contre-partie. — Mêmes dimensions. — Sur le trait carré à droite le nº 5. — Même inscription, mais les lignes entre lesquelles on a gravé les lettres sont visibles.

6. — *Le Marchand de volaille et de gibier.*

Haut. 0m116, Larg. 0m093.

Un marchand vu presque de dos se dirige vers la droite du fond où l'on aperçoit un traîneau attelé de deux chevaux et occupé par trois personnes. Notre marchand porte lièvres, volailles et oiseaux au bout d'un bâton sur son dos. De la main droite il tient un poulet. En bas à gauche : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : Le Marchand de Volaille et de Gibier.

1er Etat. Epreuve d'essai. Avant la lettre, le numéro et les nuages du ciel.

Copie en contre-partie signée au bas à droite : *Joannès Balzer.* (H. 0m115 — L. 0m092.) — Sur le trait carré à droite se trouve le nº 1. Dans la marge : *Le Marchand de Volaille et de Gibier.*

54 à 63. — Divers habillements des Prêtres de Russie. — 10 p. gr. in-8.

1. — *Titre.*

Haut. 0m195, Larg. 0m124.

Un socle entouré et surmonté d'objets servant au culte, parmi lesquels on remarque — en haut une mitre et une étole, — à gauche un grand vase baptismal et des flambeaux — et en bas un encensoir allumé, des livres et une crosse. — Sans

signature. — Sur le socle on lit : DIVERS / HABILLEMENTS / DES PRÊTRES DE RUSSIE / *Les mêmes qui etoient Généralem[t] en / Usage avant la desunion des deux Eglises* / DEDIÉS / *à Monsieur le comte de Caylus / Par son très Humble et très / Obéissant Serviteur le Prince.*

En haut à droite : *1.*

Dans la marge : *Dessinés en Russie d'Après Nature, et Gravé / à l'Eau forte par J. B. Le Prince. Peintre du Roy.*

Toutes les pièces de cette suite sont numérotées dans le haut de la marge à droite et entourées d'un double trait carré.

1[er] ETAT. Avant les numéros.

2. — *Diacre séculier en habit de Chœur.*

Haut. 0[m]180, Larg. 0[m]125.

Debout, vu de face, la tête relevée et tournée vers la gauche. La main droite tient les chaînes d'un encensoir, l'autre soulève une sorte d'étole. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : 2.

Dans la marge : DIACRE SECULIER / *en Habit de Choeur.*

3. — *Curé en habit de Ville.*

Haut. 0[m]177, Larg. 0[m]123.

Vu de face, dirigé vers la droite, il tient son bonnet de la main gauche et de l'autre s'appuie sur une canne. — Sans signature.

En haut à droite : *3.*

Dans la marge : CURÉ / *en Habit de Ville.*

4. — *Curé en habit de Chœur.*

Haut. 0[m]176, Larg. 0[m]124.

Debout et vu de face, il donne la bénédiction de la main

droite, tandis que de l'autre il porte un gros livre d'office. — Sans signature.

En haut à droite : *4*.

Dans la marge : Curé / *en habit de Choeur.*

5. — *Abbé Commendataire au Chœur.*

Haut. 0m175, Larg. 0m124.

Debout, vu de face et semblant se diriger vers la gauche. Sa main droite est chargée d'un chapelet, tandis qu'il s'appuie de l'autre sur une crosse qui n'est autre qu'un bâton légèrement recourbé par le bout supérieur. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *5*.

Dans la marge : Abbé Commendataire / *au Choeur.*

6. — *Abbé Commendataire officiant.*

Haut. 0m176, Larg. 0m124.

Debout, vu de face et légèrement tourné vers la droite. Il est coiffé d'une sorte de mitre ronde ; les deux bras sont relevés légèrement, celui de droite plus que l'aûtre. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *6*.

Dans la marge : Abbé Commendataire / *Officiant.*

7. — *Archevêque dans son habit au Chœur.*

Haut. 0m178, Larg. 0m124.

Debout, vu de trois quarts, dirigé vers la droite, il s'appuie sur une crosse à deux cornes. La main gauche tient un

chapelet et est posée sur la poitrine. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *7.*

Dans la marge : Archevêque / *dans son habit Ordinaire au Choeur.*

8. — *Archevêque donnant la bénédiction.*

Haut. 0m178, Larg. 0m126.

Debout, vu de face, en grand costume, l'archevêque donne la bénédiction en levant un flambeau de chaque main. Le flambeau porté par la main droite n'a que deux branches, l'autre en a trois. En bas à gauche : *JB Le Prince 1764.*

En haut à droite : *8.*

Dans la marge : Archevêque / *donnant la Benediction.*

9. — *Religieuse de St Bazile.*

Haut. 0m181, Larg. 0m126.

Debout, vue de face, et couverte d'un grand voile, cette religieuse tient la tête inclinée, les yeux baissés et les mains jointes. Un chapelet pend au bras gauche. En bas à gauche : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *9.*

Dans la marge : Religieuse de l'Ordre / *de S. Bazile en habit de choeur.*

Copie dans le même sens au lavis ; la religieuse est seulement vue jusqu'aux genoux. — Haut. 0m110, Larg. 0m074. — Cette pièce, que nous avons acquise en même temps que la copie du no 89, était fixée sur la même feuille, et doit être comme elle de la main de Marie-Anne Le Prince. La timidité du pinceau indique que c'était un essai que la nièce

tentait pour pratiquer la nouvelle invention de son oncle.

Rarissime.

10. — *Moine de St Bazile.*

Haut. 0m178, Larg. 0m123.

Vêtu d'une simple soutane sans manteau, ce moine est vu de trois quarts et se dirige vers la gauche. Il porte un chapelet à la main gauche. — Sans signature.

En haut à droite : *10.*

Dans la marge : Moine de l'Ordre de St Bazile / *en Robe simple, Tel qu'il est dans le Couvent.*

64 à 71. — Les Strelitz. — 8 p. in-4.

1. — *Titre.*

Haut. 0m197, Larg. 0m121.

Un piédestal en pierre sur lequel sont posées des armes. Des flèches, des carquois, des sabres et des haches gisent à l'entour. A gauche on remarque les branches d'un sapin et un tambour. Sur la face on lit : Les Strelits / *Encienne et ſeule Milice / de Ruſſie juſqu'au temps de /* Pierre le Grand. *qui les / detruiſit entierement à cauſe / de leurs Seditions. / Ces habillemens donnent en même temps / une juste idée de l'Ancien Costume de / cette Nation et sont encore en / Usage dans une Grande Partie / de l'Empire. / Dessinés et Gravé à l'eau forte, par Jean baptiste / le Prince Peintre du Roy.*

Dans un soubassement on lit : *Dedié a Monſieur Marchal de Sainſcy Ch^er de / l'Ordre Royal et Militaire de St Louis. / Par son très humble et très Obeiſsant Serviteur Le Prince.* — Sans signature.

En haut à droite : *1*.

Cette suite est numérotée dans le coin droit supérieur de la marge. Les pièces 1 et 4 sont seules entourées d'un double trait carré.

2. — *Colonel.*

Haut. 0m176, Larg. 0m120.

Il est vu de face et vêtu d'une grande pelisse fourrée. Il fait un geste de commandement de la main gauche tandis que la droite s'appuie sur une canne. En bas à droite sur une pierre : *Le Prince / 1764*.

En haut à droite : *2*.

Dans la marge : COLONEL DU CORPS DES STRELITS.

3. — *Lieutenant-Colonel.*

Haut. 0m174, Larg. 0m121.

Il est vu de face, coiffé d'un bonnet rond de peau et vêtu d'une pelisse doublée intérieurement de fourrures. La main droite s'appuie sur une canne et la gauche sur la hanche. Se dirige vers la gauche. — Pas de signature.

En haut à droite : *3*.

Dans la marge : LIEUTENANT COLONEL DU CORPS DES STRELITS.

4. — *Commandant.*

Haut. 0m172, Larg. 0m121.

Il est vu de face et appuyé contre un piédestal. Il porte une hache de la main droite et une masse de l'autre. En bas à gauche sur le socle : *Le Prince 1764*.

Dans la marge : COMMENDANT DU CORPS DES STRELITS.

5. — *Soldat.*

Haut. 0m176, Larg. 0m120.

Vu de face, il porte une longue hache sur l'épaule gauche et un fusil en bandoulière. Sa main droite est posée sur un baudrier auquel pend un chapelet de cartouches. — Pas de signature.

En haut à droite : *5.*

Dans la marge : SOLDAT DU CORPS DES STRELITS. / *Sous les Armes.*

6. — *Tambour.*

Haut. 0m175, Larg. 0m122.

Vu de face et se dirigeant vers la droite, il porte au côté gauche un gros tambour. Comme les fifres de l'ancienne armée française, ce tambour est presque un enfant. — Pas de signature.

En haut à droite : *6.*

Dans la marge : TAMBOUR DES STRELITS.

7. — *Ecrivain de la Chancellerie.*

Haut. 0m173, Larg. 0m121.

Il est vêtu à peu près du même costume que le lieutenant-colonel. A sa ceinture pend un encrier; la main droite est levée et tient une plume. Il est vu de face. — Sans signature.

En haut à droite : *7.*

Dans la marge : ECRIVAIN DE LA CHANCELLERIE / *du Corps des Strelits.*

8. — *Bourreau.*

Haut. 0m174, Larg. 0m123.

Il est vu de face, le corps penché vers la droite, et semble

se disposer à frapper de ce côté avec un fléau qu'il tient des deux mains. En bas à gauche, une pierre sur laquelle on lit : *Le Prince 1764.*

En haut à droite : *8.*

Dans la marge : BOUREAU DU CORPS DES STRELITS / *on assomoit avec un fleau les gens Condamnés à mort.*

72 à 77. — DIVERSES VUES DE LIVONIE. — 6 p. in-18 en l.

1. — *Titre. — Le Moulin.*

Haut. 0m055, Larg. 0m125.

Au milieu de l'estampe, un moulin à vent. Au pied se trouve un ravin dans lequel s'est arrêtée une troupe de soldats. A droite, un pont de bois. En bas à gauche : *Le Prince 1765.*

En haut à droite : *1.*

Dans la marge : DIVERSES VUES DE LIVONIE. / *Dediées à Monsieur Vernet Peintre du Roi. / Par son très Humble et très Obeissant Serviteur Le Prince.*

Toute cette suite est numérotée dans la marge à l'angle droit supérieur. Le nº 4 seul est entouré d'un double trait.

2. — *La Tour.*

Haut. 0m055, Larg. 0m116.

Vers la droite s'élève une grosse tour abandonnée. Au milieu sur le premier plan, des soldats sont arrêtés. Dans le fond à droite, un détachement s'éloigne. Au fond à gauche, une tour et des fortifications. Du même côté dans la marge : *J B. Le Prince 1765.*

En haut à droite : *2*.

3. — *La Cabane de Pêcheurs.*

Haut. 0m056, Larg. 0m116.

A gauche, une cabane au toit délabré. A droite, trois pêcheurs retirent leurs filets; deux marchands de poisson attendent la fin de l'opération. En bas à gauche dans la marge: *J B. Le Prince 1765.*

En haut à droite : *3*.

4. — *La Barque de Pêche.*

Haut. 0m059, Larg. 0m116.

A gauche, un village sur le bord d'une rivière. A droite, une barque à voile dans laquelle se trouvent des pêcheurs qui jettent leurs filets. Au premier plan, cinq pêcheurs se tiennent sur la pointe d'une île. Vers la gauche dans la marge du bas : *J B Le Prince 1765.*

En haut à droite : *4*.

1er Etat. Epreuve d'essai. — Le ciel, les lointains et l'eau, sont blancs. Le bout de terrain à droite n'est pas complétement ombré. — Avant le double trait et le numéro.

Cette pièce est la seule de la suite qui soit entourée d'un double trait.

5. — *Le Pont.*

Haut. 0m055, Larg. 0m116.

Un pont de bois sur une rivière qui coule à gauche de l'estampe et sur laquelle glisse une barque chargée de monde. Sur le rivage à droite, des arbres, un moulin et un village. En bas à gauche dans la marge : *J: B. Le Prince. 1765.*

En haut à droite : *5.*

1er ETAT. Nous possédons de cette planche une épreuve d'essai. Le ciel et l'eau sont blancs; les maisons du village ne sont pas dans l'ombre. — Avant les numéros.

2e — Avant les numéros, la planche terminée.

3e — Avec les numéros.

6. — *La Chaumière.*

Haut. 0m055, Larg. 0m116.

Un village au-devant duquel on voit une chaumière délabrée placée contre un bouquet d'arbres. A droite au deuxième plan, un chariot en marche. En bas à gauche dans la marge : *J: B. Le Prince. 1765.*

En haut à droite : *6.*

78. — *La Basse-Cour.*

Haut. 0m108, Larg. 0m089.

Un paysage dans lequel on voit à gauche deux poules juchées sur un baquet. Au fond à droite on aperçoit trois personnages, deux bœufs et un colombier russe. — Pas de signature. L'estampe est entourée d'un double trait carré.

Sous le trait carré à gauche : *J. B. Le Prince.*

Dans la marge : LA BASSE COUR.

Copie en contre-partie (H. 0m107. — L. 0m088). Elle est gravée plus lourdement que l'original. Les nuages y sont à peine indiqués derrière le petit arbre de gauche et au-dessus du toit du grand bâtiment du fond. L'estampe n'est cernée que par un trait.

79. — *Le Cabaret livonien.*

Haut. 0m097, Larg. 0m135.

A droite, une femme assise et tenant un enfant sur ses genoux parle à un paysan qui est, au milieu de l'estampe, assis à une table grossière, et se dispose à boire. Entre ces deux personnes, on voit dans le fond un petit enfant qui joue sur une sorte de banc. — Sans signature.

Dans la marge : LE CABARET LIVONIEN.

80. — *Le Colombier.*

Haut. 0m110, Larg. 0m089.

Un colombier russe élevé sur des perches. Sur le devant, on voit deux chevaux de profil dirigés vers la gauche. Trois personnes sont montées sur le colombier. L'estampe est cernée d'un double trait. A gauche sur une planche : *Le Prince.*

Dans la marge : LE COLOMBIER.

81. — *La Conversation russe.*

Haut. 0m176, Larg. 0m133.

Un jeune charretier, vu de dos, est assis près d'une jeune fille également assise et faisant face au spectateur. Derrière eux un homme fume debout en s'appuyant sur un baquet. A droite, deux poules près d'une jatte. La composition est maintenue dans un ton gris. En bas à gauche : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : LA CONVERSATION RUSSE.

Le Prince a reproduit cette composition au lavis. Voir le nº 133, intitulé *le Charretier et la Laitière.*

82. — *La Cuisine livonienne.*

Haut. 0m097, Larg. 0m136.

Une femme, vue presque de dos, fait cuire quelque ragoût dans une casserole qu'elle tient sur un foyer. A gauche, deux enfants suivent l'opération avec intérêt; le plus grand est debout contre le mur, l'autre est assis devant lui. — Pas de signature.

Dans la marge : LA CUISINE LIVONIENNE.

83. — *La Demande.*

Haut. 0m184, Larg. 0m125.

Près d'une rivière un jeune paysan coiffé d'un large chapeau se tient debout, le corps de profil, la tête de trois quarts perdu. Il a la main gauche appuyée sur la hanche et semble de la main droite faire une demande. Au delà de la rivière, sur la rive opposée, une porte en ruines donnant sur un pont de bois. — Sans signature.

Pendant du no 93.

1er ETAT. Epreuve d'essai à l'eau-forte pure, très-faiblement mordue. Sans effet.

2e — Le ciel est fait. Tout a été repris par des travaux qui ont donné de l'accent à la planche.

Rarissime. — Ne connaissons que nos deux épreuves.

Certainement de la première manière du maître. Personnage de taille très-élancée.

84. — *L'Hiver.*

Haut. 0m185, Larg. 0m133.

Une jeune et jolie Russe se promène dans la neige. Elle est vêtue d'une pelisse claire doublée de fourrures. Dans le fond

à gauche, on aperçoit un traîneau monté par trois personnes et attelé d'un cheval. En bas de ce côté : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : L'Hiver.

Le croquis de cette pièce a été gravé à la sanguine et à la manière du crayon d'une façon ravissante par Demarteau (nº 432 de son Catal.).

Pendant du nº 92.

85. — *Jésus dans le Temple.*

Haut. 0m187, Larg. 0m245.

Jésus au milieu des docteurs. Même composition que celle décrite sous le nº 144 parmi les pièces faites au lavis. Celle-ci est gravée à l'eau-forte et au trait, et présente quelques différences. La ceinture du Christ n'a pas de gland. Sous le pupitre qui fait saillie sur la tribune de droite, il n'y a que deux docteurs debout au lieu de trois. On voit une main de la Vierge ; le bâton de saint Joseph ne touche pas la balustrade. Le livre qui est sur le tabouret à droite a des fermoirs. La signature est différente et se trouve en bas à gauche où on lit : *JB Le Prince. 1760.*

Cette pièce est antérieure de huit années à l'autre.

86. — *Le Marchand de Cowasse.*

Haut. 0m124, Larg. 0m129.

Un marchand de Cowasse a établi sa boutique sur des tonneaux devant une maison en bois. Il donne à boire à deux mendiants vus de dos. Au fond à droite, un paysan se désaltère. A gauche, deux hommes reposent sur des pièces de bois ; l'un est assis, l'autre est couché et dort. — Sans signature.

Double trait carré.

Dans la marge : LE MARCHAND DE COWASSE. / *Espece de Ptisanne aigre qu'on vend Communement aux Coins des Rues.*

Pendant du nº 94.

87. — *La Marchande de fruits.*

Haut. 0m186, Larg. 0m128.

Une jeune fille, élancée, vue presque de face; elle porte jupon court avec jupe de dessus retroussée. La tête est vue de profil et tournée vers la gauche ; les pieds sont nus. Le bras droit tient sur la hanche un éventaire chargé de quelques fruits. Au fond, on voit à gauche un barrage informe avec un arbrisseau, et à droite une chaumière accolée à une construction ronde. En bas à gauche : *J. B le prince ft.*

1er ETAT. A l'eau-forte pure, avant le ciel et beaucoup de travaux.

2e — Le ciel est indiqué à droite. La figure, sauf la joue, est dans l'ombre. Les ombres des plis du vêtement sont renforcées. Les fonds sont terminés. Sur le devant un pli de terrain est indiqué par des travaux qui viennent couvrir la moitié de la signature.

Cette pièce de la première manière du maître est rarissime. Nous n'en connaissons que les deux épreuves que nous décrivons ci-dessus et que nous possédons.

Elles proviennent des collections Meaume et Guichardot. Elles portent comme note au crayon qu'elles représentent peut-être l'automne. Suivant l'annotateur, elles feraient probablement partie d'une suite des quatre saisons avec le Printemps et l'Hiver (nos 84, 89 et 92).

Nous ne partageons pas cette opinion, d'abord parce que le personnage est ici bien plus grand que ceux des deux autres pièces et que cette planche a dû être gravée bien an-

térieurement au voyage en Russie. La conduite de la pointe n'est pas la même que dans le Printemps et l'Hiver; on sent la sveltesse des femmes de Boucher; la tonalité de la pièce est blonde. Cette pièce, quoique charmante, doit être des premières du maître; il y a là certainement un souvenir riant de l'atelier.

88. — *L'Officier et les trois soldats.*

Haut. $0^{m}248$, Larg. $0^{m}200$, — sans trait carré.

A gauche, un officier richement vêtu et coiffé est assis sur un tertre. Il est vu de face et se retourne pour parler à trois soldats assis au-dessous de lui à droite. Des carquois pleins de flèches sont posés contre le tronc d'un arbre dont les branches couvrent le haut de l'estampe. En bas à gauche: *Le Prince 1768.*

Rarissime. — Nous n'en avons jamais vu d'autre épreuve que celle de notre collection.

Dans les ombres, Le Prince a cherché, par un travail de grignotis très-fin à la pointe sèche, à imiter le lavis. Il ne devait point encore avoir trouvé son secret, mais il le cherchait, et cette pièce doit avoir été un de ses tâtonnements. Très-curieuse à ce point de vue.

89. — *L'Officier tartare saluant.*

Haut. $0^{m}175$, Larg. $0^{m}123$.

Il est vu de face et vêtu d'un surtout sans plis serré à la taille par une écharpe. Il semble saluer et tient son bonnet de la main droite, tandis que la gauche s'appuie sur la poignée de son sabre.

L'épreuve que nous possédons est une épreuve d'essai à l'eau-

forte pure. Le ciel est complétement blanc ainsi qu'une partie du terrain. — Sans signature.

Doit être rarissime, car nous n'en connaissons pas d'autre épreuve. A-t-elle même jamais été terminée?

Provient des collections Meaume et Guichardot.

Annotée comme pouvant représenter l'Eté et faire partie des quatre saisons avec les nos 84, 87 et 92.

Nous ne pouvons encore accepter cette hypothèse que tout semble repousser. En quoi représente-t-il l'Eté? Pourquoi représenter l'Eté par un soldat, tandis que les autres saisons seraient représentées par de charmantes femmes?

Copie en contre-partie. Haut. 0m173, Larg. 0m130. On lit à la pointe en bas, à gauche : *JB* (entrelacés) *Le Prince / 1768*, — et à droite : *Marianne Le Prince / 1768*.

Plus noire et plus poussée que notre épreuve originale, mais aussi plus lourde comme travail. Le terrain présente certaines différences : ainsi la butte de terre, qui est à droite dans l'original, est couverte dans la copie d'un petit buisson; les herbes de gauche ne sont plus les mêmes; le coin inférieur gauche de l'original est blanc (du moins dans notre épreuve); dans la copie, des herbes forment repoussoir; la pointe du sabre et la fourrure du bonnet, noirs dans l'original, sont blancs dans la copie. — Sans aucun titre.

Rarissime.

90. — *Pastorale en frise.*

Haut. 0m063, Larg. 0m167.

A gauche, une femme et un enfant assis regardant un berger qui a soulevé un bélier par les pattes de derrière et le dirige vers la droite. Dans le fond, un berger, une bergère et

des moutons. Tout à fait à gauche, un bœuf, des moutons et un chien semblent sortir d'une étable. Toute la partie droite est à peine indiquée. On y distingue dans le haut ces mots à la pointe : *J. B. Le prince.*

91. — *La Pêcherie.*

Haut. 0m193, Larg. 0m280.

A gauche, une cabane est adossée à d'anciennes fortifications. Du même côté, sur le premier plan, une jeune femme se dirige vers la droite pour puiser de l'eau à une petite rivière qui occupe le milieu de l'estampe et qui est traversée par une passerelle en bois. Dans le fond, des filets sèchent sur des pieux plantés dans la rivière. A droite, sur le devant, trois baquets à poisson

Dans la marge du bas à gauche, ces mots tracés à la pointe : *Le Prince in et Sculpsit*, — et au milieu : *N° 7*.

92. — *Le Printemps.*

Haut. 0m190, Larg. 0m137, — en haut, 0m135.

Une jeune femme se promène dans un gracieux négligé. Elle cueille de la main gauche une fleur tandis que sa main droite empêche une riche jupe de traîner à terre. Dans le fond à gauche, un paysan se moque d'un autre qui veut embrasser une fille. En bas de ce côté : *Le Prince. 1767*.

Dans la marge : LE PRINTEMS.

93. — *Le Refus.*

Haut. 0m184, Larg. 0m125, — sans trait carré.

Une jeune paysanne, vue presque de dos, mais ayant la tête tournée vers la droite, se tient debout à gauche. Elle a le

bras droit levé à la hauteur de la poitrine et semble ainsi répondre par un refus énergique à un interlocuteur qu'on ne voit pas. Sur le premier plan, de l'eau ; au fond à droite, des bâtiments de ferme. — Sans signature.

1er ETAT. Epreuve d'essai à l'eau-forte pure et très-peu mordue. Ciel blanc.

2e — Avec des travaux dans le ciel. Des vigueurs données partout ont mis chaque chose à son plan et donné son effet à la composition.

Rarissime. — Ne connaissons que nos deux épreuves.

Fait pendant du no 83.

De la première manière du maître.

94. — *Le Rémouleur.*

Haut. 0m123, Larg. 0m165.

Une maison russe en construction. Trois charpentiers sont occupés autour d'une meule à repasser leurs haches. A gauche, trois autres ouvriers enlèvent une pièce de bois au-dessus d'un de leurs camarades qui dort couché à terre. — Sans signature.

Double trait carré.

Dans la marge : LE REMOULEUR. / *La Hache est le seul instrument dont se servent les Paysans et les Charpentiers pour construire / entierement une maison de bois.*

Pendant du no 86.

95. — *Vue des environs de Saint-Petersbourg.*

Haut, 0m151, Larg. 0m201.

A droite, une rivière, sur le bord de laquelle une maison est construite sur pilotis. A gauche, un chariot s'engage sur

un pont de bois aboutissant à la maison. En bas à gauche: *Le Prince. 1764.*

Dans la marge : Vue des Environs de St Petersbourg / *Dédié à Monsieur de Mongeroux Trésorier Général de la Maison du Roy. / Par son tres humble et tres Obeissant Serviteur Le Prince.*

Des épreuves portent-elles en haut à droite, sur le trait carré, le nº 1 ? — Nous n'en avons jamais vu; mais elles doivent exister, puisque le pendant porte le nº 2.

1er Etat. Avant le numéro.

2e — Avec le numéro.

96. — *Vue des environs de Saint-Petersbourg.*

Haut. 0m165, Larg. 0m208.

Le premier plan est occupé presque en entier par une mare sur laquelle s'ébattent des canards. Sur le second plan, une cabane, devant le pignon de laquelle se tiennent quatre paysans et un bœuf. A gauche, derrière une palissade sèche, s'élève un mulon de foin. En bas à gauche: *Le Prince 1764.*

Dans la marge : Vue des Environs de Saint-Petersbourg. / *Dédié à Monsieur de Mongeroux Trésorier Général de la Maison du Roy. / Par son très humble et très Obéissant Serviteur le Prince.*

En haut à droite sur le trait carré : *nº 2.*

1er Etat. Le nuage en haut à gauche est plus foncé. On distingue très-nettement les petits nuages intermédiaires au-dessus des arbres.

2e — Avec le nº 2. Les petits nuages sont moins visibles.

3e — Dans la marge les mots : Environs et *Mongeroux* sont traversés par quelques traits horizontaux.

II

GRAVURES AU LAVIS



DEUXIÈME PARTIE

GRAVURES AU LAVIS

97 à 102. — DEUXIÈME SUITE D'HABILLEMENTS DE DIVERSES NATIONS. — 6 p. in-32.

1. — *Titre.* — *Femmes Schouvaches.*

Haut. 0m098, Larg. 0m069.

Le titre est écrit sur une grande feuille de papier déroulée sur un mur. Une femme vue de face et debout montre ce titre de la main droite. Deux femmes sont assises sur le tertre que soutient le mur. Dans le fond à droite quatre hommes, retenus par une balustrade, cherchent à voir ces femmes. — Pas de signature. — Sur le papier on lit : IIe SUITTE / D'HABILLEMENS / DE DIVERSES / NATIONS.

Dans la marge : FEMMES SCHOUVACHES.

Sur le trait carré à droite : *1*.

1er ÉTAT. Avant la lettre.
2e — Avant les numéros et en bistre.
3e — Celui décrit.
4e — Les pièces sont imprimées deux par deux.

2. — *Femme Schouvache,* vue de face.

Haut. 0m095, Larg. 0m069.

Une femme debout, vue de face, s'avance vers le spectateur. Comme la précédente, elle est coiffée d'un bonnet à deux cornes. Dans le fond à gauche, des filets sèchent. En bas de ce côté : *Le Prince. / 1768.*

Dans la marge : FEMME SCHOUVACHE.

Sur le trait carré à droite : *2*.

3. — *Femme des environs de Moscou.*

Haut. 0m098, Larg. 0m067.

Une femme debout, vue de face. Elle est coiffée d'un turban et porte une grande tunique ouverte par dessus sa robe. Elle tient une sorte de paquet plat sous le bras gauche. Au fond à droite, quatre personnes déchargent un traîneau ; à gauche un marchand ambulant avec sa tente et son fourneau vend à une femme. En bas de ce côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : FEMME DES ENVIRONS DE MOSCOU.

Sur le trait carré à droite : *3.*

4. — *Femme Schouvache,* vue de dos.

Haut. 0m095, Larg. 0m069.

La même femme que le no 2, vue de dos. Elle paraît se

diriger vers trois autres femmes qui sont à la gauche du fond. En bas du même côté : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : FEMME SCHOUVACHE.

5. — *Femme d'Arkangel.*

Haut. 0m093, Larg. 0m067.

Une femme richement vêtue, vue presque de face, s'appuie contre un banc de pierre placé à droite. A gauche dans le fond, un vase de fleurs près d'un grillage et d'une tente. En bas de ce côté : *Le Prince / 1768.*

Dans la marge : FEMME D'ARCANGEL.

6. — *Géorgien.*

Haut. 0m095, Larg. 0m072.

Un Géorgien, vu presque de face, est appuyé sur une balustrade en pierre recouverte d'un tapis. Il est nu-tête et porte un sabre au côté droit. Au fond à gauche, trois personnages vus à mi-corps. En bas du même côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : GÉORGIEN.

103 à 108. — PREMIÈRE SUITE DE COIFFURES DESSINÉES D'APRÈS NATURE. — 6 p. in-18.

1. — *Titre.* — *Tête de Turc*, vue de 3/4.

Haut. 0m118, Larg. 0m086.

Une tête de Turc à longue barbe. Il est vu de trois quarts, coiffé d'un turban et tourné vers la droite. En bas à gauche : *Le Prince / 1768.*

Dans la marge : Ire SUITTE *de Coeffures / dessinées d'après*

nature. Cette suite est numérotée dans la marge, au coin droit supérieur.

1er État. A l'encre de Chine, avant les numéros. Le fond est teinté.

2e — Avec les numéros, à l'encre de Chine ou en bistre, le fond teinté.

3e — Le fond n'est plus teinté en entier.

Copie en contre-partie. — Haut. 0m114, Larg. 0m085. — Signée en bas à droite d'un monogramme composé des lettres *S* et *Z*. Sans inscription. (Voir Brulliot, IIe partie, no 351.)

2. — *Tête de vieille penchée.*

Haut. 0m119, Larg. 0m092.

Une tête de vieille femme penchée, vue presque de profil et dirigée vers la gauche. En bas de ce côté : *Le Prince / 1768.*

3. — *Tête de Turc sans moustaches.*

Haut. 0m107, Larg. 0m090.

Tête de Turc, de profil, dirigée vers la droite. Il est coiffé d'un turban à plumes et ne porte qu'un collier de barbe sans moustaches. Vers le bas à droite : *Le Prince / 1768.*

Copie réduite en contre-partie. Mesures prises sur les témoins du cuivre. H. 0m079, L. 0m067. Signé en bas à gauche : *Gottlob / 1770.*

4. — *Tête de femme vue de face.*

Haut. 0m104, Larg. 0m087.

Tête de femme vue de face et regardant à gauche. Elle est coiffée d'une sorte de bonnet recouvert d'une étoffe quadrillée et à frange. En bas à gauche : *Le Prince 1768.*

5. — *Tête de jeune femme penchée.*

Haut. 0m116, Larg. 0m092.

Tête de jeune femme vue de face et penchée vers la gauche. Elle est coiffée d'une sorte de turban en étoffe rayée dont les bouts retombent de chaque côté de la tête en forme de voile et se nouent sur la poitrine. En bas à gauche : *Le Prince / 1768.*

6. — *Tête d'homme renversée.*

Haut. 0m106, Larg. 0m087.

Tête de jeune Turc légèrement renversée en arrière. L'étoffe du turban retombe de chaque côté de la tête sur une pelisse fourrée qui recouvre un gilet rayé. Dans le coin inférieur gauche, on distingue à peine la signature : *Le Prince / 1768.*

109 à 114. — Les Sens. — 5 p. in-8.

1. — *Le Goût.*

Haut. 0m141, Larg. 0m092.

Une vieille marchande a installé en plein vent son fourneau sur lequel elle fait frire dans une poêle une sorte de beignets. Elle débite ses gâteaux à trois enfants qui sont devant elle à gauche. Au bas du même côté : *Le Prince 1774.*

Dans la marge : Le Gout.

Toute cette suite est charmante.

1er Etat. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

10

2. — *L'Odorat.*

Haut. 0^m142, Larg. 0^m095.

Une jeune femme est assise à gauche dans un riche appartement. Elle respire les suaves émanations d'un bouquet de fleurs, tandis qu'un jeune page active la flamme d'un brûle-parfums qui est à droite. En bas à gauche : *Le Prince 1774.*

Dans la marge : L'ODORAT.

3. — *L'Ouïe.*

Haut. 0^m141, Larg. 0^m089.

Dans un camp, trois soldats assis près d'une table font de la musique. Celui de droite joue d'une sorte de lyre, celui du milieu frappe sur un tambour de basque et celui de gauche souffle dans une clarinette. Deux autres soldats écoutent. Le fond est occupé par des tentes et des drapeaux. En bas à gauche : *Le Prince 1774.*

Dans la marge : L'OUIE.

4. — *Le Toucher.*

Haut. 0^m135, Larg. 0^m090.

Un médecin tâte le pouls d'une vieille femme malade, tandis que, dans le fond à gauche, un jeune homme et une jeune femme s'embrassent. En bas à gauche : *Le Prince 1775.*

Dans la marge : LE TOUCHER.

5. — *La Vue.*

Haut. 0^m144, Larg. 0^m093.

Un vieux saltimbanque a dressé dans la campagne une sorte de lanterne magique dans laquelle il doit montrer des

choses bien intéressantes, car trois enfants regardent attentivement à travers les ouvertures de la boîte. L'impresario est debout à gauche appelant les badauds. En bas à gauche : *Le Prince 1774.*

Dans la marge : LA VUE.

115 à 120. — LE ROUÉ VERTUEUX, poème en prose en 4 chants. — Broch. in-8; Lauzanne, 1770. — 6 p. in-8.

1. — *La nouvelle Poésie.* — Frontispice.

Haut. 0m144, Larg. 0m092.

Une actrice, les yeux hagards, les seins pendants, la tête entourée de serpents, veut tirer un rideau pour cacher les bustes de Corneille, Racine et Voltaire que l'on voit à gauche. A droite des petits génies portent, en voltigeant, des couronnes et des chaînes; d'autres sont près d'un gibet et d'une roue, ou bien brandissent des armes. Sur le premier plan, deux serpents. — Pas de signature. Double trait carré.

1er ETAT. Dans la marge : LA NOUVELLE POÉSIE.
2e — ..... *Hac itur ad ardua montis.*

Cette espèce de drame en prose que M. Cohen attribue à M. Coqueley de Chaussepierre est quelque chose d'insensé. Il se compose de mots sans suite et de blancs semés de points, de virgules et de points d'interrogation ou d'exclamation.

2. — *Les Génies* (sur le titre).

Mesures prises sur les points extrêmes de la couronne :
Haut. 0m085, Larg. 0m070.

Cette vignette est inscrite dans une couronne de feuillage

surmontée d'un hibou. Elle représente un petit génie assis sur une roue, brandissant une coupe et un poignard. Un autre est assis à droite et écrit sur des tablettes, tandis qu'un troisième s'envole en jouant de la trompette. Un quatrième génie s'efforce de dresser un gibet derrière la roue. Sur le premier plan, une lyre, un masque et d'autres objets. — Sans signature.

1er ETAT. Dans la marge : LES GENIES. La guirlande de feuillage se continue sous le masque.

2e — Sans inscription. Seulement on trouve imprimés ces mots. En haut : *Orné de gravures*. En bas : A. LAUZANNE. — Inscrit dans le titre de l'ouvrage, la guirlande est grattée pour faire place au nom de la ville où l'ouvrage a été édité.

3. — *Les Pleureuses* (1er chant).

Haut. 0m144, Larg. 0m091.

Deux femmes se désolent près d'un pendu qui vient d'être décroché et déposé au pied d'un arbre. Celle de gauche est debout, celle de droite est agenouillée. — Pas de signature. Double trait carré.

1er ETAT. Dans la marge : LES PLEUREUSES.

2e — .... *Oh Crime!*
oh consolante horreur!
Chant 1er, p. 19.

4. — *Les Tragiques* (2e chant).

Haut. 0m145, Larg. 0m093.

Un ouvrier déclame des vers au grand étonnement d'un pauvre diable qui est resté debout à droite, la bouche entr'ou-

verte. Dans le fond une armoire et un établi. — Pas de signature. Double trait carré.

1er État. Dans la marge : Les Tragiques.

2e — *Ah Ciel! qu'ai-je lu?*

Chant 2e, p. 31.

5. — *Le Guet* (3e chant).

Haut. 0m144, Larg. 0m093.

Dans une cuisine, un homme armé d'une petite pioche vient d'en tuer un autre qui est étendu à gauche. L'assassin menace les soldats du guet qui sont à droite, la baïonnette en avant. — Sans signature. Un double trait carré.

1er État. Dans la marge : Le Guet.

2e — L'inscription de la marge remplacée par celle-ci :
.... *Les Entrailles*.....
.... *rien*...............

Chant 3e, p. 42.

6. — *La Catastrophe* (4e chant).

Haut. 0m144, Larg. 0m092.

Un échafaud sur lequel un criminel vient d'être roué. Deux femmes se trouvent mal près du corps. Trois aides cherchent à les relever, tandis que le bourreau annonce à gauche que justice est faite. Dans le fond du même côté, la porte Saint-Denis. — L'échafaud est entouré de peuple et de soldats. Double trait carré. — Sans signature.

1er État. Dans la marge : La Catastrophe.

2e — ..... *Le Crime et la Vertu.*

Chant 4e, p. 52.

Les épreuves de cette suite ont été tirées indistinctement au bistre et à l'encre de Chine. Il y a de bonnes et de mauvaises épreuves dans ces deux teintes.

121. — *L'Adoration des anges,* d'après Vien.

Haut. 0m212, Larg. 0m172.

A gauche, la Vierge montre l'enfant Jésus à deux anges qui l'adorent et lui offrent des fruits. — Sans signature.

Sous le trait carré à gauche : *Joseph Vien del.;* à droite : *J. B. Le Prince sc.*

Dans la marge : L'ADORATION DES ANGES.

1er ÉTAT. Épreuve d'essai. Les lumières sont blanches; avant les ombres renforcées.
2e — Avant la lettre.
3e — Avec la lettre. Moins vigoureux.

122. — *L'Art de plaire.*

Haut. 0m086, Larg. 0m057.

A gauche, un jeune homme assis sur un baquet offre de l'argent à une jeune femme qui est assise à droite et paraît indécise. Entre eux se trouve une petite table grossière sur laquelle est posé un pot. En bas à gauche : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : L'ART DE PLAIRE.

1er ÉTAT. Avant la lettre. Le trait carré est interrompu dans le haut à droite.
2e — Avec la lettre.
3e — Le trait est raccordé.
4e — Mauvaise épreuve. Le trait est de nouveau interrompu.

Assez bonne copie au lavis de bistre dans le même sens.

Elle porte au bas à gauche la signature de Le Prince et à droite un monogramme composé des lettres E G et suivi des mots *fec^t* et *Lip.* — Sans inscription dans la marge. Cette copie est de *Gottlob*.

123. — *La Baraque russe.*

Haut. 0m148, Larg. 0m180.

Une baraque russe sur le bord d'une rivière traversée par un barrage. A droite, deux paysans appuyés sur une clôture en bois. Sur le premier plan à gauche, quatre femmes avec un enfant lavent du linge. Sur le terrain un peu au-dessous de l'enfant : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : LA BARAQUE RUSSE.

1er ETAT. Avant la lettre.
2e — Avec la lettre.
3e — Avec la lettre. Moins vigoureux.

124. — *Les Barques.*

Haut. 0m138, Larg. 0m207.

Trois bateaux sont sur une rivière qui occupe tout le second plan et la gauche du fond. Au troisième plan, une cabane en bois construite sur pilotis. En avant sur le rivage à gauche, on remarque cinq pêcheurs arrangeant leurs filets. Une femme accompagnée de deux enfants est assise sur le bord d'une barque échouée. En bas à droite : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : LES BARQUES.

1er ETAT. Avant la lettre. Le nuage à droite est très-foncé.
2e — Avec la lettre.
3e — Sans effet; ton gris uniforme.

125. — *Les Bateaux russes.*

Haut. 0m230, Larg. 0m292.

Au premier plan, six soldats sont assis sur le bord d'une rivière, le septième est debout. Au second plan à droite, un bateau chargé de monde accoste pour laisser et prendre des passagers. La rivière est chargée de bateaux et de barques. En bas, vers la gauche, près d'un tronc d'arbre abattu : *Le Prince 1773.*

Dans la marge : Les Batteaux Russes.

L'estampe est entourée d'un double trait carré.

1er Etat. Epreuve d'essai.
2e — Avant la lettre.
3e — Avec la lettre. Le ciel est couvert d'une teinte plate.
4e — Tirage affreux. Pâle et sans effet. Plus de valeur de tons. Planche presque informe.

126. — *Le Berceau.*

Haut. 0m151, Larg. 0m179.

Une jeune femme est assise devant une maison et joue avec un tout petit enfant couché dans une sorte de berceau qui est suspendu, au moyen de cordes, par les quatre coins à une branche d'arbre. A la droite de la mère se tient debout une petite fille; derrière, un chat sur une balustrade. En bas à gauche sur une dalle de pierre : *Le Prince. 1769.*

Dans la marge : Le Berceau.

1er Etat. Avant la lettre.
2e — Avec la lettre.
3e — Avec la lettre. Pâle, sans effet.

Ch. Le Blanc donne par erreur la date de 1771.

Copie en contre-partie gravée au burin par Voysard sous le titre : *le Berceau russe*, pour faire pendant à sa planche de *La Nourrice*. — (Voir nº 154.)

127. — *Le Berceau.*

Haut. 0m164, Larg. 0m181.

La même composition que la pièce précédente, mais en contre-partie. Elle est signée : *Le Prince / 1769.*

Nous n'avons vu cette pièce, qui doit être très-rare si elle n'est pas unique, que dans la collection de M. E. Meaume qui l'avait acquise à la vente Robert-Dumesnil. Cette épreuve avait été glomisée et par suite rognée. Aussi les mesures que nous venons de donner peuvent ne pas être très-exactes, ayant été prises sur une pièce sans marge.

128. — *Le Bœuf.*

Haut. 0m105, Larg. 0m120.

Un bœuf de profil tourné vers la gauche. Un autre bœuf est couché près de lui. A gauche, deux femmes se tiennent près d'une auge de fontaine. En bas du même côté : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : Le Bœuf.

129. — *Le Cabaret ambulant.*

Haut. 0m152, Larg. 0m213.

Un cabaretier ambulant, debout sur un petit pont, débite des marchandises à cinq paysans dont un est à cheval. Sur le premier plan, un autre marchand forain est assis sur la berge du ruisseau et vend de menus fruits à une femme. Enfin, dans le fond à gauche, une petite fille quitte un troisième marchand

qui vend des gateaux à un client. Le fond de la droite est occupé par un chien qui traverse un pont de planches. En bas à gauche, sur les étais de la berge : *Le Prince / 1771.*

Dans la marge : Le Cabaret ambulant.

Charmante pièce.

1er Etat. Avant la lettre. Beaucoup d'effet et de soleil, au bistre.

2e — Avec la lettre. L'effet est très-atténué, ombres moins vigoureuses, lumières moins brillantes.

130. — *Le Cabaret de Moscou.*

Haut. 0m196, Larg. 0m244.

Au milieu de l'estampe s'élève une maison de bois avec balcon ; sur ce balcon sont des Russes causant avec d'autres qui sont au pied de la maison. A droite, un cabaret ambulant derrière lequel on aperçoit des fortifications. Au premier plan à gauche, trois individus sont couchés contre des tonneaux. Au bas au milieu sur une pierre : *Le Prince 1773.*

Dans la marge : Le Cabaret de Moskou.

1er Etat. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

3e — A l'encre de Chine; sans effet.

Pendant de la Vue des environs de Nerva.

131. — *Calmouk.*

Haut. 0m210, Larg. 0m162.

Un soldat calmouk, vu de trois quarts, se dirigeant vers la gauche. Il fait un signe de la main droite, et de l'autre il tient une longue lance. A sa ceinture sont attachés un grand

carquois plein de longues flèches, un sabre et un arc. Dans le fond, cinq soldats sont assis en rond ; un cavalier et un porte-drapeau s'approchent d'eux. En bas à gauche : *Le Prince 1771*.

Dans la marge : CALMOUK.

1er ETAT. Avant la lettre; au bistre.
2e — Avec la lettre.
3e — A l'encre de Chine; sans effet.

132. — *La Cascade.*

Haut. 0m149, Larg. 0m234.

A gauche, une rivière formant cascade est traversée par un pont sur lequel deux hommes conduisent un troupeau. Un chariot attelé de deux chevaux et venant de la droite est sur le point de s'engager sur le pont. En bas à gauche : *Le Prince 1771*.

Dans la marge : LA CASCADE.

1er ETAT. Épreuve d'essai, pâle et sans effet. La colline du fond à gauche est à peine indiquée. Pas de nuages au ciel. La voile derrière le cocher est blanche. L'eau sous le pont est blanche. Le trait carré n'est pas totalement interrompu dans le milieu du haut. Avant toute lettre — à la sépia.
2e — Avant toute lettre — au bistre.
3e — Avec la lettre — au bistre.
4e — Avec la lettre — à la sépia. Une teinte uniforme a répandu de la monotonie sur l'estampe.

133. — *Le Charretier et la Laitière.*

Haut. 0m176, Larg. 0m134.

La même composition que le no 81 avec quelques variantes.

La femme est ici vêtue d'un corsage doublé de fourrures; sa main gauche pose sur un vase placé près d'elle. Il n'y a plus qu'une poule au lieu de deux. La main de l'homme du second plan est ramenée près du corps et ne pend plus le long du baquet. La planche est très-montée de ton et d'un effet superbe. En bas à gauche : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : LE CHARTIER ET LA LAITIERE.

1er ETAT. Avant la lettre. Les contours du linge du fond sont moins secs.

2e — Avec la lettre — à l'encre de Chine.

3e — La planche a beaucoup perdu de sa vigueur. On voit davantage les travaux d'eau-forte.

134. — *Le Chariot.*

Haut. 0m067, Larg. 0m100.

Un chariot russe traîné par deux bœufs se dirige vers la droite; il est suivi d'un troupeau de moutons. Sur le devant quatre brebis et un agneau. En bas à gauche : *Le Prince / 1769.*

Dans la marge : LE CHARIOT.

1er ETAT. Avant la lettre.

Pendant du Port.

135. — *Le Coche d'eau.*

Haut. 0m226, Larg. 0m285.

Une grande barque, chargée de monde, se dirige à toutes voiles vers le rivage qui occupe tout le premier plan. La partie droite est animée par les voyageurs qui attendent l'arrivée du coche. Parmi ces derniers, on remarque des marins accoudés sur des tonneaux, un seigneur et sa dame debout, et un

paysan assis contre un pieu. En bas du même côté : *Le Prince / 1773.*

Dans la marge : LE COCHE D'EAU.

1er ETAT. Avant la lettre.
2e — Avec la lettre.

136. — *La Cuisine d'été.*

Haut. 0^m^144, Larg. 0^m^212.

Dans le fond, un village russe bordé à gauche par une rivière. Au milieu du second plan, une cabane en bois avec un petit appentis. Sur le premier plan, vers la droite, une femme fait la cuisine en plein air dans une marmite suspendue à trois pieux reliés par le haut. Une autre femme tenant un enfant est assise auprès du feu, tandis qu'un jeune garçon semble les quitter pour aller à la cabane. En bas à droite : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : LA CUISINE D'ÉTÉ.

1er ETAT. Avant la lettre. Moins de détails. Cet état ressemble beaucoup à une sépia lavée.

137. — *La Danse russe.*

Haut. 0^m^300, Larg. 0^m^238.

Sur le devant d'une tente qui abrite plusieurs personnes, un homme et une femme dansent en se faisant vis-à-vis. A droite, deux musiciens jouent d'une sorte de mandoline. Au premier plan à gauche, une jeune femme est assise à terre aux côtés d'un Calmouk. En bas à gauche : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : LA DANSE RUSSE.

Très-belle pièce.

1er ÉTAT. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

3e — A l'encre de Chine; sans effet.

138. — *La Ferme.*

Haut. 0m158, Larg. 0m253.

Une chaumière russe dont le toit se prolonge jusqu'à terre. Sur le premier plan, une petite fille cherche à soulever une brouette dans laquelle se trouvent deux marmots. Dans le fond à gauche, on aperçoit une mare et au delà une autre cabane entourée d'arbres. En bas à gauche : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : LA FERME.

1er ÉTAT. Avant la lettre — au bistre.

2e — Avec la lettre — à la sépia. L'effet, qui est vigoureux dans les épreuves avant la lettre, est devenu plus uniforme et plus monotone dans les épreuves postérieures.

139. — *Les Filets.*

Haut. à g. 0m158 — à dr. 0m160, Larg. 0m258.

Sur le bord d'une rivière quatre pêcheurs russes tirent leurs filets. A droite, une barque, montée par trois hommes, se rapproche du rivage. Dans le fond, une barque à voiles s'apprête à traverser la rivière. La gauche du premier plan est occupée par des filets, des tonneaux et des ustensiles de pêche. En bas du même côté : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : LES FILETS.

1er ÉTAT. Avant la lettre — sépia.

2e — Avec la lettre.

140. — *La Gazette.*

Haut. 0^m084, Larg. 0^m053.

Quatre paysans russes attablés en plein air écoutent la gazette que leur lit un cinquième personnage qui est au milieu d'eux ; ce lecteur porte lunettes. La scène occupe la gauche de la planche. Un chien quitte la compagnie pour se diriger vers la droite. En bas à gauche : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : La Gazette.

1er Etat. Avant la lettre.
2e — Avec la lettre.

141. — *Halte de Calmouks.*

Haut. 0^m192, Larg. 0^m165.

Des soldats calmouks sont arrêtés au pied d'un rocher. Au milieu de l'estampe on remarque un officier ayant un arc à la main et un carquois sur le dos. Il parle à un chef qui est assis à gauche et derrière lequel se tient debout une femme. En bas à gauche : *Le Prince 1772.*

Dans la marge : Halte de Calmouks.

142. — *Le Janissaire polonais.*

Haut. 0^m175, Larg. 0^m132.

Un janissaire vu de trois quarts, dirigé vers la gauche. La main gauche est appuyée sur un fusil armé d'une courte baïonnette. Au fond à droite, des tentes, un tambour et des soldats ; à gauche, trois soldats dont un tient un drapeau. En bas du même côté : *Le Prince 1770.*

Dans la marge : Le Janissaire Polonois.

1er ETAT. Avant la lettre — sépia.
2e — Avec la lettre — sépia.

143. — *La Jardinière.*

Haut. 0m211, Larg. 0m148.

Une jeune jardinière vue de face. Elle porte à son bras gauche une corbeille de fleurs et un bâton, tandis que de la main droite elle soutient son tablier également rempli de fleurs. En bas à gauche : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : LA JARDINIÈRE.

Pièce très-réussie.

1er ETAT. Epreuve d'essai. Avant les arbres de droite et la partie supérieure des arbres de gauche.
2e — Avant la lettre. Avec les arbres de droite. Ceux de gauche sont allongés.
3e — Avec la lettre.

Pendant de la Musicienne.

144. — *Jésus dans le Temple.*

Haut. à g. 0m183 — à dr. 0m186, Larg. 0m246.

Jésus enfant au milieu des docteurs de la loi qui écoutent attentivement ses paroles. Au second plan à droite, une tribune occupée par plusieurs dignitaires du temple. Au fond à gauche, d'autres docteurs assis à une table suivent avec intérêt la discussion. En bas à gauche : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : JESUS DANS LE TEMPLE.

1er ETAT. Avant la lettre — à la sépia.
2e — Avec la lettre — très-vigoureuse.
3e — Epreuves faibles, ombres pâles. Sans effet.

Voir le n° 85 des pièces à l'eau-forte.

145. — *Le Joueur de Balalaye.*

Haut. 0m126, Larg. 0m099.

Un jeune berger se tient debout à gauche et joue d'une sorte de mandoline à long manche. Ses chants sont écoutés attentivement par un homme et deux jeunes femmes qui sont assis à droite. En bas à gauche : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : Le Joueur de Balalaye.

1er Etat. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

Charmante petite pièce.

Pendant du Joueur de chalumeau.

146. — *Le Joueur de Chalumeau.*

Haut. 0m126, Larg. 0m098.

Une jeune femme et deux Tartares sont assis sur le gazon; ils écoutent un joueur de chalumeau qui se tient debout à gauche. En bas du même côté : *Le Prince 1770.*

Dans la marge : Le Joueur de Chalumeau.

1er Etat. Avant la lettre. Le nom de Le Prince n'est pas teinté.

2e — Avec la lettre. Signature teintée.

Jolie pièce.

Ch. Le Blanc donne par erreur la date de 1769.

Pendant du Joueur de Balalaye.

147. — *La Lampe polonaise.*

Haut. 0m131, Larg. 0m178.

Dans l'intérieur d'une cabane deux amoureux sont assis sur un banc. La jeune femme semble se défendre mollement contre les entreprises audacieuses de son voisin. A droite, un jeune garçon, vu presque de dos, semble faire peu attention à cette scène ; il met tous ses soins à attiser le feu d'une lampe. Cette lampe a cela de bizarre qu'elle se compose uniquement d'un plateau horizontal suspendu au plafond sous un soupirail en forme de cloche. La hutte se trouve ainsi éclairée par le bois que l'on brûle sur ce plateau. En bas à gauche : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : LA LAMPE POLONOISE.

1er ETAT. Avant la lettre.
2e — Avec la lettre.

148. — *Les Laveuses.*

Haut. 0m328, Larg. 0m228.

A gauche, trois femmes sont occupées à laver du linge sur le bord d'un ruisseau. Près d'elles, un enfant assis souffle dans un chalumeau. A droite, une chaumière entourée de grands arbres ; sur le devant, un petite hutte carrée en planches. En bas à droite : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : LES LAVEUSES.

149. — *Le Magicien.*

Haut. 0m113, Larg. 0m078.

Dans un riche appartement, un magicien, la tête ornée de plumes, se tient debout. Il est vu de profil, dirigé vers la

droite et consulte un livre posé sur la table. Dans le fond à gauche, au dessus d'une statue, se trouve la signature : *I. B. / LEPRINCE / 1768.*

Estampe à l'eau-forte, rehaussée de lavis.

150.— *La Maîtresse d'école*, d'après Boucher.

Haut. 0m204, Larg. 0m145.

Une femme, assise et vue de face, donne le fouet à un enfant qui est penché à droite sur un banc. A gauche, un autre enfant semble implorer la clémence de sa maîtresse.

Sous le trait carré à g. : *Boucher del.*
— à d. : *Le Prince sculp.*

Dans la marge : LA MAITRESSE D'ECOLE.

Pas de signature.

1er ETAT. Epreuve d'essai. Avec un nuage à droite. Effet pâle et peu poussé.

2e — Avant la lettre.

3e — Avec la lettre.

151. — *Le Marchand de Gâteaux.*

Haut. 0m202, Larg. 0m165.

Un marchand russe vend des gâteaux qu'il a étalés sur une espèce de chevalet surmonté d'une tablette. Une vieille femme, couverte d'une pèlerine bordée de fourrures, semble vouloir acheter. Au fond à droite, quatre pêcheurs visitent leurs filets ; à gauche, une tente. En bas du même côté : *Le Prince 1772.*

Dans la marge . LE MARCHAND DE GATEAUX.

1er Etat. Avant la lettre.
2e — Avec la lettre.
3e — Le manteau de la vieille est à ramages.

Il existe de ce morceau une copie informe en contre-partie. H. 0m206, L. 0m162. Sans trait carré. Le nuage ressemble à une tache d'acide. Je l'ai vue attribuée à un graveur du nom de Klein.

152. — *La Ménagère.*

Haut. 0m095, Larg. 0m076.

Une vieille femme, vue de profil et dirigée vers la gauche, est assise à califourchon sur un banc et s'occupe à coudre à la lueur d'une mèche résineuse placée à gauche. En bas à droite : *1768 / Le Prince.*

Dans la marge : La Menagere.

Pendant du Paysan.

153. — *La Musicienne.*

Haut. 0m210, Larg. 0m150.

Une jeune femme richement habillée se promène dans la campagne en jouant d'une sorte de mandoline. Elle est vue de trois quarts, la tête de profil et dirigée vers la droite. En bas à gauche : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : La Musicienne.

Jolie pièce et joli costume.

1er Etat. Épreuve d'essai. Tonalité blonde. Le nuage s'étend jusqu'au trait carré.
2e — Avant la lettre. Les ombres sont renforcées et le nuage rétréci.
3e — Avec lettre.

Pendant de la Jardinière.

154. — *La Nourrice.*

Haut. 0m145, Larg. 0m179.

Une jeune mère assise par terre au milieu de l'estampe donne le sein à son enfant en écoutant ce que lui dit un homme qui est debout à gauche appuyé contre un fourneau. Une femme est assise entre eux et paraît coudre. Dans le fond à droite, deux hommes jouent aux dames, un troisième juge les coups. En bas à gauche : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : La Nourrice.

Pièce d'un effet très-heureux.

1er Etat. Avant la lettre. On distingue les pièces de bois du plafond.

2e — Avec la lettre. Plus d'ombre vigoureuse au premier plan. On ne distingue plus les poutres. La signature est presque effacée.

Copie en contre-partie gravée au burin par Voysard, sous le titre : *La Jeune Nourrice.* (Voir no 126.)

155. — *Les Nouvellistes.*

Haut. 0m149, Larg. 0m178.

A gauche, trois paysans russes assis autour d'une table causent. Leur conversation est écoutée par une jeune femme qui se tient, au fond à droite, debout près d'un berceau. Dans le berceau se trouve un enfant ; dessous on voit deux moutons. En avant du même côté, une vieille femme et un enfant semblent chauffer leurs mains à l'entrée d'un four ou d'une cheminée. Sous l'enfant : *Le Prince. 1768.*

Dans la marge : Les Nouvellistes.

1er Etat. Avant la lettre et certains travaux sur le plafond.
2e — Avec la lettre.

156. — *Les Œufs cassés.*

Haut. g. 0m158, dr. 0m156, Larg. 0m192.

Au milieu de l'estampe, une jeune bergère vue de face se détourne vers la droite pour reprocher à un jeune garçon, qui fuit de ce côté, la perte de ses œufs. En effet, aux pieds de la donzelle gît un panier ; les œufs qu'il contenait sont en partie renversés et cassés. Toutefois l'expression des deux amoureux indique que la punition sera douce. En bas à gauche : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : Les Œufs cassés.

1er Etat. Avant la lettre et quelques travaux au-dessus de la signature.
2e — Avec la lettre.

Ch. Le Blanc donne par erreur la date de 1771.

157. — *Officier des Janissaires polonais.*

Haut. 0m174, Larg. 0m131.

Un officier, vu en pied de trois quarts et dirigé vers la droite. Il tient de la main gauche un fusil armé d'une petite baïonnette, tandis que la droite est appuyée sur la ceinture à laquelle pend un sabre. L'artiste n'a pas songé à copier son dessin dans une glace et il a mis ainsi le sabre au côté droit de son officier. En bas du même côté : *Le Prince 1771.* Dans le fond, l'attaque d'une tour.

Dans la marge : Officier des Janissaires Polonois.

158. — *O fortunatos nimium....*

Haut. 0m349, Larg. 0m493.

A gauche, deux satyres se livrent aux douceurs du sommeil, tandis qu'une femme joue près d'eux de la flûte de Pan. Au centre de la composition, un troupeau de brebis et de bœufs gardé par un chien. A droite, deux enfants nus; l'un d'eux souffle dans un cornet. — Pas de signature.

Sous le trait carré à gauche : *Le Prince 1768*.

Dans la marge :

> *O fortunatos nimium, sua si bona nôrint,*
> *Agricolas.*
>
> VIRG *Géorg II.*

1er ETAT. Epreuve d'essai. Avec un nuage rond à droite et une lumière sur la croupe du taureau.

2e — Avant la lettre.

3e — Avec la lettre, à l'encre de Chine.

4e — Le nuage de droite est pointu.

La pièce la plus considérable de l'œuvre.

159. — *Le Page.*

Haut. 0m105, Larg. 0m075.

Un jeune page très-richement habillé à la russe porte un plateau garni d'une tasse et d'un vase. Il est vu de face. A gauche sur une table, des fruits et un réchaud fumant. En bas du même côté : *Le Prince 1769*.

Dans la marge : LE PAGE.

1er ETAT. Avant la lettre. Le trait carré n'est pas renforcé.

2e — Avec la lettre. A la sépia. D'un effet charmant.

3e — A l'encre de Chine, épreuves pâles et sans effet.

Jolie petite pièce; sert de pendant à la Servante.

160. — *Ire Pastorale.*

Haut. g. 0m225, dr. 0m229, — Larg. 0m306.

A l'ombre de quelques sapins et à la droite de l'estampe, un paysan russe joue du chalumeau. Près de lui, sa femme allaite son enfant. Au centre de la composition, une vache, deux moutons et une jeune chèvre se reposent. A gauche au second plan, le chien du troupeau. En bas du même côté : *Le Prince. 1769.*

Dans la marge : Ire PASTORALE.

1er ETAT. Avant la lettre. Sépia. La tête et le poitrail du chien se détachent en blanc.

2e — Avec la lettre. Le chien est dans l'ombre tout à fait.

161. — *IIe Pastorale.*

Haut. 0m228, Larg. 0m310.

A gauche, deux bergers russes gardent un troupeau. Le plus âgé est assis et vu de dos ; le plus jeune dort. Au milieu de la planche, sur une butte, une chèvre entourée de trois moutons. Le fond à droite est occupé par un troupeau de vaches et de brebis qui se désaltère à un ruisseau. En bas à gauche : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : IIe PASTORALE.

1er ETAT. Avant la lettre. Sépia.

2e — Avec la lettre.

3e — Epreuves faibles sur papier mou. Sans effet. Plus de nuages au ciel.

4e — Ces dernières épreuves sont très-mauvaises. Tirage à l'encre noire.

162. — *Le Paysan.*

Haut. 0^m095, Larg. 0^m076.

Un paysan s'est endormi sur un banc dans un coin de sa cabane. A droite on remarque un chandelier usité dans le pays et composé de deux légers montants en bois sur le haut desquels on fixe une mèche résineuse que l'on allume. — Effet de lumière. — En bas à gauche : *Le Prince 1768*.

Dans la marge : LE PAYSAN.

Pendant de la Ménagère.

163. — *Les Pêcheurs.*

Haut. 0^m323, Larg. 0^m232.

Sur le premier plan, une barque montée par cinq hommes. Deux des pêcheurs sont occupés à descendre les voiles et les trois autres retirent les filets. A gauche, sur le rivage, deux grands arbres. Dans le fond à droite, deux tours contre lesquelles ont été élevées diverses constructions en bois. En bas à gauche : *Le Prince 1771*.

Dans la marge : LES PÊCHEURS.

Très-belle pièce.

164. — *Le Poêle.*

Haut. 0^m175, Larg. 0^m135.

Toute la partie droite est occupée par un grand poêle en maçonnerie ressemblant à un four de nos campagnes. Trois enfants sont montés sur la voûte, deux cherchent à y parvenir, tandis que quatre marmots sont dans le four même et appellent un chat qui dort à côté. Près du trou aux cendres trois poulets picorent. Dans le fond à gauche, on aperçoit

deux hommes par l'ouverture d'une porte. Sur le premier plan du même côté, une vieille femme lave du linge dans un baquet. En bas sous deux grands vases : *Le Prince. 1770.*

Dans la marge : Le Poêle.

Ch. Le Blanc donne par erreur comme titre : Le Poëte.

165. — *La Pompe.*

Haut. 0m154, Larg. 0m261.

Une jeune bergère amène son troupeau, composé de deux vaches et plusieurs moutons, boire à une auge qui reçoit l'eau d'une pompe qui s'élève à gauche. Du même côté une flaque d'eau dans laquelle barbottent quatre canards. En bas au coin gauche : *Le Prince 1771.*

Dans la marge : La Pompe.

1er Etat. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

Jolie pièce.

166. — *Le Pont russe.*

Haut. 0m138, Larg. 0m175.

Une rivière traversée par un pont en bois à balustrade. A gauche, des marches permettent de descendre à la rivière. Sur le pont, un homme et un enfant. A gauche : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : Le Pont Russe.

167. — *Le Pope.*

Haut. 0m117, Larg. 0m081.

Un pope, vu de face, est assis près d'une table chargée de

livres. Il lève la main droite et tient la gauche posée sur un livre. En bas à gauche : *Le Prince 1768.*

Pièce gravée à la pointe et rehaussée de lavis.

168. — *Le Port.*

Haut. 0m068, Larg. 0m101.

A gauche, une tente dont les habitants parlent à un officier à cheval. Sur le premier plan, un troupeau de moutons. Dans le fond à droite, des barques. En bas vers la gauche : *Le Prince 1769.*

Dans la marge : LE PORT.

1er ETAT. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

3e — A l'encre de Chine. Sans effet.

Pendant du Chariot.

169. — *La Récréation champêtre.*

Haut. 0m297, Larg. 0m241.

A gauche, un jeune homme joue de la mandoline ; près de lui est assise une femme tenant un mouton. Plus à droite, une autre femme se tient debout et s'appuie sur un bœuf. En bas à gauche : *Le Prince. 1769.*

Dans la marge : LA RECRÉATION CHAMPÊTRE.

1er ETAT. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

3e — A l'encre de Chine. Sans effet.

170. — *Le Repos.*

Haut. 0m405, Larg. 0m318.

Une jeune fille dort dans un lit rustique placé en travers de l'estampe ; dans le fond à gauche, le père et la mère arrivent ; le désordre du lit semble être pour eux une révélation terrible. L'artiste a voulu préciser la situation en plaçant à gauche par terre un panier duquel se sont échappés des œufs dont quelques-uns sont cassés. La scène se passe dans une cabane de pêcheurs. En bas à gauche : *Le Prince. 1771.*

Dans la marge : Le Repos / *se vend à Paris chez l Auteur, Cour du Vieux Louvre.*

1er État. Avant la lettre.

Pièce d'un effet splendide. C'est la plus belle de l'œuvre du maître.

171. — *Le Reposoir.*

Haut. 0m204, Larg. 0m272.

Un grand monument surmonté d'un dôme et entouré d'une colonnade occupe le milieu du second plan de l'estampe. Au premier plan, une longue procession venant de la gauche se dirige vers ce reposoir, tandis que le peuple est maintenu à droite par des gardes.

Dans la marge on lit : *Vûe perspective de l'extérieur d'un reposoir executé à Versailles par Le Roy, sous les ordres de Monsieur / De Fontanieû, par De Vailly Architecte du Roy, adjoint controlleur du Chateau de Versailles et de l'institut de Boulogne.*[/ *Gravé par le Prince de L'académie Royale de Peinture.* /

Cette inscription est écrite à la main sur l'épreuve de la

Bibliothèque nationale, qui est peut-être unique, car nous n'en avons jamais vu d'autre.

Rarissime.

172. — *La Servante.*

Haut. 0m106, Larg. 0m074.

Jeune fille vue de face, venant de la droite et se dirigeant vers la gauche. Elle porte de la main droite une corbeille pleine d'herbes. En bas à gauche : *Le Prince / 1769.*

Dans la marge : LA SERVANTE.

1er ETAT. Avant lettre.

2e — Avec lettre. Quelques changements sur le terrain.

Pièce charmante d'effet. Pendant du Page.

173. — *Les Soldats.*

Haut. 0m115, Larg. 0m079.

A gauche, trois soldats sont assis sur le bord d'un ravin. De l'autre côté du précipice quatre arbres sont excrus sur les rochers ; les deux plus forts occupent presque toute la planche. En bas à droite sur une grosse pierre : *Le Prince.*

Dans la marge : LES SOLDATS.

Pendant des Voyageurs.

174. — *La Vertu au Cabaret.*

Haut. 0m176, Larg. 0m136.

A droite, une jeune servante se défend contre les entreprises d'un paysan russe assis sur un banc. Trois autres paysans attablés au même écot boivent ou regardent la lutte en riant.

Ils se tiennent à gauche dans l'ombre. En bas du même côté : *Le Prince 1768.*

Dans la marge : La Vertu au Cabaret.

Jolie pièce très-poussée et d'un bel effet. Les fonds sont légèrement teintés d'encre de Chine.

175. — *Les Voyageurs.*

Haut. 0m113, Larg. 0m081.

Dans le fond à gauche, un chariot s'éloigne en suivant un chemin creux. A droite, des vaches et des moutons sont sur un monticule boisé dont les bords sont escarpés. En bas vers la gauche sur un tronc d'arbre : *Le Prince / 1769.*

Dans la marge : Les Voyageurs.

Pendant des Soldats.

176. — *Vue des environs de Nerva.*

Haut. 0m197, Larg. 0m244.

A gauche, une rivière. A droite, un bout de falaise au pied de laquelle est assis un mendiant. Sur le rivage compris entre la falaise et la rivière se trouvent un traîneau attelé de deux chevaux, des tonneaux et divers groupes d'individus. Dans le fond à droite, une forteresse. En bas du même côté : *Le Prince 1773.*

Dans la marge : Vue des environs de Nerva.

1er Etat. Avant la lettre.

2e — Avec la lettre.

3e — A l'encre de Chine. Pâle, sans effet.

Sert de pendant au Cabaret de Moscou.

PIÈCES MENTIONNÉES DANS DIVERS CATALOGUES,
MAIS QUE NOUS N'AVONS JAMAIS VUES.

177. — *La Chasse,* d'après Boucher.

Deux enfants dans un entourage, in-f°. Joli panneau de décoration par Leprince.

Vte Bloche — Vignères. Vte 358, n° 299, 9 mars 1875 et j. s.

Vignères. Vte 394, n° 370, 23 et 24 mars 1877.

178. — *La Pesche,* d'après Boucher.

Enfants dans un panneau d'arabesques. Sup. ep. par Leprince.

Cabt Gigoux — Vignères. Vte 317, n° 1253, 3 mars 1873 et j. s.

Ces deux pièces doivent se faire pendant.

179. — *Trois Baigneuses surprises par un homme.*

Bistre. — Vignères. Vte 397, n° 612, 24 mai 1877 et j. s.

DOCUMENTS



PROCÉDÉ

DE LA

GRAVURE AU LAVIS

GRAVURE AU LAVIS *inventée par* M. LE PRINCE, *peintre de l'Académie royale de Paris.* — On va tranfcrire ici le fecret de fon procédé, tel qu'il l'a remis lui-même[1] à l'Académie. Cet artifte, plein d'efprit & de goût, a fait dans ce genre des ouvrages remplis de charmes : il a été imité avec un grand fuccès par un habile amateur, M. l'abbé de Saint-Non, fon ami. D'autres perfonnes fe font effayées dans cette manière, mais moins heureufement.

La manière de graver au lavis confifte en trois opérations générales.

La première eft d'établir le trait à la pointe & le faire mordre à l'eau-forte.

La feconde, de laver à l'encre & y fubftituer un vernis.

[1] C'est une erreur que nous avons rectifiée dans notre notice.

La troifième, de faire mordre le lavis.

Dans les deffins, foit au biftre, foit à l'encre de la Chine, on a coutume de deffiner d'abord le trait à la plume.

Pour imiter cette opération, après avoir calqué le trait du deffin fur le cuivre, on le grave à la pointe, & pour imiter plus exactement les pleins & les déliés que forme la plume, il faut avoir en réferve une pointe compofée de deux aiguilles à coudre, un peu longues, les lier enfemble depuis la moitié jufqu'au haut avec un fil de laiton, & les emmancher comme une pointe ordinaire. Ces fortes de pointes, fans trop ployer, confervent l'élafticité qui leur convient, & elles ferviront utilement à retoucher ou enfler à propos le trait de pointe qu'on aura déjà tracé.

Il faut obferver, en mettant la planche à l'eau-forte, de faire très-peu mordre tous les traits qui doivent fe trouver fur le bord des lumieres, & au contraire, de creufer, autant qu'il fera poffible, les touches deftinées à produire les plus grandes forces.

Opération du lavis. — Lorfque le trait eft mordu & que la planche eft bien nettoyée, on la vernit de nouveau. Il faut avoir attention de ne pas enfoncer le vernis dans les traits qui font gravés : cela eft facile à obferver, en ne faifant que frapper le vernis avec le tampon. Il ne faut pas que le vernis foit enduit auffi épais que pour graver à l'eau-forte; mais il faut qu'il foit bien également étendu. Il ne faut pas non plus noircir la planche; mais lorfqu'elle eft entièrement vernie, il faut la pofer fur un marbre, pour qu'elle refroidiffe plus promptement.

Dégraiffage de la planche. — Quand la planche eft refroidie, il faut la dégraiffer en répandant à fa furface de la poudre à poudrer, & la frotter exactement par-tout avec un tampon moëlleux de linge fin; cela donne au vernis l'âpreté

néceſſaire pour recevoir l'encre : ſans cette précaution, elle ne pourrait pas s'y inſinuer.

Manière de laver les ombres. — Il faut avoir de l'encre compoſée dans une petite bouteille dont le col ſoit un peu long, afin d'avoir la facilité de bien battre la liqueur ; ce qu'il faut réitérer le plus ſouvent qu'il eſt poſſible. A meſure qu'on veut s'en ſervir, on en verſe dans une petite ſoucoupe, & chaque fois qu'on en prend avec le pinceau, on a ſoin de la remuer avec le pinceau lui-même. Il faut que les pinceaux dont on ſe ſert ſoient un peu longs, & toujours bien garnis d'encre.

Lorſque l'on fait un deſſin, après avoir fait le trait à la plume, on établit toutes les grandes maſſes d'ombres, & l'on traite enſuite, par-deſſus ces maſſes, tous les détails néceſſaires ; ou bien, pour rendre le deſſin d'une manière plus brillante & plus tranſparente, on deſſine d'abord au pinceau tous les détails, & on glace enſuite les grandes maſſes par deſſus ces détails.

Il en eſt de même de la *gravure au lavis,* & ce dernier procédé eſt celui qui réuſſit le mieux.

Compoſition de l'encre. — On prend de l'huile d'olive que l'on triture parfaitement avec du noir de fumée. On la met dans une de ces petites bouteilles dont ſe ſervent les apothicaires pour renfermer les médecines. On y ajoute enſuite trois parties de bonne eſſence de thérébentine, & on les bat enſemble de façon que toutes les parties ſoient bien liées entre elles & ne faſſent plus qu'une ſeule liqueur. Il faut avoir ſoin de tenir la bouteille bien bouchée, l'encre ſe conſerve long-temps.

La propriété de cette liqueur eſt de diſſoudre le vernis. L'huile d'olive qui en fait partie s'emparant de la cire & de la réſine dont le vernis eſt compoſé, la conſerve dans un état

de fluidité & lui ôte la faculté de ſe durcir de nouveau; en ſorte qu'on peut enſuite l'eſſuyer ſans endommager le reſte du vernis.

Toute eſpèce de *gravure* ſe fait par des points ou par des hachures, afin de procurer à la planche des caſes par le moyen deſquelles elle puiſſe retenir la couleur avec laquelle on veut imprimer.

Il n'eſt pas poſſible d'imiter par des hachures l'uni & le moëlleux de l'encre de la Chine, couchée au pinceau. Il faut que cette *gravure*, pour que l'effet en ſoit bien fondu & bien uni, ſoit un enſemble compoſé d'une infinité de points imperceptibles. Comme aucune ſorte de liqueur compoſée ne pourroit conſerver l'arrangement de ces points, il eſt néceſſaire d'enlever cette encre avec laquelle on a formé ſon deſſin, & d'y ſubſtituer une matière poreuſe, qui poſée d'à-plomb ſur la planche, puiſſe lui procurer, par le moyen d'un acide, le pointillé qui fait le caractère de ce genre de *gravure*.

Manière d'eſſuyer l'encre. — Pour enlever & eſſuyer l'encre adroitement, voici de quelle manière on doit s'y prendre :

On a de vieux linges fins, blancs de leſſive; on les coupe par morceaux un peu plus grands que la main : on prend un de ces morceaux, on l'applique ſur l'endroit que l'on veut eſſuyer, & on enlève une empreinte en appuyant avec le doigt. On doit avoir attention de ne pas laiſſer traîner le reſte du linge ſur la planche. Lorſque le linge eſt trop plein de ces empreintes, on en change ſucceſſivement, juſqu'à ce que l'encre de toute la planche ſoit enlevée. Après avoir ainſi enlevé le principal fluide de l'encre, on peut hardîment l'eſſuyer par-tout où le cuivre eſt à découvert, & toujours avec des linges fins & propres. Enſuite, on dégraiſſe encore

une fois la planche avec de la poudre à poudrer, de la même manière que la première fois.

Matière poreuſe que doit pénétrer l'acide. — C'eſt après cette opération, que l'on met ſur le cuivre la matière poreuſe au travers de laquelle doit s'inſinuer l'acide qui procurera le grain du lavis. On met cette ſubſtance en poudre. Voici la compoſition du mordant qui doit l'attacher à la planche.

On pulvériſe du ſucre, & on le rend auſſi fin qu'il ſoit poſſible. On ratiſſe auſſi très-fin une fois autant de ſavon; on met le tout dans une bouteille de la même eſpèce de celles dont j'ai déjà parlé. On verſe enſuite ſur la poudre, en peſanteur, cinq parties d'eau pure, on fait diſſoudre le tout ſur des cendres chaudes, & on bat la liqueur dans la bouteille, juſqu'à ſon entière ſaturation. Auſſi-tôt qu'elle eſt froide, on peut s'en ſervir, & elle ſe conſerve longtemps.

Manière d'employer cette liqueur. — On fait un tampon de linge fin; on l'imbibe de cette eau, & l'on tamponne enſuite la planche avec attention, principalement dans tous les endroits où le cuivre eſt à découvert. Il ne faut pas en mettre une couche épaiſſe; il faut ſeulement que la planche en ſoit bien enduite. Le ſucre donne à cette liqueur la propriété de retenir ſur la planche la poudre dont on va la couvrir, & le ſavon empêche le ſucre de ſe durcir.

Poudre qui ſert à établir le grain propre à imiter le lavis. — On prend de la réſine la plus belle; on la fait ſécher; après quoi on la réduit en poudre très-fine. On la conſerve en la mettant dans un pot de verre que l'on tient dans un lieu très-ſec.

Manière d'employer cette poudre. — On en met dans un tamis de ſoie de quatre à cinq pouces de diamètre. On couche la planche à plat ſur une grande feuille de papier; on tient

le tamis à la hauteur de fix pouces au-deffus de la planche, & on faffe par-tout de la poudre en frappant un peu fort avec les doigts fur les côtés du tamis. Il faut parcourir toute la planche, fans difcontinuer, jufqu'à ce qu'elle foit enduite également & qu'elle foit devenue toute blanche; ce qui arrive quand elle eft par-tout bien couverte de la réfine pilée, jufqu'à l'épaiffeur d'une pièce de fix liards.

On prend enfuite la planche par les bords, on la frappe assez légèrement de champ fur la table, de manière que par ces fecouffes l'excédent de la réfine tombe fur le papier qui fert de nape : on jette le refte de la poudre du tamis, ainfi que celle qui eft tombée, parce que c'eft la partie la plus légère de la réfine, qu'elle eft la plus dénuée de parties réfineufes, & qu'elle pourroit manquer fon effet, fi l'on vouloit l'employer une feconde fois.

On effuie enfuite avec un linge les bords de la planche qui font en dehors du trait; on la regarde avec beaucoup d'attention fur toutes les parties de fa furface, & fi l'on apperçoit des endroits qui ne foient pas également couverts de la poudre, on reprend le tamis : mais à mefure que l'on reffaffe la poudre, il faut auparavant redonner de l'humidité aux endroits fur lefquels on doit repaffer : cela fe fait en expirant fon haleine fur chacun de ces endroits; l'humidité de ce fouffle rend au fucre un gluant qui lui procure la facilité de retenir la réfine. Après avoir repaffé de la réfine fur la planche, on frappe la planche fur le papier, comme on a fait auparavant, pour faire tomber les parties les plus légères & les plus groffières.

Moyen de chauffer l'enduit de réfine. — Lorfque la planche eft parfaitement couverte de cette réfine en poudre, qui, par le procédé que l'on vient d'expliquer, fe trouve également étendue, on transforme cette poudre en un vernis

qui, étant très-poreux par ſa nature, donne facilement accès aux acides qui doivent s'inſinuer dans le cuivre.

Cette opération conſiſte à adapter à la planche un étau à main comme lorſqu'on veut vernir les cuivres dans l'opération de la gravure à l'eau-forte. On a un réchaud plein d'un feu modéré qu'on recouvre encore d'une cendre légère : on expoſe la planche à huit pouces au deſſus du feu, en la tenant horizontalement, & la promenant ſans ceſſe toujours à la même hauteur, afin qu'elle s'échauffe également ſans que la réſine ſe brule.

A proportion que le cuivre ſe pénètre de chaleur, on apperçoit la réſine ſe diſſoudre et prendre inſenſiblement la couleur du vernis qui eſt ſur le reſte de la planche : on voit paroître par gradation le trait qui eſt gravé ſur cette planche, & qui ſe deſſine en noir; & la réſine qui couvre tous les intervalles qui ont été découverts par la liqueur noire, devient blanche.

Alors on ceſſe de chauffer la planche, & on la poſe ſur un marbre, afin qu'elle ſe refroidiſſe. Il faut donner un degré de chaleur de plus, lorſque la gravure doit produire des tons vigoureux, que lorſqu'elle doit produire des tons unis & tranquilles.

Lorſque la planche eſt entièrement refroidie, on la borde avec de la cire, comme dans la gravure ordinaire à l'eau-forte, & on la fait mordre.

Manière de faire mordre la gravure en lavis. — On a de l'eau-forte dans deux bouteilles; la première contient deux parties d'eau pure ſur une partie de bonne eau-forte.

La ſeconde contient trois parties d'eau pure & une partie d'eau-forte. La première ſert à faire mordre la planche dans les détails, & la ſeconde s'emploie pour les ciels, & généralement pour tous les tons les plus doux.

Echantillons. — Pour produire à coup sûr la justesse des tons qu'exige le dessin, il faut se faire un échantillon qui serve de diapason.

On a une petite planche de cuivre, de cinq à six pouces de long : on la vernit sans la noircir; &, avec la liqueur à l'essence, on lave sur cette planche une ou plusieurs bandes: on l'essuie, on la poudre de résine, & on la fait mordre en lavis. Lorsqu'elle a mordu deux minutes, on la fait sécher, & on en couvre un pouce : on fait mordre le reste encore deux minutes, & on en recouvre encore un pouce : enfin, on continue de la même manière, jusqu'à ce que l'échantillon tout entier soit mordu par gradation.

On en fait tirer des épreuves que l'on a toujours devant soi en faisant mordre. On fait un échantillon avec l'eau-forte de chacune des deux bouteilles sur lesquelles, pour plus de sûreté, on en colle une épreuve.

Soins à prendre pendant la morsure. — On a une montre devant soi, & alors on fait mordre le lavis en observant, par la comparaison du dessin que l'on copie avec l'échantillon, le temps qu'il faut laisser mordre chaque teinte. A mesure que chacune a assez mordu, on la couvre avec du vernis noir.

Ce vernis à couvrir est simplement, comme pour la gravure à l'eau-forte, du vernis blanc, ou vernis de Venise, dont on se sert pour vernir les tableaux. A mesure qu'on veut en faire usage, on le mêle avec du noir de fumée. On a grand soin de le bien délayer chaque fois qu'on s'en sert.

Pour faire mordre la planche avec succès, il faut bien observer ce qui suit.

Après avoir bordé la planche avec de la cire, on forme à l'un des coins un gouleau plus haut que la bordure.

On repand l'eau-forte sur la planche; on la laisse mordre

le temps que l'on juge convenable. Enfuite on remet l'eau dans la bouteille par le moyen d'un entonnoir de verre : on verfe de l'eau un peu tiéde fur la planche pour la laver ; on laiffe un peu égoutter l'eau, & l'on fait fécher la planche. Pour que ce defféchement foit plus prompt, on étend deffus de vieux linges fins, que l'on preffe avec les mains. De cette manière la planche ne conferve plus d'humidité; s'il en reftoit, elle ferait préjudiciable à la gravure.

Lorfque la planche eft bien féche, on obferve les parties qui font affez mordues, & on les couvre avec du vernis. Auffi-tôt que ce vernis eft fec, & il l'eft fort promptement, on recommence à faire mordre la planche, & l'on recommence cette opération autant de fois que les gradations ci-deffus l'exigent.

Après avoir ainfi copié tous les détails du deffin par cette première opération, on nétoie la planche, & on la vernit de nouveau, fans la noircir.

Pour la nétoyer, il faut premièrement en arracher la bordure de cire, la reprendre avec l'étau, & l'effuyer au-deffus d'un feu doux, en verfant deffus un peu d'effence de thérébentine : après quoi on la vernit, comme la première fois, & après avoir bien obfervé les mêmes précautions, on lave avec le pinceau les maffes qu'on fait mordre ensuite. En lavant les grandes maffes, il ne faut pas épargner la liqueur, & on la paffe hardiment fur les travaux qui font déjà gravés.

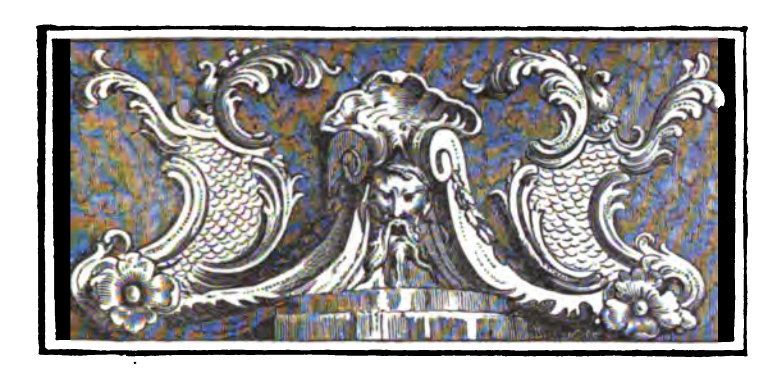
On grave de cette manière auffi proprement que l'on deffine au lavis ; mais comme les trous multipliés & imperceptibles qu'elle produit ont peu de profondeur, il ne faut pas s'attendre à tirer un grand nombre de belles épreuves.

L'ufage des échantillons, que recommande l'auteur, ne doit pas être infaillible, & demande à être suppléé fouvent par l'expérience. Il s'en faut bien que l'eau-forte ait, en tout temps, une égale activité : elle mord bien plus lentement en

hiver qu'en été, & bien plus lentement encore dans un temps humide que dans un temps fec.

(Extrait de l'*Encyclopédie méthodique*, — Beaux-Arts. — Tome II, p. 622 et suiv. — Edition 1791.)





PROSPECTUS

DE LA SOUSCRIPTION TENTÉE PAR LE PRINCE POUR LA VENTE DE SON PROCÉDÉ

Aujourd'hui est comparu pardevant les Conseillers du Roi notaire au Chatelet de Paris soussigné Mr Jean Le Prince, Peintre du Roi et Conseiller de son Académie royale de Peinture et sculpture, demeurant à Paris au Palais du Louvre, paroisse St-Germain LAuxerrois.

Lequel a déposé à Me Lesacher l'un des notaires soussignés un exemplaire imprimé du prospectus publié par mon dit Sr Le Prince d'un *Traité de la gravure en Lavis* qu'il a proposé au public par souscription, aux conditions énoncées dans ce prospectus.

Lequel exemplaire est à la requisition de mon dit Sr Le Prince demeuré ci joint après qu'il l'a eu signé et paraphé en présence des notaires soussignés, pour constater le contenu audit prospectus.

Dont Acte fait et passé à Paris en l'Etude.

L'an mil sept cent quatre-vingt le dix juillet, et a signé :

(*Signé*) Le Prince, Lesacher et Cartault, ces deux derniers notaires.

Suit la teneur littérale de l'annexe.

DÉCOUVERTE D'UN PROCÉDÉ DE GRAVURE EN LAVIS PAR M. LE PRINCE, PEINTRE DU ROI ET CONSEILLER DE SON ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET SCULPTURE, PROPOSÉE PAR SOUSCRIPTION.

PROSPECTUS

Les Artistes et les Amateurs ont toujours recherché avec empressement les Dessins et Esquisses des grands Maîtres, parce qu'ils y retrouvent toute la chaleur du génie créateur non refroidi par une lente et pénible exécution. Donner le moyen de multiplier, avec tout l'esprit original, les premiers élans de l'imagination, n'est-ce pas rendre service aux Arts? La Gravure est sans contredit le seul moyen de les multiplier, mais pour jouir promptement, il fallait trouver une manière de graver rapide, qui pût être adoptée par les Artistes, et qui fût, en quelque sorte, à leur bienséance.

Mr Le Prince a été assez heureux pour découvrir, après de longues recherches, un procédé à l'aide duquel un peintre, un architecte, enfin tout dessinateur peut graver une planche imitant le dessin lavé soit au bistre, soit à l'encre de la Chine, dans presque le même temps, avec la même facilité et de la même manière qu'il laverait le dessin même. A force de tentatives, de retouches et de temps produire une estampe imitant le lavis, est un secret peu lucratif à son inventeur, parce que le gain ne peut dédommager de la peine ; mais

produire cette estampe avec la même promptitude et de la même manière qu'un dessin, telle est la découverte que Mr Le Prince croit utile, et qu'il propose aujourd'hui par souscription. Cet artiste, d'une santé chancelante, se regarderait comme coupable envers les Arts et sa nation, s'il ensevelissait avec lui sa découverte ; mais il n'est pas assez favorisé de la fortune, pour faire le sacrifice de ses travaux et pour renoncer à un gain permis ; il s'est donc déterminé à offrir une souscription, comme le moyen le plus simple de concilier l'intérêt général avec des droits légitimes.

C'est en 1769 qu'il présenta pour la première fois des essais de sa nouvelle gravure à l'Académie, qui lui fit délivrer un extrait de ses registres conçu en ces termes :

« Mr Le Prince, Peintre, Académicien, a exposé des
« Estampes imitant les Dessins lavés à l'encre de la Chine
« ou au bistre, qu'il a gravées par un procédé nouveau de
« son invention, différent de tous ceux qui ont été trouvés
« jusqu'à présent, au moyen duquel tout dessinateur, rela-
« tivement à son degré de talent, peut exécuter sur le cuivre
« le dessin qu'il se propose de rendre, avec presque autant
« de promptitude que le dessin même. L'Académie a fait
« compliment à Mr Le Prince sur cette découverte, qu'elle
« a fort approuvée. »

Cet extrait du 28 janvier 1769, est certifié véritable et signé : Cochin.

Depuis cette époque, Mr Le Prince a bien perfectionné son secret, en y faisant des changemens heureux, qui ont assuré le succès de l'opération. Il en obtient les tons les plus légers et les plus vigoureux, et peut porter cette gravure au plus grand fini. Depuis cette époque aussi plusieurs personnes, comme il arrive toujours au bruit d'une découverte nouvelle, ont travaillé à lui dérober son secret, tant en France que

dans les pays étrangers. Plusieurs se sont vantés de le posséder, aucun cependant ne l'a prouvé jusqu'à présent, parce que personne ne l'a réellement trouvé. Si quelqu'un exécute avec la même simplicité de moyens et la même célérité que lui, qu'il se présente : M[r] Le Prince avouera qu'il a été découvert, mais il n'en demeurera pas moins constant qu'il en est le véritable inventeur.

En attendant M[r] le Prince assure à ceux qui lui feront l'honneur de souscrire, qu'il n'emploie dans son procédé aucuns des ustensiles nécessaires aux autres genres de gravure ; que l'exécution n'est guère plus longue que celle du dessin, et que son succès ne dépend jamais du hazard ; qu'on peut travailler aux bougies et produire l'estampe en la composant sur la planche même ; que la planche peut tirer de suite grand nombre de très belles épreuves, et qu'enfin on peut la conduire aussi loin que peut durer le trait de pointe, en fortifiant les endroits qui s'affaiblissent, opération aussi prompte que la retouche d'un dessin. Cette retouche, loin de nuire à la beauté de l'épreuve, y donne plus de velouté et d'harmonie, semblable en cela aux estampes de Rymbrant, qui sont devenues plus précieuses, à mesure qu'elles ont été plus retouchées par le peintre.

AVANTAGES QUI PEUVENT RÉSULTER DE CETTE DÉCOUVERTE.

On peut produire, avec ce procédé, des estampes coloriées à l'aide de plusieurs planches, elles conserveront l'harmonie et l'esprit des dessins.

Ce procédé peut aussi se lier avec la manière noire, ainsi qu'à tous les autres genres de gravure, d'ou il naîtrait une nouveauté et une variété intéressante dans cet art.

Un peintre, quand son tableau est prêt à sortir de ses mains, pour aller à sa destination ou entrer dans les cabinets,

en fait souvent un dessin, afin d'en conserver l'idée; il fera plus, il la multipliera lui-même, et tirera par là un nouveau profit de son ouvrage, ce qui peut quelquefois suppléer à la modicité du prix du tableau. Quel agrément par exemple pour le public, s'il pouvait, à chaque salon, acquérir dans le même temps des Dessins-Estampes de tous les morceaux exposés; ces estampes, passant chez l'étranger, ne donneraient-elles pas une opinion avantageuse de l'activité de nos artistes, surtout lorsqu'à chaque Salon il se serait convaincu que jamais le même morceau n'y reparaît, et que cette collection est toujours composée du choix des meilleurs ouvrages produits dans l'espace de deux années ? Ne serait-ce pas une nouvelle source de gain pour les artistes, et de gloire pour l'Ecole française ?

Lorsqu'il est question de monumens publics, on n'ignore point qu'alors le génie de beaucoup d'architectes s'essaie et s'évertue sur l'objet proposé. Par cette manière aussi prompte que le lavis, on pourrait voir paraître au jour dans le même temps et sur le même monument grand nombre de projets. Quelle ressource et quelle émulation produirait un pareil concours ! Beaucoup de plans intéressans et ingénieux sont restés dans le portefeuille de leurs auteurs, par l'impossibilité de fournir aux frais de la gravure en taille-douce.

Dans les administrations des Bâtimens du Roi, des Ponts et Chaussées et du Génie, et autres, où l'on est obligé de répéter les mêmes plans et les mêmes dessins, quelle épargne ne ferait-on pas et de temps et d'argent, avec des planches gravées de cette manière ?

Dans les Manufactures ou l'on a besoin de multiplier et de renouveler les dessins, il y aurait peut être, à l'aide de ces planches, du profit à espérer. On pourrait même assurer que nos manufactures de papiers, imitant ceux de la Chine, y trouveraient un grand avantage, en obtenant la préférence sur

ces derniers, par le goût perfectionné qui règne en France, cette préférence n'étendrait-elle pas cette branche de commerce ?

Tous ceux de l'un et de l'autre sexe, qui emploient leurs loisirs à l'exercice des Arts, pourraient se donner le plaisir de répandre leurs productions chez leurs amis.

Enfin ceux qui possèdent de superbes cabinets, gagneraient peut être beaucoup à offrir, par ces Dessins-Estampes exécutés sous leurs yeux par un artiste, un apperçu général de leurs morceaux précieux. Ils augmenteraient leurs capitaux, en accroissant la célébrité des trésors qui leur appartiennent.

PLAN DU TRAITÉ DE LA GRAVURE EN LAVIS.

Comme les procédés les plus simples ont toujours besoin d'apprentissage, et que souvent on perd du temps à la recherche de la meilleure manière de s'y prendre, Mr Le Prince a cru devoir composer un traité de la marche qu'il faut tenir dans son procédé. Il conduit, pour ainsi dire, par la main, ceux qu'il initie dans son secret ; à chaque pas il y donne le précepte, c'est-à-dire une planche démonstrative de ce qui sera avancé dans le texte.

L'ouvrage contiendra 30 à 40 Estampes, que l'Auteur s'efforcera de rendre intéressantes, et qui seront, ainsi que le texte, imprimées sur de très beau papier. C'est sans doute ici le lieu de remarquer que cet ouvrage, dépouillé même de la découverte du secret, fera en lui même une collection nouvelle de dessins et de planches, faisant suite et complément de l'œuvre de Mr Le Prince.

Il sera libre aux souscripteurs d'avoir les Estampes imitant le bistre ou l'encre de la Chine pourvu qu'ils aient la précaution d'avertir en souscrivant.

Chacune de ces Estampes sera encadrée, à l'imitation des dessins collés.

L'Auteur dans le même volume insérera differens procédés de gravure, qui sont les fruits de ses recherches tous susceptibles d'une extrême promptitude, et principalement dans la manière qui approche le plus de Rymbrant.

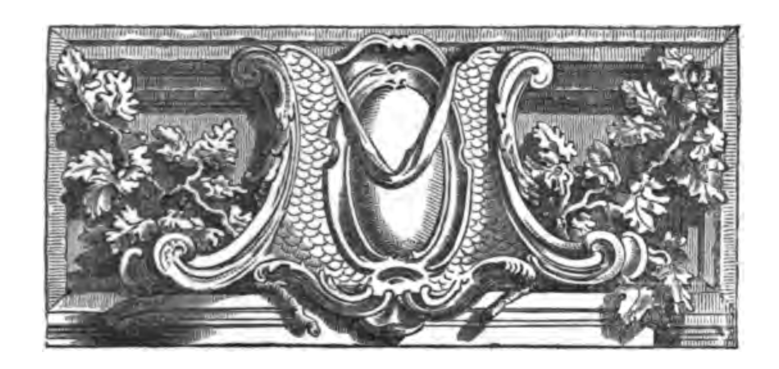
A la fin de ce volume il ajoutera un traité succint sur la manière d'imprimer et de preparer les couleurs et les huiles propres à ce genre de gravure.

Le prix de la souscription sera de 120 livres. Les souscripteurs déposeront 48 livres en s'engageant, chez M[r] Lesacher notaire rue S[t]-Martin, au coin de la rue de l'Egout, qui les remettrait aux souscripteurs, dans le cas où des événemens imprévus empêcheraient l'exécution de l'ouvrage. Lors de son entiere exécution qui sera annoncée dans les journaux, le reste de la somme sera fourni par les souscripteurs, en retirant l'ouvrage chez le même notaire.

L'Auteur se propose d'avoir entièrement rempli ses engagemens dans l'espace de huit mois.

La souscription sera ouverte pendant quatre mois à partir du jour de la publication du Prospectus.

Nota. — Les personnes qui n'auraient point encore eu connaissance des Estampes exécutées dans ce procédé, pourront en voir quelques unes que l'Auteur a fait déposer, pour la commodité du public, au Café de l'Académie place du Louvre.



APPOSITION DES SCELLÉS

A SAINT-DENIS-DU-PORT

A Monsieur le Bailly de Lagny

ou Monsieur son lieutenant.

Supplie humblement Me Pierre fursy Bureaux procureur audit Baillage de Lagny au nom et comme fondé de pouvoir de S^r marie françois Le Prince, Bourgeois de Paris, y demeurant rue de Popincourt p^sse Ste Marguerite, habile à se dire et porter héritier en partie de Sr Jean Baptiste Le Prince son frère peintre du roy,

Qu'il vous plaise Monsieur vous transporter en la paroisse de St Denis du Port et en la maison où est décédé ledit Sr Jean Baptiste Le Prince, assisté du procureur fiscal et de votre greffier ordinaire, à l'effet d'y apposer vos scellés sur tous les meubles et effets délaissés par ledit S^r Le Prince, et de prendre par description ceux qui se trouveront en évidence et vous ferez bien.

BUREAUX.

Vu la requête ci-dessus nous nous transporterons accompagné du procureur fiscal et de notre Greffier ordinaire cejourd'huy sept heures et demie du matin à l'effet de procéder aux fins de lad[e] requête. fait ce 30 7[bre] 1781 sept heures du matin.

AUBLAN

Je soussigné marie françois Le Prince, Bourgeois de Paris y demeurant rue Popincourt paroisse S[te] marguerite, habile à me dire et porter héritier en partie de S[r] Jean Baptiste Le Prince mon frère peintre du Roy demeurant ordinairement au Vieux Louvre paroisse S[t] Germain l'Auxerrois et propriétaire d'une maison de Campagne à S[t] Denis du Port où il est actuellement malade, donne pouvoir à M[e] Pierre Fursy Bureaux procureur au baillage de Lagny y dem[t] de pour moy et en mon nom, arrivant la mort de mon dit frère, requérir des officiers de la justice de Lagny l'apposition des scellés sur les meubles et effets qui se trouveront après son décès en sadite maison de S[t] Denis du Port, faire lors de la dite apposition tels dire, réquisition, protestation, observation et réserve qu'il avisera bon être pour la conservation de mes droits et de tous autres qu'il appartiendra, promettant l'avouer relativement au présent pouvoir qui vaudra nonobstant sur annation et jusqu'à révocation exprésse, fait Lagny ce vingt quatre juillet mille sept cent quatrevingt un.

LE PRINCE

Con[le] à Lagny, le 30 Septembre 1781.

Reçu quinze Sols. BREVERON.

Certifié véritable au désir du procès verbal d'apposition de scellés de cejourdhuy trente Septembre mil sept cent quatre vingt un.

BUREAUX.

L'an mil sept cent quatre vingt un, le dimanche trente Septembre sept heures et demie du matin, en vertu de notre ord^{ce} de cejourdhuy matin étant au bas de la requête à nous présentée par Me P^{re} Furcy Bureaux p^{r} en ce baillage fondé de pouvoir de S^{r} marie françois Le Prince Bourgeois de Paris y dem^{t} rue Popincourt p^{sse} s^{te} marguerite habile à se dire et porter h^{er} en partie de Sr Jean Bap^{te} Leprince son frère Peintre du Roy décédé cejourdhuy vers les six heures du matin en sa maison de Campagne sis à Saint Denis du Port, led. pouvoir sous sig^{re} privé en datte du vingt quatre juillet d^{er} con^{lé} à Lagny cejourdhuy. et demeuré cy joint après avoir Eté dud. Me Bureaux aud. nom certifié véritable, No'us sommes transporté en la p^{sse} de St Denis du Port accompagné de Me Laurent Gillet p^{r} fiscal de ce Baillage et de notre Grefier ordinaire, à l'effet d'apposer nos scellés sur les meubles effets, étant dans la maison qu'occupoit aud. St Denis du port, led. défunt Sr Jean Baptiste Le prince, et de suitte prendre sur description sommaire ceux qui se trouveront par évidence, ou Etant et monté dans une chambre haute ayant son entré par le corridor, et vue au couchant sur le jardin, y aurions trouvé gissant sur la paillasse le corps mort dud. Sr Jean B^{te} Leprince, et après aspersion d'eau bénite et prière accoutumée faite, avons procédé à notre apposition de scellés ainsi qu'il suit, et avant dy procéder Nous avons de d^{le} Suzanne de Bout veuve du Sr Jean Robert Leprince en son vivant géographe, Elle de présent aud. saint Denis du port, de Claude Louis Michel Meunier jardinier, Génev^{e} Coutellière sa femme, et de Nicolas Mulot domestique dud. défunt, tous dem^{t} en lad. maison bourgeoise, Pris et reçu le serment sous la foy duquel ils ont juré et affirmés navoir soustrait caché ni diverty aucuns meubles effets de la succession dud. défunt, ny avoir connoiss^{ce} qu'il en ait été soustrait caché ni diverty aucuns directement ny indirecte-

ment. Et ont signés avec ledit Me Bureaux, Led. pr fiscal, nous et notre greffier, à lexception de lad. femme Meunier qui a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce interpellé.

Su san de bout.

BUREAUX

Claude Louis Michel MEUNIÉ

Nicolas MULLOT. GILLET

AUBLAN IZART

Sommes entrés dans l'attelier dud. défunt ayant vu sur les cour et jardin et son entré par lad. chambre mortuaire et après avoir fermé les jalousies des trois croisées, les croisées et volets dycelles, nous avons nosd. scellés apposés sur lesd. volets par trois bandes de filoselle gris avec cire verte Gaumée, et cachet aux armes et empreintes de Monseigneur Levéque de Pergame abbé comte et Seigneur de Lagny et dépendances, et après avoir fermé à double tour la porte dud. attelier nous avons nosd. scellés apposés avec pareilles bande cire et empreinte que dessus prenant lad. Bande de dessus le pilastre en bois de dessus la porte et la gache de la serrure traversant l'entrée de lad. serrure, tournant au tour du bouton dycelle et venant joindre sur la traverse au dessus de la frise de lad. porte.

Dans la chambre mortuaire.

Nous avons nosd. scellés apposés sur une comode de bois de placage à dessus de marbre par une pareille bande avec même cire et empreinte que dessus prenant du haut du tirroir du haut à celuy d'en bas en traversant sur les deux entrés de serrure.

Nous avons nosd. Scellés apposés sur les deux portes de

cabinet de l'un et de l'autre côté de l'alcove de lad. chambre mortuaire, avec pareille cire et empreinte que dessus et chacune une bande prenant de dessus le battant desd. portes et allant rejoindre au-delà du batis de lad. porte sur le panneau formant tour creuse.

Au feu une paire de chenest à double branche, pelle pincette à tenaille, sept fauteuil foncés de paille avec coussin et dossier de Camelot jaune remplis de plumes et crin, trois aut. chaises foncées de paille, un aut. fautheuil aussy foncé de paille avec coussin et dossier de velour Dutrect vert et blanc, quatre rideaux de toille de cotton blanche avec deux pentes et quatre rideaux de taffetas jaune, et gland de soye, deux tringles de fer, un trumeau de cheminée d'une seule glace de trente pouces de large sur quarante deux de haut avec baguette de bois doré un miroir dans son cadre doré de vingt pouces sur vingt six.

Dans l'alcove une couchette de bois de hêtre avec une paillasse de toille à carreau bleue, un drap de toile de chanvre les rideaux tant de l'alcove que des portes desd. cabinet à côté aussi de soye jaune, la tenture dud. alcove et de lad. chambre de papier fond jaune avec baguettes de bois peint en petit gris — une table à cadrille couvert de son tapis verd.

Dans une chambre attenant de celle mortuaire et occupée ainsi que lad^e^ D^e^ Leprince nous l'a dit par la D^le^ sa fille.

Nous avons nos scellés apposés avec pareille cire et empreinte que dessus sur le tirroir du haut gauche d'une commode de bois peint par une bande prenant de dessus lad. commode, traversant l'entré de serrure dud. tirroir et allant joindre sur la traverse du tirroir au dessous. Dans lesd. tirroirs de la commode ainsy que dans les armoires non

fermées ne se sont trouvés que des habit linges et hardes à l'usage de lad. Dlle Leprince, si ce n'est trente cinq serviettes de diferente toille et grandeur marqués L. P. Et à l'instant lad. De Leprince nous auroit représenté la clef dud. tirroir et après avoir levés nosd. scellés nous avons égallement reconnus qu'il ny avoit que des effets à l'usage de lad. Dlle Le Prince, une montre dor à répétition de françois Jolly no 399 avec cordon de soye. Cachet et clef dor, une aut. montre à double Boête d'argent et cordon de soye.

En evidce, une pelle une pincette de fer, une couchette à deux dossiers sur laqle une paillasse de toille à carreau, un sommier de crin couvert de toille de Monbelliard, un matelas de laine couvert de toille à carreau, un lit de coutil commun remply de plumes, deux draps de toille de cretonne, une couverture de laine blanche un couvre pied dindienne à fleur, fond blanc. Les rideaux et le ciel de lit en baldaquin de toille dorange à rayes et fleurs, quatre petit rideaux de mousseline à carreau, quatre autres rideaux de toille de coton encadrés en indne avec leurs tringles anneaux et poulies, une petitte chifonnière à trois tirroirs ouverts dans lesquels ne se sont rien trouvés, trois chaises et deux fautheuils foncés de paille dont une desd. chaises et un fauteuil avec leurs coussins et dossiers de toille Dorange, et laut. fauteuil aussy avec coussin et dossier de Gourgourand cannelé, un trumeau de cheminé de deux pieds de large sur dix sept de haut.

Dans un petit Cabinet servant de toillette, une chaise foncée de paille, un miroir de toillette avec son cadre à la capucine Deux rideaux de croisés et un à la porte de garat blanc.

Dans une autre Chambre à côté dud. cabinet ayant vue sur le jardin.

Une commode de bois de noyer à deux grands et deux

petits tirroirs fermant a clefs, ouverture faite de lad. commode ne se sont trouvés que des habits hardes et linge à l'usage de lad. D^{e} Ve Leprince, un miroir dans son cadre doré dont la glace a vingt pouces de haut sur dix huit de large, une couchette à bas pilliers et à deux chevets sur laquelle sont une paillasse, deux matelas de laine couvert de toille a carreau, un lit, un traversin, et un oreillier de coutil de Bruxelles remply de plumes, led. oreillier garni de sa taye de toille blanche garnie, deux draps de toille blanche une couverture de laine blanche, un couvre pied d'indienne piqué une housse de lit en Baldaquin de toille Dorange rayée fond blanc, deux rideaux de croisées de toille de cotton encadrés dind^{ne}. deux petits fautheuils foncés de paille avec coussins et dossiers de toille dorange foncés de crin, une table de nuit de bois de noyer, deux pots de chambre de faience, une chaise aussy foncée de paille, une petite table de nuit.

Dans la chambre du fond à côté de celle ou nous sommes et précédé d'un petit salon.

Se sont trouvés une couche à bas pillier sur laquelle sont une paillasse de toille à carreau, deux matelas un lit un traversin et oreillier de coutil de Bruxelles remplis de plumes. led. oreillier ayant sa toille garnie de mousseline, le ciel du dit en baldaquin et les rideaux de toille Dorange fond blanc à fleurs et raies, une table à cadrilles, un petit dévidoir quatre petits rideaux de mousseline a carreau, quatre aut. rideaux de toille de cotton avec càdres dyndienne un fautheuil foncé de paille avec coussins et dossier dynd^{ne} remplis de crin, une petite table chifonnière sans tiroirs trente trois pots de confitures.

Dans ledit petit Sallon.

Une commode de bois de noyer a dessus de marbre, a deux

tirroirs trouvés ouvert et vuide, une table de toillette en bois de noyer quatre chaises foncées de paille dont deux avec coussins et dossiers d'Ind^ne^ foncés de crin, un aut. fautheuil avec pareille garniture, deux petits rideaux de grosse mousseline à carreaux, deux autres rideaux avec la pente de taffetas à carreau, au feu deux chenest à double branche, une pelle une pincette de fer quatre tasses et leurs souscoupes de terre blanche un martinet et un éteignoir de cuivre jaune. Dans une armoire pratiqué à côté de la cheminée dans l'épaisseur du mur, ne se sont trouvés que des habit et linge à l'usage de la D^lle^ Demollay ainsy que l'a déclaré lad. D^e^ Leprince, une boete à cadrille garnie de ses quatre panniers, de sa manne, de ses fiches et jettons d'os.

Dans un petit carré précédent les lieux utils.

Trois tables de nuit de bois de noyer, six pots de chambre de faience.

Dans une chambre au second étage au dessus de l'attellier.

Nous avons nos scellés apposés sur une fenêtre étant en icelle par une bande prenant de dessus le venteaux et venant joindre sur la muraille, après avoir refermé la porte dud. cabinet a la clef, nous avons égallement nos scellés apposés sur la porte par une bande prenant de dessus le chanbralle traversant l'entrée de la serrure et venant joindre la traverse au dessus de la frise de lad. porte avec pareille cire et empreinte que dessus.

Dans la chambre avant le cabinet.

Quatre chaises foncés de paille, une petite table de bois de chêne avec un tiroir, une couchette à bas pillier sur laquelle une paillasse de Monbelliard. Deux matelas, un lit un traver-

sin et un oreiller de coutil de Bruxelles remplis de plume. Un aut. lit traversin et oreillier aussy de coutil commun remplis de plumes. Un aut. oreillier, une couverture de cotton un couvre pied d'ind^ne^ piqué une couverture de laine blanche un aut. oreillier de coutil de Bruxelles remplis de plume.

Dans une chambre à côté servant au Domestique.

Une couchette à bas pilliers sur laquelle sont deux matelas un traversin de coutil commun une petite couverture de laine blanche deux draps de toille de chanvre, quatre tabliers un peignoir deux aut. tabliers une serviette de toille deux plats a barbe deux pots a lau de faience une boéte a poudre de fer blanc, un chandelier de cuivre trois chaises foncés de paille une cuvette de faience, un lit de sengle une cassette de bois avec son couvercle pareil une planche servant de tablette sur laq^le^ nous avons trouvé deux clefs dont une double forée et une simple à bouton que led. Mulot nous a déclaré être savoir la simple à bouton celle de sa chambre au Louvre, et celle double être celle de deux portes de communication aux antichambres des attelier et chambre à coucher dud. défunt.

Dans le grenier au dessus des chambres des D^lles^ Le Prince, et de Mollay.

Six chemises à usage dud. feu S^r^ Le Prince, de toille blanche garnies de mousseline, dix mouchoir de poches de toille des Indes et aut. de diférentes couleur trente sept serviettes et trois napes de toille de chanvre de diférentes qualités. une robe de chambre d'ind^ne^ fond blanc a petit bouquet, deux tabliers de chambre, une veste et un calson de futaine une taye doreillier de toile, un bonnet de cotton cinq douzaines et demie de torchons, dix tabliers de cuisine de toille d'etoupe.

Dans le sallon dan bas ayant vues sur le jardin, une chambre a coucher à côté avec un petit cabinet de garde robe qui a une lucarne donnant sur la cour, le venteau de laquelle nous avons fermé au verrouil et sur celui iceluy apposé nos scellés par une pareille bande cire et empreinte que dessus.

Et après avoir refermé les contrevents des croisées tant de la chambre à coucher que du sallon et les egnalottes des croisées en dedans, nous avons égallement nosd. scellés apposés sur chacune desd. croisées par une bande de pareil ruban que dessus prenant d'un venteau à l'autre le traversant sur la main des espagnolette avec semblable cire et empreinte que dessus.

Dans l'antichambre dud. Salon.

Six chaises foncés de paille, une table à cadrille quatre rideaux de toille de coton encadrés dind[ne] avec leurs tringles de fer, six gravures sous verre avec leurs cadres dorés représentant *Les Bergers russes*, *La Diseuse de Bonnaventure russienne*, *Le Concert russien*, *Le Marchand de Lunettes*, *Le Médecin clairvoyant* et *Une Pêche*.

Dans un cabinet à côté.

Une Baignioire de cuivre en sabot, une chaise foncée de paille, une petite table a caze de cuivre en couleur.

Dans le passage qui conduit à la salle à manger.

Deux rideaux de toille de cotton à la porte vitrée avec leur tringle et anneaux. Une console à pied de bois sculpté et doré avec son dessus de marbre.

Dans la salle à manger ensuitte.

Une table sur son chassy pliant, une chaise foncée de paille une petite table sur son chassy quatorze assiettes de faience quatre serviettes, une nappe de toille de chanvre une carafe trois bouteilles un huillier avec ses burettes de verre, deux sallières de cristal six flambeaux avec leurs bobeches de cuivre argentés, deux compotiers avec leurs couvercles et leurs assiettes, quatre goblets de verre a l'exception desd. compotiers de cristal deux aut. assiettes de verre, deux rideaux de toille de cotton avec leur tringle de fer. Une manne Dozier, une cuillière à soupe, rond, deux cuillières à ragout, six cuillières à bouche, six fourchettes, six cuillières à caffé le tout d'argent au chifre de M. Le Prince, L. P.

Dans l'office à côté.

Nous avons fermé les contrevents donnant sur le jardin et apposé nos scellés avec pareille bande cire et empreinte que dessus, sur la croisée prenant d'un venteau à l'autre et traversant sur la poignée de l'espagnolette.

Nous avons égallement fermé la porte dud. office à clef et sur icelle aussy apposé nos scellés par une seule bande de ruban prenant de la traverse au dessus de la frise de lad. porte traversant l'entrée de la serrure et allant joindre sur le chambranle de lad. porte avec mêmes cire et empreinte.

Dans la cuisine.

Au feu deux chenest, une pelle une pincette un trépied un gril un equière, une crémaillière, le tout de fer, un soufloir, un tourne-Broche avec sa broche aussy de fer, dix casserolles, une passoire une tourtière une marmitte en timballe, une poissonnière le tout de cuivre rouge, deux écumoires, un chandelier deux martinets le tout de cuivre jaune, deux

bouillottes du levant, une petite caffetière, trois couvercles, une passoire, une rape à sucre, deux Boètes à thé un porte mouchette, une mauvaise lanterne le tout de fer blanc, une cuillière de cuivre rouge étamée, deux poelles de fer une chaucolatière, une boète â caffé aussy de fer blanc, unze plats, quinze assiettes, deux salladiers une soupière une casserole à queue un g[d] pot une sallière le tout de faience, un moulin à caffé une leschefrîtte de fer, un mortier de marbre quatre torchons un aut. un tablier de cuisine trois serviettes de toille, deux tasses à café une tailiêre un sucrier de terre blanche, un chaudron de cuivre jaune, deux sallières de cristal, une aut. pareille deux goblets de verre, plusieurs autres vases de terre et graiz, une petite fontaine de graiz garnie de sa robe dozier, un blocq, une table sur son chassy quatre planches servant de tablettes, de different bois, trois torchons et un tablier de cuisine, deux fers à repasser linge, quatre chaises foncés de paille, une armoire a deux venteaux en forme de garde manger.

Dans un cabinet à côté.

Une couchette à bas pilliers sur laquelle est une paillasse un matelas de laine coûvert de toille à carreau un traversin de coutil commun remply de plumes, trois rideaux de sciamoise de la porte avec leurs tringles de fer et anneaux, deux torchons détoupe, une petite table de bois de noyer un grand sceau et une cuvette de faience, une seringle et son canon courbe d'étain, deux planches servant de tablettes et un porte manteau de bois.

Dans le passage.

Un balet de crin un balet de plumes, une scie, un seau ferré, une tenaille à cire un petit garde manger.

Dans la cave du fond.

Huit pièces de vin nouveau cru du pays, une demie pièce de même cru, une pièce champagne de la récolte d^re^, quatre chantiers de bois, environ soixante bouteilles pleines de vin rouge de champagne, un antonnoir à sceau.

Dans une autre cave attenant.

Cent vingt bouteilles de verre, une baignoir avec ses cercles de fer.

Nous avons nos scellés apposés avec pareille bande cire et empreinte que dessus sur la porte d'un petit caveau ayant son entré par lad. grande cave par une bande prenant sur la porte et allant joindre le jambage en plâtre d'icelle.

Une dalle de six pieds de long, d'un pouce d'épaisseur et d'un pied de large.

Dans le fruitier.

Trois tablettes tournant tout autour à l'exception de la porte, dont une garnie de pomme.

Dans la p^re^ cave.

Une cuve un trézoir, deux pièces de vin de la récolte de la présente année une hotte a vin, une aut. hotte dozier blanc, plusieurs morceaux de bois trainant.

Dans le jardin.

Quatorze caisses dans lesquels sont des grenadiers et loriers rozes, vingt pots de terre, une ratissoire, un rateau, une petite fourche, cinquante cloches plombées deux arosoirs de cuivre jaune, neuf aut. caisses de grenadiers et loriers rozes trois bancs.

Dans la cour.

Une loge à chien.

Sous la remise, quarente buches, un chevalet, un demy quarteron de fagots, une mauvaise brouette, vingt paillassons.

Dans la Salle de Billard.

Un grand chaudron de cuivre jaune, une grande hotte deux traiteaux une table ronde une selle à cuvier cinq panniers dozier.

Dans la basse cour.

Dix paires de pigeons de volières, huit poules et un cocq.

Dans l'ecurie.

Six Bourées, une brouette à planche, un petit cuvier un tonneau Gueulbaye.

Dans le fournil.

Deux tables Deux traiteaux quatre alonges six thuilleaux de poelle, un trépied de fer.

Ce fait ne setant plus rien trouvé à comprendre sous nosd. scellés n'y à décrire par évid[ce] nous avons tout ce que dessus du consentement dud. M[e] Bureaux aud. nom et dud. pr[r] fiscal, laissés en la garde et possession dud. Claude Louis Michel Meunier et de lad. Geneviève Coutellière sa f[e] qui s'en sont volontairement et sollid[t] chargés et rendu Gardien et promis le tout representer, meme nosd. Scelles seins et entier toutes fois et quant ils en seront requis co[e] dépositaire de biens de justice, et lesd. effets décrits par evid[ce] en même nature qualité et quantité. A l'égard des clefs des portes ou

nosd. scellés ont été apposés elles sont restées es mains de notre greffier du même consentement que dessus. Et a tout ce que dessus a été vacqué depuis lheure susdite jusqu'à celle presente de trois heures de relevée sans interruption, et a led. Meunier signé avec led. Me Bureau aud. nom led. pr fiscal nous et notre greffier et quand à lad. femme Meunier elle a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce interpellée.

Rayé vingt cinq mots coe nuls des aut. parts.

Claude Louis Michel Meunié

Bureaux Gillet

Aublan Izart je.

Et le jeudy vingt cinq Octobre mil sept cent quatre vingt un unze heures du matin, en vertu de notre ordce du jour dhier étante au bas de la reqte à nous présentée par Louis Charles Luce per Commis du Greffe en chef du parlement de Paris au nom et coe. executeur du testament et ordce de dre volonté de feu Sr Jean Baptiste Leprince Peintre du Roy et Conr de son académie de sculpture et peinture en datte du vingt février mil huit cent quatre vingt un déposé pour minutte à Me Lesacher notre au Chlet de Paris le douze du présent mois conlé et visé à Paris-Leizan [1] le lendemain.

Nous Luc Aublan avocat en parlement lieutenant et juge ordre civil criminel et de police du Baillage comté et chlenie de la ville de Lagny sur marne et dependces accompagné de me Laurent Gillet pr fiscal de ce Baillage et assisté de notre grefier ordre nous sommes transporté à St Denis du port en la maison quï occupait led. Sr Leprince et ou il y est decedé, a lefet d'y faire la reconnaissce et levés de nos scellés apposés après le décès dud. feu Sr Le Prince par notre

[1] C'est le nom du Receveur.

procès verbal du trente septembre der, Ou étant y aurions trouvé Me Jean Denis Larcher procureur au Chlet de Paris y demeurant ordt rue des arcis psse Saint Jacques de la Boucherie fondé de la procuration dud. Sr Luce passée devant Lesacher qui en a minute et son confrère nores au Chlet de Paris le douze du présent mois, Led. Me Larcher assisté de Me Pre Furcy Bureaux son pr. Sr Jean Bapte Jude Charpentier cy devant maitre de langues de l'Académie Impériale des sciences de Saint Petersbourg stipulant tant en son nom personnel, coe mary et maître des droits et actions mobiliaires et possessoires de dame Anne Cathne Louise Leprince son épouse qu'au nom et coe fondé des procurations spéciales à l'effet des présentes, — 1° de lad. Dlle son épouse quelle luy a passée sous son autorisation devant Me Lemoine et son confrère nores à Paris le premier du présent mois, — 2° de sr Marie François Leprince son beau frère bourgeois de Paris passée devant led. Me Lemoine et son confrère le dix du présent mois, — 3° et enfin de Dlle Marie Anne Leprince fille majeure Bourgeoise de la ville de Saint Denis en france passée devant Guilbert notre aud. lieu pnt témoins le trois du présent mois duement contlee, toutes demeurées annexées en l'inventaire fait par mesd. me Lemoine et son confrère daté en son commencement du dix dud. présent mois ; led. Sr Charpentier demeurant à Paris rue Saint Antoine Psse Saint Paul.

Lesd. Srs Marie François Leprince, lad. Dlle Leprince femme Charpentier et lad. Dlle Le Prince Bourgeoise de Saint-Denis en france de leur chef habilles à se dire et porter hers chacun pour un quart dud. feu Sr Jean Bape Leprince leur frère.

Dlle Marie Anne Leprince fille majeure demte ordt à Paris au château du Louvre psse St Germain l'Auxerrois héritière par representation du feu Sr Jean Robert Leprince son père

pour l'autre quart avec dlle Jeanne Leprince epouse du Sr de Longchamps Bourgeois de Londre, cette dre representee par led. Me Laurent Gillet pr fiscal de ce Baâge

Et encor lad. Dlle Marie Anne Leprince dernière nommée et nièce dud. feu Sr Leprince sa créancière ou sa légataire universelle suivant son testament susdatté.

Sans de la part dud. Sr Charpentier ès noms et qualités qu'il procède et dud. Me Laurent Gillet aud. nom aucune approbation préjudiciable dud. testament et sous la reserve de lad. Dlle Leprince nièce dopter par la suite dans la succon dud. feu Sr son oncle telle qualité quelle appdra Et les protestations contraire de la part dud. Me Lesacher pour led. Sr Luce aud. nom lesquels nous ont dhabondt requis vouloir procéder aux fins de lad. requête.

A l'instant sont comparus André Marié, maitre menuisier, Charles Artur Guenot maitre serrurier Francois Jacquetel quincaillier Jean Philippe Pasquier vitrier tous demeurant à Lagny, René Goupil maitre couvreur demeurant à Chessy, Jean Bape Péringault maitre macon demeurant au bout du pont de Lagny psse de Thorigny, et Jean Guyonnet maitre charpr demeurant aud. Lagny tous opposants à nosd. scellés et appelés par la soon a eux faite en vertu de notred. ordonnance du jour dhier par exploit du même jour fait par Izart huissier a cheval au chlet de paris résidt à Lagny conllé à Lagny cejourd'huy ; Lesquels ont dit qu'ils comparoissoient pour satisfaire a lad. sommation, et que les causes et moiens de leurs oppositions sont pour avoir le payement des sommes a eux dues par led. feu Sr Leprince tant pour les mémoires par luy arretés et qu'ils ont déclarés devoir se trouver sous nosd. scellés que pour les aut. ouvrages faits depuis dont ils justifieront en tems et lieux, déclarant qu'ils n'empechent la reconnoissance et levés de nosd. scellés sous toutes reserves

et protestations celles des aut. parties au contraire Et ont signés avec led. Me Bureaux aud. nom et les aut. parties susnommées, led. pr fiscal nous et notre greffier.

MARIE ANNE LE PRINCE BUREAUX
LESACHER
GUIONET
PERINGAULT
GILLET
RENÉ CHARPENTIER
GOUPIL
JAQUETEL
GUENOT
MARIÉ PASQUIER YZART
AUBLAN

Ce fait nous avons nos scellés apposés par notre procès verbal susdatté sur la porte d'entrée de l'office donnant dans la salle à manger, reconnus seins et entiers et coe tels levés et otés ouverture faite de lad. porte nous avons pareillement nos scellés apposés sur la porte dud. office aussy reconnus seins et entiers et coe tels levés et ôtés, pour les objets qui se trouveront souls iceux ainsi que ceux qui se trouveront sous les aut. scellés et qui ne seront levés qu'a fur et a mesure, être compris en l'invre qui va en être fait par led. Me Lemoine et led. Me Lesacher nores.

Nous avons pareillement nos scellés apposés sur la porte du sallon reconnus aussy seins et coe tels levés et otés.

Ouverture faite des portes diceluy nous avons nos scellés apposés interieurement tant sur les six croisées dud. salon que du cabinet a côté, aussy reconnus seins et entier et coe tels levés et otés.

Nous avons pareillement nos scellés apposés sur la porte d'un petit caveau étant au bas de l'escalier de la cave, reconnus seins et entier et co[e] tels levés et otés.

Nous avons aussy nos scellés apposés sur la porte du cabinet de la chambre au second au dessus de l'attellier, reconnus seins et entiers et co[e] tels levés et otés; ouverture faite de lad. porte, nous avons pareillement notre scellés apposé sur la porte dud. cabinet aussy reconnus seins et entier et co[e] tel levé et oté.

Et en la présence des parties de nous et dud. procureur fiscal il a été procédé à l'inventaire de tous les objet qui se sont trouvés sous nosd. scellés et pris par évid[ce] par notre d. procès verbal susdatté et ce par lesd. M[es] Lemoine et Lesacher.

Ce fait et attendu qu'il est huit heures de relevé sonnés nous avons conjointement avec lesd. M[es] Lemoine et Lesacher remis la continuation du present procès verbal et à leur égard la suitte dud. Inv[re] à Demain vendredy huit heures du matin, et sont tous lesd. effets compris aud. Inv[re] ainsy que ceux étant sous nos scellés, et nosd. scellés non encore levés demeurés en la garde et possession desd. S[r] Meunier et sa f[e] qui s'en sont d'abondant chargés et rendus gardiens et promis le tout representer toutes fois et quant ils en seront requis co[e] Dépositaire de biens de Justice, et ont lesd. parties signés avec led M[e] Bureaux led. Meunier led. p[r] fiscal nous et notre greffier, et quant a lad. f[e] Meunier elle a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce interpellé.

Rayé dix sept mots co[e] nuls,

CHARPENTIER LESACHER MARIE ANNE LE PRINCE

BUREAUX GILLET AUBLAN

CLAUDE LOUIS MICHEL MEUNIÉ

IZART j[e]

Et le vendredy vingt six dud. mois d'octobre dud. an mil sept cent quatre vingt un huit heures du matin nous lieutenant et juge susd. accompagné dud. Sr procureur fiscal et assisté de notre Ger ordre a meme requête et presence que dessus avons procédé à la reconnoissance et levés de nos scellés ainsy qu'il suit, a fur et a mesure de l'inventorié des effets y compris.

Nous avons nos scellés apposés par notre procès verbal dud. jour trente septembre der sur une commode de bois de placage a dessus de marbre étant dans la chambre mortuaire reconnus seins et entier et coe tels levés et otes.

Nous avons pareillement nos scellés apposés sur les deux portes de cabinet de l'un et de l'autre côté de l'alcove de lad. chambre aussy reconnus seins et entier et coe tels levés et otes.

Nous avons aussy nos scellés apposés sur la porte de lattelier donnant dans lad. chambre mortuaire reconnus seins et entier et coe tels levés et otes.

Ouverture faite dud. attellier nous avons pareillement nos scellés apposés sur les volets dud. attellier, reconnus seins et entier et coe tels levés et otes.

A legard des papiers qui se sont trouvés dans les diferents tirroirs des commodes dud. attellier ils ont été réunis et inventoriés sous les cottes dix, onze et douze de l'inventaire fait par lesd. Mes Lemoine et Lesacher et duquel il résulte que les objets pris par evidce par notre procès verbal d'apposition de scellés sus datté dans les diférents lieux ou ils étoient se sont trouvés en pareils nombre, qualité et quantités que celle enoncés en notred. procès verbal et nosd. scellés tous seins et entiers, pourquoy disons que led. Meunier et sa fe demeurent déchargés de la garde d'iceux sauf leurs sallaires raisonnables. Et notre greffier des clefs qui ont été mises a sa garde par notre susd. procès verbal.

Ce fait ne s'etant plus trouvé de scellés a vérifier ny rien à comprendre dire ny déclarer en l'inventaire sus enoncé tout ce qui y est compris est demeuré en la garde et possession savoir largenterie et les papiers entre les mains dud. Me Lesacher fondé de procuration dud. Sr Luce et les meubles meublands, ustanciles de menage, argent monnoyer et aut. effets compris aud. inventaire, de lad. Dle marie anne Leprince lesquels sen sont chacun a leur egard vollontairement chargé et rendus gardiens et ont promis les representer toutes fois et quantes ils en seront requis coe deposit^res de biens de justice et a tout ce que dessus a été vacqué depuis l'heure susd. jusqua celle de six heures de relevee sans autre interuption que celle du diner et ont les parties signés avec led. Lesacher led. Me Bureaux led. pr fiscal nous et notre greffier sous les reserves et protestons cy devant faites et quelle réiterent.

CHARPENTIER LESACHER BUREAUX

MARIE ANNE LE PRINCE. GILLET

Claude louis Michel MEUNIER

IZART AUBLAN



TESTAMENT

Du procès verbal d'apposition reconnaissance et levée de scellés apposés au château du Louvre le trois octobre mil sept cent quatre-vingt-un après le décès du sieur Jean b^te^ Le Prince à la vacation du douze du dit mois d'octobre a été extrait ce qui suit :

Nous lieutenant général susdit, sommes, en présence de toutes les parties, transporté à l'atelier qu'occupait le dit défunt Sieur Le Prince ou étant, après qu'ouverture a été faite de la porte du Corridor, nous avons reconnu sains et entiers nos scellés apposés sur la porte du dit atelier, les avons levés et après qu'ouverture aurait été faite de la porte du dit atelier, nous avons pareillement levés nos scellés, après les avoir reconnus sains et entiers, sur la bascule du secrétaire étant en yceluy après laquelle levée nous avons fait perquisition du testament du défunt, qui a été renfermé dans le dit secrétaire et ayant trouvé le dit testament, nous l'avons retiré

et réapposés nos scellés sur la bascule du dit secrétaire et étant sorti du dit atelier avons pareillement réapposés nos scellés sur la porte d'y celuy, après en avoir fermé la porte, ainsi que celle du dit corridor avons en présence de toutes les parties constaté que le testament du dit défunt, est écrit sur la moitié de la première page recto d'une feuille de papier à lettre commençant par ces mots, *Ceci est mon testament* et finissant par ceux-ci, *Fait à Paris le vingt février mil sept cent quatre-vingt-un Signé Jean Le Prince* observant qu'il y a un blanc après le mot *contenu* Dans lequel blanc nous avons tiré une barre et avons le dit testament signé et paraphé *ne varietur* et ordonné qu'il sera déposé aux mains de Me Lesacher l'un des notaires susnommés, pour être remis au rang de ses minutes et en être par lui donné des expéditions a qui y appartiendra et que notre présente ordonnance sera exécutée non obstant oppositions ou appellations quelconques.

Signé CLOS.

Délivré par nous Greffier soussigné à Me Lesacher Notaire à Paris, ce treize Octobre mil sept cent quatre-vingt-un.

Signé : *Illisiblement.*

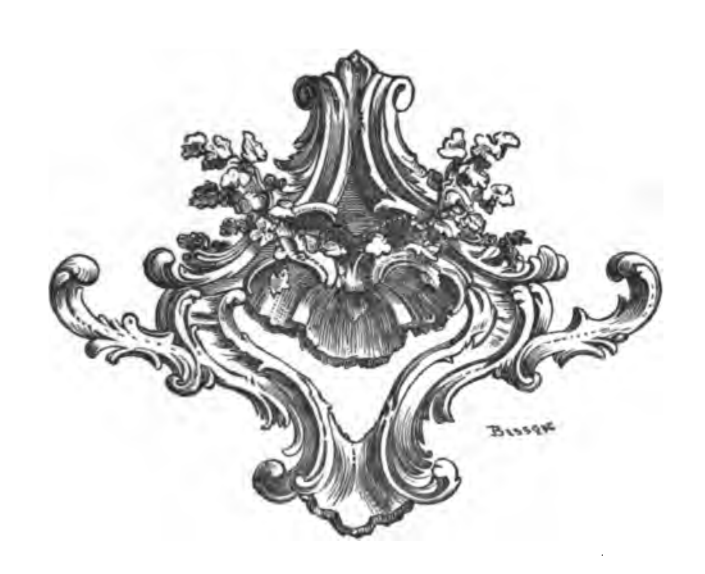
Ceci est mon testament, que je veux être exécuté dans tout son contenu ________________

Je fais et institue pour ma légataire universelle Mademoiselle Mariane Le Prince ma nièce fille aînée de Jean Robert Le Prince feu mon frère. Je nomme pour exécuter mon présent testament Monsieur Luce mon cousin, greffier au parle-

ment. Fait à Paris ce vingt février mil sept cent quatre-vingt-un.

— Jean LE PRINCE. —

Cont[lé] à Paris le 13 octobre 1781, Reçu trente livres et vu pour la réserve des droits d'Insc[on] (signé) LEZAN.





INVENTAIRE

L'AN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT UN, Le mercredy dix octobre, trois heures de relevée,

A la requette de Sr Marie François LE PRINCE Bourgeois de Paris, y demeurant, rue de Popincourt, faubourg Saint Antoine, psse Ste Margueritte

Sr Jean Baptiste Jude CHARPENTIER cy devant maître de langues de l'Académie Impérialle des Sciences de St Petersbourg, demeurant à Paris rue après le petit St Antoine psse St Paul; stipulant tant en son nom personnel comme mary et maître des droits & actions mobiliaires et possessoires de de Anne Catherine Louise LE PRINCE son épouse qu'au nom et comme fondé de la procuration spécialle de l'effet des présentes de la dite de son épouse qu'elle lui a passé sous son autorisation devant Me Lemoine l'un des notaires soussignés et son confrère, le premier du présent mois, le brevet original de laquelle est demeuré cy-annexé après que sus iceluy il a éte fait mention de son annexe par les notaires soussignés.

Et encore led. Sr Charpentier stipulant au nom et comme fondé de la procuration spécialle à l'effet des présentes de Delle Marie Anne LE PRINCE fille majeure, bourgeoise de la ville de St Denis, qu'elle lui a passé devant Guilbert notaire à St Denis en France, présents témoins, le trois octobre présent mois. Le brevet original de laquelle dument controlé à St Denis representé par le dit sieur Charpentier est de sa requisition demeuré cy annexé après avoir été de lui certifié véritable signé et paraphé en présence des notaires soussignés.

Comme aussi à la requêtte de Delle Marie Anne LE PRINCE, fille majeure, demeurant à Paris dans le Louvre en l'apartement ou l'on procède psse St Germain L'auxerrois.

Et enfin en présence de MM. Etienne Eustache MORIN, écuyer, conseiller du Roy son procureur en la Prevoté de L'hotelle, grande Prevote de france, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, psse St Eustache apelle pour l'absence de De Jeanne LE PRINCE épouse du Sr Lonchamp, Bourgeois de Londres.

Le d. Sr Le Prince comparant, la d. De Charpentier et la d. Delle Le Prince Bourgeois de St Denis en France de leur chef habile à se dire et porter héritier chacun pour un quart de déffunt Sr Jean Baptiste Le Prince, peintre du Roy et conseiller de son Académie de peinture & sculpture, leur frère et la dite Delle Le Prince et la d. De Lonchamps sont par représentation de deffunt sieur Jean Robert Le Prince, bourgeois de Londres, leur père, habile à se dire et porter conjointement heritieres pour le dernier quart du d. feu sieur Jean Baptiste Le Prince leur oncle.

Et encore la dite Delle Le Prince niece créancière du d. feu sieur Le Prince son oncle.

A la conservation des droits des d. parties et de tous autres qu'il appartiendra.

Il va être par les conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris soussignés procédé à l'inventaire et description fidele et exacte de tous les meubles, meublans, vêtements de ménage, argenterie, deniers comptants, titres, papiers, renseignements et autres effets généralement quelconques dépendant de la succession dud. s[r] Jean Baptiste Le Prince, trouvés et étant dans les lieux cy-après désignés formant l'apartement que le dit feu s[r] Le Prince occupait au chateau du Louvre à la colonade, au second étage du d. palais, sur la representation qui sera faitte du tout par Louis François Kolly, père, suisse du Roy au Palais du Louvre à la porte de la colonade, a ce présent gardien des scellés dont sera cy-après parlé après serment par lui fait ès mains de M. Clos cy-après nommé comme lieutenant général de la prevoté de Lhotelle qu'il n'a rien detourné, vu, sçu n'y fait détourner aucun des biens et effets dépendant de la dite succession.

Et seront les choses sujettes à estimation prisées et estimées eu égard au cours du tems présent par M[e] Pierre Vallette, huissier, commissaire priseur au chatelet de Paris y demeurant rue S[t] Martin, p[sse] S[t] Nicolas des champs, à ce présent.

Le tout après que les scellés aposés apres le décès du dit sieur Jean Baptiste Le Prince arrivé à sa maison de campagne sise à S[t] Denis du port près de Lagny, le dimanche trente septembre dernier par Monsieur Clos, lieutenant Général de la d. Prevoté de L'hotel auront été par lui reconnus sains et entiers et levés de son ordonnance ainsi qu'il est plus au long énoncé en son procès verbal en datte au commencement du trois octobre présent mois ce que les d. parties ont signé sous les réserves respectives des droits

de toutes les parties et sans aucune aprotestation préjudiciable des qualités respectivement prises.

(Suivent les signatures :)

M. A. Leprince

Le Prince

Charpentier

Morin

Kolly

Vallette

Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).

Il a été vaqué tant a ce que dessus qu'a recevoir les dires portés au dit procès verbal de reconnaissance et levée de scellés depuis la dite heure de trois jusqu'à celle de six sonnée; ce fait les officiers étant sur le point de se retirer, les parties dénommées ont requis les notaires soussignés de procéder à la continuation du présent inventaire par double vacation ce qui leur a été octroyé en conséquence ledit inventaire a été continué ez mêmes requettes, qualités et présence que dessus ainsi qu'il suit après que la présente réquisition a été signée de toutes les parties

(Suivent les signatures :)

Charpentier

Le Prince

M. A. Le Prince

Morin

Kolly

Vallette

Lesacher et Lemoine (ces deux derniers notaires).

En procédant, les dits sieurs Le Prince, Charpentier & Delle Le Prince nièce, comparantes & le dit sieur Morin tous ez noms et qualitez qu'ils procèdent ont requis les dits sieurs officiers qu'il fut procédé à la recherche d'aucuns testament et codiciles qui pourait exister faits par le dit deffunt sieur Le Prince et ce dans les sécretaires armoires et commodes étant dans l'apartement où l'on procède ; à laquelle perquisition il a été à l'instant procédé par mon d. Sr Clos lieutenant général de la prévoté ainsi qu'il résulte de son procès verbal ci-devant daté.

Par l'évenement de la perquisition ci dessus, il s'est trouvé dans un sécretaire de bois de noyer étant dans l'attelier du dit deffunt sieur Le Prince ayant vue sur la cour du palais du Louvre un testament dont la description se trouve faite par le procès verbal de reconnaissance et levée des d. scellés.

Lequel testament de l'ordonnance de mon dit sieur Clos rendue sur les requisitoires des parties a été remis dans le sécretaire sus désigné sur lequel ont été réaposés les scellés dudit sieur Clos qui a réservé de prononcer sur le depot du dit testament suivant et ainsi que le tout est plus au long énoncé au dit procès verbal de reconnaissance et levée de scellés, et conformément à l'ordonnance de mon dit Sr Clos il a été supercédé à la continuation du d. inventaire a la requisition des d. parties qui au surplus ont déclaré n'entendre aucunement aprouver le dit testament contre lequel elles font toutes réserves respectives de droit.

Il a été vaqué à ce que dessus et notament à la recherche du d. testament depuis la dite heure de six jusqu'a celle de neuf sonnées ; ce fait les scellés aposés par mon dit sieur lieutenant général sont restés en la garde et possession du Sr Kolly qui s'en est chargé pour les représenter quand et ainsi qu'il apartiendra et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise à vendredy douze du

présent mois, trois heures de relevée et ont toutes les parties signé sous les réserves précédament faittes ces présentes ou trois lignes et dix huit mots sont rayés comme nulles.

(Ont signé)

CHARPENTIER

LE PRINCE

Marie Anne LE PRINCE

MORIN

KOLLY

VALLETTE

LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Et au même instant est comparu devant les conseillers du Roy notaires au Chatelet de Paris, soussignés, le dit sieur Marie François Le Prince nommé qualifié et domicilié en l'intitulé des autres parts.

Lequel a constitué pour son procureur général et special le dit s[r] Jean Baptiste Jude Charpentier aussi ci devant nommé & qualifié des autres parts.

Auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom assister et le representer à la continuation du présent inventaire ainsi qu'à celle du procès verbal de la levée des scellés aposés sur les effets délaissés par le s[r] Jean Baptiste Le Prince peintre du Roy son frère de même qu'à la continuation de l'inventaire qui doit se faire incessament à la maison de campagne du d. feu sieur Le Prince située à Lagny et au procès verbal des scellés aposés sur les effets qui la garnissent ainsi qu'à la vente s'il y a lieu d'aucuns des meubles dépendant de ladite succession soit à Paris soit à S[t] Denis du Port,

près Lagny faire sur les procès verbaux de scellés inventaire et vente, tous dires, réserves et protestations nécessaires prêter tous consentements que besoin sera substituer une ou plusieurs personnes en tout ou en partie des présents pouvoirs passer et signer tous actes et généralement promettant et obligeant et a signé

(Signé) LE PRINCE

LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Et le vendredy douze du présent mois d'octobre trois heures de relevée a la requette et en présence des parties dénommées en l'intitulé d'inventaire des autres parts.

Le sieur Marie François Le Prince représenté par le Sr Charpentier son beau frère, en vertu de sa procuration spéciale dont la minute est ci-dessus et de l'autre part.

Les notaires soussignés se sont transportés avec le dit Me Vallette huissier priseur dans l'apartement du dit deffunt S^r^ Le Prince ci-devant désigné à l'effet de procéder à la confection du présent inventaire dans lequel apartement s'est aussi trouvé Me Jean Denis Le Sacher, procureur au Chatelet de Paris y demeurant rue des arcis paroisse St Jacques de la Boucherie stipulant aux présentes comme fondé de la procuration spéciale de Me Louis Charles Luce greffier au parlement, en qualité d'exécuteur du testament du dit feu S^r^ Le Prince trouvé sous les scellés aposés apres son décès ainsi qu'il est constaté en la précédente vacation ; la dite procuration passée ce jourd'huy devant Me Lesacher, l'un des notaires soussignés qui en a la minute et son confrère ou étant à la requête des mêmes parties, la D^elle^ Le Prince stipulant comme habile a se dire et porter héritière pour moitié

dans un quart du dit déffunt S[r] Le Prince son oncle, ou sa légataire universelle suivant le testament qui sera cy-après énoncé et encore à la requêtte du dit M[e] Luce en sa dite qualité et representé par le dit M[e] Le Sacher il a été procédé ainsi qu'il suit à la confection du présent inventaire et ont signé ces présentes ou dix mots sont rayés comme inutiles.

(Ont signé) Marie Anne Le Prince

Charpentier

Lesacher

Vallette

Kolly

Morin

Lesacher & Lemoine (notaires).

Avant de procéder à la confection du présent inventaire, il a été de nouveau fait perquisition par M. le lieutenant général en la prevoté de Lhotel ainsi qu'il est constaté par son procès verbal en la vacation de ce jour, Du testament qui s'était trouvé et qui avoit été remis sous les scellés en la précedente vacation par l'événement de laquelle perquisition le dit testament s'étant trouvé dans le sécretaire ci devant désigné il a été signé & paraphé de mon dit sieur le lieutenant général et par lui remis et déposé en vertu de son ordonnance au d. M[e] Lesacher l'un des notaires soussignés qui s'en est chargé sur le dit procès verbal duquel testament la description a été faite à la requette de toutes les dites parties ainsi qu'il suit :

Un écrit signé Jean Le Prince avec paraphe en date du vingt février mil sept cent quatre vingt un commençant au

haut de la première page recto d'une feuille de papier à lettre et finissant vers le milieu de la même page, portant ceci est mon testament que je veux être exécuté dans tout son contenu.

Je fais et institue pour ma légataire universelle mademoiselle Marianne Le Prince, ma nièce, fille ainée de Jean Robert Le Prince feu mon frère. Je nomme pour exécuter mon présent testament Monsieur Luce mon cousin greffier au parlement.

Ce fait le dit testament est demeuré en conséquence de ce qui est porté sur le procès verbal du dit lieutenant général ez mains du dit Me Lesacher, notaire et il a été procédé à la confection du présent inventaire au fur et à mesure de la reconnaissance de levée des dites scellés ainsi qu'il suit et ont signé.

(Signé) CHARPENTIER Marie Anne LE PRINCE

LESACHER

VALETTE

KOLLY

MORIN

Il a été vaqué tant à ce que dessus qu'à la perquisition du dit testament et aux dires requisitions ordonnance et dépôt constatés par le procès verbal du d. lieutenant général depuis la dite heure de trois jusqu'à celle de six sonnée.

Ce fait les officiers étant sur le point de se retirer les parties les ont requis de procéder par double vacation à la continuation du présent inventaire ce qui leur a été octroyé et ont signé sous toutes réserves et protestations de la part du d. sr Charpentier es dit nom et mon dit sieur procureur du roy

contre le dit testament les deffenses du dit Me Luce et de la d. Dlle Le Prince au contraire.

(Ont signé)

CHARPENTIER

LESACHER

KOLLY

Marie Anne LE PRINCE

VALETTE

MORIN

LESACHER & LEMOINE (notaires).

Dans une cuisine à l'entresol du second étage ayant vue sur la cour du Louvre

Un tourne broche garni de ses cordages et d'un poids de fonte, une fontaine de grès habillée d'ozier avec son robinet d'étain, une table de bois de sapin sur son pied ployant, une petite armoire de bois de chêne à deux battans fermant à clef, un bas d'armoire de bois de sapin, une tablette à livre deux sceau de tonnellerie, une autre petite table de bois de sapin, quatre planches servant de tablettes une tablette à livres et deux rideaux de serge verte avec la tringle prisé le tout ensemble trente livres, cy . . . . 30 liv.

Dans un petit garde manger ayant entrée par lad. cuisine et sur la porte duquel étoient apposés des scellés dud. sr Lieutenant Général.

Deux chenets a cran, une pelle, une pincette, un gril, un trépié, une chevrette, deux poeles à frire, une Lechefruite

deux fers à repasser Linge une broche à noix un réchaux le tout de fer, prisé le tout ensemble six livres, cy. . 6 liv.

Une bassinoire trois casseroles a queue de cuivre rouge deux chaudrons une passoire un poèlon de cuivre jaune, prisé le tout ensemble vingt livres, cy. . . . . 20 liv.

Une seringue d'Étain, deux Bouilloires du Levant, trois couvercles et deux caffetieres de fer blanc & differents ustensils de ménage en fer, fer blanc, poterie et fayance ne méritant description prisé le tout ensemble six livres, cy. . . . . 6 liv.

Quatre chaises de bois foncées de paille et un pupitre couvert de maroquin noir prisés quarante sous, cy. 2 liv.

Dans un garde manger sur la porte duquel étaient aussi aposés les scellés du d. Lieutenant général a gauche en entrant dans la dite cuisine.

Une paire de balance de cuivre jaune un croc en couronne, six chaises de bois foncées de paille et un panier d'ozier prisés six livres, cy . . . . 6 liv.

Dans un petit grenier sur la porte duquel étaient apposés les scellés de mon dit sieur Lieutenant Général

Un dessus de table de bois de sapin garni de ses allonges avec son pied brisé de bois de chène, huit caraffons de gros verre Vende le tout prisé huit livres, cy. . . . . 8 liv.

Dans une petite armoire de bois de sapin sur laquelle étaient aussi aposés les scellés de mon dit sieur lieutenant général

Trente six assiettes et un plat de fayence Blanche, dix caraffes, quinze verres à pates et deux sallieres et sept gobelets de verre prisé le tout ensemble sept livres, cy. . . 7 liv.

Dans une chambre dans le comble occupée par la d. Delle Le Prince ci devant nommée et sur la porte de laquelle étaient aposés les scelles de mon dit sieur lieutenant général

Une table à écrire de bois de noyer un petit poele de terre, marbre garni de ses tuyaux de taule deux gaines de bois peintes en marbre sur l'une desquelles est un buste de femme en platre et sur l'autre un apollon de platre, cinq chaises et un fauteuil foncés de paille le fauteuil garni d'un dossier et siége couvert de camelot vert, foncé de crins prisé le tout ensemble seize livres, ci . . . . 16 liv.

Trois petits tableaux peints en pastel sous verre dans leur Bordure de bois rougie, deux cadres de tableaux de bois dorés, un buste de nègre peint sur socle sans bordure prisé le tout ensemble neuf livres, cy . . . . 9 liv.

Une couchette a bas pillier, une paillasse, deux matelas remplis de laine couverts de toile a lasseau, un lit et un traversin de coutil rempli de plume, une couverture de laine blanche une courtepointe d'indienne fond blanc, une paire de drap et une table de nuit prisé quatre vingt quatre livres, cy . . . . 84 liv.

Dans un cabinet de toilette à côté.

Une commode de bois de noyer à deux grands & deux petits tiroirs garnie de mains et entrée de serrure de cuivre une tablette à livres de Bois de merisier, quatre chaises et un fauteuil de bois foncés de paille, un miroir de toilette prisé le tout ensemble avec une petite table à écrire vingt une livres, cy . . . . 21 liv.

Dans un antichambre au second étage ayant vue sur le corridor.

Une commode de bois de noyer à deux grands et deux

petits tiroirs garnie de mains et entrée de serrure de cuivre, une toilette à la capucine de bois de noyer garni de son miroir une table de bois de sapin sur son pied brisé deux ballets de crin un chevalet et un marche pied de cinq marches de bois de chêne deux petits rideaux de toile de coton encadrés d'indienne prisé le tout ensemble trente livres, cy . . . . 30 liv.

Dans une petite garde robbe à coté une chaise d'aisance garnie de son vase de fayance, un sceau de fayance, une chaise de propreté garnie de sa cuvette en fayance et une chaise foncée de paille prisé le tout ensemble sept livres, cy . . . . 7 liv.

Dans le passage qui conduit de l'antichambre au sallon

Une commode de marqueterie à la manière de Boule à trois grands, deux petits tiroirs garnie de mains entrée de serrure et ornemens de cuivre doré prisé soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Un petit vaisseau garni de ses mâts, cordages et voiles dans sa cage de verre prisé vingt quatre livres, cy . . . . 24 liv.

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis la dite heure de six jusqu'à celle de neuf sonnées ce fait les scellés aposés sur les portes renfermant les objets non encore décrits sont restés en la garde et possession du d. sieur Kolly ainsi que ceux décrits en la présente vacation, et il s'est chargé du tout pour en faire la représentation quand & ainsi qu'il apartiendra, et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise à demain samedi treize du présent mois d'octobre trois heures de relevée et ont toutes les parties signé

sous les réserves respectives ci-devant faites et qu'elles reitèrent.

(Signé) Charpentier

M. A. Le Prince

Vallette

Lesacher

Morin

Kolly

Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).

Et le treize octobre au d. an mil sept cent quatre vingt un trois heures de relevée jour & heure indiqués par la précédent vacation il a été ez mêmes requettes qualités et présence que dessus procédé à la confection du présent inventaire ainsi qu'il suit après avoir observé que le testament énoncé en la précédente vacation a été visé & controlé à Paris ce jourd'huy par Lejuin cejourd'huy.

Dans un sallon servant de chambre à coucher ayant vue sur la cour du Louvre.

Deux chenets à double grille, pelle pincette et tenaille de fer poli garnis d'ornements de cuivre d'or moulu deux bras de cheminée à double branche aussi de cuivre dorés d'or moulu prisé le tout ensemble quatre vingt seize livres, cy . . . . 96 liv.

Une glace de cheminée en deux parties la première de trente quatre pouces, la seconde de quinze le tout de haut sur trente pouces de large avec bordure aussi de glace dans son parquet de bois peint en gris avec ses ornemens de bois doré, une autre glace en face de la cheminée des mêmes mesure

que la précédente prisées cent quatre vingt livres, cy . . . . 180 liv.

Six fauteuils en cabriolet, une bergère garnie de son carreau rempli de plumes, une causeuse aussi garnie de son carreau remplie de crins le tout couvert de velours d'Utreck vert et blanc foncé de crins prisé le tout ensemble cent quarante deux livres, ci . . . . 142 liv.

Une bergère garnie de son carreau rempli de plume couverte de velours d'Utreck jaune quatre chaises de bois foncées de paille satinées, une table cadrille couverte de drap vert, une table à écrire du bois de noyer, une petite chiffonière de bois de mérisier, prisé le tout ensemble vingt deux livres, cy . . . . 22 liv.

Deux parties de rideau de taffetas vert de trois lès chacun sur deux aulnes et demi de haut deux petits rideuax de porte vitrée aussi de taffetas vert prisé le tout soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Une jalousie peinte en vert prisée quatre livres, cy. 4 liv.

Deux pieds de table en console de bois sculpté doré avec le dessus de marbre prisé trente six livres, cy. . . 36 liv.

Deux tableaux à dessus de porte peint en toile l'un représentant la peinture et l'autre la musique prisés douze livres, cy . . . . 12 liv.

La tenture de la dite chambre de papier collé sur toile encadré dans des baguettes peintes en vert prisée trente livres, cy . . , ... 30 liv.

Dans un cabinet à gauche en entrant sur la porte duquel étaient aposés les scellés du dit sieur Lieutenant Général.

Une table à cadrille couverte de drap vert prisée six livres, cy . . . . 6 liv.

Cinq douzaines d'assiettes et quatre pièces de fayance, deux

soupières et leurs plats aussi de fayance blanche un saladier de fayance à fleurs prisé le tout ensemble avec un pot à l'eau et sa cuvette aussi de fayance blanche quinze livres, cy . . . . 15 liv.

Cent seize assiettes et un saladier deux caisses quarrées un moutardier, onze tasses et leurs soucoupes un sucrier quatre autres tasses et leurs soucoupes sept compotiers deux plats ovales deux teilleires et un pot à lait de différentes porcelaines prisé le tout ensemble quatre vingt six livres, cy . 86 liv.

Vingt deux verres à patte sept sallières deux carafes et deux compotiers le tout de verre prisés ensemble huit livres, cy . . . . 8 liv.

Dans un cabinet à droite en entrant dans l'apartement ci devant désigné

Un lit composé d'une couchette à bas pillier, une paillasse deux matelas de laine couverts de toile à carreau un lit et deux oreillers de coutil remplis de plume une couverture de laine Blanche un couvre pied de satin piqué la housse du d. lit en baldaquin et dossier de toile d'orange la tenture du dit cabinet de papier collé sur toile, une table de nuit à dessus de marbre et une chaise de bois foncée de paille prisé le tout ensemble cent livres, cy . . . . 100 liv.

Une redingote de pluche grise une paire de bas de soye gris niellé et un mouchoir des indes prisé sept livres, cy. . . . . 7 liv.

Un pot pourri de cuivre doré d'or moulu prisé douze livres, cy . . . . 12 liv.

Dans une armoire pratiquée a coté de la cheminée du sallon cy devant désigné et sur laquelle étaient apposés les scellés du dit sieur Lieutenant Général.

Une veste de satin rayée jaune et blanc double de

molletton de coton un gilet pareil, un gilet de satin blanc aussi doublé de molleton de coton, une culotte de musulmane, prune de Monsieur, une culotte de velours noir, une veste d'étoffe fond or brodée en soye et paillette, une autre veste de corsaca fond or brodée en paillette, une veste de satin blanc garnie d'un petit bordé d'or une veste et culotte de pou de soye noire, un frac de velours de coton gris niele garni de Brandebourg en or, un habit de velours noir doublé de satin cerise, un habit veste et deux culottes de velours de printems fond gris, un habit veste & culotte de drap noir, une veste de Russienne verte brodée d'or, une robe de chambre et un casaquin de Dauphine fond mordoré prisé le tout ensemble trois cents livres, cy. . . . . . 300 liv.

Dans la commode de marqueterie cy devant désignée et sur laquelle étoient aposés les scellés du dit sieur Lieutenant Général

Trois paires de chausson et une paire de bas de laine, une paire de soye noire une paire de bas de fil oseille noire, une épée à garde et poignée damasquinée, une autre épée à garde & poignée d'acier prisés trente livres, cy . . . . 30 liv.

Un gilet d'Espagnolette une paire de bas de soye Blanc, cinq paires de manchette de mousseline garnie d'effilets deux autres de manchettes de filets garnis d'effilets et quatre autres paires de manchettes brodé prisé le tout ensemble vingt livres, cy . . . . 20 liv.

Treize chemises non garnies prisées cinquante quatre livres, cy . . . . 54 liv.

Une paire de boucle de soulier à tour d'argent chappe de fer prisés sept livres, cy . . . . 7 liv.

Dans l'attelier dudit sieur Le Prince étant dans le corridor ou étoient aposés les scellés,

Un paravant de six feuilles, une armoire en bibliothèque

de bois de chêne peint en gris garnie de battans à fil de laiton une échelle de travail de bois de hettre prisé le tout ensemble soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Un poèle de terre marbré garni de ses tuyaux de taule une armoire à hauteur d'appuy de bois de chène à trois battans fermant à clef, une table de bois de chène couverte de toile cirée verte une petite table a écrire de bois de noyer, un sécrétaire en pupitre aussi de bois de noyer prisé le tout ensemble quarante livres, cy. . . . . 40 liv.

Trois petits paravents a quatre feuilles chacun couvert de papier, un canapé couvert de camelot vert foncé de crins, une armoire en bibliothèque de marqueterie à deux battans garnie en laiton avec des rideaux de taffetas jaune trois fauteuils de bois foncés de paille garnis de coussins à dossier de serge verte, trois fauteuils et trois chaises de bois foncées de paille prisé le tout ensemble quarante huit livres, ci . . . . 48 liv.

Deux parties de rideaux de croisée de serge verte de trois lés chacun sur quatre aunes de haut deux autres petits rideaux de pareille serge prisés trente six livres, cy 36 liv.

Une armoire de bois de chène à deux battans grillés de fil de léton, garnie de rideaux de taffetas jaune et deux guichets pleins deux autres petites armoires de bois de chène aussi à un battants et guichets pleins fermants à clef prisées vingt quatre livres, cy . . . . 24 liv.

La tenture dud. attelier de toile verte prisé à lourlure cent livres, cy. . . . . 100 liv.

Dans un cabinet ensuite dud. attelier.

Une glace en deux parties la premiére de quarante deux pouces, la seconde de seize le tout de haut sur vingt de large sans parquet dans sa bordure de bois doré une autre glace aussi en deux parties de même mesure que les précédentes

prisées ensemble cent quarante livres, cy . . . 140 liv.

Deux petites armoires sur leurs pieds de bois peint en gris avec filets doré et guirlande de peintre, une autre armoire à hauteur d'appuy aussi de bois peint en gris avec filets dorés aux battants avec dessus de marbre, une table ronde de bois marbré, une autre table pareille deux gaine aussi de bois marbré une table de lac prisé le tout ensemble cinquante livres, ci . . . . 50 liv.

Dans un cabinet a coté de l'attelier sur la porte duquel étaient aposés les scellés de mon d. sieur lieutenant Général.

Un tapis de moquette doublé de toile verte une armoire de bois de sapin à deux battànts fermans à clef prisé soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Dans une chambre de domestique au dessus de l'attellier sur la porte de laquelle étoient aposés les scellés dudit sieur Lieutenant Général

Un lit de sangle, une paillasse, deux matelats remplis de laine, couvert de toile à carreau un traversin de coutil rempli de plumes une couverture d'indienne fond bleu une commode de bois de noyer à deux grands et deux petits tiroirs garnis de mains et entrée de serrure de cuivre et une chaise de bois foncée de paille prisée quarante livres, cy . . . 40 liv.

Dans une chambre de domestique dans le comble sur la porte de laquelle étoient aposés les scellés du dit sieur Lieutenant Général.

Un lit de sangle une paillasse deux matelas remplis de laine couverts de toile à carreau un traversin de coutil rempli de plumes, trois chaises de bois foncées de paille et une table à écrire prisé le tout vingt cinq livres, cy 25 liv.

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis la dite heure de trois jusqu'a celle de neuf sonnées par double vacation à la réquisition des parties.

Ce fait tout le contenu en la présente vacation est du consentement de toutes les parties demeurée en la garde et possession du dit sieur Kolly qui s'en est chargé pour en faire la représentation quand & à qui il apartiendra et la vacation pour la confection du présent inventaire a été remise du consentement de toutes les parties intéressées à Lundy quinze du présent mois d'octobre, trois heures de relevée et ont signé sous toutes les réserves respectives cy devant faites et qu'elles réitèrent par ces présentes.

Signé. M. A. Le Prince

Charpentier

Morin

Lesacher

Valette

Kolly

Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).

Et le lundy quinze octobre aud. an mil sept cent quatre vingt un trois heures de relevée jour et heure indiquée par la précédente vacation il a été ez mêmes requettes qualités et présence que dessus procédé à la confection du présent inventaire ainsi qu'il suit :

Suit l'Etat des livres composant la bibliothèque dud. déffunt sieur Le Prince.

Ces livres seront prisés et estimés par ledit Me Valette qui

fera cette prisée eu égard au cours du temps de l'avis de Me Louis François Prault, libraire imprimeur du Roi demeurant quai des augustins paroisse Saint andré des arts nommé par toutes les parties, lequel a promis de donner son avis sur la dite prisée, aprés serment prêté ainsi qu'il est constaté par le procès verbal du dit sieur lieutenant général et ont signé

(Signé) : Marie Anne Le Prince

Charpentier

Morin

L. F. Prault

Lesacher

Suivent les livres trouvés dans la d. bibliothèque.

Sous le No premier sont dix volumes in octavo dont proverbes dramatiques prisés ensemble six livres, cy . 6 liv.

Sous le No second sont onze volumes in douze dont mémoire de Sully prisés ensemble huit livres, cy . . 8 liv.

Sous le No trois sont quatorze volumes in douze dont memoire de Sully prisés ensemble neuf livres, cy . 9 liv.

Sous le No quatre sont quatorze volumes in douze dont lettres juives prisées ensemble neuf livres, cy. . . 9 liv.

Sous le No cinq sont quatorze volumes in douze dont histoire de Gilblas prisés ensemble six livres, cy. . 6 liv.

Sous le No six, seize volumes in douze dont lettres cabalistiques prisées ensemble neuf livres, cy . . . . 9 liv.

Sous le No sept, sont trente huit volumes reliés et brochés tant in-quarto qu'in octavo in douze dont voyage de Sibérie de l'abbé Chappe avec l'atlas prisés ensemble soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Sous le N° huit sont vingt trois volumes in douze dont vie des hommes illustres de Plutarque prisées ensemble quinze livres, cy. . . . . 15 liv.

Sous le N° neuf sont vingt volumes in-douze dont œuvre de Montesquieu prisés ensemble dix huit livres cy. 18 liv.

Sous le N° dix sont vingt six volumes in-douze dont lettres de mad^e^ de Sévigné prisés ensemble vingt & une livres, cy . . . . 21 liv.

Sous le N° onze sont vingt & un volumes in-douze dont L'Illiade dhomère et Lodissée prisés ensemble dix huit livres, cy . . . . 18 liv.

Sous le N° douze sont vingt cinq volumes in-douze dont théâtre de Pierre Thomas Corneille prisés ensemble douze livres, cy . . . . 12 liv.

Sous le N° treize sont douze volumes in douze dont révolutions romaines, de Vertot prisés ensemble neuf livres cy. 9 liv.

Sous le n° quatorze sont douze volumes in-douze dont description de l'Italie prisés ensemble douze livres, cy 12 liv.

Sous le N° quinze sont treize volumes in douze dont essai de Montagne prisés ensemble neuf livres, cy. . . 9 liv.

Sous le N° seize sont treize volumes in-douze dont Paradis perdu de Milton prisés ensemble neuf livres, cy. . 9 liv.

Sous le N° dix sept sont treize volumes in-douze dont les œuvres de Molière prisés ensemble dix livres, cy . 10 liv.

Il a été vaqué depuis la dite heure de trois jusqu'à celle de neuf sonnées par double vacation à la requisition des parties tant à l'arrangement des d. livres qu'à l'inventorié d'iceux ce fait les d. livres ont été remis en la garde & possession dudit Kolly qui s'en est chargé pour en faire la représentation quand & à qui il apartiendra et la vacation pour la confection du présent inventaire a été remise à demain mardy huit

heures du matin seize du présent mois d'octobre et ont toutes les parties signé avec le dit sieur Prault.

Signé : CHARPENTIER
LESACHER
MORIN
Marie Anne LE PRINCE
KOLLY
L. F. PRAULT
VALLETTE
LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Et le dit jour mardy seize octobre aud. an mil sept cent quatre vingt un à huit heures du matin il a été ès mêmes requettes qualités et présence que dessus procédé à la confection du présent inventaire ainsi qu'il suit.

Suivent les peintures tableaux, gravures tant ébauchés que finis et les ustensils relatifs à la peinture qu'exercoit le d. deffunt s^r Le Prince, le tout trouvé dans son attelier sur la porte duquel étoient aposés les scellés de mon dit sieur Lieutenant Général.

Ces objets seront prisés & estimés par le dit Me Valette qui fera cette prisée de l'avis du s^r Jean Baptiste Pierre Le Brun, peintre demeurant à Paris rue de Cléry paroisse St Eustache au présent nommé à cet effet par toutes les parties, lequel après serment par lui fait a promis de donner son avis en son ame et conscience et ont signé.

(Signé) Marie Anne LE PRINCE
CHARPENTIER
LESACHER
LE BRUN.

Il a été vaqué depuis la d. heure de huit jusqu'à celle de deux sonnées par double vacation à la réquisition des parties pour accélérer l'arrangement et examiner les dits tableaux & gravures, ce fait les d. objets ont été remis en la garde et possession du d. Kolly qui s'en est chargé pour en faire la representation quand et ainsi qu'il apartiendra et la vacation pour la continuation du dit arrangement et exament ont été remises à ce soir trois heures de relevée et ont signé ces présentes.

Signé : Charpentier
Morin
Lesacher
Kolly
Valette
Le Brun
Marie Anne Le Prince
Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires)

Et le dit jour mardy seize octobre mil sept cent quatre vingt un trois heures de relevée, assignation prise par la cloture de la précédente vacation il a été ez mêmes requettes qualités et présence que dessus procédé à la confection du présent inventaire ainsi qu'il suit :

Il a été vaqué depuis la d. heure de trois jusqu'à celle de neuf sonnées par double vacation à la continuation de l'arrangement des d. tableaux & gravures ainsi qu'à leur examen ce fait le tout a été remis en la garde et possession dud. Kolly qui s'en est chargé pour en faire la représentation quand et à qui il apartiendra et la vacation pour la continuation dudit arrangement & exament a été remise à demain

dix sept du présent mois d'octobre trois heures de relevée et ont signé.

(Signé,) CHARPENTIER

MORIN

LESACHER

KOLLY

VALETTE

Marie Anne LE PRINCE

LE BRUN

LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Et ledit jour mercredy dix sept octobre au dit an mil sept cent quatre vingt un, trois heures de relevée assignation indiquée par la cloture de la dernière vacation, il a été ez mêmes requettes qualités et présence que dessus procédé à la continuation du présent inventaire ainsi qu'il suit.

Suit la description des d. tableaux, gravures et autres objets relatifs à la profession du d. deffunt s[r] Le Prince.

Sous le N° premier sont cinquante platre comme tête figures bras & jambes prisés trente six livres cy. . 36 liv.

N° Deux trois tableaux l'un Boulle et deux petits pendants prisés vingt quatre livres, cy. . . . . 24 liv.

Sous le N° Trois sont differentes toiles chevallets porte original le tout prisé douze livres, ci . . . . . . 12 liv.

Sous le N° Quatre sont quatre portes feuilles contenant des estampes en manie de crayon prisés soixante livres cy . . . . 60 liv.

N° Cinq, quatre portes feuilles d'estampes par Ville

Boucher, haugard et autres prisé le tout ensemble quatre vingt seize livres, cy . . . . 96 liv.

Sous le N° Six est un portefeuil contenant vingt desseins et des cartons point dessinés prisé le tout soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Sous le N° Sept, sont seize desseins de costume turc prisé le tout trente six livres cy . . . . 36 liv.

Sous le N° Huit, est un portefeuil de cinquante trois desseins aubistre prisé cent livres, cy . . . . 100 liv.

Sous le N° Neuf sont cinq portefeuilles contenant des dessins prisés dix huit livres, cy . . . . . . 18 liv.

Sous le N° Dix est un volume relié contenant des galeries du Carrache et de cortone prisé le tout vingt livres, cy . . . . 20 liv.

Six verres & bordure sous le N° onze prisés neuf livres, cy. . . . . 9 liv.

Sous le N° douze sont douze grandes Estampes d'après M. Le Prince par Massard et autres prisés quarante huit livres, cy . . . . 48 liv.

Sous le N° treize, trois estampes portraits montés sous verre prisés quatre livres, ci . . . . 4 liv.

Sous le N° quatorze sont trois grands dessins sous verre prisés trente six livres, ci . . . . 36 liv.

Sous le N° Quinze sont dix sept livraisons de Lagrie (*la galerie*) de M. de Choiseul prisé soixante douze livres, cy . . . . 72 liv.

Sous le N° Seize sont quatorze volumes de papier croquis étude Demain prisés dix huit livres, cy . . . . 18 liv.

Sous le N° Dix sept est un volume de nation du Levant prisés cinq livres, cy . . . . 5 liv.

Sous le N° Dix huit est un volume de Le Brun et Le Sueur, hotel Lambert, prisé dix huit livres, cy . . . . 18 liv.

Sous le N° Dix neuf un volume de fragonard Tripollo &

autres prisés douze livres, cy . . . . 12 liv.

Sous le N° Vingt sont deux volumes d'anatony et Léonard de Vincy prisé vingt une livres, cy . . . . . 21 liv.

Sous le N° Vingt un Les Barelief de Verdier & d'audran deux volumes prisés six livres, cy . . . . . . 6 liv.

Deux petits volumes d'Etampes prisés trois livres, cy. . . . . 3 liv.

Sous le N° Vingt trois sont vingt trois estampes en lavis par M. Le Prince montées sous verre prisés ensemble quarante livres, cy . . . . 40 liv.

Cinq desseins montés sous verre par M. le Prince Bouchet huet prisés trente six livres, cy . . . . 36 liv.

Huit petits costumes à cuarel par Le Prince prisés douze livres, cy . . . . 12 liv.

Un grand paysage par Everdengen prisés deux cent quarante livres, cy . . . . 240 liv.

Un chimiste de Thomas Sevick prisés quarante livres, cy . . . . 40 liv.

Une tête d'homme de Boucher, par Van Dik prisé vingt quatre livres, cy. . . . . 24 liv.

Deux copies d'après Grimont (*Grimou*) prisées dix huit livres, cy . . . . 18 liv.

Trois des Estampes des Batailles de Le Brun collés sur toile prisés neuf livres, cy . . . . 9 liv.

Douze figures têtes & emplattes prisées trente six livres, cy . . . . 36 liv.

Une copie d'apray La Rosalba au pastel prisé douze livres, cy. . . . . 12 liv.

Un pot de porcelaine de Sève en biscuit sous sa cage de verre prisé dix huit livres, cy . . . . 18 liv.

Un vase de bronze dorré d'or moulu prisé vingt quatre livres, cy . . . . 24 liv.

Cent soixante et trois planches gravées par M. le Prince à

l'au forte et au lavis avec grand nombre d'Epreuve la même planche et d'après luy en volume le tout prisé deux mille livres, cy . . . . 2,000 liv.

Onze planches de cuivre et une grande gravée d'après M. le Prince prisée deux cents livres, cy . . . 200 liv.

Un grand manequin un cahier de peintre et plusieurs chevalets prisé le tout cent vingt livres, cy . . . 120 liv.

Un grand nombre de carton à mettre des estampes prisés douze livres, cy . . . . 12 liv.

Un tableau de Marine par Vangoien prisé neuf livres, cy . . . . 9 liv.

Un grand cage de verre sous laquelle est une voiture russe en Broussailles le tout prisé douze livres, cy. 12 liv.

Des boëttes à couleur verte & autres ustensils de peinture prisés douze livres, cy. . . . . 12 liv.

Une grande colonne de bois et deux bazes prisé le tout neuf livres, cy . . . . 9 liv.

Une grande armoire contenant des habillements de manquins et vêtements chinois russe et autres nations contenu en huit tiroirs et sur six tablettes le tout prisé trois cents livres, cy. . . . . 300 liv

Treize magots de terre de la Chine dont deux grands d'hommes et de femme prisés cent livres, cy. . . 100 liv.

Huit magots ornés de lapis et autres accessoires sous des cages de verre prisés quarante huit livres, cy. . . 48 liv.

Une suite d'habillements chinois, turc, circacien, Russe, sauvage et autres le tout prisé cent cinquante livres, cy . . . . 150 liv.

Dix consolles de bois sculpté et dorré prisées vingt quatre livres, cy . . . . 24 liv.

Un petit mannequin en cuivre prisé cent vingt livres, cy . . . . 120 liv.

Une table de bois de chine avec un verre remplie de fleurs prisé ensemble douze livres, cy . . . . 12 liv.

Huit meubles de bois peints et dorés dont un a dessus de marbre avec verre de Bohême prisés deux cent quarante livres, cy . . . . 240 liv

Une suite nombreuse d'armure, comme casque fléche, sabre Pique hallebarde poignard casque bouclier pipes et autres curiosités prisé trois cents livres, cy . . . 300 liv.

Une cage ornée d'une tête en terre cuite magots fleurs artificiels petite coupe et autres prisé soixante douze livres, cy . . . . 72 liv.

Un tiroir contenant un étuy de calucha avec porte crayon en or compas et differents morceaux des indes le tout prisé soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Une tête ovale par Brenet représentant une tête de Turc prisé quarante huit livres, cy . . . . 48 liv.

Suivent les tableaux dont la prisée et estimation vont être faittes séparément par le dit Me Valette de l'avis dud. sieur Le Brun et ce en conséquence de l'ordonnance de Monsieur le lieutenant general de la prévoté du treize du présent mois portée aud. procès verbal et en conséquence du réquisitoire fait par le procureur du premier feuillet.

Item. Quatre grands tableaux de Paroccel représentant Batailles & marches de troupes sans bordures estimés cent cinquante livres, cy . . . . 150 liv.

Il a été vaqué depuis la dite heure de trois jusqu'à celle de neuf sonnées par double vacation tant à l'examen des dits objets qu'à leur inventorié ce fait le tout a été remis en la garde et possession dud. Kolly qui s'en est chargé pour en faire la representation quand et a qui il apartiendra et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise au

lundy vingt deux du présent mois d'octobre trois heures de relevée et ont signé ces présentes.

(Signé) CHARPENTIER
LESACHER
MORIN
Marie Anne LE PRINCE
KOLLY
VALLETTE
LE BRUN
LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Et le dit jour Lundy vingt deux du présent mois d'octobre au d. an mil sept cent quatre vingt un trois heures de relevée jour & heure indiqués par la cloture de la précédente vacation il a été es mêmes requetes, qualités et présence que dessus à la confection du présent inventaire ainsi qu'il suit :

Il a été vaqué a l'arrangement des papiers relatifs à la d. succession depuis la dite heure de trois jusqu'à celle de six sonnées, ce fait les d. papiers ont été remis sous les scellés de mon d. s. Lieutenant Général.

Lesquels sont restés en la garde du dit Kolly du consentement de toutes les parties comparantes et dud. Sr Morin procureur du Roi, et ledit Kolly en fera la representation quand et à qui il appartiendra et la vacation pour la confection du présent inventaire a été remise à demain mardy vingt trois du courant trois heures de relevée et ont signé ces présentes.

Signé : CHARPENTIER
KOLLY
MORIN
LESACHER
Marie Anne LE PRINCE
LE BRUN
LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Et le dit jour vingt deux octobre mil sept cent quatre vingt un est comparu devant les conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris soussignés, la d. D[elle] Le Prince des autres parts nommée, qualifiée & domiciliée.

Laquelle a constitue pour son procureur général et spécial

Led. M[e] Lesacher procureur au Chatelet

Auquel elle donne pouvoir de pour elle et en son nom assister à la continuation tant du présent inventaire que de la reconnaissance et levée des scellés aposés après le décès du d. deffunt sieur Le Prince ci devant nommé, à Paris seulement, faire sur les procès verbaux des d. scellés et inventaire les dires, requisitions protestations et reserves que besoin sera convenir de tous gardiens & dépositaires, même requerir la remise de tout ou partie des d. effets dépendant de la d. succession en la garde & possession de la dite D[elle] Le Prince, à cet effet s'en charger envers qui il appartiendra, preter tous consentements et signer par tout ou besoin sera, promettant obligeant, fait et passé à Paris dans l'attelier du d. deffunt s[r] Le Prince ou la d. D[elle] et les notaires soussignés se sont trouvés les jour et an sus d. et a signé.

Signé : Marie Anne Le Prince

Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).

Du dit jour mardy vingt trois octobre mil sept cent quatre vingt un trois heures de relevée, le présent inventaire a été continué par les notaires soussignés, à la requête de toutes les parties cy devant nommées qualifiées et domiciliées, lad. D[elle] Le Prince representée par le dit M[e] Lesacher, procureur au Chatelet en conséquence de sa procuration spécialle passée devant les dits notaires soussignés ce jour d'hyer dont la minute est cy dessus.

Suivent les papiers.

Premièrement, un billet datté à Paris du quatorze avril milseptcentsoixantesix parlequel le soussigné M. C. Riederc a promis payer au premier avril mil sept cent soixante sept à l'ordre de M. Jean Baptiste Le Prince la somme de Dix mille cinq cents livres pour valeur reçue comptant.

Le d. billet inventorié sous la présente cotte. . . *Un.*

Item, une liasse de douze pièces qui sont nottes, mémoires & quittances relatives au compte à faire entre la succession dudit sieur Le Prince et le nommé Meunier desquelles pièces à la requisition des parties il n'a été fait plus ample désignation pour accélerer mais pour les constater elles ont été cottées & paraphées par premiere & derniere par led. Me Lesacher l'un des notaires soussignés etinventoriées sur les d. première et dernière pour le tout . . . . *Deux.*

Item, Deux pièces, la premiere est l'original sur parchemin d'un brevet de pension de cinq cens livres par année accordée par sa Majesté sur le trésor royal, et la seconde est une lettre du sr Cuvilliez relative au d. brevet, les d. deux pieces inventoriées par le d. Me Lesacher sous la presente cotte . . . . *Trois.*

Item, un écrit en date à Paris du dix juin mil sept cent quatre vingt, signé france de Vaugency formant un renseignement sur la vente de tableaux fait par M. Le Président de Chazelles du pr feuillet, la dite pièce inventoriée par le d. Me Lesacher sous la présente cotte . . . *Quatre.*

Item, une liasse de sept pièces qui sont traités, conventions et quittances relatives aux gravures que les sieurs Née et Masquillier s'étoient chargés de faire pour le compte du d. sieur Le Prince, desquelles pièces à la requisition des parties il n'a été fait plus ample désignation mais pour les constater elles ont été cotées et paraphées par première et dernière par led. Me Lesacher et inventoriées sous les d. premiere et

derniere pour le tout sous la présente cotte . . . *Cinq.*

Item, une quittance dattée à Paris du deux juin mil sept cent quatre vingt un par lequel le sous y signé le Comte de Choiseul Gouffier à reconnu avoir reçu de M. Le Prince la somme de cent louis à compte sur ce qu'il lui avoit preté.

La d. pièce inventoriée par le d. Me Lesacher. . *Six.*

Item, trois pièces qui sont extraits d'actes de célébration de mariage, mortuaire servant de renseignements, les dites pièces inventoriées l'une comme l'autre par le d. Me Lesacher . . . . *Sept.*

Item, une liasse de treize pièces qui peuvent servire de renseignements sur ce qui est du par la d. succession desquelles pièces à la requisition des parties il n'a été fait plus ample désignation mais pour les constater elles ont été cottées et paraphées par le dit Me Lesacher par première et dernière et inventoriées sur les d. première et dernière cy sous la cotte . . . . *Huit.*

Item, une liasse de quatre vingt treize pièces qui sont quittances et mémoires quittancés et nottes servant de decharge pour la d. succession desquelles pièces à la requisition des parties il n'a été fait plus ample désignation mais elles ont été constatées par première & dernière et inventoriées sur les d. première & dernière par led. Me Lesacher sous la présente cotte neuf . . . . *Neuf.*

A l'égard d'une liasse de manuscrits du feu sieur Le Prince sur un procedé sur la gravure en lavis, comme ces pièces peuvent contenir un secret qu'il est intéressant pour la succession de conserver, les d. pièces ont été remis du consentement de toutes les parties sous les scellés du dit sieur Lieutenant Général et déposé dans un carton cacheté ez mains de son greffier pour être par la suite remises quant et à qui il appartiendra, le tout ainsi qu'il est porté sur le procès verbal dud. sieur lieutenant général en la vacation de ce jour, pour quoi il n'en est ici parlé que pour mémoire. . *Mémoire.*

Il a été vaqué a tout ce que dessus jusqu'à neuf heures sonnées par double vacation à la réquisition des parties.

Ce fait et ne s'étant plus rien trouvé à comprendre au présent inventaire en l'appartement que led. feu S[r] Le Prince occupoit au Louvre tous les effets mobiliers decrits au dit inventaire et dont le nommé Kolly a été chargé par les précédentes vacations ont été du consentement des autres parties, et du d. sieur procureur du Roy, remis en la garde et possession du d. M[e] Lesacher comme fondé de la procuration de la d. d[elle] Le Prince, en conséquence du pouvoir spécial porté en la procuration de la d. d[elle] qui en demeure chargé pour representer le tout quant et a qui il appartiendra, et le d. Kolly demeure déchargé des d. effets, ainsi qu'il est porté au procès verbal dud. sieur Lieutenant général quant aux papiers décrits sous les d. neuf cottes ci-dessus, ils sont aussi du consentement des autres parties et mon dit sieur procureur du Roy remis aud. M[e] Lesacher comme procureur du sieur Luce executeur testamentaire qui en demeure chargé pour les représenter quant et à qui il appartiendra. Et à la requisition des d. sieurs Charpentier & Lesacher ez d. nom la vacation pour la continuation du présent inventaire en la ville de Lagny ou le dit feu sieur Le Prince est décédé a été remis à jeudy prochain vingt cinq du présent mois huit heures du matin, jour, lieu et heure auxquels les d. sieurs Charpentier & Lesacher se transporteront avec les notaires soussignés en la dite ville de Lagny, et ont les d. parties signe sous les réserves et protestations cy devant faittes et qu'elles réitèrent par ces présentes.

Signé : Charpentier
Lesacher
Morin
Kolly
Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).

Et le jeudy vingt cinq octobre aud. an mil sept cent quatre vingt un, en conséquence du réquisitoire porté en la dernière vacation de l'inventaire des autres parts. Nous, Julien Pierre Le Sacher et Athanaze Pierre Lemoine, conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris, soussignés, sommes partis de Paris notre demeure ordinaire sur les sept heures du matin pour nous rendre à S[t] Denis du port près la ville de Lagny, distante de la ville de Paris de six lieues ou étant arrivés sur les onze heures du matin dans les lieux cy après désignés.

A la requette dud. sieur Louis Charles Luce greffier au parlement stipulant comme exécuteur du testament, et ordonnance de d[re] volonté du dit feu sieur Jean Baptiste Le Prince peintre du Roy et conseiller de son academie de peinture et sculpture suivant son testament datté & enoncé en l'inventaire des autres parts le dit sieur Luce representé par M[e] Jean Denis Lesacher procureur au chatelet de Paris y demeurant ordinairement étant ce jour au d. lieu.

Agissant au nom et fondé de la procuration spécialle a l'effet des présentes dud. sieur Luce qu'il lui a passé devant M[e] Lesacher qui en a gardé minute et son confrère, notaires à Paris le douze octobre présent mois.

Comme aussy a la requette du dit sieur Jean Baptiste Judde Charpentier et présence M[e] De Langues de l'académie impérialle des sciences de S[t] Pétersbourg stipulant tant en son nom personnel comme mary et maître des droits & actions mobiliaires et possessoires de dame Anne Catherine Louise Le Prince son épouse qu'au nom et fondé des procurations spécialles à l'effet des présentes.

1° de la d. d[elle] Le Prince son épouse qu'elle lui a passé sous son autorisation devant M[e] Lemoine l'un des notaires soussignés et son confrère le premier du présent mois dont le brevet original est demeuré annexé à la minute de l'inventaire des autres parts.

2° de Sr Marie François Le Prince, Bourgeois de Paris son beau frère qu'il luy a passé devant le dit Me Lemoine et son confrère le dix du present mois inséré en l'inventaire des autres parts et passé ensuite de la première vacation du d. inventaire des autres parts.

3° Et enfin de Delle Marie Anne Le Prince fille majeure, Bourgeoise de la Ville de St Denis en France qu'elle lui a passé devant Guilbert notaire à St Denis en france, présents témoins le trois octobre présent mois le brevet original de laquelle dument controlé est demeuré annexé à la minute de l'inventaire des autres parts ;

Le d. sr Charpentier dt à Paris rue St Antoine, étant ce jour au d. lieu de St Denis du port,

Le dit sieur Marie François Le Prince, la d. dame Charpentier et la d. delle Le Prince bourgeoise de St Denis de leurs chefs habiles a se dire et porter héritiers chacun pour un quart dud. feu sieur Jean Baptiste Le Prince leur frère.

Comme aussy a la requette de Delle Marie Anne Le Prince fille majeure, demeurant ordinairement à Paris au chateau du Louvre étant ce jour au dit lieu de St Denis du port.

Et enfin en présence de Me Laurent Gillet, procureur fiscal du bailliage, Comté et Chatelenie, de Lagny sur Marne, demeurant au bout du pont, psse de sompoise étant ce jour au d. lieu de St Denis du port.

Appellé pour l'absence de Delle Jeanne Le Prince épouse du sieur de Longchamps, bourgeois de Londres.

La d. Delle Le Prince deuxième nommée et lad. De Longchamps par représentation de deffunt sieur Jean Robert Le Prince, bourgeois de Paris leur père, habilles à se dire et porter conjointement heritiers pour le dernier quart dud. feu sieur Jean Baptiste Le Prince leur oncle et encore la dite Delle Le Prince nièce, creancière de la succession dud. sieur

Jean Baptiste Le Prince ou sa légataire universelle suivant son testament sus énoncé.

Sans de la part du dit sieur Charpentier ès noms et qualités qu'il procède et dud. sieur Procureur du Roy, aucune aprobation préjudiciable dud. testament et sous la réserve de la part de la d. d[elle] Le Prince nièce d'opter par la suite dans la succession du dit s[r] son oncle, telle qualité qu'elle avisera les déffenses et protestations dudit M[e] Lesacher p[r] pour ledit sieur Luce au contraire.

A la conservation des droits des dites parties et de tous autres qu'il apartiendra, il va être par les d. M[es] Lesacher & Lemoine, notaires, procedé par continuation de l'inventaire des autres parts procedé à l'inventaire prisée & estimation fidèle & exacte de tous les meubles meublants, argenterie, deniers comptants, titres, papiers, renseignements et autres effets généralement quelconques garnissant une maison bourgeoise sise à S[t] Denis du port, près Lagny, dépendant de la ss[on] du d. s[r] Jean Baptiste Le Prince, et dans laquelle il est décédé le trente septembre dernier sur la representation qui sera faite du tout par Claude Louis Michel Meunier, jardinier du d. feu sieur Le Prince et par Genevieve Coutellier sa femme, demeurant tous deux en la maison ou nous procédons gardiens des scelles dont sera cy après parlé après serment par chacun d'eux fait séparément ès mains de M. Luc Aublan avocat au parlement, lieutenant du d. bailliage qu'ils n'ont rien detourné, vu, su, ny fait detourné aucuns des biens et effets dépendant de lad. succession et seront les choses sujettes à estimation prisées et estimées eu égard au cours du tems présent par M[e] Pierre Vallette huissier commissaire priseur au chatelet de Paris y demeurant ordinairement étant ce jour au d. lieu de Saint Denis du port, le tout après que les scellés aposés en la d. maison dud. feu sieur Le Prince par mon d. sieur Aublan auront

été par lui reconnus sains et entiers et levés de son ordonnance le tout ainsi qu'il est plus au long énoncé en son procès verbal en datte au commencement du trente septembre dernier recu par Me Laurent Isare greffier de la dite juridiction de Lagny et dépositaire de la minute du d. procès verbal, et ont touttes les parties comparantes avec le d. Meunier, le d. sieur Gillet procureur du Roy, le dit Me Vallette signé a l'egard de la d. fe Meunier elle a déclaré ne savoir écrire n'y signer de ce sommée suivant l'ordonnance.

Signé : CHARPENTIER
LESACHER
VALLETTE
Marie Anne LE PRINCE
GILLET
C. L. M. MEUNIÉ
LESACHER & LEMOINE (ces deux derniers notaires).

Dans une cave

Neuf demi piéce et une feuillette de vin du cru du pays, rouge, une demi piece de vin de champagne rouge, prisé cent quarante huit livres, ci. . . . . 148 liv.

Deux chantiers, cent cinquante caraffons de gros verre vides prisés dix huit livres, ci . . . . 18 liv.

Dans le jardin

Dix grenadiers et neuf lauriers roses dans leurs caisses peintes en vert, trois bancs de bois de chêne aussi peints en vert prisés soixante livres, ci. . . . . 60 liv.

Cinquante cloches plombées, vingt pots de terre, prisé dix huit livres, ci . . . . 18 liv.

Dans le logement du jardinier

Un croissant, une paire de ciseaux à tondre, une paire d'arosoirs de cuivre rouge, un rateau, une ratissoire et une fourche, prisé le tout ensemble douze livres, ci . . 12 liv.

A l'égard des effets meubles garnissant le d. logement du jardinier, il n'en a été fait aucun inventorie attendu que le dit sieur Meunier jardinier a déclaré qu'ils lui appartenaient.

Dans une office au rez de chaussée ayant vue sur le jardin.

Cent six assiettes de fayance blanche, quatre compotiers, un saladier, cinq caisses carrées, deux soupières et leurs plats deux ecuelles couvercles et leurs soucouppes, un sucrier, aussi de fayance prisé le tout ensemble vingt quatre livres ci . . . . 24 liv.

Cent trois assiettes, quatre plats ovales, quatre compotiers de porcelaine bleue et blanche, prisé soixante livres, ci . . . . 60 liv.

Une soupière ovale et son plateau, un saladier, une corbeille à fruits quinze tasses et leurs soucouppes de fayance, quarante pièces de verrerie en verre et caraffes, six salieres de taule émaillées prisé le tout ensemble seize livres, ci. 16 liv.

Deux seaux à liqueurs de toute verrerie, un plateau de bois peint prisé cent sols, ci . . . . 5 liv.

Six chandeliers de cuivre argenté, un réchaud à l'esprit de vin aussi de cuivre argenté prisé quarante livres, ci . . . . 40 liv.

Deux petits rideaux de croisée de toile de cotton et leurs tringles prisés trois livres, ci . . . . 3 liv.

Dans une salle à manger ensuitte ayant même vue.

Deux chenets à double grille, pelle & pincette de fer poli

garnie d'ornemens de cuivre un dessus de table de bois de sapin et son pied de bois de chêne, une petite table à écrire de bois de noyer, une table à cadrille de bois de noyer garnie de son dessus de drap vert, onze chaises foncées de paille satinée prisé le tout ensemble trente livres, ci . . 30 liv.

Deux parties de rideaux de croisée de toile de cotton d'un lez & demi chaque partie sur deux aulnes de haut, deux autres petits rideaux de mousseline à carreau sur leurs tringles prisé quinze livres, ci . . . . 15 liv.

La tenture de la dite salle de papier collé sur toile encadrée de baguettes de bois peint en gris prisé vingt quatre livres, ci. . . . . 24 liv.

Dans le passage allant de la Salle à manger au premier Sallon.

Un pied de table en consolle de bois sculpté et doré avec son dessus de marbre, un dessus de table de bois de sapin prisé douze livres, ci . . . . 12 liv.

Dans le premier sallon ayant vue sur le jardin,

Une table a cadrille couverte de drap vert, deux chaises de bois foncées de paille satinées prisé dix livres, ci . 10 liv.

Quatre parties de rideaux de croisée de toile de cotton, encadré de toile de jonc avec leurs tringles prisé trente livres, ci . . . . 30 liv.

Six estampes sous verre dans leurs bordures de bois doré représentant divers sujets, prisé quarante huit livres 48 liv.

Dans un petit cabinet à coté ayant vue sur la basse cour,

Une baignoire en sabot de cuivre rouge, une chaise de bois foncée de paille le tout prisé trente six livres, ci 36 liv.

Dans une cuisine au rez de chaussée ayant vue sur la cour.

Deux chenets à cran, pele et pincette, un gril, un trépied, une chevrette trois fers à repasser le linge, deux poëles à frire, une broche, le tout de fer, un tournebroche garni de ses chaînes & cordages et de son poids de fonte, une broche à noix, une lechefritte, prisé le tout ensemble dix huit livres, ci . . . . 18 liv.

Dix casserolles à queue, une tourline, une marmite et son couvercle, une poissonnière, le tout de cuivre rouge, deux cuillères à dégraisser aussi de cuivre rouge étammées, deux écumoires et une passoire de cuivre jaune, deux chandeliers et trois martinets aussi de cuivre jaune prisé le tout cinquante deux livres, ci . . . . 52 liv.

Une table de cuisine, un billot, quatre chaises de bois foncées de paille, une petite fontaine de grez, deux seaux cerclés de fer et une bouilloire du levant prisé le tout ensemble douze livres, ci. . . . . 12 liv.

Trente pièces de poterie, fayance & verrerie ne méritant description, un moulin à caffé de bois avec sa trémie de cuivre prisé quatre livres, ci . . . . 4 liv.

Un chaudron de cuivre jaune prisé quatre livres, ci 4 liv.

Dans la chambre de la cuisinière ensuite de la d. cuisine

Une couchette, une paillasse, deux matelas de petite laine couverts de toile à carreaux un traversin de coutil rempli de plumes, une couverture de laine blanche, deux rideaux de siamoise jaune et bleue, un dessus de table de bois de sapin deux traitteaux de bois de chêne, deux chaises foncées de paille et un seau de fayance bleue et blanche, prisés trente huit livres, ci . . . . 38 liv.

Dans un sallon ensuitte du premier sallon ayant vue sur le jardin,

Deux chenets à double grille et une tenaille de fer poli garni d'ornemens de cuivre en couleur, quatre petits chandeliers à colonnes de cuivre doré prisé trente livres, cy. 30 liv.

Deux caisses à fleurs, cinq tasses et leurs soucouppes et une tayère de porcelaine prisé douze livres, ci . . . 12 liv.

Une glace de cheminée de trente huit pouces de haut sur trente de large dans sa bordure de bois doré prisé cent livres, ci . . . . 100 liv.

Deux autres glaces l'une entre deux croisées et l'autre en face de chacune trente sept pouces de haut sur vingt six de large, aussi dans leur bordure de bois doré dont une tachée de tain prisé cent cinquante livres, ci. . . . 150 liv.

Deux pieds de table en console de bois sculpté et doré avec leurs dessus de marbre prisé soixante douze livres, ci. 72 liv.

Six chaises de bois foncées de paille satinée garnie de coussins et dossiers couverts d'indienne fonds blanc, foncées de crin, une bergère garnie de son carreau rempli de plumes et six fauteuils en cabriolet, foncé de crins recouverts d'indienne fonds blancs avec leur housse de toile a carreaux prisé cent seize livres, ci . . . . 116 liv.

Huit parties de rideaux de toile de cotton encadrée d'indienne avec leurs tringles prisés soixante dix livres, ci . . . . 70 liv.

Un jeu de lotto dans boite de bois de noyer et une boite à cadrille de bois peint prisé six livres, ci . . . . 6 liv.

Dans une chambre à coucher à coté du d. salon.

Une couchette à un dossier garnie d'un chantourné d'indienne, une paillasse, deux matelats remplis de laine couverts de toile à carreaux, un lit et un traversin de coutil

remplis de plumes deux rideaux et une pente d'alcove et deux rideaux de croisée d'indienne fonds blancs encadré, la tenture de la dite chambre de papier collé sur toile encadrée de baguettes peint en gris, deux chaises de bois foncées de paille garnies de coussins et d'ossier couvert d'indienne foncées de crin, deux petits rideaux de linon, prisés le tout ensemble cent soixante livres, ci . . . . 160 liv.

Une table de nuit à dessus de marbre, un pot à l'eau et sa cuvette, un pot de chambre et un bout d'alcove de fayance, prisé sept livres, ci . . . . 7 liv.

Dans une chambre au dessus de l'attelier ayant vue sur le jardin.

Une couchette, une paillasse, deux matelats remplis de laine couverts de toile à carreaux, un lit, un traversin et un oreiller de coutil rempli de plumes une couverture de laine blanche et une paire de draps de maitre prisé le tout ensemble cent soixante livres, ci . . . . 160 liv.

Deux oreillers de coutti remplis de plumes et trois chaises de bois foncées de paille et une petite table à écrire prisés quinze livres, ci. . . . . 15 liv.

Dans un petit cabinet ensuitte sur la porte duquel étoient apposées les d. scellés.

Deux matelats remplis de laine couverts de toile à carreaux un sommier de crin défait sans toile prisé quarante cinq livres, ci . . . . 45 liv.

Une armoire de bois de noyer à deux battans de bois de noyer prisée comme vieille neuf livres, ci . . . . 9 liv.

Dans la d. armoire.

Neuf paires de drapts de maitre de différents aulnages prisés cent vingt livres, ci . . . . 120 liv.

Deux parties de rideaux de croisée de toile de cotton prisé vingt livres, ci . . . . 20 liv.

Six tabliers de domestique de toile blanche, prisé neuf livres, ci. . . . . 9 liv.

Quatre parties de rideaux et trois petits rideaux de croisée d'indienne fonds blanc, une housse de lit défaite et netoyée aussi d'indienne fond blanc prisé quarante livres, ci 40 liv.

Quatre morceaux de couttil, deux coussins de chaise de velours d'utrect rayé bleu et blanc prisé vingt livres, ci . . . . 20 liv.

Dans la chambre du domestique à coté de celle sus dite ayant vue sur la cour.

Une couchette, une paillasse, deux matelats remplis de laine, couverts de toile à carreaux, un traversin de couttil rempli de plumes, une couverture de laine blanche, une paire de draps de domestiques, deux chaises de bois foncées de paille et une vieille table à cadrille, prisé le tout ensemble cinquante six livres, ci . . . . 56 liv.

Dans un grenier.

Un lit de sangle, une malle couverte de peau de sanglier cinq storres de toile et coutil prisé le tout ensemble dix huit livres, ci . . . . 18 liv.

Dans une chambre au premier étage, à droite de l'escalier au fond du corridor.

Un lit composé d'une couchette à deux dossiers, fonds sanglé une paillasse, deux matelas remplis de laine couverts de toile à carreaux un lit, un traversin et un oreiller de coutil rempli de plumes, une couverture de laine blanche, une autre couverture d'indienne piquée fonds blanc, la housse du d. lit en baldaquin aussi d'indienne fonds blanc et une paire de draps

de maître prisé cent soixante quatorze livres, ci. 174 liv.

Une chaise et un fauteuil de bois foncés de paille, garnies de coussins et dossiers remplis de crins couverts d'indienne, deux parties de rideaux de croisée de toile de cotton encadrés d'indienne une autre chaise de bois foncée de paille, une commode de bois de noyer à deux grands et deux petits tiroirs garnis de mains et entrée de serrure de cuivre, une table de nuit de bois de hetre un pot à l'eau et sa cuvette de fayance, prisé quarante livres, ci . . . . . . 40 liv.

Un miroir d'une glace de dix neuf pouces de haut sur dix huit de large dans sa bordure de bois doré prisé quinze livres, ci . . . . 15 liv.

Est observé que la tenture de la d. chambre est de papier collé sur le mur.

Dans une petite chambre à coté ayant vue sur le jardin.

Une glace de cheminée de vingt six pouces de haut sur vingt un de large dans sa bordure de bois doré prisé vingt quatre livres, ci. . . . . 24 liv.

Quatre tasses et leurs soucouppes, un pot à l'eau et sa cuvette de fayance blanche, un petit plateau de taule peinte, prisé quatre livres, ci . . . . 4 liv.

Une toilette à la capucine de bois de noyer garnie de son miroir, une commode à la régence de bois de noyer garnie de mains et entrée de serrure de cuivre en couleur avec son dessus de marbre, prisé quarante livres, ci . . . 40 liv.

Deux parties de rideaux de croisée et une paire de taffetas à carreaux verts et blancs d'un lez et demi chaque partie sur deux aulnes de haut, deux petits rideaux de mousseline à carreaux prisé vingt sept livres, ci. . . . . . 27 liv.

Est observé que la tenture de la d. chambre est de papier collé sur le mur.

Dans une chambre à coucher ensuitte ayant même vue.

Un lit composé d'une couchette à deux dossiers, une paillasse deux matelas remplis de laine, couverts de toile à carreaux un lit, un traversin et un oreiller de coutil rempli de plumes une couverture de soye, un couvre pieds de gara piqué, la housse du d. lit en baldaquin, dossier et chantourné d'indienne fonds blanc prisé cent quatre vingts livres, ci . . . . 180 liv.

Quatre parties de rideaux de croisée de toile de cotton encadrés d'indienne avec leurs tringles, quatre petits rideaux de mousseline à carreaux, deux chaises et deux fauteuils de bois foncés de paille garnis de coussins et dossiers couverts d'indienne fonds blanc, remplis de crins prisé soixante deux livres, ci . . . . 62 liv.

Est observé que la tenture de la d. chambre est collé sur le mur.

Dans une garde robbe.

Une chaise d'aisance, une chaise de propreté, garnies de leurs vases de fayance, trois tables de nuit de bois de hêtre, neuf bous d'alcôve, un pot à l'eau et sa cuvette de fayance, un petit rideau de croisée de toile encadré d'indienne prisé le tout ensemble treize livres, ci. . . . . 13 liv.

Dans un cabinet de toilette.

Deux miroirs de toilette, un pot à l'eau et sa cuvette de fayance, deux petits rideaux de croisée et un rideau de porte vitrée de toile de cotton et une chaise de bois foncée de paille prisés neuf livres, ci. . . . . 9 liv.

Dans une chambre à la suite ayant vue sur le jardin.

Item, une glace de cheminée de dix sept pouces de haut

sur vingt trois de large dans son parquet de bois peint en gris prisée quinze livres, cy . . . . 15 liv.

Item, un lit composé de une couchette à deux dossiers fond sanglé, une paillasse deux matelas remplis de laine couverts de toille à carreaux, un lit de coutil rempli de plumes, une couverture de laine blanche, la housse dud. lit en baldaquin dossier et chantourné d'indienne fond blanc quatre paires de rideaux de croisée et deux pièces de toille de coton encadrées d'indienne prisés cent cinquante livres, cy. . . . . 150 liv.

Une chaise et un fauteuil de bois foncés de paille garni de coussins et dossiers couverts d'indienne remplis de crins, deux autres chaises de bois, foncées de paille satinées, une commode de bois de chène à deux grands et deux petits tiroirs garnis de mains et entrée de serrure de cuivre en couleur, avec son dessus de bois peint en marbre, quatre petits rideaux de croisées de mousseline à carreaux prisé le tout ensemble trente quatre livres, ci. . . . . 34 liv.

On observe que la tenture de lad. chambre est de papier collé sur murs.

Dans une autre chambre à coucher de M. Le Prince ayant même vue sur le jardin.

Item, deux chenets à double grille, pelle, pincettes & tenaille et ses pieds garnis d'ornements de cuivre prisés huit livres, ci . . . . 8 liv.

Item, une glace de cheminée de quarante pouces de haut sur vingt neuf de large dans sa bordure de bois doré prisée cent livres, ci . . . . 100 liv.

Item, un miroir d'une glace de vingt six pouces de haut sur vingt de large avec sa bordure de bois doré prisé vingt une livres, ci. . . . . 21 liv.

Item, une comode de la régence de bois de rose plaqué

garnye de mains entrée de serrure de cuivre en couleur avec son dessus de marbre, une table à cadrille couverte de drap vert, trois chaises et un tabouret foncées de paille prisé le tout ensemble quarante huit livres, ci. . . . . . 48 liv.

Item, sept fauteuils de bois foncés de paille garnis de coussins et dossiers couverts de camelot jaune remplis de crins, un autre fauteuil de bois foncé de paille garni de coussins & dossiers couvert de moquette rayée vert et blanc prisé ensemble cinquante livres, ci. . . . . . 50 liv.

Item, quatre parties de rideaux de croisée et deux pièces de taffetas jaune, quatre autres parties de rideaux de toille de cotton, deux rideaux aux portes de l'alcove et deux autres aux portes de la garde robbe de pareil taffetas prisé le tout ensemble soixante quinze livres, ci. . . . . . 75 liv.

Un lit composé d'une couchette, deux matelas remplis de laine, couverts de toille à carreaux, un lit un traversin & un oreiller de coutil remplis de plumes une couverture de soie, un couvre pieds d'indienne piqué fond blanc, prisé cent vingt livres, ci. . . . . 120 liv.

Item, la tenture de lad. chambre et celle de l'alcove de papier collé sur toille encadrée de baguettes peintes en gris prisés trente livres, ci. . . . . 30 liv.

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis la dit heure de onze jusqu'à celle de huit sonnées sans autre interruption que celle du repas.

Ce fait tout le contenu au d. inventaire ensemble les effets restant à inventorier et les scellés dont est ci dessus parlés sont du consentement de toutes les dites parties et du d. sieur procureur fiscal demeurés en la garde et possession du d. Meunier & sa femme qui s'en sont chargés pour en faire la représentation quand et à qui il apartiendra et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise a demain vendredy vingt six octobre présent mois huit heures

du matin et ont toutes les d. parties le dit sieur procureur fiscal, le d. Me Valette le d. Meunier signé à l'égard de la d. femme Meunier elle a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce sommée suivant l'ordonnance.

(Signé) : Charpentier

Lesacher

Marie Anne Le Prince

Valette

C. L. M. Meunier

Gillet

Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).

Et le d. jour vendredy vingt six octobre mil sept cent quatre vingt un à huit heures du matin, à la requête et en présence des parties ci devant nommées qualiffiées & domicilliées, le présent inventaire a été continué ainsi qu'il suit au fur et à mesure de la reconnaissance et levée des scellés dont est ci devant parlé, ainsi qu'il est constaté par le procès verbal ci devant daté

Dans les deux cabinets de garde robe à côté de l'alcôve pratiqué dans la chambre meublée en jaune ci devant décrite ou étaient apposés les scellés.

Un petit platau de taule verni, une tasse et sa soucouppe, un sucrier et une tayère de porcelaine de chantilly, un damier prisés quatre livres, ci . . . . 4 liv.

Une redingote de drap gris retournée, une autre redingote de drap écarlate garnie d'un petit bordé anglais d'or, une culotte de prussien capucine, un habit de drap gris, une veste de toile blanche piquée, une robbe de chambre et la

veste d'indienne fond mordore prisé le tout cinquante deux livres, ci . . . . 52 liv.

Dans la commode aussi ci dessus inventoriée dans la dite chambre et sur laquelle étoient apposés les d. scellés.

Sept paires de bas de cotton, six paires de bas de soye blancs, une paire de bas de soye gris à cote, une paire de bas de fil gris, dix paires de chaussons de fil tricotté une chemise en amadis garnie de baptiste neuf bonnets de cotton, prisé le tout ensemble avec une bourse à cheveux, vingt sept mouchoirs de differentes toiles et couleur, dix sept cols de mousseline, neuf paires de manchettes de mousseline tant unie que rayée, deux autres de filet brodé, quatre vingt livres, ci . . . . 80 liv.

Une garniture de boucles de souliers et de jarretiére à tour d'argent, chappes de fer, une boucle de col d'argent une tabatière de carton doublée d'écaille à galon d'or de Monsieur, un chapeau demi castor prisé dix huit livres . . 18 liv.

Six planches de cuivre non gravées prisées vingt livres, ci . . . . 20 liv.

Dans les différentes commodes armoires cy-devant inventoriées dans lad. maison.

Item, douze chemises en amadis garnies de manchettes de baptiste, six autres chemises non garnies prisées cent huit livres, ci . . . . 108 liv.

Item, un caleçon et une camisole de futaine, trois bonnets de coton, sept mouchoirs des indes prisés quinze livres, ci . . . . 15 liv.

Item, six douzaines de serviettes de toille pleine. huit nappes de differentes grandeurs, douze tayes d'oreiller dont quatre garnies prisés cent quatre livres, ci . . . 104 liv.

Item, huit douzaines de torchons, quatre tabliers de domestiques, douze tabliers de cuisine prisés quarante deux livres . . . . 42 liv.

Est observé que dans le linge sus détaillé se trouve compris celui revenu de la Lessive.

Dans l'atelier sur la porte duquel étoient aposés les d. scellés.

Deux commodes de bois peint avec leur dessus aussi de bois peint couleur de marbre à chacune deux grands et deux petits tiroirs garnis de mains et entrée de serrure de cuivre, une boite à couleurs aussi de bois peint deux petites armoires aussi de bois peint avec leur dessus de marbre prisé le tout ensemble quarante huit livres, ci . . . . 48 liv.

Une table de bois de chêne, six fauteuils de bois foncées de canne peints en vert, une chaise de bois foncée de paille, un petit tapis de pieds, prisé le tout ensemble quinze livres, ci . . . . 15 liv.

• Deux chevalets de bois de chêne prisés neuf livres 9 liv.

Un fauconneau de mains prisé six livres, ci . . 6 liv.

Dans la commode ci-dessus inventoriée

Deux caleçons de toile blanche, deux culottes de bazin une veste de baptiste à bordure brodée en or, une robe de chambre et sa veste de taffetas chine, une veste de toile blanche à bordure de perse, un gillet d'Espagnolette une culotte de velours noir, une autre culotte de drap de soye noire, une veste de gros de Naple jaune brodée, soye et argent, une autre veste de toile, blanche à bordure de perse brodée en or, un habit de camelot de poil aussi à bordure de perse brodée en or, un habit de drap noisette à brandebourg en or, un habit de velour de printems gris le tout prisé ensemble cent quatre vingts livres . . . . 180 liv.

Item quinze toilles dans leur chassis de bois prisées neuf livres. . . . . 9 liv.

Item, un volume in quarto. Le recueil d'estampes gravées d'après les tableaux du cabinet de M. de Choiseul un grand in folio contenant les œuvres de Wouvermans gravées par Moreau, un petit in-folio renfermant un recueil de paysages gravés par Waterlo, un autre in folio contenant la première partie des montagnes de la Suisse enluminée prisé le tout ensemble trois cents livres, ci . . . . 300 liv.

Item un carton renfermant neuf desseins au crayon N° 1, un autre carton renfermant quatre vingt deux desseins au crayon N° 2, un autre carton renfermant cent quinze estampes N° 3, un autre carton renfermant cent quatre vingt dix sept paysages N° 4, un autre carton renfermant quatre vingt quatorze planches et desseins N° 5, un autre carton renfermant cent quatre vingt dix huit estampes de Berghem N° 6, un autre carton renfermant des insectes et plantes marines au nombre de six N° 7, un autre carton renfermant cent quarante six Ostade N° 8, un autre carton renfermant dix huit estampes de divers auteurs N° 9 ; un autre carton renfermant quarante deux études N° 10, un autre carton renfermant trente trois estampes de Dujardin Roos N° 11, un autre carton contenant une collection de vignettes N° 12, un autre carton renfermant douze estampes enluminées des vues de Suisse N° 13, un autre carton renfermant quatre études N° 14 un autre carton renfermant cent vingt huit etudes de paysages et fabriques N° 15, un autre carton renfermant quatre vingt quatorze estampes de Londonio Rhoos N° 16; un autre carton renfermant trente quatre estampes de Vato N° 17, un autre carton renfermant quatre vingt quatorze estampes de Rembrant & Benedette N° 18; un autre carton renfermant soixante deux estampes de Verdigen N° 19, un autre carton contenant cent quatorze estampes de Boucher & des Marteaux au crayon

Rouge N° 20, prisé le tout ensemble douze cents livres, ci. 1200 liv.

Item, Deux mannequins homme et femme fait en cuivre avec articulation et sur deux pieds de fer prisés trois cents livres . . . . 300 liv.

Cinq volumes in douze in octavo dont œuvres d'Amilton prisés trente livres . . . . 30 liv.

Item, trois tableaux imparfaits dont deux peints sur bois et le troisième sur toille dans leur bordure de bois et sous trois cadres aussi de bois dorés prisés cent livres cy 100 liv.

Suit l'Argenterie.

Vingt cuillers et vingt fourchettes à bouche une cuillère à potage, quatre cuillères a ragoût et six cuillères a caffé d'argent, poinçon de Paris pesant ensemble avec six autres cuillères à caffé dix sept marcs sept onces six gros prisée à juste valeur et sans crue comme vaisselle platte à raison de cinquante livres treize sols six deniers le marc revenant la d. quantité au d. prix à la somme de neuf cent dix livres douze sols trois deniers. . . . . 910 liv. 12 s. 3 d.

Six plats d'entrée, trois plats de roty ovales aussy d'argent poinçon de Paris pesant ensemble trente un marcs cinq onces quatre gros prisé à juste valeur et sans crue comme vaisselle platte à raison de cinq^te livres treize sols six deniers le marc revenant la dite quantité au dit prix à la somme de seize cent cinq livres dix sept sols onze deniers . . . . 1605 liv. 17 s. 11 d.

Un porte huillier et ses bouchons, une chocolatière un marabou, deux écuelles à oreille et leurs couvercles avec leurs assiettes, sept cocottes en forme de marmite avec leurs couvercles et chaînes le tout d'argent poinçon de Paris, pesant ensemble vingt cinq marcs fixés à juste valeur et sans crue comme vaisselle montée à raison de cinq^te livres deux

sols quatre deniers, le marc revenant la dite quantité dud. prix à la somme de douze cent cinquante deux livres dix huit sols quatre deniers, ci . . . . 1252 liv. 18 s. 4 d.

Trois boëttes à argenterie à compartiment garnies en fer couvertes de cuir noir prisées dix huit livres, ci . 18 liv.

Item une montre anglaise du nom de Berne dans sa boëte, double boëte d'argent et clef de cuivre, une montre a repetition et à boette d'or du nom de Jolly N° 399, garnie d'un cordon, de ses clef & cachet d'acier prisées deux cent trente livres. . . . . 230 liv.

Une canne en fer à pomme d'yvoire garny d'une virole une autre canne de bois garnie d'une petite pomme dor prisées vingt quatre livres. . . . . 24 liv.

Suivent les papiers.

Item une liasse de douze pièces qui sont la première l'expédition en parchemin d'un contrat passé présents témoins devant Me Gillet notaire royal au grenier à Sel de Lagny, le six septembre mil sept cent soixante quinze controlé & insinué à Lagny, le dix sept du même mois par Thiercelin et dûment en saisiné par lequel led. feu sieur Le Prince a acquis de Pierre Louis Delanoé et de Genevieve Leger sa femme de lui autorisée une maison sise à St Denis du port les Lagny circonstances et dépendances et deux portions de terrain y désignés moyennant neuf mille livres de prix principal et en outre à la charge et continuer deux parties de rente de chacune cinqte livres, l'une due à la Delle Marguerite Coulier et l'autre au sieur Talochon, chirurgien.

La deuxième est l'original en parchemin des lettres de ratiffication que le d. sieur Le Prince a obtenu sur la d. vente en la chancellerie établie près le bailliage de meaux scellées sans opposition le neuf fevrier mil sept cent soixante seize.

La troisième est l'expédition en parchemin d'un autre

contrat passé aussy en presence de témoins devant le dit Me Gillet, notaire, le vingt octobre mil sept cent soixante quinze dument controlé, insinuée et saisiné portant vente par Philippe Chousier vigneron aud. feu sieur Le Prince d'une piece de terre sis au lieu dit le Clos de saint Denis moyennant cent vingt quatre livres payés comptant par ledit contrat.

La quatrième l'original en parchemin des lettres de ratiffication obtenues par le dit sieur Le Prince de la chancellerie du bailliage de Meaux le neuf fevrier mil sept cent soixante seize & scellées sans opposition.

La cinquième l'expédition d'un autre contrat passé en présence de témoins devant ledit Me Gillet notaire, le dix sept octobre mil sept cent soixante quinze, dument controlé & insinué et en saisinée portant vente par Fiacre Chauvin & consors d'une piece de terre sise au d. lieu de saint Denis du port moyennant vingt quatre livres payés comptant par le dit contrat.

La sixième l'original en parchemin des lettres de ratiffication prises par le dit feu sieur Le Prince sur la d. acquisition en la chancellerie près le bailliage de meaux, le neuf février mil sept cent soixante seize et scellés sans opposition.

La septième une expédition de la quittance donnée au dit sieur Le Prince par le dit sieur Delanoe et sa femme de neuf mille livres prix principal de l'acquisition du d. jour six septembre mil sept cent soixante quinze passé devant Me Cases notaire à Paris qui en a minute et son confrère le quinze mars mil sept cent soixante seize les autres sont procès verbaux d'acquescement, permission ou quittances particulières relatives aux acquisitions cy dessus desquelles à la réquisition des parties il n'a été fait plus ample énonciation mais elles ont seulement été cottées & paraphées par première et dernière et inventoriées l'une comme l'autre par le dit Me Le-

moine notaire, cy . . . . *Dix*

Item une liasse de trente pièces qui sont :

Mémoires d'ouvrages fait pour le deffunt par divers en la maison où nous procédons et quittances des ouvriers, desquelles pièces à la réquisition des parties il n'a été fait plus ample énoncées mais elles ont été seulement cottées & paraphées par ledit Me Lemoine notaire et par luy inventoriées l'une comme l'autre sur le tout . . . . *Onze*

Item, une liasse de dix huit pièces qui sont quittances, mémoires de fournisseurs desquelles à la réquisition des parties il n'a été fait plus énoncé mais elles ont seulement été cottees et paraphées par première et dernière et inventoriées l'une comme l'autre sur le toute par Me Lesacher, cy . . . . *Douze*

Il s'est trouvé en deniers comptants la somme de soixante treize livres dix sept sols neuf deniers en écus de six livres et de monaye, cy. . . . . 73 liv. 17 s. 9 d.

En procédant la d. Delle Le Prince a déclaré qu'il étoit à sa connaissance que le dit deffunt sieur son oncle étoit propriétaire d'une voiture en forme de cabriolet montée sur deux roues qui était actuellement à Popincourt près Paris chez le sieur Le Prince son autre oncle et enfin que l'objet de la créance qu'elle a a repeter contre la succession dudit sieur son oncle résulte d'une lettre qu'elle a de lui de la somme de Dix sept cent livres dont elle justifiera en tems & lieu et a signé.

Signé : Marie Anne Le Prince

Contre la quelle déclaration les d. présentes parties et ledit sieur procureur fiscal font toutes reserves et protestations contraires et ont signé avec le dit Me Lesacher procureur

qui fait les mêmes reserves pour le d. sieur Luce en sa dite qualité.

Signé : CHARPENTIER
LESACHER
GILLET
LESACHER

Il a été procédé au récollement des papiers cy devant inventoriés et par l'examen du dit récollement ils se sont trouvés conformes à leurs cottes & paraphes.

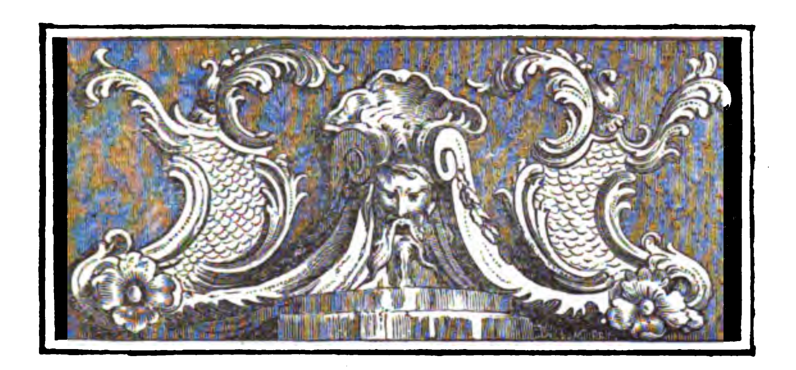
Et nè s'étant plus rien trouvé à comprendre n'y déclarer au présent inventaire, les papiers compris sous les cottes dix, onze et douze et l'argenterie ci-dessus inventoriée ont été remis du consentement de toutes les parties entre les mains du dit Me Lesacher qui s'en est chargé pour le dit sieur Luce en sa dite qualité pour les représenter quand & a qui il appartiendra. La dite Dlle Le Prince reconnait que le dit Meunier et sa femme, Luy ont remis en présence et du consentement des autres parties et dudit Me Gillet tous les effets compris au présent inventaire pendant le cours de la vacation du jour d'hyer desquels effets ensemble des effets mobiliers compris en l'inventaire de ce jour autres que les papiers, argenterie cy dessus remis au dit sr Lesacher la dite Dlle Leprince nièce a été du consentement de toutes les dites parties établie gardienne et dépositaire et elle s'en charge comme elle déclare pour le representer quand & a qui il apartiendra.

La journée a eté employée depuis la d. heure de huit jusqu'à celle de six sonnées sans autre interruption que celle du diner a tout ce que dessus et le surplus de la d. journée sera par nous notaires employée pour nous rendre à Paris lieu de notre demeure ordinaire et ont toutes les d. parties

comparantes avec le dit Me Gillet & Valette signé à l'exception de la dite femme Meunier qui a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce sommée suivant l'ordonnance.

(Signé :) Charpentier
Marie Anne Le Prince
Lesacher
Gillet
Valette
C. L. M. Meunier
Lesacher & Lemoine (ces deux derniers notaires).





ACTE D'ACHAT

DE LA PROPRIÉTÉ DE SAINT-DENIS-DU-PORT[1]

Furent présens : sieur Pierre Louis DELANOË, Cavalier de la surintendance des postes et demoiselle Geneviève LÉGER, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurans à Paris, rue Platriere, paroisse Saint-Eustache.

Lesquels ont par ces présentes, vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours et promettent solidairement l'un pour l'autre, un deux seul pour le tout, sous les renonciations requises, garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypotèques, évictions, substitutions,

[1] Cet immeuble a subi depuis des modifications importantes. Il est actuellement divisé en deux propriétés. La plus grande partie est occupée par l'imprimerie de M. Aureau. On y trouve encore la source, le regard voûté, le petit bassin et la décharge, ainsi que les terrasses. — L'autre partie est une maison d'habitation moderne. — Tous les anciens bâtiments ont disparu.

alliennations et autres empêchemens généralement quelconques et faire jouir à sieur Jean Baptiste LE PRINCE, peintre du Roy, conseiller en son académie Royalle de peinture et sculture, demeurant à Paris, cour du vieux louvre, paroisse Saint-Germain lauxerrois à ce présent et acceptant, acquéreur pour lui, ses héritiers, et ayans causes.

C'est à scavoir, une maison scise à S[t] Denis du port les Lagny, consistante actuellement en un corps de logis-terrasse à coste pour y communiquer sous laquelle il y a deux resserres voutées, le dit corps de logis distribué par le bas en deux caves voutées, deux celliers, et au-dessus desd. caves et celliers, ducoté dumidy, une petite salle à manger, une office, une cuisine et une petite dépense acosté; du coté du nord, une salle de compagnie, deux cabinets acosté, et au-dessus desdits lieux, quatre chambres deux cabinets et greniers dessus, acosté dud. corps de logis, vers le soleil levant une basse cour, grande porte cochère pour y entrer et dans ladite cour, dudit coté du levant des Latrines, un bucher, un poulailler, deux petits gréniers au-dessus et une petite ecurie acosté, tous lesd. lieux clos de murs; un jardin acosté, vers le couchant dans lequel on communique par l'escalier de ladite terrasse, distribué en parterre soutenu d'une seconde terrasse acosté duquel parterre il y a une salle en charmille et tilleuls et le surplus dud. jardin distribué en allées garnies d'arbres fruitiers en espaliers, en potager et foin : Icelui jardin, clos de murs au levant, au couchant & au midy et dans ces parties, garni de quelques arbres fruitiers en espaliers, et au nord, fermé d'une haye vive donnant vers led. ancien chemin de Lagny à Meaux, contenant le tout, un arpent et demy ou environ, tenant du levant à Pierre Troussel, du couchant aux héritiers Boulanger, du midy à la portion de terrein cy-après et au nommé Troussel et Chauvin, et du nord à l'ancien chemin de Lagny à Meaux, dans lequel

jardin et vers le milieu d'icelui est une fontaine d'eau vive, fermée de murs de maçonnerie en forme de regard vouté, laquelle a sa décharge dans un petit bassin au-dessous servant de lavoir, et ensuite sur led. ancien chemin de Lagny à Meaux.

Plus une portion de terrein ou il y avait cy-devant une petite ormée au-devant de la porte d'entrée de lad. maison au midy et dans laquelle il n'existe plus que trois petits arbres, laquelle portion de terrein qui était entourée de hayes vives, contenoit dix-sept toises de long sur sept et demye de large, et n'est plus aujourdhui dans la même forme ny quantité de toises au moyen de ce que le nouveau grand chemin de Lagny à Meaux a anticipé dessus, mais comme l'ancien chemin doit naturellement remplir ce qui peut manquer à lad. quantité, led. sieur acquéreur poura si bon lui semble, reprendre sur led. ancien chemin ce qui lui manquera, sans néanmoins qu'à cet égard, il puisse être exercé aucun recours de garantie contre led. sieur & demoiselle vendeurs qui n'entendent vendre que ce qui leur appartient suivant et conformement à leur titre de propriété.

Plus et un arpent ou environ de terre en une pièce dont une partie en vieille vigne, une autre en luzerne, et environ un demy arpent en jeune vigne, scitué au terroir de Saint-Denis du port, lieudit heurteau, formant hache des deux cotés, tenant par haut du midi à la veuve Chevalier & autres & par hache au nommé Giles, d'autre coté vers le couchant à Germain Gendret & à Pierre Claude Simonnet, du nord au grand chemin de Lagny à Meaux et du levant à Jean Parmantier et encore par hache aud. grand chemin.

Ainsi que lesd. maison, bâtimens, terrasses, potager, jardin, terres, vignes & portion de terrein cy devant en ormée se poursuivent & comportent sans aucune exeption ny

réserve de la part des vendeurs, et dont, du tout, led. sieur acquéreur est content et satisfait pour avoir vu et examiné à loisir les objets cy dessus vendus.

Auxdits vendeurs appartenant du chef de lad. dame De la Noë comme luy ayant été ceddés et abandonnés en dot et par le contrat de mariage d'entre elle et led. sieur de Lanoë son mari, passé devant Lambot et son confrère notaires à Paris, le vingt deux avril mil sept cent soixante-onze, par sieur Nicolas Léger et demoiselle Catherine Petit, son épouse, père & mère de ladite demoiselle de La Noë, auxquelles lesd. biens cy-dessus vendus appartenoient comme les ayant acquis de Jean Pierre Delouvin, marchand boucher à Lagny, Geneviève Ferret, sa femme et consors es-noms, par contrat passé devant le notaire royal soussigné, le quatre août mil sept cent soixante, controllé et inscinué à Lagny, le dix-huit du même mois et ensaisinnée le quinze octobre suivant, l'expédition en parchemin duquel contrat, led. sieur & demoiselle vendeurs ont présentement remis aud. sieur acquéreur qui le reconnoit dont décharge.

Etans lesd. biens sus-vendus en la censive de MM. les abbé prieur et religieux de l'abbaye royale S[t] Pierre de Lagny, et envers eux chargés de tels cens et droits seigneuriaux qu'ils peuvent devoir annuellement que les parties n'ont scu pleinement dire ny déclarer de ce enquises suivant l'ordonnance franc & quittes de tous les arrérages desd. Cens et droits seigneuriaux de tout le passé jusqu'à l'échéance dernière.

Pour, du tout, jouir par led. sieur acquéreur en tous droits de propriété, fruits, proffits, revenus & émolumens quelconques à commencer lad. jouissance, savoir : à l'égard desd. maison, portion de terrein et jardin à compter de ce jourd'hui sous les conditions cy après et à l'égard de ce qui est en luzerne et en vigne, immédiatemens après la récolte que

se réservent les vendeurs d'en faire à leur proffit, la présente année, transportans à cet effet led. sieur & demoiselle vendeurs aud. sieur acquéreur tous les droits de propriété qu'ils avoient avant ces présentes sur lesd. biens noms, raisons, actions, priviléges et hypotèques voulant procureur, le porteur donnant pouvoir (?).

Cette présente vente faite à la charge de l'acquit desd. cens & droits seigneuriaux pour l'avenir seulement et encore à la charge par led. sieur acquéreur ainsi qu'il le promet et sy oblige de payer & acquitter à la décharge desd. sieur & demoiselle vendeurs, cinquante livres de rente, nature de constitution due par lesd. sieur & demoiselle vendeurs, à demoiselle Marguerite Courtier, fille majeure, payable le dix décembre de chacune année, et de laquelle rente, led. sieur acquéreur fera la première année de payement à pareil jour de l'année prochaine mil sept cent soixante-seize, et ainsi continuer d'année en année à pareil jour à toujours du moins jusqu'au rachapt & remboursement que led. sieur acquéreur en pourra faire conformément au contrat de lad. rente, passé devant Toupet et son confrère, notaires à Paris, le six décembre mil sept cent trente-huit, autres cinquante livres de rente de pareille nature dont se soient aussi chargés led. sieur et demoiselle Léger par le contrat d'acquisition dud. jour quatre août mil sept cent soixante, envers le sieur Talochon, maitre-chirurgien à Lagny ayant été racheptés par quittance passée devant le notaire soussigné, le treize février mil sept cent soixante-douze, controllé à Lagny le vingt dud. mois.

Pour commencement de garantie de la présente vente, il sera délivré aud. sieur acquéreur copie par extrait, collationnée dud. contrat de mariage cy devant datté, en ce qui concerne seulement labandonnement en dot de lad. maison & dépendances cy-dessus vendue, faite à lad. demoiselle venderesse par lesd. sieur & demoiselle ses père et mère.

Et pour plus de sureté aud. sieur acquéreur et de la garentie cy devant exprimée de la part desd. sieur & demoiselle vendeurs, il a été convenu que led. sieur acquéreur aura la faculté dans le délay de trois mois de faire enregistrer au greffe des hypotèques le présent contrat et d'obtenir sur icelui des lettres de ratifications en la forme et de la manière prescrite par l'Edit de mil sept cent soixante-onze et les déclarations intervenues depuis ce concernant, et si il y survient des oppositions, lesd. sieur & demoiselle de la Noë seront tenus de les faire cesser et d'en obtenir mainlevée à leurs frais, à peine de toutes pertes, dépens, dommages & intérêts, et de répondre en leur propre & privé nom des évènemens & suittes desd. oppositions.

Et est, en outre, la présente vente faite, moyennant le prix & somme de *neuf milles livres* francs deniers auxd. vendeurs que led. sieur acquéreur promet & s'oblige de bailler et payer en espèces sonnantes ayant cours en ce Royaume, dans le susd. délai de trois mois à lui accordé pour l'obtention desd. lettres de ratification & sans intérêts pendant led. délai de trois mois après lequel & à défaut de payement lesd. intérêts auront cours.

Est observé par lesd. sieur & demoiselle vendeurs que par bail passé devant led. Me Lambot, le vingt-neuf may mil sept cent soixante treize, ils ont loué à M. Jacques Marie Desfontaines, avocat au parlement demeurant à Paris, rue du fauxbourg, paroisse St Jacques du haut-pas, lad. maison et jardin en dépendant pour trois, six ou neuf années qui ont commencé au premier juillet aud. an, moyennant trois cents livres par an, et dont les premières trois années, expireront au premier juillet de l'année prochaine, et qu'il a été payé six mois d'avance par led. sieur Desfontaines, et sont convenues les parties que nonobstant ce payement par avance, lesd. sieur & demoiselle vendeurs toucheront l'année qui est

échue au premier juillet dernier, sans être tenus d'indemniser led. sieur acquéreur, desd. six mois d'avance, comme clause expresse du présent contrat, en conséquence, led. sieur acquéreur sera tenu de tenir compte aud. sieur Desfontaines desd. six mois d'avance.

Il sera loisible aud. sieur acquéreur, d'entretenir led. bail fait aud. sieur Desfontaines ou de l'expulser suivant la loi Emptorem et dans ce dernier cas led. sieur acquéreur sera tenu s'il y a lieu à toute indemnité & dommages & intérêts envers led. sieur Desfontaines.

A l'égard des anciens titres de propriété desd. biens, ils seront remis aud. sieur acquéreur après lesd. lettres de ratification obtenues et en effectuant auxd. sieur & demois[lle] vendeurs, le payement de lad. somme de neuf mille livres.

Car ainsi, et promettant, et obligeant, lesdits vendeurs solidairement ______. Fait et passé au bout du pont de Lagny, en l'étude, *l'an mil sept cent soixante quinze, le sixième jour de septembre avant midy*, en présence de sieur Mathias Dhéret, hotellier, et Charles Joseph Bouquet, marchand cordier, tous deux demeurans aud. lieu du bout du pont de Lagny, paroisse de Thorigny, témoins, et ont signé.

Ainsi signé à la minute :

De Lanoë; Léger De Lanoë; B. Le Prince; Dhéret; Bouquet et Gillet (ce dernier notaire).

En suite est écrit :

« Controllé & inscinué à Lagny, le dix septembre mil « sept cent soixante-quinze. Reçu deux cent onze livres « huit sols.

(Signé) THIERCELIN.



ACTE DE VENTE

DE LA PROPRIÉTÉ DE SAINT-DENIS-DU-PORT

PARDEVANT LES CONSEILLERS DU Roi notaires au Châtelet de Paris soussignés est comparu Delle Marie Anne LE PRINCE fille majeure demeurante à Paris, rue plâtrière paroisse St Eustache.

Laquelle a par ces présentes vendu et promis garantis de tous troubles et empêchements à M. Charles Henry ROBLASTRE DE LAILLY, écuyer demeurant à Paris rue du temple paroisse St Nicolas des champs, à ce présent et ce acceptant acquéreur pour lui, ses héritiers et ayant cause Une maison située à St Denis du port près Lagny sur Marne ayant son entrée par une porte cochère sur le bord de la grande route et consistant en un corps de logis entre cour et jardin ayant sept pièces au rez-de chaussée, autant au premier étage et chambre de domestiques au-dessus, la de cour et une basse-cour derrière la maison, terrasse couverte en pierre de liaise, plusieurs

petits bâtiments dans les cours formant : salle de billard, remises, étable écurie et volière, le jardin planté d'arbres fruitiers et autres, et clos de mur, et généralement toutes les appartenances et dépendances de la d[e] maison, le tout contenant y compris le terrain sur lequel sont les bâtiments, environ un arpent et demi, tenant du côté du levant à Pierre Troussel ; du couchant aux héritiers Montauger, du côté du Midi aux nommés Troussel et Chauvin et du côté du Nord à l'ancien chemin de Lagny à Meaux.

Plus et une pièce de terre plantée en vignes contenant aussi environ un arpent et demi, située en face de la d[e] maison de l'autre côté du chemin tenant d'un côté, du nord au Grand chemin, d'autre du midi aux S[rs] Bureau et fortier, du côté du levant au clos du S[r] Marin. Et du côté du couchant aux S[rs] Jendré-Coquard ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve, mais aussi sans garantie de mesure exacte de la part de la D[elle] Le Prince, les parties ayant au surplus déclaré que M[elle] Le Prince entendait comprendre en la présente vente et que mons. Roblastre entendait acquérir par ce contrat tout ce qui appartient en terrain et bâtiments à la d[e] D[elle] Le Prince dans les qualités qui seront ci-après expliquées, au d[t] lieu de S[t] Denis du port.

Pour disposer par M. Roblastre de Lailly de la d[e] maison et dépendances et autres biens compris en la présente vente en toute propriété et en jouir à compter de ce jour.

Etant les biens présentement vendus en la censive et mouvance de Mess. Les Abbé, Prieur et Religieux de l'Abbaye Royale de S[t] Pierre de Lagny et chargés envers eux de titres, droits et devoirs seigneuriaux qu'ils peuvent devoir annuellement et que les parties n'ont pu précisement déclarer, de ce enquises, franc et quitte, des arrérages des d[ts] cens et

droits seigneuriaux de tout le passé jusqu'à la dernière échéance.

Etant en outre les d. biens chargés pour une portion de terre dont le contrat d'acquisition sera ci-après relaté de Trois livres dix sols de rente foncière de bail d'héritage envers Mr Dugué notaire à Lagny, payable par chaque année à la St Martin d'hyver.

Les biens ainsi vendus appartenant à Melle Le Prince en qualité de légataire universelle de défunt Mr Jean bte Le Prince son oncle peintre du Roi et conseiller en son académie de Peinture et Sculpture, suivant le testament du dt Sr Le Prince par lui fait olographe daté à Paris le vingt février Mil sept cent quatre vingt-un, déposé pour minute à Me Lesacher l'un des notaires soussignés, le douze octobre de la même année, en conséquence de l'ordonnance de M. le Lieutenant général de la Prévôté de l'hôtel du Roi insérée en son procès-verbal d'apposition, reconnaissance et levée de scellés, après les décès du dt Sr Le Prince en date, au commencement du trois du même mois d'octobre, ce testament contrôlé et visé à Paris par Lezan, Le treize du dt mois d'octobre et insinué à Paris aussi par Lezan le trente du même mois, du quel testament l'exécution a été consentie avec délivrance du legs universel y porté, suivant un acte passé devant Me Lesacher l'un des notaires soussignés qui en a la minute et son confrère, Le trente Novembre de la même année par le Sr Nicolas Girard bourgeois de Paris curateur crée par sentence rendue au Châtelet de Paris le même jour, dument scellée et insinuée aussi le même jour, à la succession du dt Sr Le Prince vacante au moyen des renonciations qui y ont été faites. — 1° par la de Delle Le Prince comparante pour s'en tenir au dt legs universel, laquelle était habile à s'y porter héritière pour moitié dans

un quart du d^t S^r Le Prince par représentation de déf^t Sr Jean Robert Le Prince son père, suivant un acte passé devant Me Lesacher l'un des notaires soussignés qui en a la minute et son confrère Le vingt-neuf du d^t mois d'Octobre mil sept cent quatre-vingt-un, insinué à Paris par Caqué Le lendemain, — 2° par Sr Marie françois Le Prince bourgeois de Paris, D^e Anne Caterine Louise Le Prince épouse autorisée du Sr Jean b^te Jude Charpentier ci-devant maître de langues de l'Académie impériale des sciences de St Petersbourg et D^elle Marie Anne Le Prince, fille majeure, le d^t S^r Le Prince, la d. D^e Charpentier et la d. D^elle Le Prince tous trois frères et sœurs du d. déf^t S^r Le Prince et habiles à se porter ses héritiers chacun pour un quart, cette renonciation faite par acte passé devant Me Lemoine qui en a gardé la minute et son confrère not^e à Paris le quinze novembre mil sept cent quatre-vingt-un insinuée à Paris par Caqué, le vingt-trois du même mois — 3° et par D^e Jeanne Le Prince épouse autorisée de Mr Augustin de Longchamps maître de langues à Ste Marie Le Bon comté de Middelesex, habile à s'y porter héritière pour moitié dans un quart du d^t feu S^r Le Prince son oncle par représentation du d. Sr Jean Robert Le Prince son père, cette renonciation faite par le fondé de procuration spéciale de la dite d^e De Longchamps suivant un acte passé devant le d. Me Lesacher l'un des notaires soussignés qui en a la minute et son confrère le vingt-neuf du d. mois de Novembre mil sept cent quatre-vingt-un, insinuée à Paris par Caqué le même jour.

Auquel feu S^r Le Prince la d. maison et autres biens présentement vendus appartiennent, savoir le corps de logis et dépendances comme l'ayant acquis par contrat passé devant Me Gillet no^re à Lagny en présence de témoins le six septembre mil sept cent soixante-quinze, dument contrôlé et insinuée, de Sr Pierre Louis Delanoë cavalier de la surin-

tendance des postes et D^elle^ Geneviève Léger son épouse de lui autorisée sur lequel contrat mon S^r^ Le Prince a obtenu des lettres de rattification scellées à Meaux le neuf février mil sept cent soixante-seize.

Et les différentes portions de terre réunies et formant les objets présentement vendus comme les ayant acquises par trois contrats, lepremier passé devant Me Gillet not. à Lagny en présence de témoins le dix-sept octobre mil sept cent soixante-quinze, le second aussi passé devant le d. Me Gillet en présence de témoins le vingt du même mois et le troisième passé devant Me Dugué aussi notaire à Lagny en présence de témoins le seize novembre mil sept cent quatre-vingt, ces trois contrats dument contrôlés et insinués et sur lesquels mon S^r^ Le Prince a obtenu des lettres de rattification en la chancellerie de Meaux, scellées, savoir celles obtenues sur les deux premiers contrats le neuf février mil sept cent soixante seize et celles sur le trois^e^, le cinq février mil sept cent quatre vingt-un.

Et les d. biens appartenaient tant aux d. S^r^ et D^e^ Delanoë qu'aux autres propriétaires des portions de terre réunies par les acquisitions dont est ci-dessus parlé de la manière expliquée dans les contrats qui viennent d'être énoncés.

Cette vente faite à la charge par le d. S^r^ acquéreur qui s'y est obligé.

1° D'acquitter les arrérages des unes et autres redevances seigneuriales dont les d. biens peuvent être chargés à compter des dernières échéances, et ceux de la d^e^ rente foncière de Trois livres dix sols, à compter de la St Martin d'hiver prochain.

2° De payer tous les droits royaux et seigneuriaux auxquels ces présentes donneront lieu.

Et en outre la présente vente est faite moyennant la somme de seize mille livres francs deniers à la d. D^elle^ Le Prince.

En déduction de laquelle somme mond. Sr Roblastre de Lailly a promis et s'est obligé de payer à Mlle Le Prince en sa demeure en cette ville ou au porteur, soit de la grosse des présentes soit de son pouvoir, celle de Six mille livres dans la quinzaine de ce jour et quant aux dix mille livres de surplus monsr Roblastre a promis de les payer aussitôt après l'obtention des lettres de rattification dont sera ci-après parlé scellées sans opposition, ou aussitôt après le rapport des mainlevées des oppositions qui pourraient se trouver au sceau des d. lettres, le tout avec les intérêts sur le pied du denier vingt sans aucune retenue, lesquels intérêts diminueront à mesure des paiements qui seront faits sur le principal.

A quoi ainsi qu'à l'exécution de toutes les charges et conditions de la présente vente les biens présentement vendus seront et demeureront par privilége expressément réservés, affectés, obligés et hypotéqués et en outre mon Sr Roblastre y a affecté et hypotéqué sans qu'une affectation déroge à l'autre tous ses autres biens présents et avenir.

Melle Le Prince a promis de remettre à Mr Roblastre lors du premier paiement qui sera fait sur le prix de la présente vente, des extraits de pièces justificatives de ses qualités dans la succession de feu Mr le Prince son oncle; avec les expéditions en parchemin des contrats d'acquisition cidevant énoncés et les originaux des lettres de rattification aussi cidevant énoncées.

M. Roblastre obtiendra si bon lui semble des lettres de rattification sur le présent Contrat dans le délai de trois mois de ce jour et s'il se trouve au sceau ou à l'expédition des d. lettres des oppositions procédantes du fait de la Delle Le Prince ou de ses auteurs, elle sera tenue ainsi qu'elle s'y est obligée d'en rapporter mainlevée et certificat de radiation à mond. sr Roblastre dans le délai de quinzaine du jour de la

dénonciation qu'il lui en aura fait faire au domicile qu'elle élira ci-après.

Et pour l'exécution des présentes les parties ont élu domicile chacun en sa demeure susd. aux quels lieux non obstant, promettant, obligeant, renonçant, fait à Paris en l'étude l'an mil sept cent quatre-vingt deux, le dix-sept octobre avant midi, et ont signé.



NOTICE

DES PRINCIPAUX ARTICLES

DE TABLEAUX

DESSINS, ESTAMPES

TERRES CUITES, PLATRES, PLANCHES GRAVÉES, HABILLEMENS ÉTRANGERS, ARMES CURIEUSES, MANEQUINS & AUTRES OBJETS

Provenans de la succession de feu M. LE PRINCE Peintre du Roy

---

Par J. B. P. LE BRUN, Peintre

Dont la vente se fera le Mercredi 28 Novembre 1781, & jours suivants, de relevée, en son attelier au Louvre, par l'Escalier du Portail Saint-Germain, au second.



La Notice se distribue à Paris

Chez M. LE BRUN, rue de Cléry, Hôtel de Lubert

M.DCC.LXXXI.

INTRODUCTION

On ne peut guères s'attendre à trouver après la mort d'un artiste, souvent contrarié par la fortune, un de ces Cabinets où tous les Arts réunis semblent avoir introduit la magnificence en s'en rendant à l'envi tributaires; mais on a peut-être le droit d'exiger que le choix des Morceaux qu'il presente soit agréable, piquant et varié : et à cet égard, M. Le Prince n'aura rien laissé à désirer aux Amateurs. Nous avons écrit le nom de cet artiste ; quoiqu'il suffise à sa gloire, que l'on nous permette de mêler aux larmes que l'Amitié a versées sur sa tombe, les regrets que sa perte a excités parmi ceux qui le connoissoient, et qui apprécioient ses talens.

M. Le Prince en naissant avoit senti pour son Art cet attrait irrésistible qui, dans quelque genre que ce soit, annonce et promet le grand Homme. Son père s'en étoit apperçu ; il avoit fait des sacrifices pour favoriser son penchant, mais peut-être eût-il été forcé de le contraindre sans M. le Maréchal de Belle-Isle, Gouverneur de sa Province, qui, frappé des dispositions heureuses du jeune homme, les accueillit, les aida, et l'amena à Paris, où il le fit entrer dans l'Ecole de M. Boucher.

Il n'étoit guères possible que les leçons d'un pareil Maître ne hâtassent les progrès rapides de M. Le Prince. Il fut bientôt plein des productions enchanteresses de ce Peintre célèbre, et la toile ne tarda pas à s'animer sous ses pinceaux. On eût presque été tenté dès lors de croire que les Graces alloient quitter l'attelier du Maître pour passer dans celui de l'Elève ; et l'on eût dit que dès le premier moment, elles lui avoient confié leur secret.

La réputation de M. Le Prince commençoit à s'étendre, et son nom étoit déjà connu lorsqu'il entreprit le Voyage de Russie. C'est là que, frappé des mœurs et des habillemens du Pays, il esquissa plusieurs Scènes qu'il a rendues depuis avec tant de charme et de vérité. Il n'avoit qu'à se louer de l'accueil que l'on y faisoit à sa personne et à ses talens; mais sa santé ayant souffert de l'intempérie du climat, il se vit forcé de revenir en France, et de restituer à sa Patrie l'habile homme qu'elle voyoit à regret éloigné d'elle : l'on eût pu dire alors qu'il venoit de recevoir chez elle la palme qu'il avoit vu croître dans le sein d'une terre étrangère.

Les succès de cet artiste sont trop récens pour que nous nous étendions sur le mérite de ses Ouvrages : il est d'ailleurs peu de Cabinets célèbres où ses productions n'aient trouvé leur place, et n'aient soutenu la comparaison avec les chefs-d'œuvres de l'Ecole Flamande auxquels on les

assimiloit. Est-il quelqu'un qui n'ait pas admiré la vérité de son caractère, le charme de son coloris, l'agrément de ses Compositions et la fécondité riante de son imagination? Avec quel art il rendoit ses pensés fines et ingénieuses qui s'offroient en foule à son esprit, et qui sembloient naître d'elles-mêmes sous ses crayons. On enlevoit peu de Tableaux à son chevalet qui ne fussent des Romans pleins de graces et de sentiment.

Mais ce n'étoit pas seulement sur la toile et dans le silence du Cabinet que se developpoient l'esprit et l'imagination de M. Le Prince. Ils le servoient dans la Société; sa gaité naturelle y perçoit, et sa conversation étoit toujours piquante et enjouée. Nous hasarderons un dernier trait pour terminer le foible hommage que nous offrons à sa mémoire; c'est qu'en le perdant, la Société regrette un homme aimable, l'Académie un membre célèbre, et l'Ecole Françoise un grand homme.



NOTICE

DES PRINCIPAUX ARTICLES DE TABLEAUX DESSINS, ESTAMPES, TERRES CUITES, PLANCHES GRAVÉES HABILLEMENS ÉTRANGERS, ARMES CURIEUSES MANEQUINS & AUTRES OBJETS

Provenans de la succession de M. LE PRINCE Peintre du Roy

TABLEAUX

ÉCOLE FLAMANDE

VAN GOIEN.

Nº 1. Une Mer agitée, où l'on apperçoit, à peine dans le lointain, deux petits vaisseaux à la voile. Hauteur 12 pouces. Largeur 11 pouces. B.

ANTOINE VAN DYCK.

2. Un Buste d'Homme, le regard élevé et vu plus que de profil; il est peint au premier coup, sur panneau fond blanc. Hauteur 15 pouces. Largeur 11 pouces.

EVERDINGEN.

3. Un grand paysage représentant une vue du Rhin enrichie des deux côtés de petites Barques en bois. Différentes figures et animaux sont distribués sur différens plans; ce Tableau fait avec facilité est aussi beau que s'il étoit de Jacques Ruisdaal. Hauteur 82 pouces. Largeur 82 pouces. T.

DECKER.

4. Un Paysage d'un effet piquant, où l'on voit à droite une Monticule entourée d'une Haie, derrière laquelle l'on apperçoit des Maisons et des Arbres; quatre figures en ornent les différens plans; l'on découvre encore dans le fond un clocher. Hauteur 19 pouces. Largeur 26 pouces. B. Ce Tableau est bien conservé.

THOMAS WYCK.

5. Un Chimiste dans son laboratoire; l'on y voit encore trois autres figures. Des ustensiles de chimie, et autres accessoires pittoresques, ornent les autres parties du Tableau. Hauteur 15 pouces. Largeur 13 pouces. B.

ÉCOLE FRANÇOISE

C. PAROSSEL OU SIMONINI.

6. Quatre grands Tableaux, représentant des sujets de bataille auprès de villes, de fortifications, et en pleine campagne. Ces quatre superbes Tableaux sont clairs, brillans et de la plus grande richesse; ils sont dignes d'orner le plus beau Cabinet. Hauteur 50 pouces. Largeur 87 pouces. T.

C. DE LA FOSSE.

7. Un Paysage pris dans un site pittoresque, sur le devant duquel on voit un puits. Hauteur 16 pouces. Largeur 20 pouces.

M. BRENET, 1770.

8. Un Buste de vieillard avec turban rayé sur la tête, et vêtu dans le Costume Turc. Hauteur 12 pouces. Largeur 10 pouces. T. ovale. Cette tête, bien terminée, fait honneur au talent de M. Brenet.

D'après GRIMOU.

9. Deux jeunes filles, l'une cousant et l'autre lisant.
10. Une copie, au pastel, d'après la Rosalba.

DESSINS

DE M. LE PRINCE ET AUTRES.

11. Un Dessin terminé, composé de neuf figures, fait au bistre, sur papier blanc, de forme ronde.

IDEM.

12. L'Intérieur d'une Basse-cour de Paysans, où l'on voit sur le devant un homme faisant rouler sa brouette ; au bistre, sur papier blanc.
13. Deux dessins, à la pierre d'Italie, sur papier blanc, en hauteur.
14. Un autre, représentant une Fête Russe sur la glace, richement ornée de figures ; à l'encre de la Chine, sur papier blanc, et sous verre.
15. Cinq dessins montés, par MM. Le Prince et Huet, qui seront divisés.
16. Six dessins offrant des Etudes d'Animaux et plantes, par M. Huet.

M. LE PRINCE.

17. Deux Paysages, à la pierre noire, sur papier blanc.
18. Douze Etudes de Paysages, commencés au bistre, sur papier blanc.

19. Quatorze autres idem.
20. Deux cents Etudes, Croquis, et premières Pensées.
21. Quatre-vingt-dix Dessins de Plantes, par M. Huet.
22. Sept Dessins, dont cinq de Boucher et deux de Fragonard.
23. Un Recueil de cent vingt-une Etudes de mains, par M. Le Prince, Boucher, C. Vanloo et autres.
24. Douze petits Cartons contenant des Croquis faits en Russie, d'après nature.
25. Trois Dessins, par M. Le Prince, à la pierre noire, sur papier blanc.
26. Huit Dessins, commencés au bistre.
27. Soixante-douze autres idem.
28. Quarante Etudes et Croquis idem.
29. Quatre Dessins au bistre idem.
30. Deux autres au bistre idem, représentant des Paysages.
31. Quatre Dessins, dont deux de Costume Russe.
32. Quatre autres, dont deux de Costume et un de Voiture.
33. Sept Dessins, au crayon, de Costume Russe.
34. Deux Paysages à la pierre noire sur papier blanc.
35. Neuf Dessins d'Etudes faites en Russie, au crayon et à l'encre de la Chine.
36. Dix autres Dessins de Costume lavés.
37. Treize autres Dessins de Costume lavés.
38. Douze Dessins d'Etudes faites en Russie.
39. Quatorze Dessins idem.
40. Vingt Dessins d'après Lairesse et autres.
41. Un Recueil d'Académie, et autres.

ESTAMPES MONTÉES

42. Six grandes Estampes montées, d'après M. Le Prince par Massard et autres, qui seront divisées.
43. Six idem.

44. Vingt-trois Estampes au lavis, par M. Le Prince, montées avec filets dorés.

VOLUMES D'ESTAMPES

45. Un Recueil de deux cent vingt-quatre Estampes, dont la Galerie du Carrache, et plusieurs autres par Pierre de Cortonne, parmi lesquelles on voit celle du Palais Barberin, No 431 de la Vente de Mariette.

46. L'Œuvre de Ph. Wourvemans, en quatre-vingt huit Planches, par Jean Moyreau; et quarante neuf autres Estampes, d'après le même, par différens Graveurs: en un volume relié en veau.

47. Le Cabinet de Choiseul, par Basan, en cent vingt-huit planches; relié en veau écaillé.

48. Un volume contenant cent trente-neuf Pièces, par A. Waterloo, Dietrici, Thomas Wyck et autres.

49. Trois Volumes, dont le Tortebat, l'Anatomie d'après M. Monnet par Demarteau, et le Traité de Peinture de Léonard de Vinci.

50. Les Bas-reliefs antiques, par Perrier; un volume.

51. Un volume contenant soixante Eaux-fortes, par M. Fragonard et autres.

52. Les Peintures de Le Brun et Le Sueur, par Picart, à l'hôtel Lambert; un volume.

53. Recueil de cent Estampes des Nations du Levant.

54. Trois volumes, les Proportions, par G. Audran; un Recueil d'Oiseaux et Poissons, et un autre contenant vingt-trois Estampes, d'après Boucher.

55. Un volume contenant quatre-vingt-quatre Estampes, par M. Le Prince et autres, premiers ouvrages de l'Artiste.

ESTAMPES EN FEUILLES

56. Cinquante-huit Estampes, d'après Hogarth, gravées à Londres.
57. Douze Estampes, d'après Jouvenet, et les sept Œuvres de Miséricorde du Bourdon.
58. Trente-sept Estampes, d'après C. Vanloo, Bourdon et autres.
59. Quatorze Estampes, d'après Boucher.
60. Trente-huit Estampes, d'après le même.
61. Cinquante Estampes de différens portraits.
62. Les neuf premières livraisons du Voyage de la Grèce, par M. de Choiseul.
63. Le même article.
64. Dix-sept Estampes, d'après Watteau et autres.
65. Un Paquet de différentes Estampes.
66. Six Cayers du Télémaque, et les deux des Jardins de Mousseaux.
67. Cinquante Portefeuilles et recueils de papiers, qui seront divisés.
68. Quatre-vingt-seize Cartons pour dessiner avec encadrement et filets dorés.
69. Un Recueil contenant soixante Estampes d'après M. Le Prince, pour le Voyage, d'après l'abbé Chappe.
70. Quarante-cinq grandes Estampes, d'après M. Le Prince, dont plusieurs des mêmes.
71. Soixante-quatre Estampes et Eaux-fortes.
72. Cinquante-quatre, manière de crayon, par Demarteau et autres, d'après M. Le Prince.
73. Soixante-quinze Estampes au lavis, par M. de Saint-Non.
74. Soixante-quatre Pièces, par Weïrotter et Everdingen.
75. Dix-sept Estampes, dont douze gravées au lavis.

76. Quinze Estampes, d'après Vernet, par différens maîtres.
77. Cent-quarante-deux Estampes par Both, Weirotter et autres.
78. Vingt-une, d'après Dietrici et autres.
79. Cent quatorze Eaux-fortes par C. du Jardin, Both, Adrien vanden Welde et autres.
80. Douze Estampes d'après Berchem, dont le port de Gênes, par Aliamet.
81. Cent quinze Pièces par Berchem et d'après lui.
82. Soixante-dix-sept idem.
83. Cent quatre Estampes d'après Boucher, par Demarteau et autres.
84. Trente cinq Estampes, d'après Watteau, par Baron, Cochin et autres.
85. Soixante-treize Estampes par Rembrandt et d'après lui.
86. Vingt-quatre autres d'après le Benedette.
87. Trente-sept Estampes, d'après Teniers, par le Bas et autres.
88. Quatre-vingt-trois Estampes, par Ostade, Bega, et autres.
89. Cinquante-huit Estampes, par Ostade, Teniers et autres.
90. Quatre-vingt-douze Estampes, par H. Roos, Londonio, et autres.
91. Douze Estampes coloriées, par H. Aberli, dont huit Vues de Suisse.
92. Soixante-une Estampes et Culs-de-lampe, par M. Choffard, dont la Dunciade de Palissot.
93. Abraham relevant Agar, d'après Dietrici, épreuve avant la lettre, par M. Wille.
93. Les Offres réciproques, et le Concert de Famille, par le même.
95. Quatre Estampes, dont deux par M. Wille, Bervick et Demarteau.

96. Soixante-dix-sept Académies d'Homme et de Femme, par Demarteau et autres.

97. Quatre-vingt-douze Etudes de Têtes et autres, par Demarteau et autres.

98. Cent différens Sujets et Etudes par Demarteau.

99. Soixante-huit Estampes, par Demarteau, d'après M. Huet.

100. Cent Pièces de Costume ancien.

101. Les planches de l'Œuvre de M. Le Prince, gravées par lui-même à l'eau-forte et au lavis, en cent cinquante huit pièces; il se trouve cent soixante-trois planches, ce qui fait cinq planches de plus : elles seront vendues avec quatre mille quatre cents soixante-treize épreuves au bistre, et neuf cents soixante deux gravées à l'eau-forte, formant cinq mille quatre cents trente cinq épreuves ou environ; le tout sera vendu en un seul lot [1].

Tout le monde connoît le prix de la découverte de M. LE PRINCE pour ses Estampes au lavis, et l'on peut dire qu'il a porté l'imitation du dessin au plus haut point de perfection.

SCULPTURES

Terre cuite.

102. Une tête de jeune homme, forte comme nature, très-bien modelée, par M. Pajou. Hauteur, y compris le piédouche, 18 pouces.

[1] Ce lot dut être acheté par Basan, qui publia, en 1782, un Recueil de l'Œuvre de Le Prince en un volume in-folio, avec le titre suivant imprimé : *Œuvres de Jean-Baptiste Le Prince..... mort en août 1781, contenant plus de cent soixante planches... A Paris, chez Basan et* v^e^ *Chereau. 1782.* — Les épreuves laissent souvent à désirer.

103. Un autre, de petite proportion, par le même.

104. Un Buste de Vieillard plus fort que nature, et portant grande barbe, idem.

105. Cinquante Bosses, comme Tête, Bras, Jambes et autres, que l'on divisera.

106. Douze Figures et Têtes en plâtre.

BISCUITS DE SÉVE

ET AUTRES

107. Un vase rempli de fleurs, du travail le plus délicat et bien conservé, sous sa cage de verre.

108. Un vase de bronze à trois pieds et à chûte de feuilles de chêne doré.

109. Une cage de verre, avec une voiture Russe et broussailles dessous.

110. Treize Magots de terre de la Chine, que l'on détaillera.
Huit Poupées vêtues des costumes du Nord, qui seront détaillées.

HABILLEMENS ÉTRANGERS

111. Un grand nombre d'habillemens différens pour les petits mannequins, grands vêtements Russes et autres, qui seront divisés.

112. Une suite d'habillemens Chinois, Circassiens, Russes, Sauvages, et habit de Mandarin complet, que l'on détaillera.

ARMES

113. Une Collection d'armes offensives et défensives de différentes nations, comme Casque, Bouclier, Sabre, Épée, Poi-

gnard, Pique, Carquois, Flèche, Arc, Massue et autres, que l'on détaillera lors de la vente.

114. Différentes Curiosités des mêmes pays, que l'on détaillera.

115. Neuf petits Meubles peints et dorés, dont un à dessins de marbre avec verre, qui seront détaillés.

MANNEQUINS

116. Un grand Mannequin d'homme.

117. Un petit de femme de 3 pieds.

118. Un d'homme, et un autre de femme de 3 pieds.

119. Un Escalier pour peindre de grands tableaux, un chevalet, Table de modèle et petite Presse.

120. Des Chevalets et autres ustensiles, dont une grande Presse, propres à la peinture.

121. Deux colonnes de bois, peintes en marbre.

122. Dix Consoles de bois sculptées et dorées.

122 *bis*. Une Table de bois chinois.

123. Une chambre noire portative.

124. Beaucoup de petits Panneaux préparés pour peindre, et Toiles.

DIFFÉRENS OBJETS

M. Fragonard.

125. Un Repos de fuite en Egypte, de forme ovale en travers : composition grande et d'un effet piquant. Hauteur 33 pouces. Largeur 34 pouces. T.

M. Brenet.

126. Une Tête de vieillard, vue de profil. Étude d'un grand Tableau. Hauteur 17. Larg. 14. T.

LA RUE.

127. Un Corps-de-garde pratiqué sous des voûtes : de 18 pouces de haut sur 24 de large.

CARLE VANLOO.

128. Le Sacrifice d'Iphigénie; belle esquisse avancée, et richement ornée de figures. Hauteur 27 pouces. Largeur 34 pouces. T.

M. DE MACHY.

129. Un petit Tableau orné de ruines, figures et animaux. Haut. 7. Larg. 5. B.

130. Un Singe et une Guenon dans un Paysage, peint par M. Loutherbourg.

131. Une gouache, par M. Lavrince, représentant le Roman dangereux, gravé par Helman.

132. Un grand Mannequin de femme fait par Perot.

133. Des Tableaux, Dessins, Estampes et autres objets, que l'on détaillera lors de la vente.

FIN.

Lu et approuvé ce 26 Nov. 1781. RENOU, pour M. COCHIN.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 27 Nov. 1781.
LE NOIR.

De l'Imprimerie de PRAULT, Imprimeur du Roi, quai de Gèvres.

TABLES



TABLE CHRONOLOGIQUE

DE L'ŒUVRE DE LE PRINCE

ANNÉES

1760.... Jésus dans le Temple (eau-forte).
1763.... N° 6 des divers Habillements des femmes de Moscovie.
1764.... Divers Ajustements et Usages de Russie.
— Divers Habillements des Prêtres de Russie.
— Les Strelitz.
— Divers Habillements des femmes de Moscovie.
— 1re Vue des environs de Saint-Pétersbourg.
— 2e Vue des environs de Saint-Pétersbourg.
— 2e N° de la 2e Suite de divers Cris de Marchands de Russie.
— 3e N° de la 1re Suite de Cris et divers Marchands de Pétersbourg et Moscou.
1765.... Suite de divers Habillements des peuples du Nord.
— 1re Suite de Cris et divers Marchands de Pétersbourg et de Moscou.
— 2e Suite de divers Cris de Marchands de Russie.
— Diverses vues de Livonie.
— Habillements de diverses nations.

ANNÉES

1767.... Le Printemps.
— Nos 4 et 5 de la 3e Suite de divers Cris de Marchands de Russie.
1768.... 3e Suite de divers Cris de Marchands de Russie.
— 2e Suite d'Habillements des femmes de Moscovie.
— 2e Suite d'Habillements de diverses nations.
— 1re Suite de Coiffures dessinées d'après nature.
— L'Hiver.
— La Vertu au Cabaret.
— La Conversation russe.
— Jésus dans le Temple (lavis).
— O fortunatos nimium.....
— Le Paysan.
— La Ménagère.
— Le Pont russe.
— La Baraque russe.
— La Musicienne.
— La Jardinière.
— Le Pope.
— Le Magicien.
— Les Nouvellistes.
— Le Charretier et la Laitière.
— La Nourrice.
— L'Officier et les trois Soldats.
1769.... La Danse russe.
— 1re Pastorale.
— 2e Pastorale.
— Le Chariot.
— Le Port.
— Les Voyageurs.
— Le Joueur de balalaye.
— La Servante.
— Le Page.
— Le Berceau.

ANNÉES

1769.... Le Berceau (2e planche).
— La Récréation champêtre.
— La Cuisine d'été.
— Les Barques.
— Les Œufs cassés.
1770.... Le Roué vertueux.
— Le Joueur de chalumeau.
— Le Poêle.
— Le Janissaire polonais.
1771.... Le Repos.
— Le Bœuf.
— La Gazette.
— La Cascade.
— La Ferme.
— Le Cabaret ambulant.
— Les Pêcheurs.
— Les Filets.
— Les Laveuses.
— La Pompe.
— L'Art de plaire.
— La Lampe polonaise.
— Officier des Janissaires polonais.
— Calmouk.
1772.... Le Marchand de gâteaux.
— Halte de Kalmoucks.
1773.... Les Bateaux russes.
— Vue des environs de Nerva.
— Le Cabaret de Moscou.
— Le Coche d'eau.
1774.... Les Sens.
1775.... 4e Pièce des Sens. — Le Toucher.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DE L'ŒUVRE DE LE PRINCE

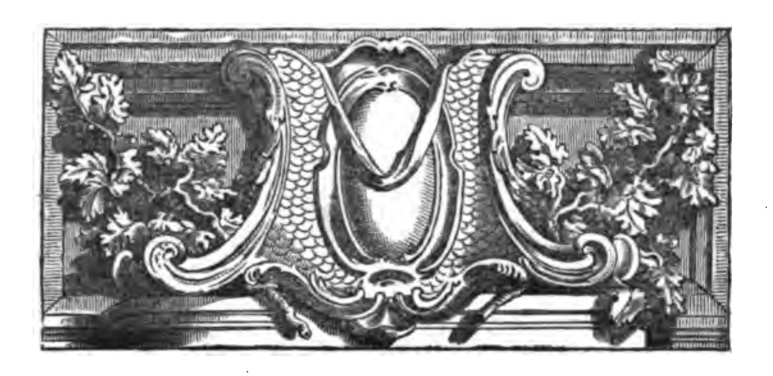


TABLE GÉNÉRALE



PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

—

NOUVELLES archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

1re année	(1872)	25 fr.
2e —	(1873)	20 fr.
3e —	(1874-75)	20 fr.
4e —	(1876)	15 fr.
5e —	(1877)	15 fr.
6e —	(1878)	15 fr.

MÉMOIRES pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André FÉLIBIEN, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale (1873).. 8 fr.

PROCÈS-VERBAUX de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés avec l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'Ecole des beaux-arts.

1er volume,	1648 à 1672	10 fr.
2e —	1673 à 1688	10 fr.

La publication complète se composera de six à huit volumes avec une table alphabétique.

LES COMPTES des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de

Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'Art français. — 1er volume.................................. 12 fr. 50

Ces dix volumes, tirés à un petit nombre d'exemplaires, seront délivrés aux nouveaux membres de la Société, avec le Bulletin trimestriel (1875-1878) qui ne se vend pas séparément, et le second volume des *Comptes des Bâtiments du Roi*, pour le montant de la cotisation de six années, soit................ 120 fr.

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ

—

1. Actes d'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison. — 1 vol. in-8, tiré à petit nombre... 20 fr.

   Le même ouvrage, papier de Hollande........... 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le xviie et le xviiie siècle, par J.-J. Guiffrey. — 1 vol. in-8 *(Tirage à part à 50 exemplaires)*....... 3 fr.

3. Notes et documents inédits sur les expositions du xviiie siècle, recueillis et mis en ordre par J.-J. Guiffrey. — 1 vol. in-12, tiré à petit nombre................................ 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq. — 1 vol. gr. in-8 avec 12 planches reproduisant la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires........................... 25 fr.

5. Éloge de Lancret, par Ballot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces

inédites ; le tout réuni et publié par J.-J. GUIFFREY. — Tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande.......... 9 fr.

6. NOËL LE MIRE et son Œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'Œuvre de son frère Louis Le Mire, et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte et des bois inédits, par Jules HÉDOU. — 1 vol. in-8, tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande.................................. 25 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait et des bois (50 exemplaires)............ 35 fr.

7. LIVRET de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Élisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions (complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc). — 215 exemplaires sur papier vergé.......... 3 fr.

10 sur papier de Hollande.................... 6 fr.

5 sur papier de Chine........................ 10 fr.

8. SÉBASTIEN LE CLERC et son Œuvre (1637-1714), par M. Édouard MEAUME, ouvrage couronné par l'Académie de Metz. — 1877, grand in-8 de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires.............................. 18 fr.

9. LA FAMILLE DES JUSTE en Italie et en France, par Anatole DE MONTAIGLON. — 1876-77, in-4 de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte, tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires, dont 30 seulement sont mis en vente.............................. 12 fr.

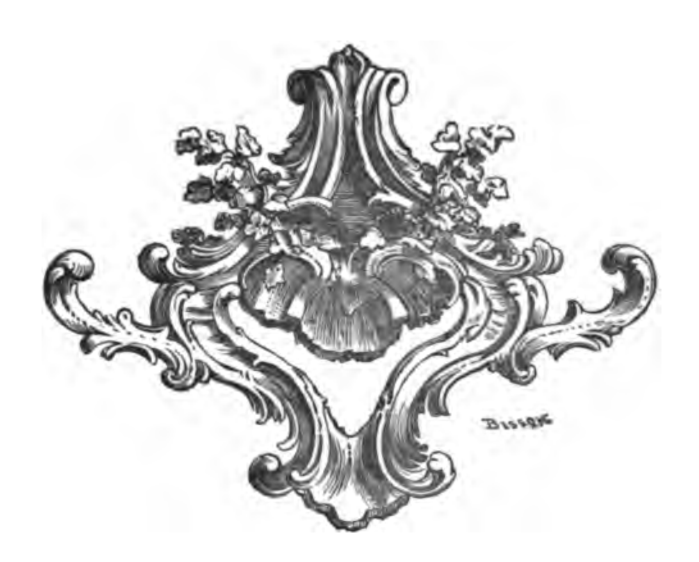
10. NOTICE sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au XVIIIe siècle, par Albert CURMER. — 1878, in-8, tirage à 125 exemplaires.............................. 4 fr.

11. JEAN LE PRINCE et son Œuvre (1734-1781), par Jules HÉDOU, ouvrage comprenant une notice biographique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et nombre de documents inédits, avec portrait à

l'eau-forte par A. Gilbert. — 1879, 1 vol. in-8, tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande........... 20 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires................. 30 fr.

Nota : Aux termes de l'art. XVII des Statuts, les membres de la Société de l'histoire de l'Art français jouissent d'une remise de *vingt pour cent* sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection en adressant leurs demandes au libraire de la Société.



Achevé d'imprimer

POUR

Monsieur Jules HÉDOU

LE DIX DÉCEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF

Par Espérance Cagniard

Imprimeur-Libraire

ROUEN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

VICTOR DELAMARE, brochure in-8 (non mis en vente).

NOËL LE MIRE ET SON ŒUVRE; 1875, 1 volume in-8.

300 exemplaires sur papier de Hollande. . . . . . 25 fr.
50 — — Whatman. . . . . . . 35 fr.

DE LA NÉCESSITÉ DE RELEVER LE GOUT EN PROVINCE, brochure in-8, 1875 (non mis en vente).

GUSTAVE MORIN ET SON ŒUVRE; 1877, 1 volume in-8.

Papier de Hollande. . . . . 10 fr.
Papier Whatman. . . . . 15 fr.

LA LITHOGRAPHIE A ROUEN; 1877, 1 volume in-8.

100 exemplaires papier de Hollande. . . . . 6 fr.
20 — Whatman. . . . . 10 fr.

J.-J.-A. LE VEAU; 1 brochure in-8. 1879 (non mis en vente).

ROUEN. — Imprimerie E. CAGNIARD, rue Jeanne-Darc, 88.